

Sociologie contemporaine



Sous la direction de
Sylvie Lacombe

Les bonnes raisons sociologiques

Autour de l'œuvre de Simon Langlois





COLLECTION
SOCIOLOGIE
CONTEMPORAINE

COLLECTION FONDÉE ET DIRIGÉE PAR DANIEL MERCURE

La collection Sociologie contemporaine rassemble des ouvrages de nature empirique ou théorique destinés à approfondir nos connaissances des sociétés humaines et à faire avancer la discipline de la sociologie. Ouverte aux diverses perspectives d'analyse, « Sociologie contemporaine » s'intéresse plus particulièrement à l'étude des faits de société émergents.

(Liste des titres parus à la fin de l'ouvrage)

Les bonnes raisons sociologiques

Autour de l'œuvre de Simon Langlois

Les bonnes raisons sociologiques

Autour de l'œuvre de Simon Langlois

Sous la direction de

Sylvie Lacombe



Presses de
l'Université Laval

Financé par le gouvernement du Canada
Funded by the Government of Canada

| **Canada**

Nous remercions le Conseil des arts du Canada de son soutien.

We acknowledge the support of the Canada Council for the Arts.



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

SODEC
Québec 

Maquette de couverture: Laurie Patry

Mise en pages: In Situ

© Presses de l'Université Laval. Tous droits réservés.
Dépôt légal 3^e trimestre 2021

ISBN: 978-2-7637-5481-9

PDF: 9782763754826

Les Presses de l'Université Laval
www.pulaval.com

Toute reproduction ou diffusion en tout ou en partie de ce livre par quelque moyen que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite des Presses de l'Université Laval.

Table des matières

Préface	IX
---------------	----

PAR SYLVIE LACOMBE

INTRODUCTION

Le contexte des bonnes raisons de Simon Langlois.....	3
---	---

PAR JOSEPH YVON THÉRIAULT

ARTICLES

Le sens de la justice: un exemple de validation de l'hypothèse de John Rawls	15
--	----

PAR MICHEL FORSÉ

La portée heuristique de l'individualisme méthodologique	33
--	----

PAR YAO ASSOGBA

Raymond Boudon et la pensée libérale	41
--	----

PAR ROBERT LEROUX

Sur l'anthropologie économique de Bourdieu et la sociologie de la consommation de Simon Langlois.....	53
---	----

PAR FRANÇOIS GARDES

Le dualisme de la sociologie québécoise: besoins, aspirations, tendances et sociétés globales chez Simon Langlois.....	91
--	----

PAR JEAN-FRANÇOIS LANIEL

La sociologie de Simon Langlois, un programme pour la science politique	107
PAR JEAN-PIERRE BEAUD	
Tendances de l'œuvre de Simon Langlois.....	127
PAR ANDRÉE FORTIN	
La mesure du changement chez Simon Langlois	143
PAR FERNAND HARVEY	
Simon Langlois: disciple de Boudon, héritier de Falardeau.....	157
PAR JEAN-PHILIPPE WARREN	
La refondation du Canada francophone à l'extérieur du Québec dans l'œuvre de Simon Langlois	183
PAR LINDA CARDINAL	
L'apport de Simon Langlois à <i>L'Année sociologique</i>	207
PAR BERNARD VALADE	

TÉMOIGNAGES

La fabrique du chercheur.....	227
PAR CHRISTIAN DESÎLETS	
Quel plaisir de travailler avec Simon!	235
PAR GENEVIÈVE LAPOINTE	
Ma vie avec Simon	239
PAR MATTHIAS RIOUX	
Hommage au professeur Simon Langlois.....	243
PAR MARIE ROSALIE SAGNA	

ANNEXES

Liste des contributeurs.....	251
Publications de Simon Langlois.....	255

Préface

PAR SYLVIE LACOMBE

L'œuvre de Simon Langlois est le fruit d'une carrière universitaire longue de plus de quarante ans ; très diversifiée dans ses objets de recherche, elle est également marquée au coin de la pertinence sociale (au sens dumontien), comme en témoigne son engagement, au-delà de la cité savante, dans les débats publics qui ont animé le Québec depuis une trentaine d'années. L'œuvre est traversée par de grandes préoccupations épistémologiques à première vue antinomiques : celle d'asseoir le savoir théorique sur des recherches empiriques sans pour autant renoncer à jeter un regard critique sur la société (savoir positif/savoir critique) ; celle d'ancrer en contexte québécois ses études sur la stratification et la mobilité sociale, tout en les ouvrant à la comparaison internationale (particularisme social/comparaison internationale) ; celle, enfin, de s'inspirer de la sociologie classique d'un Durkheim, d'un Weber, pour analyser les sociétés canadienne, canadienne-française et québécoise tout en contribuant à la spécificité de la sociologie québécoise (sociologie classique/sociologie québécoise). Simon Langlois s'est aussi interrogé sur l'appartenance linguistique, identitaire et/ou nationale en participant aux débats publics sur la « nation » au lendemain du référendum sur la souveraineté du Québec de 1995 et jusqu'à aujourd'hui.

Il a par ailleurs beaucoup écrit sur le Canada français, sur son éclatement, ses rapports difficiles avec le Québec et la refondation du Canada francophone au cours des cinquante dernières années. Il a été nommé titulaire de la Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord (CEFAN) de 2000 à 2004. Mais l'engagement de Simon Langlois envers la cité savante ne se limite pas à ses propres recherches : depuis plusieurs années, il contribue à trois importantes revues de sciences sociales : *Recherches sociographiques*, qui

publie des recherches originales portant sur le Québec, le Canada français ou le Canada francophone; *L'Année sociologique*, grande revue française fondée par Émile Durkheim; et *La Revue Tocqueville*, revue franco-américaine qui publie des études comparatives sur l'Europe et les États-Unis. Enfin, Langlois s'est constamment appliqué à faire connaître et diffuser ses travaux au grand public: il a participé à plus d'une reprise à des ouvrages annuels tels que *L'Annuaire du Québec* et *L'État du Québec*; depuis 2011, il tient un blogue sur le site de *Contact* (journal de l'Université Laval) intitulé « Regards sur la société », et prend régulièrement position dans les journaux (*Le Devoir*, *La Presse*, *Le Soleil*) ou des revues grand public comme *L'Action nationale* dans les débats qui animent notre société.

Comme on peut le voir, la contribution scientifique de Simon Langlois à la discipline sociologique et à la société québécoise est à la fois chatoyante par sa diversité et majeure par son ampleur. La qualité de cette contribution a d'ailleurs été plus d'une fois reconnue. En 1996, il a reçu la Médaille de la Fondation Saintour de l'Académie des sciences morales et politiques de Paris; en 2003, a été admis à l'Académie des sciences sociales et à la Société royale du Canada; en 2012, a reçu le Prix international en études canadiennes du Gouverneur Général du Canada; de 2012 à 2014, a présidé l'Académie des sciences sociales de la Société royale du Canada; en 2016, est devenu professeur émérite de l'Université Laval; enfin, en 2017, il a reçu le prestigieux Prix de la Contribution remarquable de la Société canadienne de sociologie.

Pourtant, en dépit de cette reconnaissance dûment méritée, aucune synthèse de l'œuvre n'a été jusqu'ici tentée ni ses fils conducteurs explicitement identifiés. Or c'était précisément l'objectif du colloque organisé par le Département de sociologie et la revue *Recherches sociographiques* en mai 2017, dont les contributions ici colligées sont la principale retombée. Les textes qui suivent retracent donc les grands courants idéologiques et de pensée ayant nourri la pratique scientifique de Simon Langlois; ils montrent dans quelle mesure la notion de changement traverse toutes les grandes études qu'il a menées sur la stratification sociale, sur les tendances démographiques et sur la mobilité sociale, et soulignent l'apport de ses travaux à notre compréhension des sociétés québécoise et canadienne et de manière plus générale, à celle des sociétés mondialisées contemporaines.

Ce portrait d'ensemble de l'œuvre serait incomplet sans un regard sur la personne de Simon Langlois. C'est pourquoi quatre anciens docteurs témoignent du type d'encadrement, rigoureux mais empathique, que leur a prodigué leur directeur de thèse.

Sylvie Lacombe

Directrice de *Recherches sociographiques*

INTRODUCTION

Le contexte des bonnes raisons de Simon Langlois

PAR JOSEPH YVON THÉRIAULT

Ce livre porte sur les travaux d'un sociologue québécois, Simon Langlois. Je ne saurais dire, comme beaucoup des auteurs du présent ouvrage, que je fus un ami personnel de Simon Langlois, ni d'ailleurs un étroit collaborateur. Je n'ai pas non plus souvenir de l'avoir rencontré une première fois. Au contraire, j'ai l'impression que depuis ma vie active de sociologue, depuis presque une cinquantaine d'années, il fut toujours présent dans le paysage sociologique québécois. C'était un sociologue de Laval sur qui l'on s'appuyait pour lire le Québec. Il a toujours été présent dans la vie intellectuelle. On le rencontrait dans des colloques, lors de soutenances de thèses, dans la vie associative de notre discipline, etc. Un pilier de la vie sociologique québécoise.

C'est dire que sans être des amis intimes, Simon et moi partageons le contexte d'une situation, cette appartenance à une même génération, le partage d'un même moment historique, les mêmes lieux, les mêmes événements qui ont suscité notre curiosité de sociologues et même nos choix théoriques. En bref, le partage d'un monde commun qui rend la démarche et l'œuvre de l'autre familières, malgré des divergences d'approches. C'est à travers ce contexte de situation que j'aimerais présenter l'œuvre qui défile à travers les différents textes présentés dans cet ouvrage.

LE CONTEXTE D'UNE SITUATION

Simon Langlois est né à Montmagny en 1947 (il est de deux ans mon aîné). C'est donc un enfant d'après-guerre, un enfant du baby-boom, né dans une petite ville du Canada français. Une société en rapide

mutation. La Révolution tranquille, qui allait profondément modifier (voire bouleverser) la représentation que la société canadienne-française se donnait d'elle-même, frappait à la porte. Un vent modernisateur balayait alors le Québec qui se représentera dès lors comme « société globale ».

Comme le rappelait François Ricard dans *La génération lyrique*¹, la génération à laquelle appartient Langlois, et qui est aussi la mienne, ne fut pas l'inspiratrice de cette révolution ; elle en bénéficia plutôt des fruits à mesure que les réformes s'accumulèrent. Langlois entra à peine dans l'adolescence lorsque l'ère duplessiste se termina et que le gouvernement Lesage (1960-1966) entonna l'hymne au changement. C'est comme étudiant qu'il assistera à la nationalisation de l'électricité, la création du ministère de l'Éducation, la fondation des grandes institutions étatiques québécoises, la Caisse de dépôt (1965), Radio-Québec (1968), l'Université du Québec (1969), bien qu'il ait participé comme agent de recherche (1971-1972) aux balbutiements de cette institution.

Il avait encore, d'une certaine façon, les pieds dans le Canada français, alors que s'affirmait le Québec de la société globale. Il termina ses études classiques au collège de La Pocatière l'année même (1967) où la vénérable institution des Collèges classiques laissait place au Cégep (collège d'enseignement général et professionnel) et où les États généraux du Canada français (1966-1969) confirmaient la crise du Canada français. Il était encore jeune professeur lorsque la deuxième vague de la Révolution tranquille (l'élection du Parti québécois en 1976) émergera. Son premier texte « savant », le premier d'un long compagnonnage qu'il entretiendra avec la revue *Recherches sociographiques*, paraîtra justement en 1977. Tout comme moi, bien que nous ne nous connaissions pas à l'époque, mais ce qui signe encore ce partage d'un même « contexte d'une situation », il terminera son doctorat à Paris en 1981, sous la direction de Raymond Boudon.

Quoique Simon Langlois s'avérera comme l'un des grands sociologues de la Révolution tranquille et du Québec comme société globale, il ne fut ni un grand théoricien ni un grand idéateur de celle-ci. Il arrivera après ; son œuvre s'écrira principalement dans les 20 dernières années du XX^e siècle et dans les 20 premières du XXI^e. Il constatera les effets de la Révolution tranquille plutôt que d'annoncer sa réalisation ; il cherchera à comprendre pourquoi le Québec avait changé, pourquoi le Québec

1. François Ricard, *La génération lyrique. Essai sur la vie et l'œuvre des premiers-nés du baby-boom*, Montréal, Boréal, 1992.

change. Plus fondamentalement, comme on le verra, sa démarche l'a toujours éloigné d'une grande théorie. Comme le rappelle François Gardes ici même : « Les travaux de Langlois diffèrent profondément de l'approche pratiquée par Bourdieu : l'assise sur les traditions de Boudon et Tocqueville lui permet d'éviter de vouloir enfermer ses travaux dans les limites d'une théorie générale qui ne pourrait, comme il fut avéré par l'exemple de Bourdieu, qu'être un cadre trop général et invérifiable empiriquement. »

Pour employer une expression qu'il affectionne, il cherchera les « bonnes raisons » ou les « raisons fortes » qu'ont les acteurs sociaux pour agir. Il fut en quelque sorte le grand chroniqueur des tendances motivationnelles du Québec en voie de modernisation des quarante dernières années. Lui-même intitulait l'un de ses derniers ouvrages, *Le Québec change. Chroniques sociologiques* (2017).

Le travail de Langlois m'est donc familier par le fil conducteur qui ressort du portrait de sa sociologie retracée tout au long de ce volume : les transformations de la société québécoise dans l'ère post-Canada français. Encore plus, si Langlois s'intéresse, avant tout, au Québec (ce sera son objet particulier, bien que ses études ne s'y limitent pas), il est un des rares spécialistes de la société québécoise à inscrire ces transformations face à face avec l'évolution du Canada anglais (deux sociétés globales en conflit) et à s'intéresser à ce qui advient du reste de l'ancien Canada français : francophonies minoritaires du Canada, l'Acadie, voire la francophonie d'Amérique (question qui m'interpelle spécifiquement, comme on le sait). Nous abordons les mêmes thèmes, mais à partir d'une stratégie de pénétration du social inverse. Langlois fait parler les faits d'abord, avant de comprendre la société globale ; j'ai tendance à partir de la référence, de l'intention, pour arriver à comprendre l'acteur.

On pourrait dire la même chose des références théoriques qui ont marqué le parcours de Simon Langlois. Je me reconnais dans les classiques qu'il aime à citer, Alexis de Tocqueville, Max Weber, plus près de nous Fernand Dumont. Ces auteurs participent d'une sociologie de l'action à laquelle j'adhère. Ils participent aussi (notamment Tocqueville, Weber) d'une sociologie politique que décrit bien Jean-Pierre Beaud dans son texte et qui constitue aussi ma tradition intellectuelle. Mais inversement encore. Pour Langlois, Tocqueville et Weber sont lus à travers Raymond Boudon : c'est chez l'acteur individualisé que la sociologie acquiert sa capacité de comprendre la dynamique d'ensemble. Les textes de Robert Leroux, de Yao Assogba, de François Gardes, notamment, insistent sur

cette filiation boudonnienne (l'individualisme méthodologique) de l'œuvre de Langlois. Pour ma part, en filiation avec Claude Lefort², je lis Tocqueville et Weber à partir de leur philosophie politique: l'acteur y serait déterminé par la logique de la rationalité moderne ou de la démocratie. Le postulat de l'individualisme méthodologique le conduira néanmoins vers des interrogations macrosociologiques comme la « société juste » de John Rawls (voir le texte de Michel Forsé) ou le libéralisme chez Raymond Boudon (voir le texte de Robert Leroux). Finalement, nous aboutissons tous deux à insérer l'acteur dans la société globale, comme nous l'a appris Fernand Dumont (voir le texte de Jean-François Laniel).

LE CONTEXTE SOCIOLOGIQUE

La sociologie de Simon Langlois n'est pas uniquement enrobée dans les transformations qu'a connues le Québec depuis le milieu du siècle dernier. Elle s'inscrit aussi dans une filiation sociologique qui marque profondément sa démarche: l'École de Laval. Le Département de sociologie de l'Université Laval, où Simon Langlois fit ses études de maîtrise et où il fut professeur pendant près de quarante ans, doit son existence à la fondation en 1938 de l'École des sciences sociales de l'Université Laval par le père Georges Henri-Lévesque. L'École de Laval fut le premier lieu d'une véritable tradition sociologique universitaire québécoise.

Bien que l'École s'inscrivait volontairement dans un projet de progressisme social et de modernisation du Québec, la sociologie lavalloise voudra délaissier le caractère prioritairement engagé des traditions sociologiques précédentes: elle se voudra avant tout scientifique. Jean-Philippe Warren résume ainsi la manière dont Jean-Charles Falardeau, le principal collaborateur du père Lévesque au sein de l'école de Québec, présentait le projet sociologique lavallois:

Selon une méthodologie systématique et des recherches empiriques, à partir d'une problématique, de concepts, de cadres et de références inspirés de l'École de Chicago, les professeurs et les étudiants tentaient de dégager le sens de l'évolution récente du Canada français en s'émancipant de toute idée *a priori* [...] dans le but de substituer ni plus ni moins les faits aux idées³.

2. Claude Lefort, *Écrire. À l'épreuve du politique*, Paris, Calmann-Lévy, 1992.

3. Jean-Philippe Warren, *L'engagement sociologique. La tradition sociologique du Québec francophone, (1886-1955)*, Montréal, Boréal, 2003, p. 286.

Une grande partie de l'œuvre de Langlois s'inscrira d'ailleurs, comme en témoignent plusieurs textes du présent volume (Jean-Pierre Beaud, Bernard Valade, François Gardes, Robert Leroux), dans un effort de clarification méthodologique des manières d'appréhender les faits sociaux. Le choix de Raymond Boudon comme directeur de thèse, dont toute son œuvre méthodologique restera marquée, est en continuité avec cette première tradition.

C'est le même message, « substituer les faits aux idées », que Falardeau, accompagné cette fois du jeune sociologue Fernand Dumont, proposera dans les propos liminaires du premier numéro de la revue *Recherches sociographiques* en 1960 : « Notre société, les "Recherches sociographiques" voudraient la considérer, pour ainsi dire, au ras du sol⁴. »

Une sociologie, avant tout... Avant d'être engagée socialement et politique, une science des faits sociaux, une sociologie qui s'appuie sur les faits. On reconnaît Simon Langlois comme un digne continuateur de cette tradition. Il s'intéressera particulièrement à l'œuvre de Jean-Charles Falardeau. Comme pour ce dernier sa sociologie est marquée par cette volonté de faire parler les faits. Pas docilement toutefois. Pour Langlois les faits indiquent davantage des tendances que des lois sociales. Il inscrit davantage que ses prédécesseurs et que la tradition de l'École de Chicago les faits à l'intérieur d'un contexte, d'une société. C'est ainsi que l'on notera l'usage, plus le temps avance, du concept de « société globale ». Emprunté largement à Fernand Dumont, ce concept subsume les intentions des acteurs dans une référence, une société (globale), en l'occurrence ici le Québec.

Par analogie, on pourrait comparer cette démarche à celle proposée par Tocqueville dans *La démocratie en Amérique*. Langlois est d'ailleurs un grand lecteur de Tocqueville auquel il a consacré plusieurs textes. Tocqueville en effet voyait dans « l'égalité des conditions » une attitude des acteurs démocratiques qui était, pensait-il, le « fait générateur » des sociétés démocratiques. Ce fait générateur influençait tantôt les mœurs, tantôt les lois, pour produire un état social (une société globale) démocratique. Mais après que l'état social était créé, il devenait lui-même un fait générateur⁵. On pouvait dès lors comprendre la société en la pénétrant

4. Fernand Dumont et Jean-Charles Falardeau, « Pour la recherche sociographique au Canada français », *Recherches sociographiques*, 1, 1, 1960, p. 4.

5. Pierre Manent, dans *Tocqueville et la nature de la démocratie* (Paris, Gallimard, 1982), décrit bien cette sociologie à entrées multiples que j'associe ici à la sociologie de Simon Langlois.

soit par ses lois, soit par ses attitudes, soit par ses mœurs. Je vois dans l'évolution de la sociologie du Québec, dont la sociologie de Langlois est ici idéale-typique, depuis ses fondements universitaires dans l'École de Laval, un même type d'évolution, de la morphologie à la société globale.

La sociologie lavalloise fut en effet, dès le départ, fortement marquée par une tradition monographique empruntée à l'École de Chicago (le Québec comme *folk society*) et d'une tradition empirique, la rationalité de l'acteur. La sociologie de l'acteur qui traverse toute l'œuvre de Langlois est puisée dans cette influence américaine de l'école lavalloise, mais aussi dans celle de son directeur de thèse Raymond Boudon, le plus américain des sociologues français. Tout cela n'était toutefois pas éloigné d'une certaine conception de la morphologie que l'on peut faire remonter à la sociologie française naissante (Durkheim et Halbwachs). Dans son texte, Andrée Fortin rappelle que la morphologie renvoyait à la forme matérielle de la société : « étendue, nombre, densité, mouvement, aspects quantitatifs, tout ce qui peut être mesuré et compté ». Langlois retiendra de cette filiation, à une certaine distance des théories du choix rationnel qui insistent trop sur la rationalité instrumentale de l'acteur, que l'acteur social a des raisons multiples d'agir. Il rappellera l'enseignement de Tocqueville pour qui « l'homme n'a pas que des intérêts; il a aussi des idées et des sentiments⁶ ».

Cela cadre d'ailleurs avec l'évolution de l'école lavalloise. Une deuxième génération de sociologues lavallois – on pense notamment à Fernand Dumont et Nicole Gagnon (qui a notamment dirigé la thèse de maîtrise de Langlois) –, sans délaissé pour autant la nature sociographique de la sociologie, a rapidement voulu insérer une dimension sociétale à la compréhension de la société québécoise. Le concept de société globale visait justement, pas uniquement chez les sociologues lavallois, mais dans la sociologie du Québec qui s'institutionnalise dans les années 1960, à se substituer au concept de « *folk society* » qui percevait la société canadienne-française comme une communauté ethnique aux attitudes et aux valeurs traditionnelles en voie de modernisation⁷.

Le Québec, comme société globale, ne se ramenait plus uniquement à des attitudes (traditionnelles ou modernes), mais était saisi dorénavant

6. Cité par Simon Langlois, « Trente ans de sociologie en France », *Commentaire*, vol. 31, n° 121, 2008, p. 351.

7. Voir à ce sujet le numéro spécial des *Cahiers de recherches sociologiques*, *Feu la société globale*, n° 28, 1997.

à travers la complexité d'une société. C'était en quelque sorte, pour revenir à Tocqueville, un état social que l'on pouvait appréhender tantôt par sa référence, tantôt par ses idéologies ou l'attitude de ses acteurs, tantôt au ras du sol par les faits, mais toujours dans un esprit de compréhension globale. La société globale devenait elle-même un fait générateur du Québec en voie de modernisation. Si Langlois aime comprendre les bonnes raisons qu'ont les acteurs sociaux d'agir ainsi en s'appuyant sur les faits, sa sociologie se voudra compréhensive du Québec comme société globale. Il ne sera pas le sociologue du déterminisme des faits, mais celui, comme l'explique Jean-François Laniel, d'un dualisme tout sociologique entre les faits et l'idéal.

Une autre manière dont Langlois a démontré sa fidélité à la sociologie lavalloise mérite que l'on s'y arrête. Il s'agit de son implication dans le développement de la sociologie comme discipline. L'École de Laval, nous l'avons déjà rappelé, est le berceau de la sociologie institutionnelle ou universitaire au Québec. Pour que la sociologie se distancie d'une position trop militante, trop près de l'engagement social, il fallait qu'elle s'institutionnalise dans l'université, qu'elle acquière comme discipline une autonomie.

Simon Langlois a consacré beaucoup d'énergie et de talent au développement de la sociologie comme discipline. Bernard Valade démontre bien comment il a été un artisan du développement d'une sociologie de la consommation dans l'univers francophone (voir aussi sur cet apport le texte de François Gardes). Un tel engagement, comme le souligne Fernand Harvey, ne peut être dissocié d'une certaine conception de la sociologie, science des faits sociaux. Il a participé à la consolidation du Département de sociologie de l'Université Laval dont il fut le directeur pour un temps et un pilier de la troisième génération. Il a dirigé des chantiers de recherche à l'*Institut québécois de la recherche* (il en fut un des directeurs de recherche), institut créé par Fernand Dumont et ayant comme objectif de produire une connaissance factuelle du Québec comme société globale. Son intérêt pour l'aire culturelle du Canada français l'a conduit à devenir (2002-2003) titulaire de la *Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord* (CEFAN). Il fut président de l'Association canadienne-française des sociologues (ACSALF) ainsi que de l'Académie des sciences sociales de la Société royale du Canada. Il a œuvré dans un nombre important de revues scientifiques, notamment *Recherches sociographiques*, *l'Année sociologique* (voir son apport important à cette revue et à la sociologie dans le texte de Bernard Valade), *La Revue Tocqueville* et participé

à de grands réseaux de recherches internationaux sur les indicateurs et les tendances sociales.

LE QUÉBEC SE MODERNISE

Loin d'une « théorie suprême », comme le dit Jean-Philippe Warren dans le texte qu'il signe dans le présent ouvrage, Langlois a particulièrement voulu comprendre la société en partant de sa morphologie (l'étude des populations, des faits), ou encore, par celle des tendances (les indicateurs de changement de revenus, de consommation, de mobilité sociale, d'aspirations culturelles). Il reste néanmoins que se dessine dans ce projet d'objectivation du social une certaine conception de la société. Comme dans la tradition française de la sociologie, particulièrement celle de Durkheim, mais aussi chez Tocqueville, le sociologue est voué chez Langlois à constater la modernisation de la société. C'est un fait inéluctable, le changement dans la morphologie de la société ou dans l'univers des attitudes, l'une participant à influencer l'autre, dévoile un processus de modernisation quasi téléologique.

En regard de la société québécoise, il n'y a donc pas chez Langlois un Québec tiraillé ou angoissé par son passé. Il est plus près ici de la confiance qu'un Jean-Charles Falardeau exprimait dans la modernisation du Québec que des hésitations d'un Fernand Dumont face au bilan d'une telle modernisation. Le Québec depuis la Révolution tranquille est une société globale en voie de modernisation qui a résolument tourné le dos à son passé canadien-français. Il y a plus de ruptures que de continuité chez Langlois entre l'ancien Canada français et le Québec, on assiste à une « véritable mutation macrosociale ».

La compréhension des « raisons fortes » qui expliquent cette voie se trouve dans les transformations de la morphologie de la société québécoise d'après la Révolution tranquille. Développement d'une classe moyenne puissante chez les Québécois francophones, intégration des femmes au marché du travail. Andrée Fortin dira plus loin qu'il y a une touche féministe dans les constatations de Simon Langlois : le changement du statut des femmes, souvent rappelé dans son travail, est pour beaucoup dans l'attitude modernisante de ceux-ci. Les Québécois, avec un certain retard, se sont individualisés et sont entrés dans la société de consommation. Voilà les raisons fortes de la modernisation du Québec.

À en rester là, on pourrait dire que le Québec a suivi plutôt un processus général de modernisation, qu'il n'a pas été le lieu d'une capacité

d'agir singulière (comme le voudrait la sociologie de l'acteur). C'est pourtant là que le contexte de l'action joue. C'est le rapport de l'acteur au contexte particulier qui signe la singularité de la modernisation du Québec. Le contexte joue sur la référence, par exemple, en transformant la vieille identité culturelle canadienne-française en identité d'une société globale (québécoise). Ce que Langlois a analysé sous l'angle de la refondation de la nation. Cela ne modifie pas uniquement la représentation nationale du Québec, mais aussi la représentation politique canadienne, en modifiant la vieille dynamique fédéraliste dans un combat entre deux sociétés globales. Ce processus coupe aussi le Québec francophone de l'ancien Canada français. Des communautés francophones hors Québec dès lors condamnées à un communautarisme ou à une folklorisation, ce que lui reprochera dans le présent volume Linda Cardinal, perçoivent dans une telle analyse un déni du caractère politique des francophonies minoritaires.

C'est ce même rapport de l'acteur à la société globale, l'état social du Québec moderne, qui permet de comprendre l'évolution politique du Québec des cinquante dernières années. Un Québec qui bouge dans sa morphologie. Une classe moyenne qui pour s'affirmer investira massivement dans l'État-providence qui est en même temps, et peut-être avant tout, un outil pour elle de promotion sociale. Un Québec qui deviendra par le fait même plus égalitaire, plus féministe, que l'autre société globale (le Canada anglais). Ce même rapport de l'acteur à la société globale expliquera aussi comment, dans un premier temps, les raisons fortes au Québec (montée de la classe moyenne francophone, individualisation, mobilité sociale, vieillissement) concourent au projet souverainiste qui sera le grand projet de la génération montante au moment de la Révolution tranquille. Et ces mêmes raisons fortes, « paradoxes des conséquences » (le résultat de l'action peut être contraire à l'intention de l'acteur comme le pensait déjà Weber), feront que les générations suivantes, en raison même de leur mobilité sociale et de leur individualisation, développeront une certaine indifférence face au projet souverainiste. Effet d'âge, effet de génération, la morphologie du Québec bouge ainsi que l'intention de l'acteur.

On ajoutera d'ailleurs qu'à l'encontre de beaucoup de ses contemporains en études québécoises, ce constat d'un Québec qui s'éloigne du projet qui fut celui de sa génération, le projet souverainiste, ne rend pas Langlois pessimiste ni amer. C'est que sa sociologie en continuité avec la tradition lavalloise est plus scientifique que normative. Il veut, pour comprendre, laisser parler les faits.

UNE SOCIOLOGIE DES TEMPS PRÉSENTS

Je me suis intéressé dans un premier temps au contexte d'une situation qui me rend familiers les thèmes traités par Simon Langlois ainsi que ses choix théoriques. J'ai, dans un deuxième temps, rappelé quelques grands enjeux soulevés par son travail sociologique, la sociologie de l'acteur, la société globale, la société de consommation, la morphologie du Québec contemporain, la modernisation du Québec. J'ai volontairement laissé aux différentes présentations qui suivent l'analyse plus serrée de l'œuvre de Simon Langlois. Les auteurs des textes du présent livre sont des sociologues très au fait de son apport à la théorie sociologique ainsi qu'à la connaissance des sociétés contemporaines, notamment québécoise. Ils rendent un vibrant hommage à l'œuvre de Langlois tout en rappelant les bonnes raisons de lire celle-ci.

C'est l'objectif de toute sociologie, et en cela celle de Simon Langlois est exemplaire, de nous faire comprendre en contexte les raisons fortes qui expliquent notre monde en changement.

BIBLIOGRAPHIE

- Cahiers de recherches sociologiques, Feu la société globale*, n° 28, 1997.
- Dumont, Fernand et Jean-Charles Falardeau, « Pour la recherche sociographique au Canada français », *Recherches sociographiques*, 1, 1, 1960, p. 3-5.
- Langlois, Simon, « Trente ans de sociologie en France », *Commentaire*, vol. 31, n° 121, 2008, p. 349-359.
- Claude Lefort, *Écrire. À l'épreuve du politique*, Paris, Calmann-Lévy, 1992.
- Pierre Manent, *Tocqueville et la nature de la démocratie*, Paris, Gallimard, 1982.
- François Ricard, *La génération lyrique. Essai sur la vie et l'œuvre des premiers-nés du baby-boom*, Montréal, Boréal, 1992.
- Jean Philippe Warren, *L'engagement sociologique. La tradition sociologique du Québec francophone, (1886-1955)*, Montréal, Boréal, 2003.

ARTICLES

Le sens de la justice : un exemple de validation de l'hypothèse de John Rawls

PAR MICHEL FORSÉ

Une étude menée avec Simon Langlois en 2016¹ comparait les réponses des interviewés, lors de sondages représentatifs réalisés en France et au Québec², notamment à la question de savoir si leur société leur paraissait juste ou injuste. On y constatait qu'en dépit d'un résultat inversé sur la macrojustice³ (une majorité de Français [60%] trouvaient leur société injuste alors qu'ils n'étaient qu'une minorité [30%] au Québec), les éléments d'explication des réponses étaient identiques dans les deux sociétés (rôle des variables sociodémographiques, de la mobilité sociale, de l'autopositionnement sur une échelle de statuts sociaux, du

-
1. Michel Forsé, Simon Langlois et Maxime Parodi, « Contrasting sentiments of social justice in France and Quebec », *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, vol. 37, n° 2, 2016, p. 13-34.
 2. En France, l'enquête « Perception des Inégalités et Sentiments de Justice » (PISJ) a été réalisée en face à face entre septembre et octobre 2009 par l'Institut de Sondage Laval (GfK-ISL) auprès d'un échantillon de 1 711 individus représentatifs par quota de la population de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine (cf. Forsé *et al.*, *L'égalité, une passion française?*, Paris, Armand Colin, 2013). De son côté, une équipe québécoise a inclus un certain nombre de questions identiques à celles qui apparaissent dans le sondage PISJ dans l'enquête *Représentations sociales des inégalités et de la pauvreté* (RSIP), qui a été réalisée au Québec en avril 2013 auprès d'un échantillon représentatif de la population québécoise (n = 2 727).
 3. La macrojustice concerne une société dans son ensemble, tandis que la microjustice concerne un individu ou un petit groupe (cf. Brickman *et al.*, « Microjustice and macrojustice », dans M. J. Lerner et S. C. Lerner (dir.), *The justice motive in social behavior*, New York, Plenum, 1981, p. 173-204).

sentiment de microjustice, de la perception des inégalités, etc.). En fait, certaines caractéristiques de contexte socio-économique (comme le fort taux de chômage en France) expliquaient cette disparité d'appréciation globale bien davantage que d'éventuelles différences de raisonnement des personnes interrogées quant aux déterminants de la macrojustice. De plus, les taux de non-réponse à la question posée étaient faibles. Autrement dit, la plupart des personnes sondées n'éprouvaient aucune difficulté à porter un jugement sur la justice ou l'injustice de leur société. Au terme de cette comparaison, il était donc possible de penser qu'elles avaient répondu en fonction de leur sens de la justice – sens qui ne se trouvait pas être particulier à une société ou une autre. Mais les données des deux sondages ne permettaient pas d'aller au-delà de la plausibilité de cette hypothèse.

Ce chapitre va être l'occasion de montrer qu'il est effectivement envisageable de valider empiriquement cette idée. Plus précisément, en reprenant la définition que John Rawls donne du sens de la justice, il va s'agir de montrer, à l'aide d'un exemple (car on peut imaginer bien d'autres possibilités de validation), que l'hypothèse anthropologique qu'il formule dans sa *Théorie de la justice*⁴ peut trouver des éléments de vérification empirique. Mais avant d'aborder cette vérification, commençons par rappeler ce qu'il faut entendre par « sens de la justice » selon Rawls.

1. LE SENS DU JUSTE À LA LUMIÈRE DE LA THÉORIE DE JOHN RAWLS

Le sens de la justice traduit le désir d'accorder à chacun ce à quoi il a droit. Ou, comme l'écrit Rawls⁵ : « Le sens de la justice est le désir efficace d'appliquer les principes de justice et d'agir selon eux. » En résumé, c'est l'aspiration à vivre dans une société juste. Rawls fait l'hypothèse que nous possédons un tel sens (au moins dans les sociétés démocratiques et libérales) et cette hypothèse, loin d'être anodine, constitue un des piliers de sa philosophie. Il s'agissait également d'une hypothèse centrale d'*Une théorie empirique de la justice sociale*⁶, ouvrage publié avec Maxime Parodi. Dans les deux cas, la justice est définie à partir de l'idéal régulateur de

4. John Rawls, *Théorie de la justice*, Paris, Le Seuil, 1987.

5. *Ibid.*, § 86, p. 608.

6. Michel Forsé et Maxime Parodi, *Une théorie empirique de la justice sociale*, Paris, Hermann, 2010.

l'accord unanime : est juste une loi, un principe, un acte qui pourrait rassembler un accord unanime de tous les participants sur un forum idéal où chacun pourrait s'exprimer sans contrainte. Rawls défend cette idée au travers de son modèle d'un acteur raisonnant derrière un voile d'ignorance⁷ et donc contraint de réfléchir sur la répartition des biens sociaux en plaçant tout le monde sur un pied d'égalité :

[Dans la position originelle, derrière le voile d'ignorance,] puisque les partenaires ignorent ce qui les différencie, et qu'ils sont tous également placés dans la même situation, il est clair qu'ils seront tous convaincus par la même argumentation. C'est pourquoi nous pouvons comprendre l'accord conclu dans la position originelle à partir d'une personne choisie au hasard. Si quelqu'un, après mûre réflexion, préfère une conception de la justice à une autre, alors tous la préféreront et on parviendra à un accord unanime⁸.

Or le concept d'un tel accord n'aurait pas de sens si personne ne désirait la justice. Et il n'aurait pas de sens non plus si j'étais le seul à désirer la justice, car l'accord présuppose que chacun des participants, et non uniquement moi, donne de la valeur au fait de s'accorder. C'est pourquoi toute approche d'inspiration kantienne ou postkantienne, où l'idéal d'accord unanime joue un rôle fondamental, repose sur l'hypothèse anthropologique selon laquelle nous possédons un sens de la justice.

On peut s'en rendre compte également en repartant de certaines propositions défendues dans *Une théorie empirique de la justice sociale*. Il y avait été établi qu'une conception de la justice devait posséder certaines caractéristiques pour être reconnue comme telle. Ce sont ces caractéristiques qui permettent de repérer empiriquement la conception de la justice qui prévaut dans une société donnée. Sans y revenir dans le détail, donnons-en juste ici la liste. Les principes de justice doivent être universels, généraux, formels, publics et irrévocables ; ils doivent aussi pouvoir s'ordonner lorsque des revendications légitimes sont en conflit et viser *a priori* le juste, tout comme une théorie scientifique doit *a priori* viser le vrai.

Au sein de cette liste, c'est derrière la notion d'irrévocabilité que se cache notre hypothèse anthropologique. Cette irrévocabilité signifie qu'il n'y a pas d'instance supérieure qui permettrait légitimement de rejeter l'accord de tous obtenu sur le forum idéal de la discussion – autrement dit, la justice n'est pas au service d'une autre fin jugée supérieure comme,

7. Nous en donnerons une définition un peu plus loin.

8. *Théorie de la justice, op. cit.*, § 24, p. 171.

par exemple, le respect de la tradition, l'efficacité, le salut de l'âme ou encore le bonheur. Or ceci suppose que chacun d'entre nous reconnaisse que la justice est une fin en soi et qu'à ce titre une conception de la justice peut jouer un rôle *décisif* sur notre agir. Autrement dit, on suppose que faire ce qui est juste a de la valeur pour chacun de nous. Cependant, qu'on ne s'y trompe pas : ceci ne signifie pas pour autant que nous agissions tous, toujours et en toutes circonstances en vertu de ce qui est juste. Un individu peut évidemment accorder plus de valeur à ses intérêts égoïstes qu'à la justice. Il peut également faire ce qui est juste, mais pour des raisons uniquement contingentes, parce que son intérêt égoïste va dans le même sens. L'irrévocabilité stipule simplement que la justice définit un ensemble de prescriptions qui lui sont propres et qui peuvent être entendues et mises en œuvre parce que les individus ont, entre autres, un désir que ces prescriptions soient appliquées. Ce qui ne peut être révoqué, c'est le sens de ces prescriptions. En revanche, un individu peut toujours décider de ne pas en tenir compte, de heurter le sens de la justice de ses contemporains et d'agir d'une manière injustifiable.

Toutefois, il ne va apparemment pas de soi que nous soyons dotés d'un tel sens du juste. Au sein des sciences sociales notamment, cette hypothèse est souvent considérée comme idéaliste et elle occupe peu de place au sein des modèles anthropologiques usuels, voire aucune place. Prenons le cas du modèle de l'*homo œconomicus*. Ce dernier est mû essentiellement par son intérêt économique et il ne juge la valeur de la coopération qu'à l'aune de ce qu'il peut y gagner. Au fond, il a révoqué la justice par égoïsme. Il y a cependant un contre-modèle, celui de l'*homo sociologicus*. Il est voué essentiellement à se conformer aux attentes de rôles que ses groupes d'appartenance lui prescrivent. Il est l'héritier par excellence, pur véhicule pour la reconduction des normes et valeurs de son milieu social ; il est « agi » par la structure sociale et, s'il doit réagir à des changements sociaux, c'est selon son « habitus » pour assurer autant que faire se peut la reproduction de cette structure. En considérant que les individus sont quasiment entièrement formatés une fois pour toutes, ce modèle ne permet notamment pas de comprendre pourquoi et comment les individus font société car ceux-ci paraissent toujours déjà incorporés (*embedded*) dans des groupes. Aussi, l'*homo sociologicus* n'a-t-il pas plus de sens de la justice que l'*homo œconomicus*, car il ne perçoit que le caractère coutumier des normes de justice sans chercher à apprécier les justifications soutenant ces normes.

L'anthropologie rawlsienne se distingue clairement de ces deux modèles précisément en défendant l'idée que les individus ont un sens

du juste. D'un côté, les individus développent un sens de la coopération et une morale de la réciprocité. Puisant dans des sentiments sociaux comme l'amour, l'amitié ou encore la confiance, ils sont prêts à jouer le jeu de la coopération et condamnent la stratégie du passager clandestin (*free rider*). D'un autre côté, les individus sont acteurs de la coopération et, au lieu de simplement jouer passivement des rôles, ils s'engagent dans des projets et endossent des rôles qu'ils ont remaniés pour de bonnes raisons et en cherchant à rendre raison de leurs décisions. En d'autres termes, ils s'efforcent d'agir de manière rationnelle *et* raisonnable.

En somme, l'égoïste et le zombie sont tous deux incapables de coopérer : le premier parce qu'il se contente de s'affirmer mais ne sait pas ménager une place à autrui ; le second parce qu'il ne peut pas s'affirmer, s'émanciper de ce qui lui est prescrit souvent dès sa naissance. Or, pour coopérer, il faut pouvoir réfléchir sur les rôles des uns et des autres et se demander si la définition et la distribution de ces rôles sont acceptables pour chacun. Ceci exige tout d'abord de la réflexivité de la part des acteurs sur leurs modes de coopération. Mais cela suppose également une capacité à juger les différents rôles en se mettant chacun à la place des autres, et réciproquement, pour proposer et participer à des associations acceptables pour tous. L'égoïste et le zombie n'ont, eux, ni réflexivité, ni sens de la réciprocité ; ils n'ont pas les bases pour se forger un sens de la justice. Au sein de l'anthropologie rawlsienne, le sens de la justice est à la fois une condition méthodologique indispensable pour la théorie et un sentiment moral qui peut s'épanouir dans une société donnée. C'en est une condition méthodologique, puisque la recherche d'un consensus suppose une disposition de tous les participants à jouer le jeu en suivant les règles qui résulteront de ce consensus. Sans cela, les règles n'auraient aucune valeur pratique et l'exercice de justification de ces règles serait un non-sens. Mais il reste que cette condition méthodologique peut s'interpréter de deux manières différentes : soit le désir de justice est un désir en soi, toujours présent en chacun de nous, soit ce désir est conditionnel à la coopération effective d'autrui. Dans un cas, on se rapproche de l'hypothèse rousseauiste d'une bonté naturelle, d'un élan naturel du cœur, mais cette interprétation prête évidemment le flanc aux soupçons d'angélisme ; dans l'autre, on penche plutôt vers une lecture d'inspiration hobbesienne, comme celle de David Gauthier⁹, qui réduit la réciprocité à une forme de calcul d'acteurs ne visant que leurs intérêts au travers de

9. David Gauthier, *Morals by agreement*, Oxford, Oxford University Press, 1986.

contrats d'intérêts mutuels, ce qui, cette fois, suscite plutôt des critiques d'une réduction cynique du sens de la justice.

Toutefois aucune de ces deux interprétations ne correspond exactement à la position de Rawls. En fait, il cherche plutôt un équilibre réfléchi entre l'idéalisme d'un Rousseau¹⁰ et le réalisme d'un Hobbes¹¹. Il défend, selon ses propres termes, une « utopie réaliste¹² ». S'il y a bien un désir de coopération équitable, ce désir n'est pas inné. Il est acquis dans certaines circonstances sociales. Il ne s'agit donc que d'une potentialité humaine, qui peut s'épanouir ou être réprimée. Mais, en même temps, ce désir de coopération équitable ne se réduit pas à la recherche d'un intérêt éclairé et bien compris. Le sens de la justice excède les calculs utilitaristes élaborés à partir des conséquences prévisibles des actes des uns et des autres. Dans une société juste – une « société bien ordonnée », pour reprendre les termes de Rawls – l'individu désire effectivement être juste; il veut croire à une coopération équitable et il ne perçoit plus comme des sacrifices les efforts qu'il fait pour coopérer. Aussi doit-on s'attendre à ce que, lorsque les individus bénéficient des avantages d'un système de coopération sociale, ils se sentent redevables et soient prêts à jouer le jeu avec *fair-play*. Par conséquent, dans des circonstances relativement favorables à la justice, la plupart des individus développent un sens de la justice.

Finalement, l'approche rawlsienne consiste à faire collaborer une étude empirique des sentiments moraux avec une théorie de la justice. Cette dernière fournit des raisons d'agir, mais elle ne peut pas démontrer que ces raisons sont suffisamment motivantes pour être adoptées par les individus. Il faut pour cela puiser dans l'anthropologie et, plus encore, dans les sciences sociales pour étudier empiriquement les sentiments et les motivations des individus dans telle société, à telle époque. Et, inversement, les sciences sociales ne peuvent pas rendre compte de toute la palette des sentiments et des motivations si elles font l'impasse sur la théorie de la justice, car celle-ci fournit des justifications qui lui sont propres mais susceptibles d'imprimer leur marque sur les affects.

10. Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, Paris, Aubier, Éditions Montaigne, 1943 (1762).

11. Thomas Hobbes, *Leviathan*, Paris, Sirey, 1990 (1651).

12. S. Guérard de Latour, G. Radica et C. Spector (dir.), *Le sens de la justice, Une « utopie réaliste » ? Rawls et ses critiques*, Paris, Classiques Garnier, 2015.

Au total, s'agissant de la nécessaire collaboration entre sciences sociales et philosophie, nous retrouvons ici la perspective que nous défendions déjà dans *Une théorie empirique de la justice sociale*. D'un côté, les sciences sociales ne peuvent pas étudier la moralité sans un bagage théorique qui permet, *a minima*, de distinguer le moral de l'immoral et de l'amoral. Et, d'un autre côté, la philosophie, dès lors qu'elle abandonne la prétention à un accès spécial à une transcendance, ne peut pas défendre la liberté de pensée ou le principe de l'accord unanime sans, en même temps, devoir tenir compte de ce que pensent les citoyens. Il y a l'exigence d'un détour empirique et, donc, un appel de la philosophie aux sciences sociales, appel que l'on rencontre notamment chez des penseurs comme Rawls, Habermas ou encore Apel¹³. Or cette collaboration ne se limite pas à l'élaboration et la mise à l'épreuve d'une théorie de la justice, elle porte également sur les aspects motivationnels puisqu'une théorie de la justice a vocation à s'appliquer. Le sens de la justice apparaît dès lors être une véritable pierre angulaire pour ce type d'approche.

Chaussons-en donc les lunettes et revenons à notre question de départ. L'hypothèse d'un sens du juste peut-elle trouver des éléments de validation empirique? Pour le vérifier nous allons examiner, à titre d'exemple, des résultats de sondages portant sur la question de savoir quel principe de répartition des richesses privilégient les individus interrogés lorsqu'ils sont placés dans une situation de relatif « voile d'ignorance ». Le débat porte tout d'abord sur le principe choisi. S'agit-il du principe du *maximin* comme le prévoit la théorie de Rawls? Mais au-delà, peut-on considérer ce choix comme résultant d'un sens de la justice?

2. LE MAXIMIN COMME PRINCIPE DE JUSTICE SOCIALE

Le principe du *maximin* est selon Rawls un des principes fondamentaux de justice sociale. Pour l'établir, il considère dans sa *Théorie de la Justice* un état de nature hypothétique – appelé « position originelle » – dans lequel les individus sont placés derrière un voile d'ignorance. Ils ont une information sur la rareté relative des biens, qui est au demeurant source d'un conflit pour leur répartition (circonstance sans laquelle il n'y aurait pas de principe de justice à choisir), et sur les « biens premiers » indispensables à la réalisation de tout projet de vie rationnel : les ressources

13. Rawls, *Théorie de la justice*, *op. cit.*; Jürgen Habermas, *Morale et communication*, Paris, Cerf, 1986; Karl-Otto Apel, *Discussion et responsabilité*, Paris, Cerf, 1998.

socio-économiques, les libertés de base et les bases sociales du respect de soi-même. En revanche, ils ignorent leur position sociale, leurs atouts naturels et leur conception du bien. Ils se trouvent ainsi sur un pied d'égalité pour mener une réflexion morale sur la répartition équitable des avantages économiques et sociaux. Ils sont en somme en position de raisonner en « spectateur équitable¹⁴ », c'est-à-dire en se mettant à la place de tout autre. Dans ces conditions, selon Rawls, trois principes (ordonnés hiérarchiquement) feraient nécessairement l'objet de leur accord unanime. Le premier est celui d'égalité¹⁵ : « Chaque personne doit avoir un droit égal au système le plus étendu de libertés de base égales pour tous qui soit compatible avec le même système pour les autres. » Le second principe se divise en fait en deux, ce qui fait qu'il y a bien au total trois principes. Il stipule que « les inégalités économiques et sociales doivent être organisées de façon à ce que, à la fois, (a) l'on puisse raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient à l'avantage de chacun et (b) qu'elles soient attachées à des positions ouvertes à tous¹⁶ ». Ce dernier principe est donc celui d'égalité des chances. Le deuxième est celui du *maximin* ou de « différence ». Il exige pour sa mise en œuvre que *le sort économique des plus mal lotis soit maximisé*.

Rawls s'oppose par là aux idées utilitaristes selon lesquelles il faudrait chercher à maximiser la somme ou la moyenne des revenus. Mais il ne verse pas pour autant dans l'utopie consistant à affirmer qu'il n'y aurait pas de justice sociale sans une répartition totalement et absolument égalitaire des richesses. Autrement dit, toutes les inégalités ne sont pas injustes. Seules celles qui ne sont pas à l'avantage (maximum) des plus démunis le sont. De manière dynamique, il n'y a rien d'injuste à ce que les mieux lotis voient leur condition économique progresser. La situation n'est injuste que si, dans le même temps, le sort des plus mal lotis ne s'améliore pas autant qu'il est possible.

Comme on peut s'en douter, c'est évidemment ce principe de différence qui a suscité le plus de débats¹⁷. Rappelons par exemple la critique de Raymond Boudon. Il commence par approuver la démarche d'ensemble dans la mesure où « Rawls a lui-même indiqué son souci de produire une théorie qui puisse être mise à l'épreuve des faits, en l'occur-

14. Michel Forsé et Maxime Parodi, *La priorité du juste. Éléments pour une sociologie des choix moraux*, Paris, PUF, 2004.

15. *Théorie de la justice, op. cit.*, § 11.

16. *Ibid.*

17. Jürgen Habermas et John Rawls, *Débat sur la justice politique*, Paris, Cerf, 1997.

rence rendre compte des sentiments de justice¹⁸». C'est très précisément cette ambition de construire une théorie empirique¹⁹ qui constitue aux yeux de Boudon le mérite fondamental de l'approche rawlsienne, tout simplement parce que cela implique de partir de l'hypothèse non seulement acceptable mais juste que « les sentiments de justice sont le produit de raisons ». Or bien sûr, si tel est le cas, il est impératif de se demander ce que sont empiriquement ces raisons (avec des méthodes d'observation et d'analyse rigoureuses, cela va de soi). Mais c'est sur ce point que, selon Boudon, la théorie de Rawls se révèle être « un échec scientifique peu douteux ». Ne s'étant pas suffisamment préoccupé d'analyse empirique, Rawls échoue dans la détermination de ces raisons, notamment s'agissant du principe du *maximin* : « Pourquoi ? Parce que son argumentation – plus exactement celle qu'il place dans la tête de l'individu placé sous le voile d'ignorance – comporte plusieurs arguments faibles. La sanction tombe alors sèchement : les conclusions de la théorie contredisent les sentiments de justice de sujets sociaux tels qu'on peut les observer²⁰ ». À l'appui de cette sentence forte, Boudon²¹ mentionne les résultats des enquêtes menées par Norman Frohlich et Joe Oppenheimer²².

Ces deux auteurs ont conduit de nombreuses expérimentations aux États-Unis et en Pologne pour déterminer quel principe de répartition des richesses un petit groupe d'individus placés dans une situation de « voile d'ignorance » choisirait. Ces individus ignorent en particulier quel revenu leur sera attribué en vertu du principe sur lequel ils se seront mis d'accord (dans ces expériences, on leur dit que leur place dans une des classes de distribution résultant de la mise en œuvre du principe de répartition choisi leur sera attribuée de façon aléatoire). Ces expérimentations nous apprennent tout d'abord qu'un accord unanime a été obtenu dans tous les groupes (100 %) qui ont été formés, pour autant qu'on laisse aux gens plus de cinq minutes pour se prononcer. Mais le principe distributif retenu n'est pas le *maximin* de Rawls, ni d'ailleurs la maximi-

18. Raymond Boudon, « À propos des sentiments de justice : nouvelles remarques sur la théorie de Rawls », *L'Année sociologique*, vol. 45, n° 2, 1995, p. 273-295.

19. Voir sur ce point Forsé et Parodi, *Une théorie empirique de la justice sociale*, *op.cit.*

20. Boudon, « À propos des sentiments de justice : nouvelles remarques sur la théorie de Rawls », *op. cit.*, p. 293.

21. *Ibid.*

22. Norman Frohlich et Joe Oppenheimer, *Choosing justice, An experimental approach to ethical theory*, Berkeley, University of California Press, 1992.

sation de la moyenne sans contrainte de plancher de John Harsanyi²³, et ce de façon extrêmement nette. Ils choisissent plutôt une sorte de mixte entre les deux, c'est-à-dire une maximisation de la moyenne avec contrainte de plancher. On peut argumenter de problèmes méthodologiques concernant le voile d'ignorance, qui est un idéal, et qui en tant que tel ne peut être qu'approché empiriquement. Il reste que Frohlich et Oppenheimer s'en approchent au mieux et que la conclusion de leur investigation est sans appel. Sur les 81 groupes expérimentaux qu'ils ont constitués, 78 % optent pour une maximisation de la moyenne avec contrainte de plancher, 12 % pour une simple maximisation de la moyenne, 9 % pour une maximisation de la moyenne avec contrainte sur une dispersion minimale, tandis que seulement 1 % choisit le principe de différence. On notera que cette structure s'observe aussi bien aux États-Unis qu'en Pologne.

Ceci étant, d'autres expériences de psychologie sociale, lorsqu'elles mettent l'accent sur les besoins de base qui doivent être satisfaits²⁴ ou sur un contexte d'absence de rémunération des mérites²⁵, n'aboutissent pas à un tel rejet du principe de différence. Il ne s'agit cependant pas, dans toutes ces investigations, de résultats obtenus sur des échantillons représentatifs. Et il est donc, ici comme ailleurs, très délicat d'en tirer des généralités.

3. LE CHOIX DU MAXIMIN

La question est dès lors de savoir à quels résultats on se trouve confronté lorsque la question est posée à un échantillon représentatif d'une population comme celle de la société française ou italienne, que nous allons ici prendre en exemple. La comparaison des résultats qui vont être obtenus pour ces deux pays va permettre de faire la part entre ce qui est propre à une société et ce qui a au contraire une portée plus générale. Le fait de devoir se situer dans le cadre d'un questionnaire à soumettre à de nombreux individus par le biais d'enquêteurs (en France) ou d'Internet (en Italie) ne permet sans doute pas d'être aussi précis sur

23. John Harsanyi, «Morality and the theory of rational behaviour», *Social Research*, vol. 44, n° 4, 1977, p. 623-656.

24. M. E. Yaari et M. Bar-Hillel, «On dividing justly», *Social Choice and Welfare*, 1, 1984, p. 1-24.

25. P. G. Mitchell *et al.*, «Judgments of social justice: Compromises between equality and efficiency», *Journal of Personality and Social Psychology*, 65, 1993, p. 629-639.

les conditions de répartition des richesses ou sur le voile d'ignorance que lorsque l'on construit une expérimentation pour un petit nombre d'individus. Ce qui est en partie perdu qualitativement est en quelque sorte le prix à payer pour gagner statistiquement en représentativité.

Dans les enquêtes par sondage française et italienne²⁶ dont nous traitons ici²⁷, la question posée recourt à la méthode des scénarios et c'est la suivante :

Voici trois sociétés imaginaires ayant chacune trois catégories sociales :

Société A

Les plus démunis gagnent en moyenne 1 000 euros

Les gens au milieu gagnent en moyenne 1 500 euros

Les plus aisés gagnent en moyenne 3 000 euros

(Revenu moyen faible, Inégalité faible)

26. Le sondage français (PISJ) a été présenté plus haut à la note 2. En Italie, l'enquête CAWI (*Computer Assisted Web Interviewing*) de l'*Osservatorio sui consumi delle famiglie* (OSCF) du Département de sciences humaines de l'Université de Vérone a été réalisée par la société de recherche SWG S.p.A. du 15 mai au 10 juin 2016 auprès d'un échantillon de sujets résidant en Italie et ayant 18 ans ou plus (D. Secondulfo et al., *Primo rapporto dell'Osservatorio sui consumi delle famiglie. Una nuova normalità*, Milano, FrancoAngeli, 2017). L'échantillon de 2 007 individus (invités : 6 138, dont 142 hors-quota) a été sélectionné au hasard dans le panel de la société SWG S.p.A. (environ 60 000 individus). Les quotas – sexe, âges regroupés en 6 classes (18-24 ans, 25-34 ans, 35-44 ans, 45-54 ans, 55-64 ans, 64 ans et plus) et zone géographique (Nord-ouest, Nord-est, Centre, Sud, Îles) – utilisés pour cette enquête ont été construits sur la base de la répartition de la population résidente en Italie au 1er janvier 2015. En France comme en Italie, il faut noter que tous les individus interrogés ne sont pas respectivement de nationalité française (96 % le sont) ou italienne (98 % le sont), mais pour plus de simplicité, dans toute la suite, pour évoquer leurs opinions nous parlerons tout de même des « Français » ou des « Italiens » alors que bien sûr, en toute rigueur, il aurait fallu dire chaque fois : « les individus résidant en France, ou en Italie, au moment de l'enquête ». Pour ces deux enquêtes, un redressement par pondération *a posteriori* de l'échantillon a été calculé et utilisé dans cet article.

27. Voir Michel Forsé et L. Tronca, « The French and the Italians in relation to the difference principle », *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, vol. 39, n° 1, 2018, p. 179-197.

Société B

Les plus démunis gagnent en moyenne 1 200 euros

Les gens au milieu gagnent en moyenne 2 000 euros

Les plus aisés gagnent en moyenne 4 000 euros

(Revenu moyen de niveau intermédiaire,

Inégalité de niveau intermédiaire)

Société C

Les plus démunis gagnent en moyenne 800 euros

Les gens au milieu gagnent en moyenne 3 000 euros

Les plus aisés gagnent en moyenne 6 000 euros

(Revenu moyen élevé, Inégalité élevée)

- a) Sans tenir compte de votre situation personnelle, puisqu'il s'agit de sociétés purement imaginaires, dans quelle société préféreriez-vous vivre ?
- b) Globalement, quelle société vous paraît la plus juste²⁸ ?

Parmi ces trois sociétés, on remarque que la société A est la plus égalitaire. La société C l'est le moins mais c'est celle où la richesse totale ou moyenne est la plus élevée. La société B est moins riche que la C et moins égalitaire que la A mais la situation des plus défavorisés est la meilleure puisqu'ils disposent en moyenne de 1 200 euros contre 1 000 euros dans la société A et 800 euros dans la société C. Entre la société A et la société B, l'inégalité s'accroît et le sort des plus favorisés s'améliore puisque leur revenu moyen passe de 3 000 à 4 000 euros, soit une augmentation de 33 %, mais ce n'est pas au détriment des plus mal lotis qui voient leur revenu augmenter de 20 %. Bien sûr, rien ne permet de savoir si cela correspond à une véritable maximisation, mais c'est la situation qui s'en rapproche le plus et qui est en tout cas celle que devraient choisir ceux qui sont surtout attentifs à la situation des plus pauvres. Ceux qui préfèrent globalement accorder la priorité à l'égalité devraient au contraire choisir la société A. Et ceux qui privilégient un calcul utilitariste, revenant à maximiser la richesse totale (le PIB) ou moyenne, ou

28. L'enquête conduite en Italie a conservé les mêmes valeurs de revenus que celles choisies en France. Même si les revenus nets moyens sont en France un peu plus haut qu'en Italie, le décalage n'est pas énorme. Ce n'est donc guère gênant. De plus, la question évoque des sociétés imaginaires et cela a l'avantage de permettre la comparaison sans modifier les sommes en jeu.

encore qui pensent qu'il convient avant tout de chercher à gagner le plus possible, même s'il y a risque qu'ils ne soient pas dans la classe la plus favorisée (dont le revenu moyen est effectivement plus élevé que dans les sociétés A ou B), devraient choisir la société C.

Le fait de recourir à des scénarios sur des sociétés imaginaires et de souligner que les personnes interrogées n'ont dès lors pas à se prononcer en fonction de leur situation personnelle en choisissant la société qui maximise la situation de la catégorie à laquelle ils pensent appartenir (on pourra d'ailleurs vérifier qu'il en va bien ainsi) revient bien d'une certaine manière à essayer de les faire raisonner derrière un voile d'ignorance. L'absence de référence au sexe des individus va dans le même sens. De plus, le fait de n'avoir pas donné de répartition démographique des groupes dans les trois sociétés évite une réponse qui ne serait que le résultat d'un calcul de minimisation des risques. Comme dans le cas des expériences de psychologie sociale, on ne peut évidemment pas parler d'un *véritable* voile d'ignorance, mais de conditions qui sont telles que l'on s'en rapproche.

Quoi qu'il en soit, on pourrait tout d'abord se dire que ces questions sont trop complexes et que les participants à l'enquête ont été nombreux à ne pas pouvoir y répondre. En fait, ce doute n'est pas fondé. En France, seulement 1,3 % des 1 711 individus interrogés n'ont pas répondu à la première question et 1,6 % à la seconde. En Italie, sur les 2 007 individus interrogés, 5,0 % et 5,8 % respectivement ont indiqué ne pas savoir quelle réponse donner aux deux questions et 2,3 % et 2,1 % respectivement ont préféré ne pas répondre du tout aux deux questions. Ce sont là des scores de non-réponses plutôt bas et qui n'ont en tout cas rien d'anormal²⁹.

29. Les rapports des enquêteurs en France n'ont pas indiqué de difficulté particulière des participants pour répondre à ces questions. En Italie, où l'enquête a été faite par Internet (CAWI) et non en face à face, il a été nécessaire de prévoir explicitement l'option « Je ne sais pas » parmi les modalités de réponse possible.

Tableau 1 – Société préférée et la plus juste en France et en Italie

	France	Italie
<i>Société préférée</i>		
Société A	16 %	25 %
Société B	76 %	68 %
Société C	8 %	7 %
<i>Société la plus juste</i>		
Société A	24 %	31 %
Société B	71 %	63 %
Société C	5 %	6 %

Source : PISJ 2009 et OSCF 2016

En excluant ces quelques non-réponses (c'est-à-dire en termes de pourcentages valides, cf. Tableau 1), les choix relatifs à la société préférée sont en France : « société A » 16 %, « société B » 76 % et « société C » 8 %. Pour la seconde question, à propos cette fois de la société considérée comme la plus juste, on obtient : « société A » 24 %, « société B » 71 % et « société C » 5 %. En Italie, on observe des scores particulièrement proches de ceux-ci. Pour la société préférée, on obtient : « société A » 25 %, « société B » 68 % et « société C » 7 % ; et pour la société jugée juste : « société A » 31 %, « société B » 63 % et « société C » 6%. Les Italiens sont donc un peu plus « égalitaristes » que les Français, mais *la société où l'on préfère vivre, comme celle qui paraît la plus juste, est dans les deux pays, de très loin, celle (B) où le sort des plus démunis est le meilleur*. Elle vient largement avant la société la plus égalitaire (A) et davantage encore avant la société la plus riche (C). Nous avons déjà dit tout ce qui devait conduire à nuancer les résultats obtenus à partir de ces questions mais, une fois cela pris en compte, il ne fait aucun doute que *l'on ne peut pas affirmer qu'un échantillon représentatif rejette le principe du maximin*. Comme ce résultat se retrouve aussi bien en Italie qu'en France, cela doit au minimum conduire à traiter avec prudence les résultats connus jusqu'ici et qui ne portaient pas sur des échantillons représentatifs.

Nous avons pu vérifier qu'en France comme en Italie les personnes interrogées n'ont pas opté pour une société parce qu'elle leur semblait la plus favorable à la catégorie socio-économique à laquelle elles pensent appartenir (leur classe sociale subjective). C'est là un résultat qui permet de soutenir qu'un (relatif) « voile d'ignorance » explique mieux l'orientation des réponses que la stricte défense d'un intérêt personnel. Les

croisements avec les variables sociodémographiques usuelles vont d'ailleurs dans le même sens puisqu'ils n'aboutissent que peu fréquemment à des résultats significatifs, que ce soit en France ou en Italie. Par ailleurs, dans les deux pays, le choix de la société B reste majoritaire *quelle que soit l'opinion politique*. La réflexion sur la justice menée sous un voile d'ignorance, même au travers d'une approximation empirique comme celle pratiquée dans ces questionnaires, n'est donc pas le reflet de biais de position ou d'idéologie car, dans une société moderne qui accorde idéalement la priorité au juste sur le bien, elle doit tendre vers des choix susceptibles de recueillir un large assentiment, et c'est bien ce qui s'observe ici.

4. L'EFFET DU SENS DE LA JUSTICE

Il y a cependant, comme on le voit au Tableau 1, un léger décalage entre les réponses aux deux questions. Le principe d'égalité en sort renforcé puisque la société A gagne quelques points (+ 8 % en France et + 6 % en Italie) lorsqu'on passe de la préférence à un diagnostic en termes de justice. Et cette progression se fait au détriment aussi bien de la société la plus riche (- 3 % en France et - 1 % en Italie) que de celle qui maximise le sort des plus pauvres (- 5 % en France et en Italie). Nul doute donc que, pour certains participants, l'égalité est un facteur important pour repérer une situation juste. Néanmoins ces quelques mouvements s'effectuent sur un fond de très grande stabilité. En France et en Italie, lorsque l'on croise les réponses à ces deux questions, on se trouve confronté à un tableau extrêmement « diagonal » (*cf.* Tableau 2).

Les effectifs situés de part et d'autre de la diagonale principale sont faibles et surtout très fortement inférieurs à ce que l'on pourrait s'attendre à trouver s'il y avait indépendance entre les deux questions, tandis que ceux situés sur cette diagonale sont en très fort excédent relativement à cette situation théorique d'indépendance. Tous les tests statistiques envisageables indiquent une extrême stabilité dans les réponses aux deux questions. La société où l'on préfère vivre ne se distingue donc pas significativement de celle considérée comme étant la plus juste. Sur ce point, les données françaises et italiennes sont particulièrement concordantes. On peut dès lors en conclure que, dans leur grande majorité, *les individus interrogés préfèrent vivre dans la société qu'ils considèrent être la plus juste*. Et ceci est vrai, il faut le souligner, quelle que soit la société qu'ils jugent être la plus juste. Or ce désir de vivre dans une société juste correspond précisément à la définition du sens du juste que nous donnions plus haut.

Tableau 2 – Croisement des réponses aux questions sur les sociétés préférées et justes en France et en Italie

France			Société juste			Total
			Société A	Société B	Société C	
Société préférée	Société A	Effectif	210	53	10	273
		%	76,9 %	19,4 %	3,7 %	100,0 %
		Résidus ajustés	22,3	-20,4	-1,2	
Société B	Société B	Effectif	178	1 072	26	1 276
		%	13,9 %	84,0 %	2,0 %	100,0 %
		Résidus ajustés	-17,2	21,1	-10,2	
Société C	Société C	Effectif	16	65	50	131
		%	12,2 %	49,6 %	38,2 %	100,0 %
		Résidus ajustés	-3,3	-5,6	17,9	
Total	Effectif		404	1 190	86	1 680
		%	24,0 %	70,8 %	5,1 %	100,0 %

Phi = 0,701 ; Khi-deux = 824,95 ; ddl = 4 ; p < 0,00001

Italie			Société juste			Total
			Société A	Société B	Société C	
Société préférée	Société A	Effectif	376	75	11	462
		%	81,4 %	16,2 %	2,4 %	100,0 %
		Résidus ajustés	27,1	-24,4	-3,4	
Société B	Société B	Effectif	170	1 018	35	1 223
		%	13,9 %	83,2 %	2,9 %	100,0 %
		Résidus ajustés	-22,8	25,2	-7,1	
Société C	Société C	Effectif	18	57	54	129
		%	14,0 %	44,2 %	41,9 %	100,0 %
		Résidus ajustés	-4,4	-4,7	18,8	
Total	Effectif		564	1 150	100	1 814
		%	31,1 %	63,4 %	5,5 %	100,0 %

Phi = 0,773 ; Khi-deux = 1082,82 ; ddl = 4 ; p < 0,00001

Source: PISJ 2009 et OSCF 2016

CONCLUSION

Au total, les Français et les Italiens préfèrent et trouvent plus juste une société dans laquelle le sort des plus mal lotis est le meilleur possible même si, ce faisant, la situation d'ensemble est moins égalitaire qu'elle ne pourrait l'être. L'égalité, par réduction des différences de revenus, n'est pas rejetée mais elle vient après l'attention qu'il convient d'accorder aux plus démunis. D'ailleurs, cette préséance ne conduit pas les personnes interrogées à choisir une société où le revenu moyen pourrait être plus élevé au prix d'une inégalité plus importante.

Cette priorité au principe du maximin dans une situation de relatif voile d'ignorance rassemble un consensus important qui n'est que peu ou pas altéré par des biais sociodémographiques ou idéologiques. Cette conclusion est d'autant plus robuste qu'elle se retrouve de manière similaire, à 7 ans d'intervalle, aussi bien en Italie qu'en France, deux sociétés certes proches sous bien des aspects mais dont l'histoire et le contexte social, économique et politique demeurent différents. Or ce choix trouve sa raison dans le sens de la justice dont témoignent les participants à l'enquête puisqu'ils manifestent le plus souvent le désir de vivre dans la société qu'ils jugent être la plus juste. L'hypothèse anthropologique que l'on peut formuler en suivant Rawls, à savoir que les citoyens des sociétés démocratiques et libérales sont dotés, au moins pour beaucoup d'entre eux, d'un sens de la justice, est donc clairement validée par les enquêtes que nous avons prises en exemple. D'autres formes de validations peuvent cependant bien sûr être envisagées pour corroborer cette conclusion.

BIBLIOGRAPHIE

- Apel, Karl-Otto, *Diskurs und Verantwortung*, Francfort, Suhrkamp, 1988 (tr. fr. 1998, *Discussion et responsabilité*, Paris, Cerf).
- Boudon, Raymond, « À propos des sentiments de justice : nouvelles remarques sur la théorie de Rawls », *L'Année sociologique*, vol. 45, n° 2, 1995, p. 273-295.
- Brickman, Philip, Robert Folger, Erica Goode et Yaacov Schul, « Microjustice and macrojustice », dans M. J. Lerner et S. C. Lerner (dir.), *The justice motive in social behavior*, New York, Plenum, 1981, p. 173-204.
- Forsé, M., O. Galland, C. Guibet Lafaye et M. Parodi, *L'égalité, une passion française?*, Paris, Armand Colin, 2013.
- Forsé, M. et M. Parodi, *La priorité du juste. Éléments pour une sociologie des choix moraux*, Paris, PUF, 2004.

- Forsé M. et M. Parodi, *Une théorie empirique de la justice sociale*, Paris, Hermann, 2010.
- Forsé M., S. Langlois et M. Parodi, « Contrasting sentiments of social justice in France and Quebec », *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, vol. 37, n° 2, 2016, p. 13-34.
- Forsé M. et L. Tronca, « The French and the Italians in relation to the difference principle », *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, vol. 39, n° 1, 2018, p. 179-197.
- Frohlich, N. et J. A. Oppenheimer, *Choosing justice, An experimental approach to ethical theory*, Berkeley, University of California Press, 1992.
- Gauthier, D., *Morals by agreement*, Oxford, Oxford University Press, 1986.
- Guérard de Latour, S., G. Radica et C. Spector (dir.), *Le sens de la justice, Une « utopie réaliste » ? Rawls et ses critiques*, Paris, Classiques Garnier, 2015.
- Habermas, J., *Moralbewußtsein und kommunikatives Handeln*, Francfort, Suhrkamp, 1983 (tr. fr. 1986, *Morale et communication*, Paris, Cerf).
- Habermas, J. et J. Rawls, (tr. fr.) *Débat sur la justice politique*, Paris, Cerf, 1997.
- Harsanyi, J., « Morality and the theory of rational behaviour », *Social Research*, vol. 44, n° 4, 1977, p. 623-656.
- Hobbes, Th., *Leviathan*, 1651 (tr. fr. 1990, Paris, Sirey).
- Mitchell, P. G., P. E. Tetlock, B. A. Mellers et L. Ordóñez, « Judgments of social justice: Compromises between equality and efficiency », *Journal of Personality and Social Psychology*, 65, 1993, p. 629-639.
- Rawls, J., *Théorie de la justice*, 1971 (tr. fr. C. Audard, Paris, Le Seuil, 1987).
- Rousseau, J.-J., *Du contrat social*, Paris, Aubier, Éditions Montaigne, 1943 (1762).
- Secondulfo, D., L. Tronca et L. Migliorati, *Primo rapporto dell'Osservatorio sui consumi delle famiglie. Una nuova normalità*, Milano, FrancoAngeli, 2017.
- Yaari, M. E. et M. Bar-Hillel, « On dividing justly », *Social Choice and Welfare*, 1, 1984, p. 1-24.

La portée heuristique de l'individualisme méthodologique

PAR YAO ASSOGBA

Une relecture minutieuse, par la *méthode d'explication de texte*, des sociologues classiques (Tocqueville, Weber, Simmel, Durkheim) permet à Raymond Boudon de découvrir que c'est à partir d'une *sociologie cognitive à visée scientifique* que chacun des pères fondateurs a expliqué des phénomènes sociaux macroscopiques opaques ou énigmatiques. Une telle sociologie procède par l'individualisme méthodologique (IM). À ce propos, il aime placer en exergue de certains de ses ouvrages ou articles un extrait d'une lettre que jadis Max Weber adressa en 1920 à l'économiste iconoclaste R. Lietman.

Si je suis finalement devenu sociologue (comme l'indique mon arrêté de nomination), c'est essentiellement afin de mettre un point final à ces exercices à base de concepts collectifs dont le spectre rôde toujours. En d'autres termes, la sociologie, elle aussi, ne peut procéder que des actions d'un, de quelques, ou de nombreux individus séparés. C'est pourquoi elle se doit d'adopter des méthodes strictement « individualistes¹ ».

1. PRINCIPE DE L'INDIVIDUALISME MÉTHODOLOGIQUE

En 1973, Raymond Boudon publie un livre qui tient lieu de « révolution copernicienne » dans la sociologie en général et la sociologie de l'éducation en particulier. Pour la première fois, une théorie fondée sur l'individualisme méthodologique apporte une réponse satisfaisante à la

1. Raymond Boudon et François Bourricaud, *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994, exergue.

question : pourquoi la démocratisation du système scolaire n'entraîne-t-elle pas une élimination de l'inégalité des chances scolaires ?

Boudon formalise cette théorie autour de deux corollaires. Le premier, les effets pervers, désigne « les effets non désirés et indésirables » ou plus simplement « les effets non recherchés par les acteurs sociaux ». Goethe dirait : « Une part de cette force qui veut toujours le mal, et fait toujours le bien. » Le deuxième, la rationalité de l'acteur, postule que les attitudes, les comportements ou les croyances d'un acteur social situé et daté sont basés sur des « bonnes raisons », des « motivations ». Autrement dit, l'acteur social dans l'environnement social où il se trouve, a de « bonnes raisons » d'agir comme il agit, de croire ce qu'il croit. Boudon distingue cinq types de rationalité : 1) la rationalité utilitaire qui renvoie à l'intérêt ou à la préférence de l'acteur social, 2) la rationalité cognitive qui est basée sur la connaissance ou la théorie scientifique, 3) la rationalité axiologique fondée sur les valeurs et les normes, 4) la rationalité téléologique basée sur la finalité et 5) la rationalité traditionnelle basée sur les coutumes ou les habitudes.

La première fonction de la sociologie est d'expliquer les phénomènes sociaux, c'est-à-dire en trouver les causes. Celles-ci sont à rechercher dans les actions individuelles que sont les attitudes, comportements, croyances, etc. de l'acteur social. Ces actions sont, par principe, compréhensibles, c'est-à-dire qu'elles sont fondées sur de « bonnes raisons », ont un sens pour l'individu placé dans une situation donnée. Ces « bonnes raisons » en sont les causes recherchées. L'explication selon l'IM nécessite une phase interprétative qui n'a pas d'équivalent dans les sciences de la nature.

2. CAPACITÉ EXPLICATIVE DE L'IM

Les théories sociologiques issues du postulat de l'IM ont expliqué de manière convaincante de nombreux phénomènes sociaux énigmatiques au premier abord². Je vais en présenter trois exemples.

2. Lire aussi Yao Assogba, *La sociologie de Raymond Boudon. Essai de synthèse et applications de l'individualisme méthodologique*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1999.

2.1 Persistance des inégalités scolaires

Boudon identifie deux mécanismes de la persistance des inégalités scolaires. Le premier est le mécanisme de l'héritage culturel, qui est fonction de l'origine sociale des élèves ; le deuxième est l'appréciation des coûts/risques/avantages associés à l'investissement scolaire (une année supplémentaire, le choix d'un cycle court/long, etc.) qui varie selon la position sociale des familles. Au fur et à mesure que les jeunes avancent dans le cursus scolaire, l'effet de l'héritage culturel diminue progressivement, de sorte que les différences dans la réussite scolaire selon l'origine sociale tendent à s'amoindrir, et peuvent même éventuellement s'inverser aux niveaux supérieurs du système scolaire.

C'est par rapport à l'organisation scolaire en termes de secteurs (général/professionnel, cycle long/court) que le deuxième mécanisme joue dans les choix d'orientation scolaire. Les familles apprécient différemment, selon leur position sociale, les coûts/risques/avantages liés à l'investissement scolaire pour une ou deux années supplémentaires. Les résultats d'une enquête menée au Québec montrent, par exemple, qu'avec une note excellente le pourcentage des étudiants de cinquième secondaire d'origine sociale supérieure qui vont au cégep général est plus élevé que ceux d'origine moyenne ou inférieure. En d'autres termes, à réussite scolaire égale, les étudiants s'orientent différemment selon la position sociale de leurs familles³. C'est pourquoi la démocratisation du système scolaire n'entraîne pas une élimination de l'inégalité des chances scolaires.

2.2 Le déclin tendanciel de l'appui à l'indépendance du Québec

Dans son dernier livre, Simon Langlois⁴ se demande pourquoi, depuis le référendum de 1995, il y a un déclin tendanciel de l'appui à l'indépendance du Québec, comme le montrent les données sur les intentions de vote en 2015. Déjà en 2002, Gilles Gagné et lui avaient construit une typologie des électeurs québécois à partir de quatre (4) indicateurs susceptibles d'être liés à la probabilité de voter OUI ou NON au projet

3. Alain Massot, « Analyse des processus décisionnels de la scolarisation », dans Raymond Boudon, Charles-Henry Guin et Alain Massot, *L'axiomatique de l'inégalité des chances*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval/Paris, L'Harmattan, 2000, p. 83-109.

4. Simon Langlois, *Refondations nationales au Canada et au Québec*, Québec, Septentrion, 2018.

d'indépendance du Québec : la langue parlée, l'âge, le fait d'être actif ou non (sur le marché du travail ou comme étudiant), la situation financière. Six (6) types d'électeurs ont été construits à partir d'eux : type 1 – francophones (18-54 ans, actifs, 20 000 \$ et plus) ; type 2 – francophones (18-54 ans, inactifs, bas revenus) ; type 3 – francophones (55 ans et plus, actifs) ; type 4 – francophones (55 ans et plus, inactifs) ; type 5 – anglophones et allophones (18-54 ans) ; type 6 – anglophones et allophones (55 ans et plus). Le fait le plus marquant est le fort déclin chez les francophones (type 1 et type 3) de l'appui accordé à l'option indépendantiste au sein du groupe porteur du projet (71 % en 1995 comparativement à 40 % en 2015). Chez les francophones du type 2, les données sont 38 % de OUI en 1995 et 34 % de OUI en 2015. Le déclin de l'appui à la souveraineté est plus prononcé auprès des femmes dans les six types. Leur appui a glissé sous la barre de 40 %.

Il se dégage de cette lecture des données que l'activité professionnelle ou la poursuite des études est fortement liée au déclin du OUI ; les personnes qui travaillent ou étudient se seraient désintéressées d'un projet de souveraineté. Par contre, un noyau stable, le type 4 – francophones âgés de 55 ans plus, inactifs – est resté fidèle au projet de souveraineté (34 % contre 38 %). Chez les anglophones (9 % à 6 %) et chez les allophones (5 % à 3 %), les intentions de vote pour l'indépendance ont régressé.

Explication par le principe de la rationalité de l'acteur

La démarche de l'IM implique de situer les électeurs dans le contexte du projet de la souveraineté :

Le mouvement indépendantiste est né en réaction à l'infériorité économique des Canadiens français, qui était la grande question sociale débattue dans les années 1960. Il a depuis été plombé par le succès de l'affirmation nationale des Québécois et par la francisation de la société québécoise. L'atteinte du bien-être, l'enrichissement, le confort acquis au sein des classes moyennes en particulier – les intellectuels de gauche parlaient autrefois d'embourgeoisement – ont eu pour effet d'atténuer chez bon nombre de leurs membres les velléités d'indépendance nationale jugée⁵.

Dans cette situation, tout se passe comme si les électeurs expriment leurs intentions de voter OUI pour le projet de souveraineté en tenant compte des coûts/risques/avantages liés aux changements structurels (écono-

5. Langlois, *Refondations nationales au Canada et au Québec*, op.cit., p. 237.

miques, politiques et culturels, etc.) de la société québécoise. Pour conserver leurs acquis depuis le référendum de 1995, les potentiels électeurs des classes moyennes ont de « bonnes raisons » d'avoir l'intention de voter NON à un hypothétique référendum en 2015.

Les personnes en emploi ou les futurs actifs de demain ne rencontrent plus les mêmes obstacles qu'autrefois à leur avancement professionnel. L'anglais est moins perçu comme étant menaçant, mais plutôt comme une langue fonctionnelle. L'indépendance nationale ne serait plus considérée comme étant aussi nécessaire qu'auparavant alors que persistaient plusieurs griefs propres aux francophones⁶.

Langlois met en évidence les différents types de rationalité qui traversent les six types : la *rationalité utilitaire*, qui renvoie à la peur de perdre certains avantages pécuniaires (pensions de la Sécurité de la vieillesse au Canada) et à l'incertitude économique (fermeture possible de la zone de libre-échange); la *rationalité cognitive*, qui est basée sur la connaissance de l'histoire, de la sociologie, des sciences économiques ou de la science politique; la *rationalité axiologique*, fondée sur les valeurs et les normes (l'attachement au Canada des anglophones et des allophones).

2.3 Politique, croyances en la sorcellerie et développement en Afrique⁷

Certains courants des sciences humaines et sociales expliquent la croyance des Africains en la sorcellerie comme un phénomène irrationnel. Mais du point de vue de l'IM, les individus qui adhèrent à la sorcellerie ont au contraire de « bonnes raisons » de le faire et on peut les trouver. Ces « bonnes raisons » proviennent de ce que Boudon appelle les effets de position et de disposition des individus.

Il faut savoir qu'en Afrique postcoloniale, les discours sur la sorcellerie ont un rapport étroit avec la politique. Les hommes et les femmes politiques, à cause du capital financier qu'ils et elles acquièrent, jouent généralement un rôle important dans le développement de leur communauté locale. Or, au Cameroun, on constate un phénomène à première vue « énigmatique » : la société maka de l'est du pays est sous-développée

6. *Ibid.*, p. 256.

7. Lire Peter Geschiere, « Sorcellerie et politique : les pièges du rapport élite-village », dans *Politique africaine*, 1996, n° 63, p. 82-96 et Peter Geschiere, *Sorcellerie et politique en Afrique. La viande des autres*, Paris, Karthala, 1995.

comparativement aux sociétés bamiléké et bamenda de l'ouest et du nord-ouest. Pourquoi ? Au Cameroun, le lieu par excellence de la sorcellerie serait la « parenté », la « maison », le « village ».

La société maka

Chez les Maka, la sorcellerie se présente comme un mécanisme social occulte de redistribution de la richesse ou de nivellement des fortunes. Les élites qui n'ont recours à aucune « contre-sorcellerie », et ont en conséquence une grande peur d'être victimes de parents sorciers, restent en ville et coupent tout contact avec leur village d'origine. Elles n'investissent pas dans leur village et n'y construiront pas, par exemple, de maisons en ciment ou villas, qui sont pourtant des symboles de réussite sociale et de richesse. Quant aux nouveaux riches maka, qui conservent des rapports « fonctionnels » avec leur village, ils sont accusés d'être eux-mêmes des sorciers. Malgré leur richesse, ces gens n'ont pas été ensorcelés. Il est donc rationnel pour les autres membres du groupe d'appartenance de croire que ces nouveaux riches sont aussi de nouveaux sorciers.

Les sociétés bamiléké et bamenda

Chez les Bamiléké et les Bamenda, où l'on tient également des discours sur la sorcellerie, les rapports entre les nouvelles élites ou les nouveaux riches et leur village d'origine sont sujets à d'autres types de discours. Les chefferies sont des sociétés fondamentalement hiérarchisées et méritocratiques où les chefs jouent un rôle central. Ils ont le pouvoir de légitimer ou de « blanchir » les nouveaux riches (citadins ou diaspora) souvent d'origine modeste. Cette légitimation consiste à intégrer ces derniers dans les associations de la cour. Les chefs bamiléké « [créent] des titres honorifiques traditionnels » que ces nouvelles élites achètent en investissant dans leur collectivité d'origine. Cette collaboration est à l'avantage des deux parties : les chefs profitent des nouvelles possibilités d'enrichissement provenant de la ville, et les élites urbaines voient leur succès légitimé en termes traditionnels.

C'est ainsi que Geschiere rend compte de la croyance à la sorcellerie chez les élites et de ses effets dans deux sociétés différentes. Dans l'une et l'autre communauté, l'accumulation de la richesse engendre une prolifération de discours sur la sorcellerie. Cependant, leurs effets diffèrent d'une société à l'autre. Chez les Moka, les rumeurs sur la sorcellerie ont un impact centrifuge sur les élites qui fuient leur village d'origine. C'est ce que l'auteur nomme les « logiques segmentaires » des acteurs sociaux

concernés. Mais chez les Bamiléké, les mêmes rumeurs ont un impact centripète sur les rapports des élites avec leur village d'origine. L'anthropologie moderne et contemporaine emprunte elle aussi la voie paradigmatique de la rationalité de l'acteur pour analyser le phénomène des croyances collectives, dans les sociétés africaines, grâce au recours à l'individualisme méthodologique. Les populations et les gens qui croient à la sorcellerie ne sont pas « irrationnels », mais rationnels et ont de « bonnes raisons » d'y croire.

3. POUR CONCLURE

Face au scepticisme et au nihilisme que les uns et les autres entretiennent encore aujourd'hui à l'égard de la scientificité de la sociologie, le principe de l'individualisme méthodologique a largement démontré que la sociologie cognitive peut produire un savoir capable d'expliquer de manière convaincante des phénomènes sociaux qui représentent des énigmes pour le sens commun. On ne peut que souhaiter vivement que les travaux de Boudon en matière de sociologie à visée scientifique inspirent davantage de recherches. On peut espérer également que l'enseignement de la sociologie renoue et revalorise cette visée première de la discipline pour former de nouvelles générations de sociologues.

BIBLIOGRAPHIE

- Assogba, Yao, *La sociologie de Raymond Boudon. Essai de synthèse et applications de l'individualisme méthodologique*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1999.
- Boudon, Raymond et François Bourricaud, *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994.
- Geschiere, Peter, « Sorcellerie et politique : les pièges du rapport élite-village », *Politique africaine*, 1996, n° 63, p. 82-96.
- Geschiere, Peter, *Sorcellerie et politique en Afrique. La viande des autres*, Paris, Karthala, 1995.
- Langlois, Simon, *Refondations nationales au Canada et au Québec*, Québec, Septentrion, 2018.
- Massot, Alain, « Analyse des processus décisionnels de la scolarisation », dans Raymond Boudon, Charles-Henry Cuin et Alain Massot, *L'axiomatique de l'inégalité des chances*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval/Paris, L'Harmattan, 2000.

Raymond Boudon et la pensée libérale

PAR ROBERT LEROUX

Le libéralisme de Raymond Boudon est largement un corollaire du principe de l'individualisme méthodologique. Ses concepts, qui se veulent d'abord et avant tout scientifiques, restent toujours marqués dans leur architecture par une sociologie de l'individu comme être rationnel. On voit clairement cette alliance de la science et de l'idéologie dans plusieurs de ses écrits, mais surtout dans son *Pourquoi les intellectuels n'aiment pas le libéralisme*¹. Libéral modéré, il a défendu cette doctrine passionnément, mais l'a aussi critiquée avec acharnement lorsqu'elle s'annexe au dogmatisme des libertariens. Boudon n'a pas été que le méthodologue qu'on aime présenter ; il a été aussi un perspicace théoricien du politique, comme on peut le voir surtout à partir du début des années 2000. Mais dès ses années de jeunesse, souvent de façon allusive, il a bien conscience que le structuralisme et le marxisme tendent à ruiner la pensée libérale, en présentant un individu déterminé, manipulé par des effets de structure². Le libéralisme de Boudon s'inscrit dans une longue tradition qui va d'Adam Smith à Tocqueville en passant par Benjamin Constant.

-
1. Raymond Boudon, *Pourquoi les intellectuels n'aiment pas le libéralisme*, Paris, Odile Jacob, 2004. Quelques années plus tard, Boudon, dans son ouvrage *Renouveler la démocratie. Éloge du sens commun* (Paris, Odile Jacob, 2006), insiste précisément sur le cas français dans un chapitre intitulé « Pourquoi les intellectuels français n'aiment pas le libéralisme ? Quelles raisons, quel effet » (p. 221-253).
 2. Raymond Boudon, *À quoi sert la notion de structure ? Essai sur la signification de la notion de structure dans les sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1968.

LES LUMIÈRES DE RAYMOND ARON

On doit certes à Raymond Aron, lui-même un grand libéral, qui a dirigé sa thèse complémentaire, le mérite de l'avoir initié à cette tradition. Grand lecteur de Tocqueville, dont il n'a pas, selon Boudon, pleinement saisi la portée des analyses sociologiques, Aron a proposé dans l'après-guerre de perspicaces réflexions sur les théories politiques de son temps. Boudon, qui n'a jamais fait « mystère de ses convictions libérales³ », a certainement lu les travaux de son maître, sans nécessairement s'en réclamer. On sait par exemple qu'il admirait son courage pour avoir dénoncé dans son *Opium des intellectuels* les contradictions du socialisme, ou encore pour s'être opposé au régime soviétique⁴. Mais s'il partageait cette critique dans ses grandes lignes, Boudon considérerait surtout Aron comme un journaliste, trop éloigné du paradigme scientifique qu'il essayait de fonder et de développer. L'influence d'Aron est donc diffuse ; elle est loin en tout cas de se définir de manière parfaitement organisée. C'est sans doute ce qui explique le silence relatif qui s'est fait autour de son œuvre dans les écrits de Boudon⁵.

Raymond Aron occupera probablement dans l'histoire de la sociologie de demain une place de choix, mais une place un peu à part. Il n'a pas cherché – pour le comparer à des sociologues de sa génération – à construire une

-
3. J.-M. Morin, *Boudon, un sociologue classique*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 294. « En France particulièrement, écrit Morin, [...] le mot libéralisme est traité comme désignant une doctrine perverse, source des inégalités et de la misère du monde, à laquelle on ne souscrit que si l'on est dépourvu de compassion » (*ibid.*, p. 221-222).
 4. « Raymond Aron dénonçait le système soviétique avec courage, sachant fort bien que le *pouvoir social* lui était hostile » (R. Boudon, *Tocqueville aujourd'hui*, Paris, Odile Jacob, 2005, p. 192).
 5. Dans la première préface de *L'Idéologie* (1986), Boudon raconte que Raymond Aron lui a un jour posé une question difficile, mais extrêmement importante. « La cause occasionnelle de ce livre, ce fut une question que Raymond Aron me posa à la suite d'une lecture sur les progrès récents de la théorie sociologique. Une fois de plus j'avais défendu l'idée que les méthodes individualistes connaissaient un regain de faveur auprès des sociologues et qu'à en juger sur pièces, elles paraissaient bel et bien contribuer à une meilleure compréhension des phénomènes sociaux. La dernière question d'Aron était celle que je redoutais le plus : et les croyances collectives, peut-on aussi les expliquer selon les principes de l'individualisme méthodologique ? Je me souviens que je me suis senti accablé par la question, bien que je l'eusse attendue. En tout cas, je décidais de ne pas y répondre, car je perçus clairement qu'on ne pouvait la traiter en quelques phrases. Mais je ne savais pas alors que ma réponse prendrait la dimension d'un livre » (Raymond Boudon, *L'Idéologie ou l'origine des idées reçues*, Paris, Fayard, 1986, p. VIII).

cathédrale conceptuelle à la Parsons – ni à attacher son nom à de grandes enquêtes, comme Lazarsfeld⁶.

On voit bien pourquoi Aron, au point de vue conceptuel, n’a jamais été un modèle pour Boudon qui avait pour sa part de grandes ambitions scientifiques. Ce qui ne l’a jamais empêché, il l’a souvent dit, d’admirer son côté iconoclaste⁷.

UN THÉORICIEN DU LIBÉRALISME

Pour expliquer les rapports entre la pensée libérale et l’œuvre de Boudon, il faut rappeler le contexte intellectuel qui prévalait en France, surtout à partir des années qui suivent les événements de 1968. S’élevant contre les vents dominants, il s’oppose à toutes les théories sociologiques qui sont étrangères à sa propre vision de la sociologie. Véritable « bâtisseur de paradigme⁸ », Boudon n’a pas pour autant l’intention de souscrire à une forme quelconque de dogmatisme libéral⁹, ni de défendre une quelconque forme d’utilitarisme.

6. Raymond Boudon, « Raymond Aron. Le poids du sociologue », *Revue européenne des sciences sociales*, 22-66, 1984, p. 11.

7. Boudon s’en confesse à Yao Assogba en 1996. « J’ai beaucoup d’admiration pour Aron. C’était une personnalité assez extraordinaire, bien entendu. Mais c’est un homme qui n’a pas produit, ni de théories ni même d’enquêtes. C’est une œuvre essentiellement critique pour laquelle j’ai beaucoup d’admiration. À une époque où tous les intellectuels français étaient marxistes, il fallait beaucoup de courage pour dire les choses qu’il a dites. Je crois alors qu’il faut avoir de l’admiration pour Aron. Mais comme ce n’est pas quelqu’un qui a été véritablement un producteur ni de méthodes, ni de théories, ni d’instruments, je ne peux pas dire qu’il m’ait influencé » (Y. Assogba, *La sociologie de Raymond Boudon. Essai de synthèse et applications de l’individualisme méthodologique*, Sainte-Foy, Presses de l’Université Laval/ Paris, L’Harmattan, 1999, p. 133-134).

8. Cf. C. Vautier, *Raymond Boudon, Vie, œuvres, concepts*, Paris, Ellipses, 2002, p. 16.

9. Dans une lettre qu’il m’a écrite, dans les derniers mois de sa vie, Raymond Boudon fait une remarque pertinente : « La perception du libéralisme souffre de plusieurs choses à mon sens : de l’intégrisme des économistes qui ne jurent que par les Autrichiens, de la révérence incroyable à des auteurs philosophiquement analphabètes comme Ayn Rand, du fait que les philosophes politiques ne voient pas que le libéralisme politique s’enracine dans une conception de l’homme et de l’action humaine, ce que les grands sociologues à la Weber ou même Durkheim ont bien vu » (16 novembre 2012). Boudon admet que certains auteurs ont fait des Autrichiens un véritable objet de culte. C’est, en fait, le dogmatisme de certains libéraux que Boudon rejette. Il n’en demeure pas moins qu’il admire Friedrich Hayek et Ludwig von Mises (Cf. C. Robitaille, « Ludwig von Mises, sociology, and metatheory », *The Quarterly Journal of Austrian Economists*, vol. 22, n° 21, 2019, p. 242-270).

Une grille de lecture s'impose ici. Il semble qu'il faille étudier en Raymond Boudon le théoricien avant le libéral, car il n'est pas douteux que c'est le libéral qui s'est modelé sur le théoricien. Pour lui,

le libéralisme conçoit l'homme comme rationnel. Il le voit comme soumis à des passions et des intérêts, et comme cherchant à satisfaire ses passions et ses intérêts en utilisant les moyens qui lui semblent les meilleurs ; plus généralement, comme ayant des raisons de faire ce qu'il fait ou de croire ce qu'il croit. Il le voit comme mû par des passions et des raisons compréhensibles plutôt que par des causes qui agiraient à son insu¹⁰.

En fait, et on touche là au cœur de sa pensée, le comportement de l'individu s'explique par la notion de « bonnes raisons¹¹ ».

LE LIBÉRALISME ET SES ENNEMIS

Mais, comme l'a souligné un auteur comme Pascal Salin, le libéralisme est mal compris, il est trop souvent caricaturé, vilipendé, comme si l'homme n'obéissait qu'à des intentions purement instrumentales¹². Hier c'était le marxisme qui participait à cette mécompréhension, aujourd'hui c'est principalement le relativisme¹³. Celui-ci installe la tyrannie des minorités, encourage le nivellement par le bas. Boudon n'est pas pleinement pessimiste pour autant. Il espère au total que les continuateurs d'Adam Smith, de Benjamin Constant ou de Tocqueville vont finir, par la force de leurs arguments, à triompher des disciples de Paul Feyerabend et de Thomas Kuhn.

Cette apologie du libéralisme n'est pas récente chez Boudon¹⁴. Dès le milieu de sa carrière, il a en effet proposé quelques réflexions éparées

10. Boudon, *Pourquoi les intellectuels n'aiment pas le libéralisme*, op. cit., p. 57.

11. Cf. Raymond Boudon, *Raison, bonnes raisons*, Paris, PUF, 2003.

12. Cf. Pascal Salin, *Libéralisme*, Paris, Odile Jacob, 2000.

13. «Le modèle de l'homme irrationnel déporté hors de lui-même et déterminé par des forces socioculturelles, biologiques ou psychologiques et le modèle du sujet comme *illusion grammaticale* se sont substitués au modèle de l'homme de la tradition libérale, rationnel, non au sens utilitariste, mais au sens où il fonde ses appréciations sur des raisons qu'il voit comme ayant vocation à être partagées. Il échappe au solipsisme du seul fait qu'il est mû dans ses actes et ses jugements, non seulement par ses passions et ses intérêts, mais par la rationalité, dans ses formes cognitive, instrumentale et axiologique» (Raymond Boudon, *Le relativisme*, Paris, PUF, 2008, p. 119-120).

14. Il commence toutefois à écrire de manière systématique sur le sujet principalement dans les dix dernières années de sa vie.

sur la politique et le libéralisme (qui, sous sa plume ne sont jamais séparés). Raymond Boudon et François Bourricaud, dans leur dictionnaire, consacrent une longue entrée au libéralisme ; ils touchent à divers sujets comme le pouvoir de l'État, ses origines historiques et comparent le libéralisme américain avec le libéralisme anglais et français. Mais, rappellent-ils, la principale caractéristique du libéralisme se reconnaît à la valeur accordée à « l'autonomie individuelle¹⁵ ». En accordant le primat à l'autonomie individuelle, le libéralisme devient réaliste et peut être pensé scientifiquement. Ainsi dans *L'Idéologie*, Boudon déclare explicitement que le libéralisme est une idéologie qui peut présenter un contenu scientifique. Il explique sur cette base que les idéologies comme le libéralisme

prennent l'homme tel qu'il est, au sens où elles se refusent à le juger. Ainsi écartent-elles tous les concepts (aliénation, fausse conscience, etc.) qui supposent que l'observateur puisse passer sur la tête de l'observé et adopter un point de vue transcendant pour juger et éventuellement redresser les préférences de ce dernier. En conséquence, elles font des préférences individuelles le critère ultime d'évaluation des institutions sociales et politiques. En même temps, elles sont sensibles à la complexité des systèmes sociaux. Elles refusent de prendre au sérieux les analogies – les analogies organicistes, par exemple – qui invitent à les réduire à des systèmes d'un type trop simple. Elles sont conscientes du fait que, si les préférences des individus représentent un critère ultime, la révélation et la combinaison de ces préférences sont un objectif qui ne peut être atteint de manière complètement satisfaisante. En outre, il ne peut être atteint, comme elles le reconnaissent aussi, de manière directe. Il suppose au contraire le truchement d'institutions complexes qui, si elles sont toujours perfectibles (c'est-à-dire capables de mieux exercer cette fonction de révélation et de combinaison des préférences), ne peuvent avoir l'ambition d'être parfaites. La supériorité de l'idéologie libérale me paraît surtout résider dans ces différences¹⁶.

On voit clairement ici les rapports entre la pensée libérale et l'individualisme méthodologique. Sur cette base s'articule non seulement une vision de la science, mais aussi et surtout une description extrêmement claire

15. R. Boudon et F. Bourricaud, *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, PUF, 1982, p. 341 ; cf. Salin, *Libéralisme*, *op. cit.* « Ce que défend le libéralisme c'est une certaine conception de l'homme, une conception réaliste qui n'implique aucune autre normativité que celle qui consiste à rechercher les moyens de faire en sorte que la nature profonde de l'homme puisse être respectée » (p. 72).

16. R. Boudon, *L'Idéologie ou l'origine des idées reçues*, *op. cit.*, p. 287.

de la sociologie compréhensive¹⁷, à savoir que le sociologue, plutôt que d'imposer ses propres préférences à l'individu, comme le fait le marxisme par exemple, doit se mettre à sa place en situant ses actions, ses opinions et ses croyances dans un contexte particulier¹⁸.

Boudon s'étonne, dès les premières lignes d'un ouvrage polémique, que le libéralisme soit si impopulaire chez les intellectuels. Et pourtant, demande-t-il, « étant donné la puissance intellectuelle du libéralisme, son intérêt politique, son efficacité économique et son importance historique, on est un peu déconcerté qu'il soit si peu populaire auprès de beaucoup d'intellectuels¹⁹ ». Le libéralisme s'expliquerait-il par le ressentiment de ceux qui estiment que les lois du marché sont injustes à leur endroit? Ou encore découlerait-il du fait que les intellectuels manifestent une attitude quasi naturelle qui consiste à critiquer le pouvoir social? Ces explications ne sont pas fausses, selon Boudon, mais elles sont incomplètes. « Tout d'abord, parce qu'elles ne suffisent pas à expliquer la variabilité du phénomène. Toutes les corporations composant le monde complexe des intellectuels ne sont pas également réfractaires au libéralisme. Les juristes et les économistes le sont en moyenne moins que les sociologues, les anthropologues ou les politologues²⁰. » C'est cette variété d'appréciations que cherche à expliquer Boudon.

Une question est récurrente chez lui : pourquoi ce rejet de la pensée libérale? Le marxisme n'y est certes pas étranger²¹. Mais Boudon le théoricien ne se contente pas de ce simple constat ; il va plus loin encore et propose une explication scientifique. Les intellectuels, explique-t-il, adhèrent à l'anti-libéralisme pour des raisons d'origine cognitive et sociale. Une explication solide de ce phénomène, comme de tout phénomène du reste, ne peut reposer sur une forme quelconque de déterminisme, pas plus que l'individu ne doit être considéré comme une sorte d'atome. Au contraire, le comportement individuel, qui est la plupart du temps rationnel, s'explique à partir de variables sociologiques. L'individu a de bonnes raisons de croire à des idées fausses.

17. J. Coenen-Huther, « Raymond Boudon et la compréhension sociologique », *Revue européenne des sciences sociales*, 57-1, 2019, p. 157-167.

18. Voir G. Bronner, « La théorie boudonienne des croyances », *Revue européenne des sciences sociales*, 57-1, 2019, p. 169-179.

19. Boudon, *Pourquoi les intellectuels n'aiment pas le libéralisme*, op. cit., p. 13.

20. *Ibid.*, p. 14-15.

21. *Ibid.*, p. 33.

C'est ici que Boudon fait intervenir ce qu'il appelle le principe de la rationalité cognitive.

Bien entendu, les raisons qui nous amènent à approuver ou à désapprouver par exemple telle institution sont variables en fonction du contexte social. Ainsi, on a des raisons de considérer l'application de la règle de la majorité comme bonne dans certains contextes ou sur certains sujets, mais pas dans tous contextes et sur tous les sujets. C'est pourquoi on peut parler de raisons sociocognitives²².

Il reste à expliquer pourquoi les intellectuels développent ce que Boudon appelle « une attitude illibérale ». Il faut souligner tout d'abord le fait que le libéralisme est difficile à définir avec précision, tant il y a d'innombrables libéralismes : économique, politique, philosophique, etc. Le libéralisme est donc une notion polysémique. C'est pourquoi la difficulté est de parvenir à dégager un idéal-type, au sens wébérien. On est ainsi ramenés sur le territoire de la théorie sociologique. Le libéralisme se définit à l'opposé d'une posture holiste qui met au premier plan les notions collectives et les constructions intellectuelles. Pourquoi le libéralisme est-il tant caricaturé ? Selon Boudon, l'économiste autrichien Friedrich Hayek avait la bonne réponse : « Il est plus facile de comprendre un ordre construit qu'un ordre spontané²³. » On voit ainsi bon nombre d'intellectuels dessiner les plans d'une société imaginaire, d'une société à faire ; ils refusent l'idée selon laquelle la société est composée d'individus rationnels, que les rapports sociaux soient hiérarchisés, que les revenus soient variables en fonction des aptitudes. La France, s'en désole Boudon, en est peut-être le meilleur exemple²⁴. En son temps, Tocqueville avait identifié le rôle prépondérant des intellectuels dès le 18^e siècle²⁵.

Le marxisme a largement contribué à présenter un individu manipulé par des forces sociales. Ce schéma, dit-il, se maintient parce qu'il donne « l'impression de fournir des clefs pour expliquer la réalité et notamment les diverses formes d'inégalité qui sont secrétées par les sociétés libé-

22. *Ibid.*, p. 16.

23. *Ibid.*, p. 25. Voir le texte de F. Hayek, « Les intellectuels et le socialisme » (1949), in *Essais de philosophie, de science politique et d'économie*, Paris, Les Belles Lettres, 2007, p. 271-293. C'est ce que Pascal Salin appelle le constructivisme qu'il oppose au libéralisme (*Libéralisme, op. cit.*, p. 21-31).

24. Voir le bel article de Bernard Valade, « La contribution de Boudon à la sociologie des intellectuels », *Revue européenne des sciences sociales*, 57-1, p. 181-192.

25. R. Boudon, *Croire et savoir. Penser le politique, le moral et le religieux*, Paris, PUF, 2012, p. 156-163.

rales²⁶». Pourtant, le marxisme est « politiquement et idéologiquement dans un piteux état²⁷ ». Cela ne l'empêche pas, encore aujourd'hui, de s'imposer.

C'est pourquoi, insiste Boudon, il faut expliquer les limites du marxisme. « La notion de lutte des classes est toujours bel et bien présente dans beaucoup d'esprits, écrit-il. Présente aussi est cette autre idée d'origine marxiste qu'un gouvernement modéré est par nature au service de la classe dominante²⁸. » En outre le marxisme a du succès parce qu'il donne l'impression d'expliquer la réalité, mais aussi parce qu'il a mis sur le marché des idées la théorie du complot. « Selon cette théorie, tous les maux qu'on peut observer dans les sociétés seraient dus à un complot des puissants, lesquels dissimuleraient leurs desseins égoïstes sous de nobles intentions²⁹. » Le marxisme, contrairement, à ce que l'on entend souvent, n'est donc pas mort³⁰.

Pas question d'ignorer les états de conscience des individus pour les réduire à leur environnement. Pas question non plus de faire du sociologue un agent du changement social ou encore un militant. Pourtant, l'intellectuel, que François Bourricaud appelait « le bricoleur idéologique³¹ », et le sociologue d'aujourd'hui obéissent à une « éthique de conviction » ; ils cherchent, de cette manière, à maximiser leur visibilité³².

Il s'agit là d'un terrain fertile pour la prolifération « d'une multitude de théories fausses » qui sont parvenues à s'installer massivement dans les milieux universitaires à partir des années 1960. L'université de masse « a eu pour effet d'affaiblir l'influence de la tradition de pensée libérale. [Celle-ci] avait connu une influence dominante dans des institutions qui étaient considérées comme les lieux privilégiés de la création du savoir. Dans la seconde moitié du XX^e siècle, elle doit dans une large mesure

26. R. Boudon, *Pourquoi les intellectuels n'aiment pas le libéralisme*, op. cit., p. 41.

27. *Ibid.*, p. 117.

28. *Ibid.*, p. 39.

29. *Ibid.*, p. 41.

30. Philippe Nemo, qui a été influencé par Raymond Boudon, a proposé une critique particulièrement décapante de la gauche française (Ph. Nemo, *La France aveuglée par le socialisme*, Paris, François Bourin, 2011).

31. François Bourricaud, *Le bricolage idéologique. Essai sur les intellectuels et les passions démocratiques*, Paris, PUF, 1980.

32. Voir Valade, « La contribution de Raymond Boudon à la sociologie des intellectuels », op. cit., p. 181-192.

abandonner cette influence³³ ». Les sciences sociales abandonnent l'idée selon laquelle elles doivent, à l'instar des sciences naturelles, produire un savoir cumulatif. Boudon explique « qu'il est plus facile de porter un jugement moral sur tel épisode historique ou sur tel phénomène social que de les comprendre. Comprendre suppose à la fois information et compétence analytique. Porter un jugement moral ne suppose en revanche aucune compétence particulière³⁴ ».

Les théories des fondateurs de la sociologie sont souvent compatibles avec la philosophie libérale. Boudon se présente lui-même comme un continuateur de cette tradition, il aborde les questions que l'on trouve habituellement chez les penseurs libéraux classiques, comme la question de l'égalité ou de l'équité. Sur cette base, il s'est proposé, quoique brièvement, de définir le rôle et la fonction de l'État, de critiquer l'étatisme et de promouvoir la liberté de penser. Comme Tocqueville, et Bastiat dans un autre registre, il a discuté et critiqué de la centralisation excessive de l'État français³⁵.

Si, comme on l'a dit, les réflexions de Raymond Boudon sur le libéralisme se trouvent éparpillées dans une multitude d'écrits, c'est dans l'un de ses derniers livres, *Pourquoi les intellectuels n'aiment pas le libéralisme*, qu'il en donne pour la première fois une version systématique³⁶. L'ouvrage est à la fois théorique et polémique. En fait, ce qui est loin d'être fréquent chez Boudon, cet ouvrage n'est pas dépourvu de normativité. Ainsi il insiste à plusieurs reprises sur l'idée que le libéralisme doit triompher des théories holistes, marxistes ou relativistes. Et pour bien le montrer, il fonde la plupart de ses analyses politiques sur des auteurs du XIX^e siècle. Sous sa plume, les références à de célèbres auteurs libéraux, comme Benjamin Constant, Alexis de Tocqueville, Adam Smith ou encore Friedrich Hayek sont nombreuses³⁷. Boudon aime, on le voit dès ses premiers travaux, mettre en relief les limites des paradigmes théoriques

33. Boudon, *Pourquoi les intellectuels n'aiment pas le libéralisme*, op. cit., p. 137.

34. *Ibid.*, p. 147.

35. R. Boudon, *Tocqueville aujourd'hui*, op. cit., p. 244-252.

36. Il revient sur cette question dans une série d'ouvrages publiés ultérieurement, dont son tout dernier, son testament intellectuel (*Le Rouet de Montaigne*, Paris, Hermann, 2013); voir l'article de Sylvie Mesure à propos de ce livre (« Le testament de Raymond Boudon », *Commentaire*, vol. 146, 2014, p. 459-461).

37. Raymond Boudon, assez curieusement, considère Weber et Durkheim comme des auteurs libéraux. Aucun d'eux ne s'est pourtant défini ainsi (Cf. *Pourquoi les intellectuels n'aiment pas le libéralisme*, op. cit., p. 26).

étrangers au sien, et les décrit souvent avec une ironie mordante. Dans cette perspective, on peut sans doute s'étonner qu'il n'ait jamais tenté de s'inscrire dans des débats avec des auteurs libéraux contemporains qu'il jugeait souvent comme des idéologues rigides. À y regarder de près, c'est sans doute parce que sa vision du libéralisme, beaucoup plus tempérée que celle des libertariens, s'inscrit dans la même veine que ce que l'on trouve dans les pages de la revue *Commentaire* à laquelle il a tant collaboré. Boudon, il faut le redire, n'a en fait rien d'un auteur radical. Il aimait dire qu'il n'avait rien d'un chef d'école, ni d'un doctrinaire. Il préférerait se considérer comme membre d'une famille intellectuelle³⁸. Ainsi, la collection d'ouvrage *Sociologies* (appelée parfois la *Collection bleue*) publiée aux Presses universitaires de France, qu'il a fondée et dirigée, n'imposait aucune ligne de pensée, si ce n'est la rigueur scientifique³⁹.

Le dernier mot revient sans doute à Sylvie Mesure qui, dans une brève note nécrologique écrite en 2013 au moment de la disparition de Raymond Boudon, dit « saluer la mémoire d'un grand libéral⁴⁰ ». C'est la démarche de ce « grand libéral » qu'on s'est proposé de mieux faire connaître.

BIBLIOGRAPHIE

- Assogba, Y., *La sociologie de Raymond Boudon. Essai de synthèse et applications de l'individualisme méthodologique*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval/Paris, L'Harmattan, 1999.
- Boudon, R., *À quoi sert la notion de structure ? Essai sur la signification de la notion de structure dans les sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1968.
- Boudon, R., « Raymond Aron. Le poids du sociologue », *Revue européenne des sciences sociales*, 22-66, 1984, p. 11-13.
- Boudon, R., *L'Idéologie ou l'origine des idées reçues*, Paris, Fayard, 1986.
- Boudon, R., *Raison, bonnes raisons*, Paris, PUF, 2003.
- Boudon, R., *Pourquoi les intellectuels n'aiment pas le libéralisme*, Paris, Odile Jacob, 2004.
- Boudon, R., *Tocqueville aujourd'hui*, Paris, Odile Jacob, 2005.

38. Raymond Boudon, « Une famille intellectuelle », *Commentaire*, 129, 2010, p. 225-228.

39. Voir le très substantiel article de Simon Langlois à ce sujet (« Trente ans de sociologie en France », *Commentaire*, vol. 31, n° 121, 2008, p. 349-359).

40. Sylvie Mesure, « Hommage : Raymond Boudon », *Sociologie*, vol. 4, n° 3, 2013.

- Boudon, R., *Renouveler la démocratie. Éloge du sens commun*, Paris, Odile Jacob, 2006.
- Boudon, R., *Essais sur la théorie générale de la rationalité*, Paris, PUF, 2007.
- Boudon, R., *Le relativisme*, Paris, PUF, 2008.
- Boudon, R., « Une famille intellectuelle », *Commentaire*, 129, 2010, p. 225-228.
- Boudon, R., *La sociologie comme science*, Paris, La Découverte, 2010.
- Boudon, R., *Croire et savoir. Penser le politique, le moral et le religieux*, Paris, PUF, 2012.
- Boudon, R., *Le Rouet de Montaigne*, Paris, Hermann, 2013.
- Boudon, R. et F. Bourricaud, *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, PUF, 1982.
- Boudon, R. et R. Leroux, *Y a-t-il encore une sociologie?*, Paris, Odile Jacob, 2003.
- Bourricaud, F., *Le bricolage idéologique. Essai sur les intellectuels et les passions démocratiques*, Paris, PUF, 1980.
- Bronner, G., « La théorie boudonienne des croyances », *Revue européenne des sciences sociales*, 57-1, 2019, p. 169-179.
- Coenen-Huther, J., « Raymond Boudon et la compréhension sociologique », *Revue européenne des sciences sociales*, 57-1, 2019, p. 157-167.
- Hayek, F., *Essais de philosophie, de science politique et d'économie*, Paris, Les Belles Lettres, 2007.
- Langlois, S., « Trente ans de sociologie en France », *Commentaire*, vol. 31, n° 121, 2008, p. 349-359.
- Mesure, S., « Hommage: Raymond Boudon », *Sociologie*, vol. 4, n° 3, 2013. <http://journals.openedition.org/sociologie/1967>
- Mesure, S., « Le testament de Raymond Boudon », *Commentaire*, vol. 146, 2014 p. 459-461.
- Morin, J.-M., *Boudon, un sociologue classique*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- Nemo, Ph., *La France aveuglée par le socialisme*, Paris, François Bourin, 2011.
- Robitaille, C., « Ludwig von Mises, sociology, and metatheory », *The Quarterly Journal of Austrian Economists*, vol. 22, n° 21, 2019, p. 242-270.
- Salin, P., *Libéralisme*, Paris, Odile Jacob, 2000.
- Valade, B., « La contribution de Raymond Boudon à la sociologie des intellectuels », *Revue européenne des sciences sociales*, 57-1, 2019, p. 181-192.
- Vautier, C., *Raymond Boudon, Vie, œuvres, concepts*, Paris, Ellipses, 2002.

Sur l'anthropologie économique de Bourdieu et la sociologie de la consommation de Simon Langlois

PAR FRANÇOIS GARDES

À la mémoire de Bertrand Lemennicier, grand économiste libéral dont l'œuvre recoupe bien des thèmes de l'anthropologie économique de Bourdieu et des travaux de Langlois.

INTRODUCTION¹

L'œuvre de Pierre Bourdieu a suscité de nombreuses critiques de la part de sociologues, qui lui reprochent le flou de ses concepts (habitus, champ, capital symbolique) et de ses analyses, ses travers méthodologiques (déterminisme, attention exclusive à la domination, refus des idéalités au profit des « réalités concrètes »...), sa recherche constante d'une domination intellectuelle et institutionnelle. Elle fait l'objet par ailleurs d'admiration délirantes² (le cours d'anthropologie économique récemment publié est ainsi qualifié par Patrice Bollon d'« *extraordinaire* » – italiques dans le texte – et d'une « importance vitale »). La lecture des

1 Je remercie l'éditrice de ce volume d'hommage, Sylvie Lacombe, et le réviseur linguistique des PUL pour leurs remarques et suggestions.

2. « Il essayait de faire comprendre qu'une réalité observable devait être vue comme le produit d'un jeu incessant (mais structuré) entre des forces multiples (quoiqu'ordonnées hiérarchiquement) et composites » (Patrice Bollon, « Bourdieu à ciel ouvert », *Le Nouveau Magazine Littéraire*, mars 2018). « Il a importé dans une discipline naissante et marginale (!) un ensemble assez exceptionnel de ressources » (Marc Joly, *Pour Bourdieu*, Paris, Éditions du CNRS, 2018).

ouvrages de Bourdieu, et en particulier de ce cours, donne pourtant, au premier abord, l'impression de platitudes hors du commun dans la littérature scientifique, et d'un placage maladroit de concepts évidents, extraits généralement d'avancées scientifiques modernes (par exemple ceux de la microéconomie, tel le capital, qui seront exploités en parallèle avec de grossières critiques épistémologiques) ou des œuvres sociologiques classiques (Weber, Mauss et Marx en particulier). La parution de son cours au Collège de France de 1992-1993 sur l'anthropologie économique, qu'on peut considérer comme un bilan provisoire de ses analyses dans le domaine des choix économiques, en particulier de consommation, est l'occasion d'une lecture critique de ses analyses de l'*homo œconomicus* qui nous amènera à discuter de quelques principes méthodologiques des sciences économique et sociologique.

Les deux critiques essentielles que Bourdieu adresse aux analyses anthropologiques naïves des choix individuels de consommation portent : (i) sur le « fondement irréal » de la rationalité individuelle (ce modèle de rationalité confondant la rationalité du scientifique avec celle de l'ensemble des agents économiques³ – critique déjà formulée par Sartre – et manquant d'ancrage dans le passé des individus, d'où va émerger leur habitus), et (ii) sur la tentation impérialiste de la science économique, incarnée en particulier pour Bourdieu par Gary Becker et l'École de Chicago. Au-delà de cette thèse centrale qu'on examinera dans les deux premières sections, le cours de Bourdieu fait de nombreuses références à son empirisme assumé, ce qui nous amènera en troisième section à aborder sa méthodologie et à la comparer aux méthodes empiriques des analyses sociologiques et économiques modernes des choix de consommation des ménages. La dernière section discutera des méthodes empiriques de la sociologie et de l'analyse économique de ces choix de consommation, et la quatrième d'une proposition de modélisation dépassant les limites de ces analyses.

Selon Bourdieu, il faut opposer à la « formidable arrogance impérialiste » de la science économique (*Cours au Collège de France*, p. 232), non pas des études empiriques particulières permettant d'imposer des correctifs ponctuels, « à la Tycho Brahe », aux lois économiques générales, mais un autre paradigme systématique, une théorie générale de l'action humaine (« fonder et systématiser une théorie anthropologique qui pourrait être opposée à ce paradigme » économique qui « considère comme

3. Pierre Bourdieu, *Anthropologie économique. Cours au Collège de France 1992-1993*, Paris, Raisons d'Agir et Seuil, 2017, cours du 17 juin 1993, p. 261.

acquises des choses qui ne le sont pas») que Bourdieu appliquera dans ce cours principalement aux choix de consommation des ménages. Il convient de plus que cette théorie générale de l'action ne soit pas anhistorique, l'*homo œconomicus* étant un «*homo historicus*» qui s'ignore (cours du 29 avril 1993⁴). Les mathématiques qu'utilisent les économistes théoriciens ne font donc que «passer les notions de sens commun, mais maquillées en catégories scientifiques»: apparaît déjà l'insuffisance des modèles statiques, qui ne peuvent rendre compte des changements de goûts et des conditions de choix (exogènes ou provenant des décisions passées des agents⁵). Mais en même temps, Bourdieu invite à refuser les systèmes fermés, «sorte de défaite de la pensée incapable d'organiser le réel sans le réduire à un système préétabli» et propose «un rejet de la théorie pure, détachée de tout référent empirique⁶». On analysera plus précisément les problèmes posés par ces méthodes d'analyse, entre théorie et empirie, dans la section 3.

1. LES THÈSES CENTRALES DU COURS D'ANTHROPOLOGIE ÉCONOMIQUE DE PIERRE BOURDIEU

Les quatre premiers cours (d'avril à mai 1993, pages 11 à 115, donc plus d'un tiers de l'ouvrage) sont consacrés à une synthèse de ses analyses

-
4. Voir par exemple la réponse à une question d'un auditeur sur les invariants chez Lévi-Strauss: «La notion d'invariant est très élastique, elle est très utile pour nommer l'une des intentions de la science sociale qui consiste à chercher, non pas des essences éternelles, mais des invariants transhistoriques. Elle est utile à ce titre mais encore faut-il savoir ce qu'on en fait: elle peut être le masque d'un nouvel essentialisme anthropologique» – ce qui ne fait guère avancer le schmilblick.
 5. Ce point sera repris en section 4.
 6. Loïc Wacquant, cité par François de Singly dans un article d'un numéro du *Magazine Littéraire* consacré à Bourdieu (*Pierre Bourdieu, l'Intellectuel Engagé*, dossier spécial, n° 369, 1998). C'est la critique même de la plus grande partie de la «philosophie ancienne» opérée par Bergson, sur laquelle on reviendra en section 3. À la construction d'un système d'ensemble, Bergson propose de substituer une approche particulière (une méthode) dédiée au problème étudié, qui a été sélectionné comme une question essentielle par l'analyste. Il s'agit donc d'abord de découvrir cette question, puis le cheminement qu'il convient de choisir et les faits essentiels qui lui sont reliés (Durkheim parle pour sa part dans un sens proche de «groupes de faits bien circonscrits»), et enfin de n'exposer les résultats obtenus qu'une fois acquise une pleine compréhension de la question: «On n'est jamais tenu de faire un livre», dernière phrase de son dernier ouvrage, *La pensée et le mouvant*.

sur le don, en discussion des analyses classiques initiées par Mauss et de ses premiers travaux ethnologiques sur l'organisation traditionnelle des échanges en Kabylie. La seule originalité de cette longue analyse concerne sa discussion de la théorie du don proposée par Derrida : la séparation nécessaire du don et du contre-don (pour que le don puisse être vécu comme tel par les partenaires de l'échange) s'opère, selon Bourdieu, par la séparation temporelle entre ces deux actes, ce qui montre l'importance de la dimension temporelle dans l'analyse des échanges. Cela ne me semble pas être un apport d'une grande originalité, malgré la présentation enthousiaste que Bourdieu fait de son analyse. Les cinq cours suivants (de mai et juin 1993, pages 115 à 263) reprennent sans beaucoup l'élargir l'exposé de ses concepts favoris – champ, distinction, habitus, capital social – et présentent une discussion assez pauvre de la création des marchés et de leur différenciation, non informée de la littérature économique récente, réduite dans son analyse à quelques truismes et à la discussion d'une page du manuel d'économie industrielle de Jean Tirole⁷ (pour montrer que ce grand traité d'économie industrielle ne se soucie pas de définir précisément ce qu'est un marché).

1.1 Le rôle de l'échange marchand et la dimension symbolique des biens

La critique de l'économie de Bourdieu commence donc par celle de la modélisation de l'échange, entendu seulement, selon lui, comme un échange marchand, ce qui est contredit par l'existence d'échanges par don dans les sociétés précapitalistes et dans la sphère familiale, évoquée dans la deuxième leçon : la famille est un îlot de $\phi\iota\lambda\iota\alpha$ dans un univers de calcul, le principal lieu de refuge des échanges non marchands⁸. Le don révèle la *dimension symbolique* des biens et services économiques, qui deviendra l'un des concepts abondamment utilisé par Bourdieu. Cette dimension symbolique, bien connue des économistes⁹ depuis

7 Jean Tirole, *Industrial Organization*, Cambridge, MIT Press, 1988.

8. L'inverse est proposé par Luc Ferry : l'invention moderne de l'amour conjugal (d'abord au sein de la bourgeoisie du fait du desserrement de la contrainte financière) s'accompagne naturellement d'une extension des échanges d'amitié.

9. Ce que semble ignorer Bourdieu, voir la page 228 du cours par exemple : « La théorie économique pure et dure qui entend réduire le symbolique à l'économique a quelque chose de comique dans une société où le symbolique est au fondement même des mécanismes économiques les plus fondamentaux ». En réalité, ni les microéconomistes modernes, ni les théoriciens et les praticiens du marketing n'ont

Veblen (auteur discuté trop succinctement par Bourdieu), consiste en l'occurrence en l'intégration de la relation interpersonnelle établie par le don, avec un contre-don qui, sans être obligatoire, est supposé se produire dans l'avenir¹⁰. Bourdieu semble finalement proposer implicitement par endroits l'idée d'un retour aux relations de don dans les sociétés modernes, sans discuter aucunement le fait que les structures interpersonnelles de don y seraient terriblement complexes, du fait de la diversité des échanges, et donc ingérables par les agents sans l'utilisation d'une monnaie d'échange commune. Toute cette analyse, qui n'est pas dénuée d'intérêt, pêche néanmoins par une discussion très schématique de l'ensemble des problèmes posés par la coexistence d'échanges par don et sur un marché : l'important pour Bourdieu semble être d'introduire comme caractéristique essentielle de tout bien échangé sa nature symbolique, qu'il sera facile d'invoquer à tout bout de champ dès qu'un problème de compréhension des échanges marchands se pose (correspondant le plus souvent à une difficulté apparente : ce type de problèmes est lié souvent à des contraintes non perçues ou à des coûts non monétaires, deux points que l'on évoquera en dernière section).

Il s'agit donc, pour corriger cet aveuglement de l'analyse économique, d'abord de construire une « théorie de l'économie des biens symboliques comme ordre économique ayant sa logique propre » (incluant le capital symbolique, les profits symboliques, les intentions symboliques – dispositions généreuses), secondement de réintroduire le temps (que Bourdieu dénommera souvent « l'histoire ») dans l'analyse (ce que fait selon lui la succession des deux temps du don et du contre-don), enfin de considérer une autre philosophie de l'agent et de l'action (souvent non consciente ni d'intention, mais soumise à des *dispositions* et à un *habitus* hérités des déterminations passées, en particulier familiales).

ignoré cette dimension. Bourdieu cite par exemple (cours du 29 avril 1993, page 73) un article d'économistes au sujet du don qu'il « avait l'intention d'évoquer parce qu'il l'a éterné » mais n'explique pas sa critique : « Je vous en donne simplement la référence, en espérant qu'il vous énervera ». Rires dans la salle, indique l'éditeur. Les groupies sont tous présents.

10. Il est curieux que Bourdieu, auteur par ailleurs d'un ouvrage sur Heidegger, et citant assez fréquemment Sartre (mais pas pour la *Critique de la raison dialectique*), ne propose pas une lecture existentialiste du don : l'idée par exemple que le don produit l'altérité de l'autre, c'est-à-dire concourt à la création par l'individu de son environnement social, le disposant par rapport à un *monde* au sens d'Heidegger (au lieu de sa situation originelle face à un néant désespérant), ou à l'autre (au sens de Sartre) ainsi maîtrisé par l'obligation du contre-don – à la différence de l'échange marchand, qui rend immédiatement ce que l'on projette.

Généralisant l'observation (théorisée) que le don charge les biens d'un symbole social¹¹, il fait l'hypothèse que tout échange (par don ou peut-être sur un marché) agit de même, l'objet échangé acquérant, au fil des échanges, une charge croissante de caractéristiques symboliques : ceci est évidemment plus une hypothèse qu'une conséquence nécessaire, les dons (ou échanges) successifs pouvant créer des charges symboliques qui se remplacent, se renforcent ou s'annulent. Or il s'agit d'une thèse centrale de Bourdieu : tout échange économique modifie la nature symbolique du bien (le fait que ce point importe à Bourdieu s'observe en particulier par la place, presque de moitié, qu'il donne à l'analyse du don dans son cours). Cette analyse est en fait très imprécise : il reste par exemple à savoir si ces changements sont également perçus par tous les acteurs sociaux et s'ils valorisent également ces charges symboliques. Si c'est le cas, le bien pourrait être affecté d'un prix virtuel (positif ou négatif) qui s'ajouterait à son prix monétaire (supposé uniforme dans la société), prix virtuel qu'on pourrait éventuellement révéler en comparant les demandes et offres avant et après charge symbolique. Dans la mesure où les charges symboliques en jeu dans les échanges ne sont pas perçues et valorisées identiquement par les acteurs sociaux, ces prix virtuels seraient individualisés et agiraient (en termes d'analyse économique) comme les prix virtuels qu'on peut attacher aux contraintes subies par l'agent (par exemple le rationnement, qui correspond à une hausse du prix accepté par le demandeur si le bien était dé-rationné) ou à ses ressources non monétaires (d'information, de temps libre...). On trouvera un développement de cette analyse en section 4.

1.2 Le temps de l'histoire

La succession des actions de l'agent dans le champ social va donc modifier, et la nature des biens, et les relations sociales qu'il entretient avec les autres agents. Il est donc absurde de chercher un équilibre économique en demeurant au niveau statique d'un ensemble de biens, de préférences et de ressources individuelles : l'analyse complète de ces actions

11. «Le don (comme une magie) transforme les choses échangées, qui se mettent à avoir une valeur sacrée, d'autant plus sacrée qu'elle circule davantage. Il transforme les gens qui échangent, la perception qu'on a d'eux... En un sens il change tout» (cours du 6 mai 1993, p. 112). Dans la leçon suivante, Bourdieu affirmera même (en négligeant d'y apporter une preuve précise) que «les échanges symboliques sont l'instrument unique, quasi-exclusif, de construction de relations sociales durables».

doit se faire en explicitant leur insertion temporelle dans une histoire jamais achevée¹². On ne trouve pas de référence dans le cours à un mode de construction générale de ce type d'analyse dynamique, Bourdieu intégrant semble-t-il toute cette dynamique dans la constitution et les évolutions de l'*habitus* des agents et des *champs* dans lesquels ils s'insèrent – deux concepts dont il parle comme d'avancées majeures de l'analyse des actions sociales.

1.3 L'*habitus* et les champs sociaux

La référence répétée, dans le cours et dans toute l'œuvre, à l'*habitus* (défini, d'une manière qu'on peut juger trop imprécise, comme un « système de préférences socialement constitué » ou comme « ce que l'on a acquis, mais qui s'est incarné de façon durable sous forme de disposition permanente¹³ ») ne permet pas facilement de fixer le niveau d'action de cet *habitus* : doit-on le situer comme une détermination profonde des préférences qui se révèlent dans les choix de l'agent, ou simplement dans ses comportements tels qu'ils apparaissent au fil de ses expériences dans des champs sociaux successifs ? Comment le relier aux analyses psychologiques ou économiques de la formation des préférences, comme celle de Stigler et Becker¹⁴ pour qui les préférences sont engendrées à partir des choix passés et des situations vécues : Bourdieu, qui s'oppose clairement à l'impérialisme supposé des méthodes d'analyse de Becker, n'aborde pas frontalement cette confrontation, semblant considérer que la généralité de son concept d'*habitus* ne doit pas s'évaporer dans des

-
12. Bourdieu ne fait aucune référence sur ce point, qu'il laisse très imprécis, aux analyses très développées dédiées par Sartre (*Critique de la Raison Dialectique*) à l'homme se constituant en société. Il se réfère en revanche dès la première leçon (p. 42) à la critique de la science sociale comme « monothétique et non polythétique », la théorie sociale consistant généralement à instantanéiser, synchroniser et détruire le temps de l'action, « ce qui explique le décalage entre le modèle et l'expérience ». Le défaut de ce type de science sociale est de « placer dans les agents des pensées de savant » (comme l'*homo œconomicus*), ce dont s'exonère semble-t-il Bourdieu lui-même.
 13. Bourdieu définit encore l'*habitus* comme un système de dispositions accordé à un jeu dans les institutions, qui se constitue – ou que se constitue chaque agent ? – dans le déroulement de la vie sociale, et notamment au cours des expériences familiales initiales. Je n'ai pas trouvé la justification théorique ou empirique de cette affirmation dans le cours.
 14. George Stigler et Gary Becker, « De Gustibus Non Est Disputandum », *The American Economic Review*, vol. 67, n° 2, 1977, p. 76-90.

représentations trop particulières ou dans une comparaison avec des analyses trop formelles. Par ailleurs, ni le degré de stabilité de cet habitus ni les règles de son évolution ne sont précisés (sauf peut-être dans des études spécialisées antérieures).

L'habitus détermine chez l'individu des *dispositions* qu'il appliquera dans le *champ* correspondant à sa décision. Le concept de champ semble, du moins à la lecture du *Cours*, tout aussi imprécis, malgré le vocabulaire censé le caractériser (« l'architecture des champs », jamais précisée) : tout domaine ou environnement de choix semble pouvoir être considéré comme un champ. Bourdieu explique longuement l'avoir préféré au concept de marché, qui se réduit à un échange de biens de valeur égale¹⁵, dissociant ainsi l'acte de communication et l'acte de pouvoir présents dans l'échange, l'unique propriété du marché étant de fixer la valeur des choses (voir les pages 167-168). Bourdieu n'évoque donc pas la vertu d'équilibrage des offres et demandes sur le marché et le rôle des prix dans le passage d'un équilibre à l'autre¹⁶. Sa défense du mot choisi est assez singulière :

Weber entend le marché d'une manière très particulière¹⁷, mais il garde le mot. C'est un problème dans la recherche : si l'on garde un mot en lui donnant un sens différent du sens ordinaire, les imbéciles vont le rabattre sur le sens ordinaire. Weber a pris ce risque. J'ai pour ma part hésité très longtemps entre « champ » et « marché », parce que conserver le mot marché a évidemment des avantages (cela dispense de devoir tout raconter), mais, au total, les coûts sont largement supérieurs aux profits. Ce n'est pas dans un souci de distinction que je dis « habitus » plutôt qu'« habitude », « champ » plutôt que « marché », mais pour éviter les retours en force de la philosophie immanente à un mot¹⁸.

Il n'y a donc pas de différence essentielle entre champ et marché (tout marché est un champ à la Bourdieu, et les économistes n'ont jamais

15. Notons ici la grave imprécision de la notion d'égalité des valeurs échangées, qui était la conception de l'échange marchand de la scholastique dont la révolution nominaliste, à partir de Duns Scot (au 13^e siècle), va montrer l'insuffisance en introduisant l'idée que les gains des partenaires de l'échange ne sont pas nécessairement égaux. Voir par exemple Karl Pribram, *Les fondements de la pensée économique*, Paris, Économica, 1986, chapitre 3.

16. La notion d'équilibre apparaît justement dans les analyses du commerce international après qu'a disparu le modèle scholastique de l'économie (Pribram, *op. cit.*).

17. En distinguant deux moments : la concurrence entre les producteurs et, en deuxième phase, l'échange avec le partenaire.

18. *Cours*, p. 209-210.

douté que les marchés étaient des champs de lutte et de pouvoir), toute la différence tenant à la nature conflictuelle, historique et multidimensionnelle (par l'incorporation de caractéristiques symboliques dans les biens échangés) de toute relation entre les partenaires d'un échange marchand¹⁹. Le champ de Bourdieu se caractérise ainsi (voir les pages 177 à 194) par la présence (essentielle) de barrières à l'entrée (« Dans tout champ, il est question des limites du champ : cette phrase n'a l'air de rien mais, d'un point de vue empirique, elle est extrêmement importante », p. 185), par le fait que les actions des acteurs y sont toujours distinctives (pour que l'agent existe par sa différence) et qu'on ne peut le définir définitivement : « Un champ, s'il est le lieu de luttes entre des populations, n'est pas une population. Un effet des champs est précisément de dire qui en fait ou non partie à un certain moment et sous certaines conditions. Dans un champ, il est question à chaque moment des limites du champ. » Indépendamment de la lourdeur de l'expression (permanente dans ce cours), le concept ne se précise guère au fur et à mesure des explications, d'autant plus que les champs particuliers qui sont décrits dans le cours ne se distinguent pas nettement, pour le profane, de ce qu'on pourrait appeler marchés ou domaines sociaux. Il semble que ce concept de champ soit considéré comme l'évidence même par Bourdieu, d'un point de vue introspectif ou selon les analyses empiriques de toute une vie, et qu'il ne trouve que des inconvénients à tenter de le réduire à quelques caractéristiques ou propriétés précises²⁰.

Une définition opératoire serait, comme disait Spinoza, « l'asile de l'ignorance ». Dire : « j'appellerai intellectuels » puis énumérer (ceux que j'appellerai ainsi), c'est catastrophique parce qu'on détruit l'objet avant même de l'avoir étudié. C'est ce que fait Tirole : il choisit d'appeler « marché » ce qu'il juge bon d'appeler marché pour les usages qu'il a à en faire à un moment donné²¹.

19. Notons cependant qu'en rejetant l'identification (même partielle) des champs à des marchés, Bourdieu s'interdit de penser toute dynamique de rééquilibrage par des coûts ou des prix généralisés (monétaires ou virtuels), et donc l'aspect dual, dans une dimension de prix, de ces champs sociaux.

20. « J'hésite toujours à donner une définition rigoureuse qui risque de paraître inintelligible et inutilement compliquée », p. 179 ; « quand il s'agit d'un champ, donner une définition, une délimitation, c'est considérer comme résolu le problème même que pose l'existence d'un champ », p. 185.

21. *Cours du 27 mai 1993*. La critique de Tirole, aux pages 171-173, est absolument ridicule pour quiconque a lu ses travaux.

Mais comment étudier cet objet si on ne le définit pas préalablement ? En le créant, selon Bourdieu, « conformément à ses structures », par une sorte de « constructivisme réaliste selon lequel la science construit, mais conformément aux structures objectives de l'objet ». Mais comment atteint-on celles-ci ?

Là se trouve sans doute l'une des clés pour comprendre la démarche scientifique de Bourdieu : il convient d'avoir une intuition préalable de ces « structures objectives de l'objet d'étude », et cette vue d'ensemble intuitive doit dépasser en dignité ce que suggérerait une observation empirique, a-théorique, à partir d'une délimitation plausible et a priori de l'objet d'étude (par exemple les populations violentes et asociales, qu'on peut semble-t-il repérer assez aisément). Un de ses premiers collaborateurs, Claude Grignon, universellement considéré comme un sociologue de grande qualité à l'INRA (où il dirigeait le département de sociologie économique d'Ivry²², disait avec force avoir vécu le moment même où Bourdieu afficha que ses idées a priori surpassaient la réalité : alors qu'on lui objectait pendant un séminaire un fait empirique contraire à son discours, Bourdieu s'était écrié : « Ce qui est dans la tête de Pierre Bourdieu est plus important qu'une réalité empirique²³ » (considérée sans doute comme partielle). Indépendamment de la superbe de la réponse (dont on peut excuser le caractère gascon), elle traduit nous semble-t-il un postulat essentiel de sa méthode d'investigation, qui n'utilise souvent les faits empiriques que pour conforter un jugement déjà bien établi – mais dont on n'est pas obligé d'accepter l'argument d'autorité, surtout venant de son fabricant.

Habitus et champ, comme les « dispositions » individuelles qui s'en déduisent, sont finalement plus des mots que des concepts nouveaux et précis : manière de parler savante pour énoncer beaucoup d'évidences²⁴.

22. On trouvera dans le numéro spécial du *Magazine Littéraire*, 1998, un article critique important de cet auteur.

23. Qu'on peut rapprocher de la critique des sciences sociales de son époque opérée par Péguy : « Vous n'avez pas pensé que c'étaient les événements qui avaient tort et l'hypothèse qui avait quand même raison ? » (Charles Péguy, *De la grippe*, dans *Les Œuvres en prose*, Pléiade, tome 1, 1959, p. 125). On lira avec intérêt sur le même sujet le *Cahier de la Quinzaine* de 1906, p. 991-1030 : « De la situation faite à l'histoire et à la sociologie dans les temps modernes.

24. Par exemple, en page 213 : « Sur le marché de la coiffure, il y a une structure de l'espace de production, avec, à un bout, Carita et, à l'autre bout, le coiffeur de quartier ; en face, il y a une structure de l'espace de consommation et les goûts, comme les offres, sont dispersées ». L'analyse s'arrête là (elle pouvait, par exemple,

Bourdieu s'en excuse par endroits: « Ce que j'ai essayé de faire, c'est de donner une allure plus systématique aux lectures que j'ai pu faire²⁵. » Quel est l'intérêt de cet habillage?

2. LA CRITIQUE BOURDIEUSIENNE DE L'ANALYSE ÉCONOMIQUE

2.1 Rationalité supposée de l'agent calculateur et informé

Bourdieu aime à dénommer « RATS » les agents économiques de la Rational Action Theory, laquelle selon lui – sauf chez Herbert Simon²⁶ – les suppose généralement capables des calculs les plus sophistiqués, parfaitement informés et sans insertion sociale particulière ni réseau d'interactions sociales. Cette description est mal informée des analyses économiques menées depuis presque un siècle par les économistes du courant néo-classique ou les post-keynésiens, par exemple Knight²⁷ sur les choix en incertitude, Stigler²⁸ sur la recherche d'information, Becker²⁹ sur les interactions sociales, le même Becker³⁰ sur la rationalité statistique des choix individuels et les tests empiriques de la rationalité des choix individuels, les procédures de choix non optimisatrices (correspondant

se continuer par une discussion de l'oligopole d'Hotelling), ayant sans doute atteint le point ultime du saisissement sociologique. Ou, en page 206, ce commentaire sur Max Weber: « Quand il dit “désir” ou “concurrence pour des choses désirées par d'autres”, il entend désir socialement constitué dans la référence à un champ, c'est-à-dire ce que je mets sous l'expression de “libido sociale” (*libido dominandi, libido sciendi, libido auri, etc.*). Je rappelle au passage que ce que j'entends par “intérêt”, c'est une libido socialement constituée, c'est-à-dire une disposition à aimer des choses socialement constituées comme aimables dans un état donné d'un univers social déterminé: l'or dans le cas du champ économique, etc. ». Je ne reproduis ces longues citations que pour indiquer l'extrême généralité et l'imprécision de la plus grande partie des analyses particulières présentées dans ce cours.

25. Il n'est pas toujours aussi modeste: « la petite révolution que représente la pensée en termes de champs » (p. 196).
26. Raymond Boudon n'étant jamais cité par Bourdieu dans ce cours.
27. F. Knight, *Risk, Uncertainty and Profit*, Hart, Schaffner and Marx Prize Essays, Boston, Houghton Mifflin, 1921.
28. G. J. Stigler, « The Economics of Information », *Journal of Political Economy*, vol. 69, n°3, 1960, p. 213-225.
29. Gary Becker, « Irrational Behavior and Economic Theory », *Journal of Political Economy*, vol. 70, n° 1, 1962, p. 1-13.
30. Gary Becker, « A Theory of Social Interactions », *Journal of Political Economy*, vol. 82, n° 6, 1974, p. 1063-1093.

à des préférences non intégrables, c'est-à-dire non issues de la maximisation d'une utilité : théorie des préférences révélées de Samuelson³¹), et encore sur les procédures collectives des choix effectués par des groupes sociaux, tels les ménages³², ou les analyses empiriques des processus d'anticipation des ménages. *L'homo œconomicus* se trouve donc réduit à une monade calculatrice, sans porte ni fenêtre, dont on ne sait comment il réussit néanmoins à établir quelques liens sociaux durables (la seule interaction découlant du don, ou d'un autre rapport marchand, qui établit un « lien enchanté tissé dans la durée³³ »). Par ailleurs, toute analyse économique dans la tradition néo-classique s'accompagne effectivement d'une hypothèse de séparation des caractéristiques proprement économiques (liées à la rareté) des biens échangés et de la nature de l'échange, tout comme le physicien étudiant la plasticité d'un matériau la supposera, dans un premier temps, indépendante de ses propriétés électriques. Certes, cette hypothèse de séparabilité est souvent implicite, mais elle ne perturbe généralement pas le calcul technique basé sur les raretés (si c'est le cas, le modélisateur sera amené naturellement à revenir sur cette séparabilité). La critique de Bourdieu perd ainsi beaucoup de son intérêt et peut être rangée auprès des jugements journalistiques sur l'irrationalité des acteurs de l'économie.

Rien n'est dit non plus dans le cours sur le rôle des prix dans la transmission d'information à ces acteurs, problème qu'il aurait été possible d'aborder par exemple à partir d'une discussion des analyses de Hayek sur l'importance des marchés dans la transmission des informations sur la rareté des biens. L'habitus et les dispositions qui s'ensuivent dans la relation de celui-ci avec un champ semblent suffire à comprendre les modes de choix des acteurs, comme si la recherche d'informations ne pouvait être séparée de ces tendances profondes de l'individu. C'est un peu le sens des critiques très fines faites par Jeffrey Alexander³⁴ d'une

31. P. A. Samuelson, « A Note on the Pure Theory of Consumer's Behaviour », *Economica*, 5 (17), 1938, p. 61-71.

32. Modèle collectif des choix familiaux de Gary Becker (*A Treatise on the Family*, Harvard, Harvard University Press, 1981) ; voir M. Browning, P. A. Chiappori et Y. Weiss, *Economics of the Family*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014.

33. Les descriptions de Bourdieu ont souvent ce parfum de mystère et d'imprécision, qui gêne la compréhension. Le don s'accompagnant de l'obligation d'être obligé à l'avenir, il fournit cet enchantement qui diffère de la brutalité de l'échange marchand. Rien n'est dit d'une relation qui mélangerait don et rapport marchand.

34. Jeffrey Alexander, *La réduction. Critique de Bourdieu*, Paris, Éditions du Cerf, 2000.

théorie trop générale, trop ambitieuse et jamais totalement appliquée, qu'il contraste avec une théorie analytiquement plus complexe des modes de décision assortie d'un mode de preuve, statistique ou non, clairement affiché. La conséquence, selon Alexander³⁵, de cet effort inabouti est la réintroduction du comportementalisme (par une stratégisation de l'action), l'assujettissement du sujet à des codes symboliques surplombants (réintroduisant le structuralisme) et sa soumission à une base matérielle sous-jacente (réintroduisant le marxisme orthodoxe³⁶). Les champs sociaux de Bourdieu, tels qu'il les décrit dans ses travaux empiriques, sont finalement largement assujettis à des structures économiques et finalement peu autonomes par rapport aux domaines ou marchés qu'on analyse en économie, donc sans intérêt théorique ni empirique.

2.2 Insuffisance de l'analyse économique des marchés et de la théorie économique des contrats

Les analyses économiques des marchés et des contrats que discute Bourdieu dans ses cours des 3 et 10 juin (après un rappel des analyses du marché de Max Weber) concernent, lorsqu'elles sont plus que des jugements à l'emporte-pièce sur l'économie industrielle moderne, les travaux d'Edward Chamberlin et Joan Robinson, datant des années 30. Rien n'est dit des premières études d'économie industrielle de Chicago (par Stigler) et du développement tant théorique qu'appliqué de ce domaine depuis 1970. La théorie économique moderne des contrats est à peine citée. Ce qui est déjà peu admissible dans un article de grande diffusion l'est encore moins dans un cours censé produire un jugement informé sur le rôle des marchés aujourd'hui et leur éventuelle nocivité.

Selon Bourdieu, l'analyse économique des marchés pêche d'abord par l'absence de définition précise de ce qu'est un marché. Il repère en particulier cette absence aux pages 171-172 du manuel d'économie industrielle de Jean Tirole, qui considère que les limites du marché, du point de vue des biens concernés, sont malaisément définies par l'impor-

35. Alexander, *La réduction*, *op. cit.*, p. 24.

36. « Dans ses études ethnographiques postérieures, comme dans ses analyses sur la société kabyle, Bourdieu exhibe la même incapacité à conceptualiser une distance, un espace critique, entre les structures mentales et les conditions sociales dont elles émergent : "des conditions d'existence différentes produisent des habitus différents" (Bourdieu, *La Distinction*, p. 190). La pensée n'est rien de plus que le reflet inversé de la vie » (Alexander, *La réduction*, *op. cit.*, p. 24).

tance des élasticités-prix croisées entre ces biens, dont l'estimation est généralement peu robuste. Il faudra donc postuler a priori l'existence d'un marché et le circonscrire, cette existence étant nécessaire à toute analyse d'équilibre partiel : un marché sera le lieu, éventuellement dématérialisé, où peuvent s'effectuer des échanges entre agents : il y a marché dès qu'il existe une possibilité d'échange, la manière dont les échanges s'effectuent définissant les propriétés de ce marché. Notons que cette nécessité, selon Bourdieu, de définir précisément le marché sur lequel portera l'analyse est quelque peu contradictoire avec la recommandation qu'il fait fréquemment de ne point enfermer l'objet d'étude dans une définition préalable et qui en restreint la portée. En deuxième lieu, l'analyse purement économique de l'échange marchand de deux biens de valeur (marchande) égale dissocie l'acte de communication de l'acte de pouvoir, sa fonction essentielle étant de fixer la valeur des choses. Toute la dynamique des échanges marchands se trouve donc négligée dans cette conception étroite du marché fixant la valeur économique des choses. On remarquera que cette « valeur » n'est que temporaire, conditionnelle au mécanisme ponctuel d'équilibrage des offres et demandes par les prix. Bourdieu ne parle jamais, dans son analyse, de l'antagonisme entre les relations sociales traditionnelles (sans procédure précise de calcul par les acteurs) et les échanges économiques caractérisés par un calcul précis des valeurs, ni de la complexité des rapports marchands (indépendamment de leur dimension sociale), qui s'insèrent dans un système d'échange général et dans une dynamique où les échanges passés influencent les échanges présents (par des contrats explicites ou implicites entre les échangeurs) autant que les anticipations des évolutions futures des prix et de la nature des biens. Or, cette « logique économique » qui fait l'objet de sa critique n'existe que du fait de l'existence de prix marchands, dont les équilibres statique et dynamique dépendent des formes de marché. L'absence d'analyse du rôle des prix monétaires (et en particulier du fait qu'ils peuvent intégrer la valeur symbolique des biens) constitue le manque essentiel de cette critique par Bourdieu de l'analyse économique des marchés.

Quant à la théorie économique moderne des contrats (évoquée dans la cinquième leçon), elle ne peut en aucun cas selon Bourdieu suffire à expliquer la construction d'une société durable, mais cette assertion n'est prouvée par aucune analyse de la littérature.

2.3 Les faiblesses méthodologiques de la science économique moderne selon Bourdieu : une multitude de modèles partiels fabriqués par des « petits modélisateurs »

À l'issue du cours, Bourdieu conclut que les travaux économiques récents n'ont pas d'horizon : ils s'étendent par l'ajout de modèles limités et indépendants, sans réelle prise sur une réalité complexe, que construisent des techniciens dont le langage mathématique (Bourdieu ne discute pas du mode de preuve de ces modèles) n'est que l'habillage d'une analyse incapable de repenser ses fondements implicites : agent calculateur, échange marchand généralisé, insertion sociale des acteurs, temps. L'analyse économique n'est donc pas une science dans la mesure où, si elle a développé des techniques spécialisées de recherche des faits et d'inférence causale (dégagement de faits vérifiables par l'observation ou l'expérimentation, auxquels sont appliquées des méthodes acceptables d'inférence logique que peuvent opérer des *spécialistes* formés à ces méthodes), elle manque la dimension sociale essentielle de l'activité et réduit l'acteur à une machine calculatrice. Elle est aujourd'hui le champ d'activité de « petits économistes appliqués », bricoleurs de modèles fondés sur la logique d'un choix économique indépendant des autres insertions sociales de l'agent (que les pédants nommeront « incrustation sociale »).

Les travaux de Gary Becker, qui recourent largement des questions habituellement soumises à des études sociologiques, ne répondent pas, selon Bourdieu, à sa demande de fonder une nouvelle analyse des choix économiques qui dépasse les présupposés de l'analyse économique académique (économistes du *mainstream* et hétérodoxes étant mis sur le même plan, ces derniers se contentant d'apporter des correctifs à la façon de Tycho Brahe et cherchant à sauver un paradigme qui est intrinsèquement ruiné par ses fondements implicites). Outre que le projet d'extension des modèles économiques à des phénomènes sociologiques dénote une insupportable volonté impérialiste (critiquable sans doute du fait que la dimension économique de ces phénomènes n'est pas l'essentiel), le fait de considérer que des choix individuels tels que l'action criminelle, le choix d'un conjoint ou toute forme d'interaction sociale puissent être analysés comme des interactions d'offre et demande sur un marché, avec une régulation par des prix, est profondément faux par rapport aux processus réels de la décision individuelle. La critique de Bourdieu tient donc à son refus du « mythe de l'impérialisme du marché » (*Cours*, p. 125) : il s'agit là, non pas d'un simple refus d'application d'un modèle de marché à un comportement a priori non économique, mais de l'hypothèse, qu'il

attribue autant à Marx qu'à Simmel, que l'équivalence monétaire opérée par la mise sur le marché d'un bien économique détruit les valeurs non économiques de ce bien : l'intérêt, selon Marx, envahit tout et ronge peu à peu toutes les relations sociales (il n'y a donc pas d'autre moyen que de l'interdire) ; l'équivalence monétaire impose l'idée que tout est marchandise et peut donc s'acheter³⁷, « thèse qui va de soi chez les théoriciens néo-classiques » (*Cours* du 13 mai 1993, p. 126), bien qu'elle soit totalement démentie par les faits. Pourtant, Bourdieu a su importer de l'analyse économique tous les concepts (dont l'investissement et le capital social) sur lesquels il a fondé ses analyses, et le fait qu'un modèle de marché permette de comprendre certains des mécanismes sociaux à l'œuvre dans ces décisions lui confère un statut d'explication « comme si » (*as if*) conforme à l'ambition – modeste – des analyses économiques (selon le critère méthodologique proposé par Milton Friedman³⁸).

3. COMPARAISON AVEC LES PRINCIPES ET MÉTHODES DES ANALYSES SOCIOLOGIQUES DE LA CONSOMMATION DES MÉNAGES MENÉES PAR SIMON LANGLOIS

3.1 Une méthode bergsonnienne³⁹

On ne trouve pas, dans les nombreux travaux de Simon Langlois consacrés au choix de consommation des ménages (articles scientifiques ou courts articles de son blog récent de l'Université Laval, 2019), de recherche systématique d'un système fermé complet qui s'adapterait, comme chez Bourdieu (et au prix d'une généralité qui en réduit considérablement l'intérêt), aux divers problèmes et périodes étudiés. La méthode d'analyse s'adapte au contraire aux conditions du problème étudié (méthodologie certainement issue de sa formation puis de sa

37. Amenant par exemple à justifier la prostitution ou provoquant la corruption du milieu politique.

38. Milton Friedman, « The Methodology of Positive Economics », dans *Essays in Positive Economics*, Chicago, University of Chicago Press, 1953, p. 3-43. Il semble par moments que Bourdieu, considérant (cours du 1^{er} avril) que « ce que nous pensons est lié aux positions que nous occupons dans l'espace social », applique cette réserve aux économistes, engagés dans les conseils aux princes ou à l'industrie et desquels, pour cette raison, on ne peut attendre une analyse objective et communicable à tous. Outre le fait que la plupart des économistes académiques ne sont pas dans cette situation, la même réserve vaut en fait pour toutes les sciences sociales.

39. Voir aussi l'analyse proposée dans la section 4.2.

collaboration avec Raymond Boudon, c'est la première caractéristique bergsonienne des travaux scientifiques de Langlois) : les méthodes statistiques utilisées vont ainsi de l'établissement de typologies (évoluant au cours des quarante-cinq années de sa recherche) à des analyses démographiques des types ainsi constitués (permettant de mettre à jour les effets de structure à l'œuvre sur une longue période), en passant par l'interprétation de modèles de consommation estimés et un article sur l'analyse des réseaux⁴⁰.

Cet article, publié au début de sa carrière, préfigure la littérature abondante consacrée à ce sujet, en particulier en économie, au cours des dernières trente années. Portant sur l'utilisation de réseaux personnels de relations sociales pour obtenir des informations sur les offres d'emploi, il déploie une analyse très précautionneuse incluant une description précise de la nature du sous-échantillon de l'enquête publique utilisé. Il est frappant que des notions qui ont été développées ultérieurement dans les analyses formelles des réseaux (formalisées par la théorie des graphes), telles la longueur des chaînes d'information et l'influence de la position des individus dans le réseau, y soient utilisées.

Une seconde caractéristique bergsonienne de l'œuvre de Langlois tient à son constant souci d'étendre les possibilités d'observation par la construction de bases de données originales, dont le modèle est donné par son pseudo-panel des enquêtes de consommation canadiennes, étendu sur plus de cinquante années (depuis 1969). Ce type de matériau statistique permet d'étudier, à un niveau relativement désagrégé, les biens et les consommateurs, les évolutions de longue période des comportements de consommation, et donc d'apporter une réponse empirique à des questions généralement laissées à l'état d'hypothèses, telle celle de la convergence des comportements de consommation. Il reste à souhaiter que cette statistique exceptionnelle soit prolongée et que l'exemple de ce type de données soit étendu à d'autres enquêtes⁴¹.

40. F. Gardes, Simon Langlois et Sami Bibi, « Pauvreté et convergence des comportements de consommation entre classes socioéconomiques au Québec, 1969-2006 », *Recherches sociographiques*, vol. LI, no 3, 2010, p. 343-364 ; S. Langlois, « Les réseaux personnels et la diffusion des informations sur les emplois », *Recherches sociographiques*, vol. 18, n° 2, 1977, p. 213-245.

41. Un exemple montrera le type de difficultés que le chercheur rencontre lorsqu'il souhaite analyser des évolutions longues à un niveau désagrégé : des enquêtes de consommation détaillées ont été effectuées annuellement (sur plusieurs dizaines de ménages) en Pologne depuis la dernière guerre mondiale (elles avaient une grande importance dans la planification centralisée). Il aurait donc été possible d'utiliser

3.2 Le disciple de Boudon et de Tocqueville

La préparation de sa thèse à Paris sous la direction de Raymond Boudon a fermement ancré Langlois dans un paradigme de rationalité extensive des choix des acteurs sociaux et de diversité des cultures qui lui a permis d'étudier avec rigueur des problèmes très divers liés aux comportements individuels tout en conservant un cadre d'analyse commun à ces travaux. C'est en effet l'un des inconvénients des analyses critiques de la rationalité, et plus généralement du cadre de l'analyse économique des choix en situation de rareté, que d'interdire les comparaisons entre des études trop liées à des choix méthodologiques *ad hoc* (décidés en fonction de la critique qu'on souhaite apporter à la théorie dominante). La confiance dont Langlois témoigne dans toute son œuvre à l'égard de la pertinence du modèle de rationalité de Boudon, précis mais assez flexible pour s'adapter à des choix aussi différents que ceux de l'éducation ou de l'usage du revenu familial, unifie ainsi son œuvre. De la même façon, une approche à la fois modeste et obstinée, se fondant sur toutes les dimensions des évolutions sociétales complexes, a permis à Tocqueville de révéler les fondements historiques de ces mouvements profonds. Les travaux de Langlois – ceci apparaît par exemple clairement dans les courts articles de l'ouvrage précité, Langlois 2016 - révèlent cette même attention au réel caché derrière les phénomènes, qu'ils soient statistiquement constatés ou issus d'une perception immédiate plus intuitive. La grande diversité des sujets abordés par Langlois trouve ainsi, dans ces deux influences assumées, une grande unité. Elles lui permettent également de rester dans l'assise des analyses des pères fondateurs (Durkheim, Mauss, Halbwachs qu'il cite fréquemment) sans chercher à s'en distinguer artificiellement, mais plutôt en retrouvant dans ses propres recherches certaines de leurs intuitions.

ces données d'enquête, par exemple pour examiner l'effet des rationnements, mais les enquêtes étaient supprimées des supports informatiques (installés sur des rubans électroniques à l'époque) lorsque ces supports se trouvaient saturés, ce qui a fait disparaître trente ans de statistiques originales (partiellement panélistées sur quatre années). Les fonctionnaires des organismes internationaux qui visitaient la Pologne à l'époque n'ont su fournir (par ignorance du problème ou peut-être à cause du refus des autorités) le matériel informatique qui aurait permis d'éviter ces destructions.

L'analyse des déterminants du vote pour l'indépendance du Québec proposée par Langlois dans l'ouvrage *Les raisons fortes*⁴² constitue un exemple typique de cette méthodologie durkheimienne basée sur une typologie des agents: l'étude des caractéristiques majoritaires des électeurs en termes d'âge, de langue maternelle, d'activité ou de statut à l'égard de l'immigration permet de saisir les raisons essentielles des votes. On suppose donc, dans la tradition de Durkheim, que ces caractéristiques sont liées à des raisons profondes, par exemple de craindre les conséquences économiques de l'indépendance (perte de la rente fédérale, etc.) quand on est âgé, à faible revenu ou immigré récent. La structure des données repérées par l'enquête sert à révéler ces motivations profondes (qui pourront être ultérieurement testées sur un autre choix des mêmes catégories d'individus).

3.3 Typologie des ménages et des objets de consommation

Langlois a mené tout au long de sa carrière des études sur la typologie des ménages et des biens de consommation qui lui ont permis de proposer de nouvelles typologies fondées statistiquement et multidimensionnelles, à la différence de beaucoup de regroupements classiques. Outre que ces typologies lui ont permis de mieux analyser la dynamique des classes sociales et des structures de consommation, elles l'ont amené à constituer des données individuelles originales basées sur ces regroupements de ménages et de dépenses, par une pseudo-panélisation des enquêtes de budgets de familles canadiennes. La dialectique de l'objet d'étude, du modèle qui permet de l'observer et des données devient beaucoup plus complexe que le simple empirisme tirant d'observations brutes quelques lois statistiques dont la stabilité ne peut être démontrée car elles sont liées à des contextes particuliers. La constitution de données adéquates apparaît comme une des réponses possibles à l'extension des analyses statistiques sur un corps de données qui minimise les biais de sélection et étend considérablement (sur plusieurs dizaines d'années) l'horizon temporel de l'étude, réduisant ainsi les biais de contexte.

Les travaux de Langlois diffèrent donc profondément de l'approche pratiquée par Bourdieu: l'assise sur les traditions de Boudon et Tocqueville lui permet d'éviter de vouloir enfermer ses travaux dans les limites d'une théorie générale qui ne pourrait, comme il fut avéré par l'exemple de

42. Gilles Gagné et Simon Langlois, *Les raisons fortes. Nature et signification de l'appui à la souveraineté du Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2002.

Bourdieu, qu'être un cadre trop général et invérifiable empiriquement. Une telle théorie générale s'est accompagnée, dans les travaux de Bourdieu, de la recherche des questions et même des données qui permettent de la conforter⁴³. Par ailleurs, cette modestie scientifique s'accompagne d'un travail mené personnellement, d'un bout à l'autre du travail empirique – même lorsque la phase de constitution des données est particulièrement longue –, et non pas de l'émiettement de ce travail entre des collaborateurs et du rassemblement a posteriori de ses résultats (avec le risque d'aboutir à un patchwork désuni, si tous travaillent dans le cadre étroit d'une théorie générale et d'hypothèses posées a priori).

4. QUELQUES ÉLÉMENTS DE DISCUSSION SUR LA MÉTHODOLOGIE EMPIRIQUE DE LA SOCIOLOGIE ET DE L'ÉCONOMIE DE LA CONSOMMATION

4.1 Position des débats méthodologiques

On observe dans le cours de Bourdieu une curieuse absence de discussion des règles de test des modèles économiques, alors qu'on aurait pu pourtant s'attendre à ce qu'il les critique. La distinction entre les diverses sciences sociales peut être opérée par les questions et domaines abordés par chacune et par leurs méthodes, principalement le mode de preuve qu'elles appliquent. Il existe en effet de nombreux recoupements dans les sujets traités entre philosophie, histoire, sociologie et économie, notamment ces deux dernières, alors que leurs différences de méthode concernent plus essentiellement leurs modes de preuve respectifs que le degré de mathématisation de leurs analyses. Dans ce sens, c'est une des erreurs de Bourdieu dans ce cours que de critiquer l'inutilité et le danger des mathématiques dans le raisonnement économique, danger qu'il attribue au fait de réduire une réalité sociale multidimensionnelle (dont les dimensions économiques, ontologiques, sociologiques s'interpénètrent) à des objets mathématiques « maquillés en catégories scientifiques ». En fait, la formalisation mathématique n'est souvent connue des chercheurs en sciences sociales que par le formalisme analytique du 18^e siècle, tel qu'on le trouve dans la mécanique céleste classique

43. On connaît l'épisode d'un film consacré à Bourdieu (*La sociologie est un sport de combat*, par Pierre Carles, 2001) où celui-ci demande à un collaborateur de *rechercher* les données qui permettrait de contester les conclusions d'un modèle économique.

et les techniques d'analyse mathématique enseignées dans le secondaire. Son fondement dans les propriétés topologiques des espaces (définies par les voisinages entre les points) et les structures algébriques de ces dernières, dans une connexion originale liée au problème étudié (par exemple dans la modélisation en géométrie riemannienne), sont négligés. On est alors loin de concepts bien définis (de manière indépendante) auxquels s'appliquent les opérations algébriques classiques. Les mathématiques appliquées à une question économique ou sociologique ne l'écrasent pas si elles ne servent qu'à dérouler de manière simple les logiques complexes à l'œuvre dans cette question.

On pourra discuter par exemple la distinction proposée par Schumpeter⁴⁴ entre l'économie et la sociologie, qui attribue à la sociologie le rôle de décrire et expliquer les bases institutionnelles et sociales⁴⁵ sur lesquelles porteront les applications de la science économique, par exemple la nature des contrats de propriété, alors que l'analyse économique traite des questions relatives au comportement des agents et à la nature des effets que ces comportements engendrent (la sociologie et la psychologie économiques s'occuperont de savoir comment les agents en sont venus à adopter ces comportements). Les effets engendrés par les comportements individuels sont en effet bien souvent de nature sociologique, et sont également analysés par l'économie récente des interactions sociales ou des préférences (besoins) endogènes. Nous adoptons donc le point de vue d'une distinction des sciences sociales, non par leurs objets d'étude, mais par leurs méthodes.

Alors qu'Adam Smith prônait la méthode hypothético-déductive, fondée sur des prémisses évidentes, intuitives (ou fournies par d'autres sciences), l'analyse économique est ensuite passée à la critique de cette

44. J. A. Schumpeter, *History of Economic Analysis*, New York, Oxford University Press, 1954, première partie, chapitre 2, «The technics of Economic Analysis», section 4 Economic Sociology.

45. «Analyse générale (incluant de nombreuses disciplines de sciences sociales se chevauchant et mal coordonnées des phénomènes sociaux (société, classe, relations de groupe, commandement...)» (Schumpeter, *History of Economic Analysis*, *op. cit.*, première partie, chapitre 2). Péguy est plus direct dans sa critique des travaux des premiers sociologues français (*De la situation faite à l'histoire et à la sociologie dans le monde moderne*, 1905, *Ceuvres en prose*, tome 1, p. 993): «La sociologie est une histoire prétendument réformée», c'est-à-dire supposée scientifiquement fondée – Péguy est un grand défenseur de la méthode historique qu'il examine dans sa thèse inachevée, *Véronique, dialogue de l'histoire et de l'âme charnelle*, *Ceuvres en prose*, tome 2, p. 309-500.

méthode par John Stuart Mill et l'École classique, selon lesquels la méthode hypothético-déductive ne peut fournir que des *connaissances conjecturales* du fait des multiples causes perturbatrices : seule la méthode expérimentale permettra des découvertes infaillibles. Les deux pôles de l'analyse économique sont déjà posés, analyse logique ou induction empirique par l'expérience (étendue à l'analyse statistique de données constituées préalablement à l'étude⁴⁶). L'école marginaliste (Cournot, Menger, Walras, Jevons, Edgeworth, Marshall) développe, par la mathématisation de l'analyse, la possibilité de constituer une *économie pure* (« domestication de la flexibilité théorique par des contraintes formelles ») affranchie des conditions particulières de son application. La mesurabilité supposée de toutes les variables du modèle (d'où une tendance à l'utilité cardinale jusqu'à Vilfredo Pareto) en fait un cas limite (sorte d'*expérience de pensée*), indiquant un mécanisme assez puissant et suffisamment général pour être applicable à tous les phénomènes (c.-à-d. non conditionné par des circonstances particulières – supposant donc que ces circonstances, quand on applique le modèle, ne changent pas les liens logiques du modèle). Cette formalisation des mécanismes économiques ouvre la voie vers une estimation des coefficients des modèles algébriques et un test des hypothèses fondées sur leurs valeurs : en ce sens, l'écriture mathématique des modèles économiques a permis la réconciliation dans l'œuvre, à la fois théorique et appliquée, de Léon Walras⁴⁷.

46. On trouvera une analyse détaillée de l'évolution de la méthodologie économique dans l'ouvrage de Claude Meidinger, *Science économique : questions de méthode*, Paris, Vuibert, 1994.

47. Chez Walras, cette économie pure pose les jalons d'études d'économie appliquée, comme il apparaît dans le débat entre Léon Walras et Henri Poincaré (correspondance de Walras éditée par Jaffé) : Poincaré souligne en particulier qu'il ne suffit pas de poser des hypothèses, il faut encore en rendre compte : les tester. On ne peut identifier le modèle abstrait à la réalité. Par ailleurs, la mesurabilité des variables peut s'entendre assez généralement (mesure ordinale et non cardinale, de l'utilité par exemple). Un autre débat intéressant concernant l'économie théorique opposa Gérard Debreu et Maurice Allais, le premier s'attachant à construire un modèle aussi général que possible (au sens mathématique : usage d'hypothèses de convexité par exemple plutôt qu'une spécification précise des fonctions de comportement dans son ouvrage principal *Theory of Value* 1960) alors qu'Allais tenait à la possibilité de calculer la valeur des effets, non simplement d'obtenir les résultats les plus généraux d'existence et de stabilité (voir par exemple, dans la troisième édition de son *Traité d'économie pure*, 1994, son analyse de l'apport des mathématiques à l'analyse économique, « Introduction à la deuxième édition » du même ouvrage et la discussion de Debreu aux pages 12 et 13 de cette même introduction).

L'analyse économique moderne, dite du *mainstream*, héritera de cette histoire, en procédant à une séparation claire entre modèle théorique (choix et mesure des variables ; spécification des fonctions de comportement et des contraintes de choix) et validation empirique de ses hypothèses ou conclusions⁴⁸ (estimation des paramètres, test statistique des hypothèses ou des conclusions logiques du modèle) et ne sera plus guère contestée après 1945⁴⁹, bien que demeurent sur ce sujet des débats récurrents entre empiristes (Leontief proposant de ne pas privilégier le raisonnement déductif, contredit par Haavelmo qui remarque que l'on choisit les faits que l'on décide de considérer⁵⁰).

On peut trouver dans la littérature économique récente quatre dépassements de ces contradictions : le premier peut être fondé sur l'analyse de Hayek : la société construit l'équilibre social en même temps que le modèle qui l'exprime sous la forme d'existence d'un équilibre, et donc la réalité observée sera conforme à ce que prédit le modèle (une solution comparable à celle proposée par Bergson de l'évolution conjointe de l'esprit et de la matière dans *L'Évolution créatrice*). Le deuxième dépassement peut s'opérer par la méthodologie du « comme si » (*as if*) proposée par Friedman, la question étant le degré de stabilité de cette analogie entre le modèle et la réalité. La troisième se fonde sur la théorie des préférences révélées : l'observation permet de tester directement (sans modèle) des hypothèses théoriques, comme l'ont proposé Samuelson⁵¹

48. La validation des conclusions plutôt que des hypothèses étant suggérée en particulier par Milton Friedman, l'objectif du modélisateur est de reproduire la réalité observée, indépendamment du réalisme des hypothèses.

49. Rappelons que Keynes se refusait à l'utilisation de l'analyse statistique pour l'estimation et le test de la théorie, refus qu'on retrouve assez généralement dans l'école autrichienne. Il aura à ce sujet un débat violent avec Haavelmo dans les années 30. Ce refus provient sans doute de sa conviction, depuis son *Treatise on Probabilities*, que les agents économiques choisissent toujours en situation d'incertitude absolue, non probabilisable. Les raisons de son refus de l'usage des mathématiques (sauf pour positionner dans le *Treatise on Money* ou la *General Theory* quelques équations comptables) sont plus mystérieuses : Schumpeter avance que cela est lié sans doute à sa méconnaissance de la littérature économique.

50. La critique toujours renaissante du manque de relation du modèle au *réel* (par les économistes « atterrés » par exemple en France actuellement) tient généralement au refus de l'hypothèse de rationalité individuelle et de la validité de l'hypothèse d'un environnement concurrentiel, sur lesquelles portent les deux principales critiques de Bourdieu dans son cours.

51. « A Note on the Pure Theory of Consumer's Behaviour », *op. cit.*

et Jean Ville⁵², approche généralisée par Arrow. Le quatrième dépassement se fait par l'expérimentation. Cahuc et Zylberbeg⁵³ considèrent (un peu vite) que la science économique est devenue expérimentale. C'est quand même partiellement le cas, sous la forme de trois types d'expériences : expériences naturelles, expériences contrôlées, expériences en laboratoire.

L'analyse économique a donc affermi sensiblement sa méthodologie, sans qu'une seule méthode soit actuellement adoptée par tous les économistes ni, dans une discipline pourtant proche, par tous les sociologues, sans doute du fait (c'est une remarque importante de Schumpeter⁵⁴) que les deux disciplines ont grandi séparément. On notera la distance de ces quatre dépassements alternatifs avec la méthode adoptée par Bourdieu dans son cours, où il opère systématiquement (plutôt que de les former en fonction de son analyse projetée) l'importation de concepts et de mécanismes économiques (investissement, consommation, équilibre...) dont il critique par ailleurs l'aspect partiel, peu réaliste et contradictoire, pour, *in fine*, faire la proposition peu fondée, théoriquement et empiriquement, d'une Théorie générale des champs sociaux (fumeuse et imprécise).

4.2 Comparaison au mode de preuve dans les sciences sociales

De l'histoire à la sociologie puis à l'analyse économique, le mode de preuve se fait plus systématique, afin de produire un test robuste d'une hypothèse limitée (c.-à-d. qu'il a été possible de séparer de son contexte).

52. Jean Ville, « Sur les conditions d'existence d'une ophélimité et d'un indice du niveau des prix », *Annales de l'Université de Lyon*, 9, 1946, p. 32-39. Notons que les économistes anglo-saxons continuent à attribuer à Hendrick Houthakker (« Revealed Preference and the Utility Function », *Economica*, 17 (66), 1950, p. 159-174) la preuve du théorème fondamental d'intégrabilité due à Jean Ville, stipulant les conditions mathématiques nécessaires pour que les fonctions de comportement d'un agent économique proviennent d'une optimisation.

53. P. Cahuc et A. Zylberberg, *Le négationnisme économique*, Paris, Flammarion, 2016.

54. « Il n'est pas assuré qu'une collaboration plus étroite puisse être féconde » (Schumpeter, *History of Economic Analysis*, *op. cit.*). On notera le contre-exemple du séminaire commun de Gary Becker et Richard Posner à Chicago et les travaux communs de Simon Langlois avec des économistes, notamment un récent article dans une revue économique (J. Boelaert, F. Gardes et S. Langlois, « Convergence des consommations entre classes socioéconomiques et contraintes non monétaires au Canada », *L'Actualité économique, Revue d'analyse économique*, vol. 93, n° 4, 2017, p. 497-529).

Cette précision s'accompagne d'une distanciation à la réalité vécue par les acteurs, qui ne sont plus, dans l'analyse statistique des économétriciens, que des types d'individus, projection sur l'espace modélisé d'individus réels.

L'historien se contente en effet d'établir une synthèse de toutes les informations existantes ou accessibles, formulant une thèse (par exemple sur les motivations de Ravailiac assassinant Henri IV), puis cherchant à récupérer d'autres documents que ceux qu'il a déjà exploités afin de valider cette hypothèse. Il ne doit pas seulement connaître les instruments et les méthodes (comme certains universitaires selon Péguy: « d'artificiels petits jeunes gens maigres, maniaques de l'érudition » *De la situation faite à l'histoire et à la sociologie*, Paris, Les Cahiers de la Quinzaine, 1906, p. 997), mais le *contenu* de la réalité (probité dans l'examen des faits historiques afin de ne pas les réduire à un schéma conceptuel). Il lui faut à tout moment porter un jugement sur le *poids d'un fait* afin de le comprendre par rapport au réel directement vécu, dans lequel l'historien est inséré. Un bon historien doit rester en contact par sa vie personnelle avec la vie sociale qu'il cherche à décrire.

Le sociologue, quant à lui, considérant que les comportements sont socialement déterminés (Langlois dirait plutôt, dans la tradition boudonienne refusant cette caractérisation holiste, « socialement situés en contexte »), ne peut néanmoins s'abstraire d'une description complète de la société, dont il suppose les relations interpersonnelles complexes et pour la plupart non observables. N'ayant qu'une connaissance imparfaite (souvent non mesurable) des événements, il n'aura que rarement à sa disposition des *lois* pour les expliquer, qui *recouvrent complètement* ces événements. En les conceptualisant, il s'efforce d'atteindre le moteur social de ces comportements et par là le fonctionnement global d'une société, un peu comme les linguistes ont cru retrouver les origines communes des langues occidentales dans d'anciennes racines indo-européennes (par la linguistique historique des langues indo-européennes illustrée par exemple par Georges Dumézil⁵⁵). Ces analyses diffèrent donc de la simple description événementielle de l'historien cherchant une synthèse, une image résumée du réel sans chercher à en expliquer tous les ressorts sociaux ni à saisir le fonctionnement de l'ensemble de la société. L'analyse sociologique ne peut donc se limiter à une série, même

55. On note le même effort chez les structuralistes: il existe des structures inconscientes de l'esprit, qu'il faut retrouver en construisant les matrices cachées des normes et des actions.

structurée, de monographies dont aucune ne saura dévoiler des ressorts cachés communs aux phénomènes étudiés séparément. Néanmoins, l'impossibilité de séparer un comportement individuel des interactions sociales et des normes et structures sociales, partiellement inconnues, qui l'influencent empêchera le plus souvent l'organisation de tests ponctuels d'une hypothèse clairement exprimée. Sa méthode passera donc généralement par des enquêtes complémentaires, suivies de l'analyse de ces enquêtes. Cette analyse a posteriori amène le social des sociologues à être un *réel figé* : or, « [l]e social est aussi du vital » (Bergson⁵⁶). Dans la réalité, il y a des *lignes de faits* dont aucune ne suffirait par elle-même à déterminer une vérité, mais qui pourraient la préciser par leur intersection – addition de probabilités. Il faut donc déterminer les raisons probables des comportements, et éventuellement calculer certains des paramètres qui les régulent au sein de lois partielles et conditionnelles (mais sans un modèle structurel comme celui que construiront les économistes du *mainstream*, ou du moins sans développement formel du modèle estimé à partir du modèle structurel).

Il est intéressant de comparer ces difficultés épistémologiques rencontrées par les sociologues à la méthode suivie par la philosophie réaliste, qu'on considérera dans l'œuvre de Bergson⁵⁷. Bergson avance qu'il est possible de développer une intuition « créatrice » d'une réalité cachée, qui dépasse un simple enchaînement mécanique de causes indépendantes : il existe un ordre caché de ce qu'on cherche à comprendre et « [s]i la vie est une création, nous devons nous la représenter *par analogie* avec les créations [...] que nous accomplissons nous-mêmes⁵⁸ ». Un exemple de ce type d'analyse est donné dans sa *Notice sur Ravaisson*⁵⁹ : « plus le travail de la nature est intense, plus l'œuvre produite est belle » ; « si la beauté nous livrait son secret, nous pénétrerions dans l'intimité du travail de la nature » ; « toute chose manifeste, dans le mouvement que sa forme enregistre, la générosité infinie d'un principe qui se donne ». Il y a donc une possibilité de remonter à cette source si l'on considère que la nature est

56. Henri Bergson, *Les deux sources de la morale et de la religion*, Paris, Félix Alcan, 1932, chapitre 1 (en particulier les pages 6 à 14).

57. Ces considérations sont issues d'une lecture complète de l'œuvre publiée de Bergson, sans référence à des travaux d'autres auteurs discutant sa méthode : c'est donc une vue personnelle sans doute partielle.

58. Henri Bergson, *La pensée et le mouvant*, 1934, dans *Œuvres*, Paris, Presses universitaires de France, 1963, *La vie et l'œuvre de Ravaisson*, p. 1467. (nous soulignons).

59. Bergson, *La pensée et le mouvant*, p. 1471-1472.

elle-même un effet d'une cause : compréhension de la grâce et en conséquence de la beauté.

La première tâche de ce type d'étude consiste à rejeter certaines évidences définitivement, puis à ne pas se laisser aller à déduire paresseusement des conséquences selon les règles d'une logique rectiligne (tangente à la courbe de la pensée). À chaque moment de la réflexion, il convient se défendre par une négation intuitive : « Ayant quitté en effet la courbe de sa pensée pour suivre tout droit la tangente, il est devenu extérieur à lui-même. Il rentre en lui quand il revient à l'intuition. De ces départs et de ces retours sont faits les zigzags d'une doctrine qui « se développe », c'est-à-dire qui se perd, se retrouve, et se corrige indéfiniment elle-même⁶⁰ ». C'est le même mouvement que celui de l'artiste saisissant l'aspiration fondamentale de la personne dans le portrait⁶¹ : concentrer le portrait autour de la *pensée latente* et de *l'âme régénératrice* et non sur les contours matériels du modèle. Une analogie avec une étude économique est la considération de la force latente qui entraîne la dynamique économique (selon Marx, par la domination liée à la possession du capital économique ; selon Adam Smith, par la concurrence) : ce sont là des forces fondamentales qu'on cherchera à retrouver dans leurs manifestations – mais sans pouvoir les mesurer précisément.

À la différence des philosophes qui sautent avec agilité d'une branche à l'autre de leur arbre dialectique sans se soucier de la réalité, Bergson fait donc constamment référence à sa méthode (« Si notre méthode est correcte », « La méthode qui nous paraît d'ordinaire la plus sûre ») qui, comme il l'espère, lui permet de rester fidèle au réel. Dans l'analyse du fait religieux, par exemple, il propose⁶² comme première méthode envisageable de « considérer une certaine fonction de l'esprit qu'on peut observer directement, sans s'occuper de la répartition du réel en concepts correspondant à des mots » (ce sera le témoignage des mystiques). Une seconde voie vise à embrasser tout ce que le fait religieux recouvre en termes de mots (prédécoupés dans la réalité), mais il faut alors « distinguer les illusions fondamentales » et s'attacher à « recouper deux lignes de

60. Bergson, « L'intuition philosophique », dans *La pensée et le mouvant*, Paris, Flix Alcan, p. 1438.

61. Bergson, « La vie et l'œuvre de Ravaisson », dans *La pensée et le mouvant*, *op. cit.*, p. 1504.

62. Henri Bergson, *Les deux sources de la morale et de la religion*, 1932, dans *Œuvres*, 1963, *op. cit.*, p. 1122 (page 182 de l'édition originale).

faits⁶³ » : en effet, « chacune ne fournit que la direction de la vérité parce qu'elle ne va pas assez loin : en prolongeant deux d'entre elles jusqu'au point où elles se coupent on arrivera pourtant à la vérité même ». La première méthode, la plus sûre, s'accomplit par un effort de compréhension intérieur (introspectif) profond. En effet, la philosophie, en ce sens inférieure aux mathématiques et aux sciences de la nature,

doit partir de la désarticulation du réel qui a été opérée par le langage et qui est peut-être toute relative aux besoins de la cité : trop souvent elle oublie cette origine, et procède comme ferait le géographe qui, pour délimiter les diverses régions du globe et marquer les relations physiques qu'elles ont entre elles, s'en rapporterait aux frontières établies par les traités⁶⁴.

4.3 Sur divers problèmes de la preuve statistique en économie (et plus généralement pour toutes les sciences sociales)

L'estimation et le test des modèles économiques, dont on peut dater les débuts systématiques à l'après-guerre, ont rencontré une série de difficultés d'ordre technique qui, sous une forme apparemment purement statistique, correspondent toutes à des problèmes méthodologiques qui se posent à toutes les sciences sociales. On notera qu'aucune de ces questions fondamentales n'est abordée par Bourdieu, du fait de la quasi-absence de discussion méthodologique organisée dans son cours. Il n'est donc pas inutile de décrire succinctement certains de ces problèmes statistiques pour révéler en creux la limite des critiques formulées dans le *Cours* à l'encontre de la discipline économique.

Les biais d'*endogénéité*, qui interdisent d'estimer les valeurs vraies des paramètres (et donc perturbent à la fois l'estimation des modèles et leur test) sont causés par une corrélation théorique (issue du modèle ou des erreurs de mesure des variables explicatives) de l'erreur statistique (produit combiné de toutes les causes latentes, c'est-à-dire non renseignées statistiquement) avec l'ensemble des variables explicatives – corrélation qui vient donc en négation directe de l'hypothèse d'orthogonalité entre ces deux termes fondant l'estimation par les moindres carrés ordinaires. Une telle endogénéité provient d'une causalité circulaire entre la variable expliquée et les variables explicatives, les variables latentes (liées aux

63. Bergson, *Œuvres, op. cit.*, « La conscience et la vie », dans *L'énergie spirituelle*, p. 815-819.

64. Bergson développe cette analyse dans son *Introduction à la métaphysique*, dans « La pensée et le mouvant », *Œuvres, op. cit.*, p. 1392-1432.

« causes perturbatrices » de Stuart-Mill) qui composent le résidu étant corrélées aux variables explicatives du modèle. C'est donc la causalité circulaire entre les variables choisies pour modéliser le phénomène qui est ici en cause, problème classique de toutes les sciences sociales. Un tel biais a par exemple été repéré dans les analyses de consommation dans la différence des estimations opérées d'après une enquête ou à partir de séries temporelles. L'existence de variables latentes liées à certaines variables explicatives peut s'interpréter par l'existence d'un coût virtuel endogène attaché à la variable explicative en cause, par exemple pour les dépenses alimentaires à domicile (/à l'extérieur) un prix virtuel du temps corrélé positivement (/négativement) au revenu (mesuré en *cross-section*, c'est-à-dire statiquement le long de la distribution des revenus), mais dont la corrélation disparaît en dynamique, si les individus comparés à deux périodes différentes ne diffèrent pas dans leur localisation sur la distribution du revenu (donc ont le même revenu relatif). Une procédure statistique décrite dans un article collectif⁶⁵ permet de mesurer les changements de ce prix virtuel entre les ménages d'une même enquête, donc de fournir une explication statistique à l'endogénéité et un moyen de la corriger, en tenant compte de ces prix virtuels dans l'estimation⁶⁶. On constate donc clairement dans cet exemple qu'un problème classique des sciences sociales, lié à l'impossibilité de contrôler toutes les causes annexes au phénomène étudié, trouve sa traduction statistique et qu'il existe des méthodes permettant de le prendre en compte, et éventuellement de révéler le poids de ces causes annexes par le biais de prix virtuels.

L'existence d'une dépendance au chemin (*path dependency*) interdit la statique comparative dans la mesure où deux observations atemporelles ne peuvent être comparées qu'en stipulant les cheminements alternatifs qui ont pu les transformer l'une en l'autre. C'est évidemment un problème essentiel pour la sociologie et l'économie qui utilisent assez généralement des enquêtes transversales pour tester leurs explications, les données de panel (avec une périodicité correspondant au cheminement réel des acteurs) étant rarement disponibles. Une modélisation des choix de

65. F. Gardes, G. J. Duncan, P. Gaubert et C. Starzec, « A Comparison of Consumption Laws Estimated on American and Polish Panel and Pseudo-Panel Data », *Journal of Business and Economic Statistics*, vol. 23, n° 2, avril., 2005, p. 242-253.

66. Les biais d'endogénéité reçoivent par ailleurs classiquement des solutions statistiques par l'instrumentation des variables explicatives endogènes, l'estimation par un système d'équations simultanées (la variable explicative endogène étant expliquée par une de ces équations) ou la disparition des causes annexes par une procédure expérimentale.

consommation des ménages en géométrie riemannienne⁶⁷ permet de traduire les différences de conditionnement des individus observées dans une enquête par un système de prix endogènes (des prix généralisés générant les décisions des agents dépendant de leur localisation sociale) dont l'existence peut être repérée par la courbure de l'espace riemannien. L'examen des caractéristiques géométriques de cet espace permet de montrer l'existence d'une telle dépendance au chemin dans les évolutions de consommation liées aux changements de prix et de revenu. Une généralisation du modèle d'un espace euclidien (sans dépendance au chemin) à un espace riemannien permet donc de tenir compte des conditionnements liés aux cheminements différenciés des ménages et d'expliquer ainsi que les analyses statiques des choix des consommateurs (par comparaison d'individus différents observés dans une enquête et non par le suivi dynamique des choix d'un consommateur que permettrait un panel de consommateurs) engendrent des interprétations biaisées de l'effet des différentes variables économiques et sociodémographiques.

Un troisième problème important intéresse toute étude portant sur des données individuelles, qu'elle soit sociologique ou économique : il s'agit du *biais de sous-estimation des variances* des paramètres estimés (donc pour tous les tests statistiques) en données nombreuses (de plusieurs milliers d'observations, cas typique des ensembles de données microéconomiques actuellement utilisés). Les données nombreuses sont en effet caractérisées par des autocorrélations spatiales (concentration de l'information qu'on peut justifier par exemple par le théorème de Borsuk-Ulam⁶⁸), dont la méconnaissance implique une sous-évaluation dans l'estimation des écarts-types des coefficients estimés (fréquemment dans un rapport de 1.5 à 7). Tous les tests statistiques sont donc biaisés dans la comparaison des significativités dans divers échantillons dans la mesure où la significativité dépend de la taille (et de la structure plus ou moins concentrée) de l'échantillon. Ce problème intéresse donc toute analyse statistique menée sur des données individuelles, et tend à fournir systématiquement sur de telles données un résultat défavorable à tout test défini par l'égalité d'un paramètre à une valeur prédéterminée (l'expansion de l'échantillon permettant d'augmenter la probabilité de ce résultat négatif). Il suffit donc de formuler l'hypothèse dans ce sens (« l'élasticité est positive et

67. F. Gardes, « Endogenous Prices in a Riemannian Geometry Framework », *Cahiers du Centre d'Économie de la Sorbonne*, 2021a, section 1.2.

68. Voir F. Gardes, « Biases on Variances Estimated on Large Datasets », *Cahiers du Centre d'Économie de la Sorbonne*, 2021b, section 1.2.

infra-unitaire») pour la valider. Cette propriété statistique montre que la validation d'une hypothèse dépend de manière cruciale de la taille et de la structure de l'échantillon, qu'il faut donc considérer lorsqu'on compare les résultats de deux estimations.

L'analyse d'autres problèmes plus classiques communs aux analyses sociologiques et économiques et liés la nature des données ou des choix méthodologiques de la significativité statistique montrerait que la plupart des problèmes méthodologiques repérés dans les analyses économiques modernes se retrouvent en sociologie : les biais d'agrégation et l'analyse causale sur variables agrégées⁶⁹, les biais de sélection liés à une sélection *endogène* de la population échantillonnée⁷⁰, le choix de la limite statistique (discussion de la plus-value à 5 % par Ziliak et McCloskey⁷¹).

C'est donc, pensons-nous, sur le plan de la méthode statistique du test que les deux sciences peuvent se rejoindre afin qu'il soit possible de faire dialoguer leurs conclusions.

4.4 Trois développements récents des analyses économiques de la consommation recoupant des problèmes sociologiques classiques

La théorie économique de la consommation des ménages a récemment connu trois développements intéressants qui concernent des problèmes considérés auparavant comme de nature sociologique, domaine où une analyse statistique sur des données plus riches (des panels ou pseudo-panels de consommateurs) permet des tests d'hypothèses robustes : l'hypothèse de rationalité est vérifiée par des tests non paramétriques dans le cadre des préférences révélées, ce qui permet de s'affranchir

69. Rappelons, principe que nous adoptons, que selon Hayek (exprimé dès son premier ouvrage *Monetary Theory and the Trade Cycle*, New York, Gentry Press, 1933) seules les causes microéconomiques doivent être considérées : il n'y a pas de *causalité* pour des comportements repérés à un niveau macroéconomique.

70. J. Heckman, « Sample Selection Bias as a Specification Error », *Econometrica*, vol. 47, n° 1, janvier 1979, p. 153-161.

71. Stephen Ziliak et Deirdre McCloskey, *The Cult of Statistical Significance, How the Standard Error Costs Us Jobs, Justice, and Lives*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2008. Les auteurs signalent l'intérêt du *niveau* des paramètres, et pas seulement de leur significativité (par exemple pour définir l'âge optimal de détection des cancers) par la définition d'une fonction de perte (*loss function*) qui dépend de ces deux dimensions – niveau de significativité statistique et importance des paramètres ou des écarts.

de spécifications particulières des fonctions de demande, et de considérer ainsi une rationalité beaucoup plus générale de l'agent, s'appliquant à tous les types de décisions auxquels il est confronté⁷². Un autre ensemble de travaux⁷³ a montré que la contrainte de temps intervient de manière essentielle dans les choix familiaux, concernant tant le travail marchand ou domestique que l'usage des ressources financières. Ces travaux montrent que les résultats des études sociologiques sur les choix économiques des familles indiquant que ces choix dépendaient de manière essentielle de la structure familiale (qu'une simple échelle de consommation ne permet pas de traduire adéquatement) recevaient une confirmation dans les études de l'allocation du temps initiées par Gary Becker. On connaît enfin le développement des théories du modèle collectif⁷⁴ qui permettent de tenir compte des processus de décision complexes au sein des ménages.

On peut se demander enfin s'il est possible de construire un indicateur de *vérisimilitude* des modèles (permettant d'en comparer la pertinence), qui constituerait un mode de comparaison des explications sociologiques et économiques d'un même phénomène. L'erreur de la proposition logique que fait Popper dans *La logique de la découverte scientifique*⁷⁵, comme la difficulté de construire un test pour des hypothèses non emboîtées, montrent que cette comparaison ne peut être qu'assez générale et qualitative. La construction d'expériences tenant compte des deux modélisations, sociologique et économique, permettrait cette comparaison, mais on ne peut considérer actuellement que l'économie soit désormais une science expérimentale. Ce n'est que partiellement exact – bien qu'on puisse constater un développement considérable du retracement des causalités sur données individuelles, tenant compte des conditionnements (voir par exemple les travaux

72. Le résultat de deux études récentes est ainsi que les irrationalités détectées correspondent majoritairement à des individus soumis à de fortes perturbations connexes (par exemple une modification de la structure familiale) ou liées à des processus de choix collectifs non optimaux plutôt qu'à des irrationalités individuelles.

73. Gardes, « The Estimation of Price Elasticities and the Value of Time in a Domestic Production Framework: an Application using French Micro-Data », *Annals of Economics and Statistics*, n° 135, septembre 2019, p. 89-120.

74. Browning, Chiappori et Weiss, *Economics of the Family*, *op. cit.*

75. Voir à ce propos Meidinger, *Science économique: questions de méthode*, *op. cit.*

d'Heckman⁷⁶ ou, dans l'ouvrage d'Angrist et Pischke⁷⁷, l'exemple des analyses du marché du travail portant sur des cohortes nées avant ou après la mise en application de la réforme du service militaire, ou celui du niveau des élèves jeunes ou vieux par rapport au reste de la classe, selon leur naissance avant ou après le 1^{er} janvier). Dans la mesure où les approches sociologiques et économiques restent à ce jour non intégrées et complémentaires, on peut, dans la tradition inaugurée par Gary Becker, non pas appliquer une théorie ou un modèle économique à une question sociologique⁷⁸, mais utiliser un mode d'analyse lorsque le problème sociologique peut s'interpréter en termes de rareté (c'est d'ailleurs ce qu'a fait Bourdieu lui-même). Par exemple, l'inscription des choix individuels dans un espace où la localisation des agents détermine le système des prix et coûts généralisés auxquels leurs choix sont soumis peut être décrite par des prix virtuels (traduisant les coûts issus de variables déterminantes cachées) et plus généralement par l'analyse dans une géométrie riemannienne où les localisations (socio-économiques) des agents s'accompagnent de conditions de choix (donc de coûts et de prix) différenciées⁷⁹. Il est également possible de proposer une définition de la distance sociale fondée sur le laps de temps qui serait nécessaire à un individu, dans les conditions où il se trouve (qui indiquent en particulier comment ses caractéristiques évoluent et quels sont les effets de ces évolutions sur les comportements étudiés), pour passer d'une localisation sociale à une autre⁸⁰. Le premier modèle indique en un sens comment traduire la différenciation sociale des conditions de choix des agents par des prix généralisés (nommés prix endogènes pour indiquer qu'ils dépendent à la fois de la localisation sociale de l'agent et de ses choix antérieurs), permettant donc une analyse d'inspiration économique de ses choix ; le second propose le calcul d'une distance sociale qui peut être considérée par la suite comme un déterminant des choix des agents ou de leurs interactions sociales.

76. J. Heckman, «The Scientific Model of Causality», *Sociological Methodology*, vol. 35, 2005, p. 1-97.

77. J. D. Angrist et J. S. Pischke, *Mostly Harmless Econometrics*, Princeton, Princeton University Press, 2009.

78. De même, les tentatives pour interpréter des phénomènes économiques à l'aide de concepts de la physique (en l'occurrence quantique pour plusieurs études récentes) ou biologiques donnent des résultats bien décevants et trompeurs.

79. On trouvera cette analyse dans Gardes, «Endogenous Prices in a Riemannian Geometry Framework», *op. cit.*

80. François Gardes, «Synthetic time as a social distance», *Cahiers du Centre d'Économie de la Sorbonne*, 2021c.

CONCLUSION

On peut regretter que le cours que Bourdieu a consacré à une critique de fond de la théorie économique et à la synthèse de l'ensemble de ses travaux concernant la consommation des ménages ne fasse qu'un bilan très partiel de cette théorie. On note par exemple l'absence, dans les analyses critiques de la théorie économique présentées par Bourdieu dans ce cours, d'une prise en compte précise des évolutions de la discipline : émergence des concepts, émergence et différenciation des marchés, progrès du test statistique, analyse économique des préférences et contraintes sociales (économie du droit par exemple).

Par ailleurs, le débat entre la théorie pure et ses applications n'est guère approfondi. La possibilité d'une théorie pure a été démontrée par l'économie mathématique et les analyses d'équilibre général, mais est-elle utile à la compréhension des marchés partiels et à la décision publique ? En particulier, le théorème de Debreu-Mantel-Sonnenshein, qui stipule que toute fonction particulière de comportement individuel peut se déduire d'une optimisation (et donc que le principe d'optimisation, c'est-à-dire d'intégrabilité des fonctions de comportement, ne permet pas de décrire la structure comportementale des modèles économiques), ne détruit-il pas l'intérêt d'une théorie fondée sur la rationalité des agents et leur pouvoir d'optimisation ?

Enfin, le projet d'une science complète de la société oblige à des généralités et à l'utilisation de concepts flous et malléables qui s'adaptent mal aux applications empiriques détaillées. On observe une contradiction permanente entre l'aspect apparemment nouveau et complexe des concepts de Bourdieu et l'aspect sommaire des applications qu'il en a faites. C'est là une nécessité qui s'impose à toutes les sciences sociales, limiter les ambitions de la théorie pour pouvoir mettre en œuvre une procédure de test de l'explication théorique, qui ne peut concerner qu'une partie du schéma général, séparé par hypothèse des autres composantes du modèle supposées être orthogonales à l'hypothèse ou la conséquence qui est testée. Ceci montre qu'il est essentiel de définir précisément les modalités de mesure des concepts constituant l'espace sur lequel le modèle est développé et les procédures de preuve qui seront appliquées à cette partie séparée du modèle ou de la comparaison à d'autres modèles. L'ensemble des travaux de Langlois, nourris par l'œuvre de Boudon autant que par la méthodologie de la sociologie quantitative américaine, et bien assis sur le corpus théorique robuste de la sociologie moderne, montre qu'un projet unifié par la méthode et l'usage ordonné des techniques

statistiques modernes (incluant la constitution de nouvelles données dédiées au problème étudié) fournit des résultats qu'on peut considérer comme plus durables et moins dépendants d'a priori théoriques dont on constate qu'ils apparaissent rapidement datés.

BIBLIOGRAPHIE

- Alexander, J., *La réduction. Critique de Bourdieu*, Paris, Éditions du Cerf, 2000.
- Allais, Maurice, *Traité d'économie pure*, édition dactylographiée, 1943 ; troisième édition aux Éditions Clément Juglar, 1994.
- Angrist, J. D. et J. S. Pischke, *Mostly Harmless Econometrics*, Princeton, Princeton University Press, 2009.
- Becker, G., *A Treatise on the Family*, Harvard, Harvard University Press, 1981.
- Becker, G., « A Theory of Social Interactions », *Journal of Political Economy*, vol. 82, n° 6, 1974, p. 1063-1093.
- Becker, G., « Irrational Behavior and Economic Theory », *Journal of Political Economy*, vol. 70, n° 1, 1962, p. 1-13.
- Bergson, *Œuvres*, édition du centenaire, Paris, Presses Universitaires de France, 1963.
- Bollon, P., « Bourdieu à ciel ouvert », *Le Nouveau Magazine Littéraire*, mars 2018.
- Boelaert, J., F. Gardes et S. Langlois, « Convergence des consommations entre classes socioéconomiques et contraintes non monétaires au Canada », *L'Actualité économique, Revue d'analyse économique*, vol. 93, n° 4, 2017, p. 497-529.
- Bourdieu, P., *Anthropologie économique. Cours au Collège de France 1992-1993*, Paris, Raisons d'Agir et Seuil, 2017.
- Bourdieu, P., *La Distinction*, Paris, Éditions de Minuit, 1979.
- Browning, M., P. A. Chiappori et Y. Weiss, *Economics of the Family*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014.
- Cahuc, P. et A. Zylberberg, *Le négationnisme économique*, Paris, Flammarion, 2016.
- Debreu, G., *The Theory of Value: An Axiomatic Analysis of Economic Equilibrium*, New Haven, Yale University Press, 1959.
- Friedman, M., *Essays in Positive Economics*, Chicago, University of Chicago Press, 1953.
- Gardes, F., « Endogenous Prices in a Riemannian Geometry Framework », *Cahiers du Centre d'Économie de la Sorbonne*, 2021a.
- Gardes, F., « Biases on Variances Estimated on Large Datasets », *Cahiers du Centre d'Économie de la Sorbonne*, 2021b.

- Gardes, F., « Synthetic time as a social distance », *Cahiers du Centre d'Économie de la Sorbonne*, 2021c.
- Gardes, F., « The Estimation of Price Elasticities and the Value of Time in a Domestic Production Framework: an Application using French Micro-Data », *Annals of Economics and Statistics*, n° 135, septembre 2019, p. 89-120.
- François Gardes, Simon Langlois et Sami Bibi, « Pauvreté et convergence des comportements de consommation entre classes socioéconomiques au Québec, 1969-2006 », *Recherches sociographiques*, vol. LI, no 3, 2010, p. 343-364.
- F. Gardes, G. J. Duncan, P. Gaubert et C. Starzec, « A Comparison of Consumption Laws Estimated on American and Polish Panel and Pseudo-Panel Data », *Journal of Business and Economic Statistics*, vol. 23, n° 2, avril, 2005, p. 242-253.
- Gagné, G. et S. Langlois, *Les raisons fortes. Nature et signification de l'appui à la souveraineté du Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2002.
- Heckman, J., « The Scientific Model of Causality », *Sociological Methodology*, vol. 35, 2005, p. 1-97.
- Heckman, J., « Sample Selection Bias as a Specification Error », *Econometrica*, vol. 47, n° 1, janvier 1979, p. 153-161.
- Houthakker, H., « Revealed Preference and the Utility Function », *Economica*, 17 (66), 1950, p. 159-174.
- Joly, M., *Pour Bourdieu*, Paris, Éditions du CNRS, 2018.
- Knight, F., *Risk, Uncertainty and Profit*, Hart, Schaffner and Marx Prize Essays, Boston, Houghton Mifflin, 1921.
- Langlois, S., « Évolution de l'appui à l'indépendance du Québec », dans Amélie Binette et Patrick Taillon (dir.), *La démocratie référendaire dans les ensembles plurinationaux*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2018, p. 55-84.
- Langlois, S., *Le Québec change*, Montréal, Del Busso, 2016.
- Langlois, S., « Les réseaux personnels et la diffusion des informations sur les emplois », *Recherches sociographiques*, vol. 18, n° 2, 1977, p. 213-245.
- Magazine Littéraire, *Pierre Bourdieu, l'Intellectuel Engagé*, dossier spécial, n° 369, 1998, articles de Daniel Bensaid, Didier Bezace, Pierre-Marc de Biasi, Patrice Bonnewitz, Dominique Colas, Philippe Corcuff, Daniel Bounoux, Jean-Paul Dollé, François Dubet, Claude Grignon, Frédéric Martel, Philippe Meirieu, Olivier Mongin, Jean-Claude Monod, Janine Mossuz-Lavau, Philippe Raynaud, François de Singly.
- Hayek, F. A., « Monetary Theory and the Trade Cycle », *Journal of the Royal Statistical Society*, 1933, p. 2397-2335.

- Hayek, F. A., *Monetary Theory and the Trade Cycle*, New York, Augustus M. Kelley Publishers, 1966.
- Meidinger, C., *Science économique: questions de méthode*, Paris, Vuibert, 1994.
- Mises, Ludwig von, *Human Action. A Treatise on Economics*, Londres, Yale University Press, 1963.
- Mises, L. von, *Epistemological Problems of Economics*, New York, New York University Press, 1976.
- Péguy, C., *De la grippe*, Cahiers de la Quinzaine du 20 février 1900; reproduit dans *Les Œuvres en prose*, Paris, Pléiade, tome 1, 1959.
- Péguy, C., *De la situation faite à l'histoire et à la sociologie dans le monde moderne*, Cahiers de la Quinzaine du 4 novembre 1906; reproduit dans *Œuvres en prose*, Paris, Pléiade, tome 1, 1959.
- Péguy, C., Véronique, dialogue de l'histoire et de l'âme charnelle; reproduit dans *Œuvres en prose*, Paris, Pléiade, tome 2, 1961.
- Pribram, K., *Les fondements de la pensée économique*, Paris, Economica, 1986.
- Samuelson, P. A., «A Note on the Pure Theory of Consumer's Behaviour», *Economica*, 5 (17), 1938, p. 61-71.
- Sartre, J. P., *Questions de méthode*, dans *Critique de la raison dialectique*, Paris, Gallimard, 1938.
- Schumpeter, J. A., *History of Economic Analysis*, New York, Oxford University Press, 1954.
- Sciences Humaines, *L'œuvre de Pierre Bourdieu: Sociologie, Bilan critique, Quel Héritage?* 2002, numéro spécial.
- Stigler, G. J., «The Economics of Information», *Journal of Political Economy*, vol. 69, n° 3, 1960, p. 213-225.
- Stigler, G. J. et G. S. Becker, «De Gustibus Non Est Disputandum», *The American Economic Review*, vol. 67, n° 2, 1977, p. 76-90.
- Tirole, Jean, *Industrial Organization*, Cambridge, M.I.T. Press, 1988.
- Ville, J., «Sur les conditions d'existence d'une ophélimité et d'un indice du niveau des prix, dans *Annales de l'Université de Lyon*, 9, p. 32-39; traduit dans *Review of Economic Studies*, 19 (2), 1946, p. 123-128.
- Walras, L. *Correspondance of Léon Walras and Related Papers*, édition de William Jaffé, Amsterdam, North Holland, 1965.
- Ziliak, S. et D. McCloskey, *The Cult of Statistical Significance: How the Standard Error Costs Us Jobs, Justice, and Lives*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2009.

Le dualisme de la sociologie québécoise : besoins, aspirations, tendances et sociétés globales chez Simon Langlois

PAR JEAN-FRANÇOIS LANIEL

C'est avec joie que je prends la plume pour dire quelques mots sur l'œuvre de Simon Langlois, à l'aune de certains tropes de la sociologie québécoise et, avec elle, de la société québécoise. J'en suis d'autant plus honoré que je ne puis malheureusement pas me dire spécialiste de la sociologie de Simon Langlois, ni à proprement parler de la tradition sociologique québécoise. Réflexion faite toutefois, je me souviens que j'ai eu le plaisir de me familiariser avec l'une et l'autre à peu près en même temps. J'ai fait leur connaissance au début de ma maîtrise en sociologie à l'Université d'Ottawa, lorsque j'ai choisi de consacrer ma thèse à l'exploration statistique des liens entre les valeurs et pratiques religieuses des Québécois, d'une part, et leurs valeurs et comportements politiques, d'autre part. J'ai alors tout naturellement trouvé sur ma route l'ouvrage d'importance que Langlois a coécrit avec Gilles Gagné, en 2002, sur les raisons fortes de l'appui à la souveraineté du Québec¹.

Rétrospectivement, il me semble y retrouver beaucoup des questions qui m'habitent et auxquelles s'intéressent la sociologie et la société québécoises depuis un bon moment. Intimement liée avec la question de la souveraineté du Québec, mais non réductible à elle, je vois dans cet ouvrage la question de la tension, voire du conflit, entre la tradition et

1. Gilles Gagné et Simon Langlois, *Les raisons fortes. Nature et signification de l'appui à la souveraineté du Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2002.

la modernité, entre la tradition religieuse catholique et la modernité politique néonationaliste, entre le Canada français traditionnel et le Québec moderne. En effet, grossièrement résumée, la thèse forte de l'ouvrage veut que l'appui à la souveraineté du Québec irait croissant à mesure que la population socialisée au Canada français catholique et traditionnel déclinerait et, donc, que croîtrait la population socialisée au Québec, moderne, civique, étatique et territorial. Je me suis rapidement rendu compte que cette lecture que l'on peut dire moderniste de l'histoire politique et nationale québécoise était assez largement partagée dans l'historiographie, et dans une certaine conscience collective, avec pour horizon l'idéal-type d'une société dite normale ou neuve. Mais j'ai aussi constaté que le traitement qu'en faisaient Langlois et Gagné avait le grand mérite, le mérite distinctif peut-être, de soumettre cette vision de l'histoire à l'épreuve des chiffres, et donc à la discussion, en évitant toute assertion sur une nécessaire causalité historique, mais en parlant plutôt de tendances et d'aspirations de la société québécoise empiriquement circonscrite. Je reviendrai plus loin, dans la dernière partie, sur ce trait à mon sens distinctif de la sociologie de Simon Langlois.

Avant cela toutefois, et pour mieux y revenir, je me propose de réfléchir à un élément qui m'apparaît central dans la sociologie québécoise ainsi que dans la société québécoise, celui d'un certain dualisme qui renvoie tout autant à la dualité entre le réel et l'idéal qu'à celle entre la tradition et la modernité. En bref, après avoir été longtemps associée au projet idéaliste de quelques-uns en porte-à-faux avec le monde traditionnel canadien-français, la modernité a été assimilée au réel québécois brimé par les fausses représentations traditionnelles... Ce dualisme peut certes être trouvé dans toute la tradition sociologique occidentale, dès le début de sa fondation et, avant cela, dans la tradition catholique de même que dans les religions de l'âge axial, mais il me semble que le dualisme est plus prononcé dans la tradition sociologique québécoise, selon des modalités et des raisons que je tenterai d'illustrer et d'explicitier à l'instant, pour ensuite montrer sa présence des plus assumée, maîtrisée, nuancée et donc féconde dans l'œuvre de Langlois, ce qui me conduira peut-être à distinguer entre sociologie dualiste et sociologie de la dualité. Jean-Philippe Warren observait déjà ce dualisme dans son grand ouvrage sur la tradition sociologique canadienne-française², la tradition leplaysienne et de l'ordre, qui rapportait le fonctionnement de la société à une vision

2. Jean-Philippe Warren, *L'engagement sociologique. La tradition sociologique du Québec francophone (1886-1955)*, Montréal, Boréal, 2003.

idéalisée de la famille et de la doctrine sociale de l'Église. Toutefois, je ne ferai pas du dualisme ou de la dualité une tare de la tradition intellectuelle québécoise, pas plus qu'un symptôme de ses balbutiements sociologiques, bien que cela puisse être défendu. J'y verrai d'abord un fait intellectuel, ensuite une réalité sociologique et, enfin, une approche féconde lorsqu'elle est assumée, maîtrisée et nuancée.

1. LE DUALISME DANS LA TRADITION INTELLECTUELLE QUÉBÉCOISE

Disons-le d'emblée, le dualiste, c'est habituellement l'autre. On s'en revendique rarement. Le « dualiste » est celui qui ne parviendrait pas à décrire la condition humaine dans sa dimension constitutive. Il penserait alors la condition humaine sur un mode dual, sous tension, voire conflictuel – chose certaine, dans un écart ontologique avec lui-même –, certains diront en idéologie coupé du réel. On trouve cette critique à diverses reprises dans notre histoire intellectuelle, souvent dans la perspective du conflit entre la tradition et la modernité, dont le conflit entre la raison et la foi.

Un extrait de discours est particulièrement cité à l'appui de la thèse critique du dualisme abstrait et antimoderne de la pensée canadienne-française. Il s'agit du passage d'un discours livré par M^{gr} Louis-Adolphe Paquet à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste de 1902 : « Notre mission est moins de manier des capitaux que de remuer des idées ; elle consiste moins à allumer le feu des usines qu'à entretenir et à faire rayonner au loin le foyer lumineux de la religion et de la pensée³. » On trouverait là, explique Dominique Foisy-Geoffroy, « le signe éclatant de l'idéalisme de la pensée dite "clérico-nationaliste" et du décalage entre cette pensée et la réalité socio-économique québécoise⁴ ». La pensée canadienne-française ainsi critiquée y est dite « directement opposée aux tendances nouvelles du monde matériel » et, plus exactement, qualifiée d'« irréaliste » et d'« attardée », projet d'une élite « rétrograde », « obstinément conservatrice,

3. Louis-Adolphe Paquet, « Sermon sur la vocation de la race française en Amérique prononcé près du monument Champlain à l'occasion des Noces de diamant de la Société St-Jean-Baptiste de Québec le 23 juin 1902 », dans *Discours et allocutions*, Québec, Imprimerie franciscaine missionnaire, 1915, p. 187.

4. Dominique Foisy-Geoffroy, « La vocation de la race française en Amérique », de Monseigneur Louis-Adolphe Paquet, *Mens*, vol. 3, n° 1, 2002, p. 61-95, p. 61. Foisy-Geoffroy s'oppose à cette interprétation.

intégriste et triomphante», reflétant la «vacuité intellectuelle», l'«auto-glorification impertinente» et la «grandiloquence impuissante⁵».

De fait, l'historien marxiste Georges Vincenthier écrivait en 1979 que «[l']oubli de la réalité sera la principale caractéristique de toute la réaction unanimiste [catholique et ultramontaine]. Si la pensée libérale reposait sur l'analyse de la réalité et l'acceptation du monde américain, la pensée réactionnaire sera, elle, toute aliénation à la réalité et refus absolu du monde américain sous toutes ses formes⁶». Pour sa part, l'historien néonationaliste Denis Monière a écrit que «cette idéologie coupée du réel, portée par une classe dont la domination dépend de sa subordination/collaboration à une autre structure sociale, rationalise l'impuissance chronique d'une collectivité colonisée, en magnifiant et en idéalisant les conséquences de son exploitation et de son aliénation⁷». Ce sont là des exemples de citations, parmi d'autres, quoique particulièrement limpides.

Il n'est toutefois pas inutile pour notre propos sur la récurrence du dualisme dans la pensée d'ici, de rappeler, ce que l'on oublie souvent, que, dans ce même discours et dans d'autres, M^{gr} Paquet réfutait déjà les accusations de dualisme. Ces critiques, écrit-il en 1890, sont «le trait distinctif de la guerre acharnée que l'on fait au catholicisme dans notre siècle [...] Nous pourrions multiplier à l'infini ces citations, où le rationalisme de toutes les nuances et de tous les pays affirme hardiment qu'il existe une opposition nécessaire entre la science et la foi⁸». M^{gr} Paquet consacre même plusieurs pages à dénoncer les excès inverses du traditionalisme: «Sous prétexte d'humilier la raison, cette doctrine la méprise: elle outrage ses droits, méconnaît son pouvoir; elle entrave, en exagérant la nécessité de la foi, l'essor des sciences rationnelles, métaphysiques et morales, et dérobe au génie de l'homme le plus beau fleuron de sa couronne⁹.»

Quoi qu'il en soit, l'accusation de dualisme a souvent pour corollaire, dans la pensée québécoise moderne, le congédiement de la tradition

-
5. Extraits de textes de Denis Monière et de Georges Vincenthier, compilés par Dominique Foisy-Geoffroy, *op. cit.*, p. 92.
 6. Georges Vincenthier, *Une idéologie québécoise: de Louis-Joseph Papineau à Pierre Vallières*, Montréal, Hurtubise HMH, 1979., p. 31. En majuscules dans le texte.
 7. Denis Monière, *Le développement des idéologies au Québec: des origines à nos jours*, Montréal, Québec Amérique, 1977, p. 186.
 8. Louis-Adolphe Paquet, *La foi et la raison en elles-mêmes et dans leurs rapports*, Québec, L.-J. Demers & Frères, 1890, p. xiv.
 9. *Ibid.*, p. 47-48.

catholique canadienne-française, alors réduite à une forme d'aliénation idéologique, et la recherche d'une adéquation voulue parfaite entre un réel jugé moderne et un idéal voulu semblable. C'est ce que l'on voit aussi, sinon mieux, dans certains travaux sociologiques. Par exemple, le jeune Gérard Bouchard, alors doctorant en histoire sociale à Paris à la fin des années 1960, livrait un plaidoyer positiviste en agrémentant le mythe de la caverne des états successifs d'Auguste Comte. Je cite longuement :

[O]n assiste au départ à un escamotage des phénomènes, défigurés par les procédés autoritaires de la connaissance. Le dogme est ennemi de l'enquête ; c'est l'idéologue qui monte et démonte les conjonctures, qui invente l'univers. L'idéologie nous présente l'image d'un monde suspendu d'où le profane est évacué et dont chaque élément trouve sa raison dans un au-delà. [...] Puis, peu à peu, le réel s'affranchit de la tutelle de la norme, entreprend la conquête de son autonomie. Le voici qui émerge et s'impose ; encore un peu et l'on perçoit distinctement ses traits, son visage. Au terme, les pôles sont inversés¹⁰.

En bref, le réel se libérant de la norme fonderait celle-ci en abolissant l'écart entre les deux. Malheureusement, écrivit-il trente ans plus tard, « l'entrée dans la modernité n'a pas encore complètement brisé [...] [les effets de] cette période trouble au cours de laquelle [l]a vision [québécoise] du Nouveau Monde a été voilée par celle de l'ancien¹¹ ». Le Québec doit encore se déprendre de ce qu'il reste de ses « fausses représentations », de ses « fausses identités », de ses « mythes déprimeurs¹² » qui, encore aujourd'hui, l'empêchent de « s'abandonner à la séduction et aux promesses du continent [...] aux rêveries utopiques et novatrices du Nouveau Monde ». Autrement dit, l'accusation de dualisme a souvent pour corollaire la recherche d'une unité qui, paradoxalement, tend à nier une part du réel situé dans ses représentations. Elle tente à tout prix de faire coïncider une vision du réel et des représentations ou des projets collectifs, plutôt que d'articuler l'écart entre les deux.

Chose certaine, plus encore, ces idées reflétant mal la réalité sont souvent jugées importées de l'étranger sans traduction locale, sans appro-

10. Gérard Bouchard, « Apogée et déclin de l'idéologie ultramontaine à travers le journal *Le Nouveau Monde*, 1867-1900 », dans Fernand Dumont, Jean-Paul Montminy et Jean Hamelin (dir.), *Idéologies au Canada français, 1850-1900*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1971, p. 145.

11. Gérard Bouchard, *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde*, Montréal, Boréal, 2001, p. 82-83.

12. *Ibid.*, p. 82.

priation créative. C'est ce que l'on dira, je l'évoquais à l'instant, de la pensée catholique canadienne-française, plus précisément de sa variante ultramontaine, qui aurait été « transposée » au XIX^e siècle canadien-français depuis la France d'Ancien Régime, voire la France réactionnaire. Débarrassée de cette pensée avec la Révolution tranquille, écrit pour sa part Guy Rocher dans son célèbre livre *Le Québec en mutation*,

les nouvelles images de remplacement qu'on rechercherait n'étaient cependant pas faciles à trouver. Il est remarquable qu'on n'en ait pas inventé de proprement québécoises. Celles qu'on a proposées comme nouvelles et qui ont connu un certain succès étaient toutes importées de l'extérieur. Pour remplacer les idéologies anciennes, la « révolution tranquille » a surtout recouru à des idéologies d'emprunt¹³.

Si la « mentalité de catacombes¹⁴ » avait disparu, pour reprendre son expression, la réconciliation de la « structure sociale » avec la « culture » restait à accomplir, concluait-il.

2. VERS UNE SORTIE DU DUALISME AU PROFIT D'UNE PRISE EN COMPTE DE LA DUALITÉ? LE MOMENT FONDATEUR DE LA SOCIOLOGIE QUÉBÉCOISE

Il me semble qu'une querelle célèbre illustre ce questionnement dualiste (tradition- modernité, réel-idéal, local-étranger), tout en fournissant une autre voie, médiane et plus féconde, prenant en compte la dualité du social, à méditer plus qu'à abolir. Je ne parle pas ici de la querelle contemporaine sur la laïcité, entre modèles français et anglo-saxon, mais de la querelle fondatrice de la sociologie québécoise, la querelle de la « *fold society* » des années 1950.

Comme on le sait, ce concept était en vogue dans la « *folksociology* » du « *folk-urban continuum* » de la deuxième École de Chicago, celle des Redfield, Miner et Hughes notamment. Elle a inspiré la sociologie québécoise naissante, alors que les sociologues américains de passage au Québec s'en servaient afin de décrire le Canada français, un peu à l'image des villages isolés, illettrés et coupés de la modernité du Yucatan mexicain, que l'urbanisation soumettait à un « décalage culturel » croissant et même pathologique. Comme l'écrit Warren, « c'est ce "*cultural lag*" (emprunté

13. Guy Rocher, *Le Québec en mutation*, Montréal, Les Éditions Hurtubise HMH, 1973, p. 22.

14. *Ibid.*, p. 64-72.

à l'École de Chicago) entre le discours officiel et la réalité quotidienne que dénonçaient sans cesse les sociologues [québécois] de l'après-guerre dans leurs articles scientifiques et leurs essais¹⁵ ». J'aimerais rapidement distinguer trois prises de position dans ce débat fondateur et autrement plus riche qu'on ne le présente souvent, celles de Jean-Charles Falardeau, de Philippe Garigue et de Marcel Rioux.

Disons d'abord, comme on le sait, que la position de Falardeau est celle qui se rapproche le plus de celle des Redfield, Miner et Hughes. Falardeau a fait deux années d'études doctorales à l'Université de Chicago. Des fonds furent aussi débloqués par la Carnegie Foundation pour la Faculté des sciences humaines de l'Université Laval, et un programme d'études y fut mis sur pied par Hughes lui-même. Cela ne fait toutefois pas de Falardeau un réceptacle béat de la sociologie ethnique et moderniste américaine. Les travaux de Falardeau sur la paroisse canadienne-française, sa spécialité, offrent une idée des inflexions qu'il donne à la recherche sur la *fold society*. Pour le dire d'un trait, sa *folksociology* est en fait une prolifique sociologie de la paroisse¹⁶, unité de base du Canada français, avec la famille. Il reproche même pertinemment à ses collègues, parmi lesquels on peut compter Miner et Hughes, d'avoir utilisé le cadre écologique de la paroisse comme d'autres ont étudié un village, sans en avoir compris le « sens religieux¹⁷ », théologique. Sa définition de la paroisse, qu'il tire du XVII^e siècle français, est toutefois très proche de celle de la *fold society*, rurale, isolée et homogène, qu'il exempte toutefois de réflexions sur l'illettrisme, notamment. Plus encore, sa préoccupation est bien de savoir ce qu'il advient de la paroisse lorsqu'elle se déplace en ville. Marqués par l'esprit urbain, les fidèles se mettent à la recherche d'activités divertissantes et trouvent sur leur chemin le monde séculier, que la paroisse ne parvient plus à encadrer, encore moins à contenir. Les fidèles en viennent à « magasiner » les paroisses, qui ainsi se concurrencent tout en n'attirant plus que certaines classes sociales. Dans l'un et l'autre des cas, l'unité paroissiale ne parvient plus à faire société globale autour d'elle.

15. Jean-Philippe Warren, *L'engagement sociologique du Québec francophone*, op. cit., p. 285.

16. Voir, notamment, ce grand texte qui préfigure les travaux sur l'Église-nation, entre modernité et tradition : Jean-Charles Falardeau, « Rôle et importance de l'Église au Canada français », *Esprit*, n^{os} 193-194, 1952, p. 214-229.

17. Jean-Charles Falardeau, « The Parish as an Institutional Type », *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. 15, n^o 3, 1949, p. 353 ; « Les recherches de sociologie religieuse au Canada », *Lumen Vitae*, 1951, p. 131. Il répétera à maintes reprises cette critique.

Ainsi dévitalisée, la pratique religieuse, poursuit Falardeau, même si elle demeure élevée, n'est alors plus que coutume face à un *ethos* urbanisé : sa persistance devient le signe d'un mal plus profond, celui du « *cultural lag*¹⁸ », l'écart entre la pratique (coutumière) et la culture (urbaine), que traduit le terme de déchristianisation¹⁹. La *folksociology* est ici mise au profit d'une modernisation des paroisses canadiennes-françaises en contexte urbain, afin qu'elles s'adaptent à la réalité moderne en réduisant l'écart entre vision rurale du monde et réalité urbaine, à défaut de quoi elles disparaîtraient.

Pour sa part, Garigue ne manquera pas de souligner avec ironie que ce sont les catholiques qui annoncent la fin de la paroisse canadienne-française traditionnelle. Docteur de la London School of Economics, il tirera le premier à boulets rouges sur la « diaspora québécoise » de la *folksociology*, d'abord à l'ACFAS en 1955, puis dans trois articles parus dès 1956, en remontant la filière américaine moderniste jusqu'à Léon Gérin, qui aurait, avec la littérature du terroir, biaisé le regard des Américains et de leurs émules²⁰. Garigue s'oppose en effet à la thèse voulant que la culture traditionnelle n'ait pas préparé les Canadiens français à la vie urbaine et industrielle. Au contraire, juge-t-il, les Canadiens français sont aussi modernes que tous les Nord-Américains²¹. Il souligne combien la Nouvelle-France n'a rien à voir avec la France d'Ancien Régime, que le modèle de la seigneurie comme de la paroisse a dû être adapté à l'environnement américain et même que l'« agriculturalisme » est jeune du XIX^e siècle ultramontain. Il repasse aussi sur les traces de Gérin et étudie de nouveau la paroisse de Saint-Justin. Il y découvre que les Canadiens français sont depuis toujours mobiles, qu'ils ne sont pas rivés à leurs terres et isolés sur celles-ci. Il souligne aussi que

18. Jean-Charles Falardeau, « Les recherches religieuses au Canada français », *Recherches sociographiques*, vol. 3, nos 1-2, 1962, p. 220. Rioux parle pour sa part de « verbalisation », à quoi se réfère aussi Falardeau.

19. Jean-Charles Falardeau, « Les recherches de sociologie religieuse au Canada », *op. cit.*, p. 141.

20. Philippe Garigue, « Mythes et réalités dans l'étude du Canada français », *Contributions à l'étude des sciences de l'homme*, n° 3, 1956, p. 123-131 ; « St. Justin : A Case-Study in Rural French-Canadian Social Organization », *The Canadian Journal of Economics and Political Science/Revue canadienne d'économie et de science politique*, vol. 22, n° 3, 1956 p. 301-318 ; « French Canadian Kinship and Urban Life », *American Anthropologist*, vol. 58, n° 6, 1956, p. 1090-1101.

21. Voir, aussi, Philippe Garigue, « Évolution et continuité dans la société canadienne-française », *Culture*, xviii, 1957, p. 379-392.

le changement social industriel et urbain s'est fait graduellement et sans heurt ni désorganisation à Saint-Justin. Autant de preuves, pour « Garigue le trublion²² », que le Canada français peut demeurer fidèle à ses traditions sans crainte de disparaître. Si l'archaïsme des paroisses canadiennes-françaises conduit Falardeau à souhaiter leur modernisation, c'est la modernité des paroisses canadiennes-françaises qui sert d'argument à leur conservation chez Garigue. Le réel et l'idéal sont ici déjà parfaitement réconciliés.

Rioux se situe quelque part entre Falardeau et Garigue. C'est cette troisième voie qui m'intéresse tout particulièrement. Un peu plus jeune qu'eux, Rioux a fait ses études doctorales à Paris après la guerre. S'il concentre son tir sur Redfield, il prend aussi sa défense et celle de l'École de Laval contre Garigue, à qui il donne toutefois raison sur certains points. Il consacre toute une annexe de sa monographie de Belle-Anse, publiée en 1957, à la critique des thèses de Redfield²³. À l'instar de Garigue, il constate lui aussi que les communautés canadiennes-françaises qu'il étudie dans ses quatre monographies sont loin d'être homogènes et isolées; qu'elles sont toutes stratifiées; que ses habitants ont tous des parents en ville et qu'ils s'y rendent à l'occasion; qu'ils ont accès à la radio et aux journaux et sont donc insérés dans une sociabilité plus large. Il constate aussi, et surtout, un grave travers méthodologique dans la *folk-sociology*, celui de généraliser en allant de la partie vers le tout: un village ne saurait résumer la société en son entier. Rioux sera ainsi le premier à employer l'expression « société globale » au Québec, en s'inspirant de Georges Gurvitch²⁴. Surtout, ce qui le préoccupe le plus a trait à la question du décalage entre la réalité et les idées, entre l'empirie et l'idéologie, question à laquelle il consacre de nombreuses réflexions, allant ainsi au cœur de notre propos²⁵. Ce n'est pas la société primitive ou *folk* qui l'intéresse, comme Falardeau, ni son inhérente modernité en sol nord-américain, comme Garigue, mais véritablement l'état transitoire entre

22. Gilles Paquet, « Philippe Garigue, trublion et éclairer », *Recherches sociographiques*, vol. 51, n° 3, 2010, p. 409-426.

23. Marcel Rioux, *Belle-Anse*, Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, Musée national du Canada, 1957.

24. Gilles Bourque, « Société traditionnelle, société politique et sociologie québécoise, 1945-1980 », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 20, 1993, p. 56.

25. Marcel Rioux, « Remarques sur la notion de culture en anthropologie », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 4, n° 3, 1950, p. 311-321; « Remarques sur les valeurs et les attitudes des adolescents [...] », *Contributions à l'étude des sciences de l'homme*, n° 3, 1956, p. 133-143.

les deux. Conscient d'avoir affaire à des idéaux-types du primitif et du moderne, il considère la société transitoire, dite « paysanne », comme la seule société véritable, car elle est concrète²⁶. Il reproche ainsi à Redfield d'avoir peu réfléchi sur la société paysanne, de l'avoir réduite, avec la société primitive, au label de *folk society*, en faisant s'équivaloir *folk society* et *folkculture*. Il reproche également à Garigue de ne pas avoir compris la fonction idéal-typique de la *folk society*²⁷, comme à Falardeau d'avoir confondu « idéologie » et « culture globale²⁸ », ou duplessisme et Canada français, duplessisme et culture populaire. Rioux note dans ses études monographiques que les paroissiens se rendent assidument à la messe, tiennent pour acquis la vérité du dogme, mais, en même temps, parsèment leur vie de nombreux compromis avec les enseignements de l'Église, sans contradiction ni heurt. Encore et encore, je le souligne, il se demandera si l'état naturel des sociétés réside, ou non, dans la correspondance entre culture et pratiques. Son constat final est d'intérêt : il jugera que l'écart est probablement naturel et que seul un trop grand décalage n'est pas souhaitable, comme l'était l'idéologie duplessiste qu'il a combattue, mais qui ne résumait pas la « culture globale canadienne-française », concéderait-il plus tard, en 1962²⁹.

Si, pour Falardeau, la tradition doit être adaptée à la modernité, si, pour Garigue, l'une se fonde dans l'autre en Amérique, elles sont ici plus explicitement en tension chez Rioux. Je retiens trois éléments de cette querelle fondatrice de la sociologie québécoise moderne : a) la centralité de l'opposition entre la tradition et la modernité, entre le réel et l'idéal, ce que j'ai appelé, après d'autres, une forme de dualité, voire de dualisme ; b) l'effort explicite, dans les trois cas, de développer une sociologie singulière adaptée à la société canadienne-française et québécoise, où celle-ci n'est pas considérée comme un groupe ethnique ou migrant, mais comme une société globale complexe et stratifiée ; c) chemin faisant, tout particulièrement chez Rioux, une prise en compte non réductrice de la dualité sous tension des sociétés, irréductibles à un aspect du réel ou de l'idéal, mais à la finalité ouverte, sous tension, en médiation.

26. Marcel Rioux, « Les sociétés paysannes : méthodes d'études », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 5, n° 4, 1952, p. 493-504.

27. Marcel Rioux, « Remarques sur les concepts de folk-société et de société paysanne », *Anthropologica*, n° 5, 1957, p. 147-162.

28. *Ibid.*, p. 158.

29. Marcel Rioux, « L'étude de la culture canadienne-française : aspects micro-sociologiques », *Recherches sociographiques*, vol. 3, nos 1-2, 1962, p. 269.

Là se situe aussi Fernand Dumont, un sociologue auquel fait fréquemment référence Langlois, citant tout spécialement sa distinction entre la culture première et la culture seconde et celle entre les groupements par appartenance, par intégration et par référence³⁰. Sur le plan de l'appartenance se situeraient les *expériences* et les *expressions* de la vie collective; sur le plan de l'intégration, les *savoirs*, les *règles* et les *normes*; sur celui de la référence, la *tradition* et la *conscience historique*. Dynamiques, ces trois plans s'alimenteraient mutuellement au sein d'une société globale particulière, du bas vers le haut, du haut vers le bas, avec de nombreux tris et médiations. Un écart naturel existerait entre la culture première et la culture seconde, tout particulièrement dans la modernité complexe et stratifiée, voire en démocratie réflexive et délibérative, si ce n'est au sein des petites nations non hégémoniques et non souveraines, pour lesquelles certains principes et processus modernes sont vécus comme exogènes et où la définition et la réalisation de soi sont des projets constants³¹. La dualité tradition-modernité, réel-idéal serait ainsi propre à toutes les sociétés modernes et démocratiques, mais accentuée dans une petite société comme le Québec. Dumont en tirait une pratique sociologique articulant cette dualité dès 1962, dans son article sur « l'étude systématique de la société globale canadienne-française », où je vois les leçons tirées de la querelle de la *folk society*. Je cite longuement :

Chaque société présente une configuration singulière pour laquelle il faut préciser un mode d'approche original [...]. On doit alors recourir, du moins dans les premières démarches, aux représentations idéologiques où se marque l'appartenance à telle ou telle société globale. On pourra chercher ensuite les mécanismes spécifiques qui soutiennent ces représentations. De sorte que si la société est d'abord un construit, il se pourrait qu'elle corresponde aussi à des éléments concrets³².

30. Lire, notamment, Fernand Dumont, *L'institution de la théologie : essai sur la situation du théologien*, Montréal, Fides, 1987 ; *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 1993.

31. Surtout en période de transition et, donc, de refondation. Nous nous permettons de renvoyer à Jean-François Laniel, « Petites sociétés, élites intellectuelles et "tradition vivante" : contribution à une sociologie des petites sociétés », dans Mihăi Dinu Gheorghiu et Paul Arnault (dir.), *Les sciences sociales et leurs publics. Engagements et distanciations*, Iasi (Roumanie), Éditions universitaires Alexandru Ioan Cuza, 2013, p. 423-445.

32. Fernand Dumont, « L'étude systématique de la société globale canadienne-française », *Recherches sociographiques*, vol. 3, n^{os} 1-2, 1962, p. 277-278.

CONCLUSION

Aller des représentations au réel ainsi orienté, du réel aux représentations ainsi précisées, en faisant intervenir le moins possible une intention extérieure, un jugement surdéterminant, qu'il s'agisse dudit «vrai réel³³» ou dudit «vrai destin³⁴», il me semble que c'est à cette dernière enseigne méritoire que loge l'œuvre de Simon Langlois, celle dont il serait l'héritier fécond et qu'il aurait peaufinée et déployée. J'en donnerai quelques éléments en guise de conclusion, que le reste de l'ouvrage, avec ses articles abordant diverses dimensions de son œuvre, au premier chef la question socioéconomique et la question nationale, pourra préciser, ou invalider. On peut d'abord voir à l'œuvre cette sociologie non dualiste de la dualité chez les auteurs qu'il cite fréquemment, lesquels accordent autant d'importance aux acteurs qu'aux institutions et aux représentations, tout en laissant ouvert le cours de l'histoire : avec Boudon, c'est l'action significativement orientée des acteurs qui est empiriquement scrutée ; avec Dumont, c'est la société comme totalité signifiante qui est analysée ; avec Tocqueville, c'est l'évolution paradoxale et indéterminée des sociétés démocratiques qui est à l'honneur et, plus encore, la comparaison entre sociétés chaque fois particulières ainsi que la méthode d'analyse sociologique combinant l'étude du «contexte et des circonstances», «des lois et institutions» et, enfin, de la «culture et des mœurs³⁵». On peut la reconnaître ensuite dans certains concepts récurrents qu'il emploie, ceux de «besoins» concrets et d'«aspirations» rêvées, qui révèlent deux aspects distincts, mais liés de la personnalité humaine, celui de «tendances» qui suggère une orientation non déterminée quoiqu'empirique et souvent générationnelle des sociétés, celui de «sociétés globales» qui indique des univers de sens à la fois englobants et propres à chaque société concrète. On peut la reconnaître, enfin, à la combinaison unique chez lui de trois approches, me semble-t-il, a) un parti pris empirique et statistique, b) une prise en compte véritable de la dimension culturelle et historique des sociétés, c) une sensibilité comparatiste féconde, notamment avec le Canada anglais, et plus encore avec la France et les États-Unis comme autrui significatifs du Québec.

33. Gérard Bouchard, *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde* [...], *op. cit.*

34. Jacques Beauchemin, *La souveraineté en héritage*, Montréal, Boréal, 2015.

35. Simon Langlois, *Refondations nationales au Canada et au Québec*, Québec, Septentrion, 2018, p. 21-22.

Voilà, en tout cas, ce que j'ai cru voir et aimer dans l'œuvre de Simon Langlois, notamment dans les raisons fortes de la souveraineté, où la dualité des sociétés est étudiée sans dualisme échouant dans un monisme surimposé. Une œuvre de possibles partagés plus que de finalités révélées. Si son œuvre, diront peut-être certains, n'a pas l'éclat du prophétisme, elle a pour elle, je le crois et l'espère, la longévité du travail savant, celle d'un « réalisme modérément optimiste³⁶ », comme il l'écrit de Tocqueville dans son plus récent ouvrage, soucieux de la complexité du réel tout en étant attentif aux espoirs partagés en société.

BIBLIOGRAPHIE

- Beauchemin, Jacques, *La souveraineté en héritage*, Montréal, Boréal, 2015.
- Bouchard, Gérard, « Apogée et déclin de l'idéologie ultramontaine à travers le journal *Le Nouveau Monde*, 1867-1900 », dans Fernand Dumont, Jean-Paul Montminy et Jean Hamelin (dir.), *Idéologies au Canada français, 1850-1900*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1971, p. 117-147.
- Bouchard, Gérard, *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde. Essai d'histoire comparée*, Montréal, Boréal, 2001.
- Bourque, Gilles, « Société traditionnelle, société politique et sociologie québécoise, 1945-1980 », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 20, 1993, p. 45-83.
- Dumont, Fernand, « L'étude systématique de la société globale canadienne-française », *Recherches sociographiques*, vol. 3, n°s 1-2, 1962, p. 277-292.
- Dumont, Fernand, *L'institution de la théologie : essai sur la situation du théologien*, Montréal, Fides, 1987.
- Dumont, Fernand, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 1993.
- Falardeau, Jean-Charles, « The Parish as an Institutional Type », *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. 15, n° 3, 1949, p. 353-367.
- Falardeau, Jean-Charles, « Les recherches de sociologie religieuse au Canada », *Lumen Vitae*, 1951, p. 127-142.
- Falardeau, Jean-Charles, « Rôle et importance de l'Église au Canada français », *Esprit*, n°s 193-194, 1952, p. 214-229.
- Falardeau, Jean-Charles, « Les recherches religieuses au Canada français », *Recherches sociographiques*, vol. 3, n°s 1-2, 1962, p. 209-228.
- Foisy-Geoffroy, Dominique, « La vocation de la race française en Amérique », de Monseigneur Louis-Adolphe Paquet », *Mens*, vol. 3, n° 1, 2002, p. 61-95.

36. *Ibid.*, p. 29.

- Gagné, Gilles et Simon Langlois, *Les raisons fortes. Nature et signification de l'appui à la souveraineté du Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2002.
- Garigue, Philippe, « Mythes et réalités dans l'étude du Canada français », *Contributions à l'étude des sciences de l'homme*, n° 3, 1956, p. 123-131.
- Garigue, Philippe, « St. Justin : A Case-Study in Rural French-Canadian Social Organization », *The Canadian Journal of Economics and Political Science / Revue canadienne d'économie et de science politique*, vol. 22, n° 3, 1956, p. 301-318.
- Garigue, Philippe, « French Canadian Kinship and Urban Life », *American Anthropologist*, vol. 58, n° 6, 1956, p. 1090-1101.
- Garigue, Philippe, « Évolution et continuité dans la société canadienne-française », *Culture*, XVIII, 1957, p. 379-392.
- Langlois, Simon, *Refondations nationales au Canada et au Québec*, Québec, Septentrion, 2018.
- Laniel, Jean-François, « Petites sociétés, élites intellectuelles et "tradition vivante" : contribution à une sociologie des petites sociétés », dans Mihăi Dinu Gheorghiu et Paul Arnault (dir.), *Les sciences sociales et leurs publics. Engagements et distanciations*, Iasi (Roumanie), Éditions universitaires Alexandru Ioan Cuza, 2013, p. 423-445.
- Monière, Denis, *Le développement des idéologies au Québec : des origines à nos jours*, Montréal, Québec Amérique, 1977.
- Paquet, Gilles, « Philippe Garigue, trublion et éclairer », *Recherches sociographiques*, vol. 51, n° 3, 2010, p. 409-426.
- Paquet, Louis-Adolphe, *La foi et la raison en elles-mêmes et dans leurs rapports*, Québec, L.-J. Demers & Frères, 1890.
- Paquet, Louis-Adolphe, « Sermon sur la vocation de la race française en Amérique prononcé près du monument Champlain à l'occasion des Noces de diamant de la Société St-Jean-Baptiste de Québec le 23 juin 1902 », dans *Discours et allocutions*, Québec, Imprimerie franciscaine missionnaire, 1915.
- Rioux, Marcel, « Remarques sur la notion de culture en anthropologie », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 4, n° 3, 1950, p. 311-321.
- Rioux, Marcel, « Les sociétés paysannes : méthodes d'études », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 5, n° 4, 1952, p. 493-504.
- Rioux, Marcel, « Remarques sur les valeurs et les attitudes des adolescents d'une communauté agricole du Québec », *Contributions à l'étude des sciences de l'homme*, n° 3, 1956, p. 133-143.
- Rioux, Marcel, « Remarques sur les concepts de folk-société et de société paysanne », *Anthropologica*, n° 5, 1957, p. 147-162.

- Rioux, Marcel, *Belle-Anse*, Ottawa, Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, Musée national du Canada, 1957.
- Rioux, Marcel, « L'étude de la culture canadienne-française : aspects micro-sociologiques », *Recherches sociographiques*, vol. 3, n^{os} 1-2, 1962, p. 267-272.
- Rocher, Guy, *Le Québec en mutation*, Montréal, Les Éditions Hurtubise HMH, 1973.
- Vincenthier, Georges, *Une idéologie québécoise : de Louis-Joseph Papineau à Pierre Vallières*, Montréal, Hurtubise HMH, 1979.
- Warren, Jean-Philippe, *L'engagement sociologique. La tradition sociologique du Québec francophone (1886-1955)*, Montréal, Boréal, 2003.

La sociologie de Simon Langlois, un programme pour la science politique

PAR JEAN-PIERRE BEAUD

L'apport de Simon Langlois à la sociologie est considérable. D'autres que moi en témoigneront dans ce livre avec autorité. Fort heureusement, les diverses sciences sociales, malgré d'inévitables querelles de clocher, se fécondent par transfert de méthodes, de théories, de principes, de résultats. Les frontières entre disciplines sont imprécises et poreuses et les parcours mêmes des spécialistes sont souvent non rectilignes. La science politique, sœur aînée ou cadette (c'est à la fois l'un et l'autre) de la sociologie, a beaucoup appris et a encore beaucoup à apprendre de cette dernière. Les échanges se font, bien sûr, dans les deux sens, mais, dans le cadre de ce texte, j'aimerais montrer en quoi la sociologie pratiquée par Simon Langlois peut constituer un programme pour la science politique et pour les politologues.

Le texte qui suit s'articule autour de deux idées. 1. La sociologie politique qui puise ses principes dans l'œuvre de Tocqueville est, comme le montre bien Langlois, en phase avec l'approche wébérienne, avec une certaine école durkheimienne et avec la sociologie de l'action de Raymond Boudon; la sociologie politique tocquevillienne peut représenter un programme fort pour la science politique. 2. La pratique sociologique de Simon Langlois s'articule autour de principes méthodologiques éprouvés qui, en ces temps marqués par un relativisme radical, offrent la possibilité de recherches empiriques sérieuses dont les résultats pourront être discutés et éventuellement invalidés; elle peut représenter une méthodologie forte pour la science politique.

Je commencerai par resituer dans un cadre temporel et spatial la sociologie politique qui, comme son nom l'indique, devrait constituer une discipline frontière ou charnière entre sociologie et science politique,

laissant donc passer les avancées de l'une vers l'autre. Je développerai par la suite les deux idées énoncées plus haut. Je terminerai en reprenant quelques analyses de Langlois, comme la distinction entre le juste et le bien, qui permettent d'interpréter finement certains phénomènes de société. J'insisterai tout au long du texte sur la partie de l'œuvre de Langlois qui relève directement de la science politique, et qui touche à la nation, au vote, au comportement politique. L'apport de Simon Langlois se situe incontestablement aussi à ce niveau. Toutefois, la pratique de politologie de Langlois, selon moi, n'est en rien dissociable de sa posture sociologique et de ses positions méthodologiques. C'est pourquoi j'ai choisi d'aborder la question de l'apport de Langlois à la science politique en partant du plus général, ses principes théoriques, analytiques et méthodologiques, pour arriver au plus particulier, ses analyses concrètes en sociologie générale et en sociologie politique. Question de méthode, là encore. Je précise enfin que des liens d'amitié existent entre Simon et moi depuis plus de quarante ans. Simon est pour beaucoup non seulement dans le choix de mon pays d'adoption, et donc dans la naissance de sept nouveaux Québécois (enfants et petits-enfants), mais aussi dans l'orientation de mes études et travaux en sciences sociales.

1. SOCIOLOGIE, SCIENCE POLITIQUE ET SOCIOLOGIE POLITIQUE

La sociologie politique est l'un des secteurs les plus dynamiques de la science politique. Mais il n'en a pas toujours été ainsi. Dans mon département d'attache en science politique, à l'Université du Québec à Montréal, la restructuration récente des concentrations d'études a vu le terme, très large, d'analyse politique, utilisé depuis la fondation en 1969, être remplacé par deux expressions en vogue un peu partout maintenant dans le monde universitaire, « sociologie politique » et « politique comparée ». Ces deux sous-disciplines, parfois pratiquées par les mêmes personnes, regroupent un nombre important de professeurs, inférieur de peu, à l'UQAM, à celui des spécialistes des relations internationales. L'expression « sociologie politique », toutefois, était rarement utilisée avant le milieu des années 1960. En France, *Pour une sociologie politique*, de Jean-Pierre Cot et Jean-Pierre Mounier, qui recycle les thèses du *Métier de sociologue* de Pierre Bourdieu (1968), paraît en 1974. Il symbolise le coup de force de jeunes politologues bourdieusiens cherchant à imposer une conception de la science politique libérée des contraintes du droit et de l'étude des institutions politiques (et dont les imposants manuels de Georges Burdeau – son *Traité de science politique* compte dix volumes –

étaient une expression presque parfaite), revendiquant l'héritage des grands courants de la sociologie (ici Marx, Weber et Durkheim). Tout comme la Nouvelle vague enterrait le cinéma à la française, la sociologie politique cherchait à enterrer la science politique à l'ancienne. Jeune étudiant parisien au tournant des années soixante-dix, j'ai presque naturellement succombé aux sirènes sociologiques. L'école boudonienne (mais le terme d'école convient-il ici?) a, elle aussi, peu à peu et de façon plus discrète, infusé en science politique. Ses principes, plus austères, convenaient probablement moins à un public étudiant marqué par Mai 68.

À l'Université Laval, le Département de science politique a été créé en 1954 par trois professeurs issus du Département de sociologie, Maurice Tremblay, Léon Dion et Gérard Bergeron. Vincent Lemieux, mon directeur de thèse de doctorat, fut un des premiers professeurs recrutés directement par le nouveau département et il fut très tôt responsable de l'enseignement de sociologie politique¹. Chez tous, la filiation avec la sociologie était donc évidente. Gérard Bergeron, élève de Raymond Aron qui illustrait lui aussi le lien entre politique et sociologie, se définissait comme un sociologue du politique.

Une histoire comparée de la science politique montrerait probablement que le Québec, tout comme la France, a été fortement marqué par le droit puis par la sociologie, et ce contrairement au Canada anglais plus trempé d'économie. Mon parcours personnel rencontre ce moment où la science politique s'attache plus nettement à la sociologie. Je croise à Paris le parcours de Simon Langlois, alors étudiant de doctorat sous la direction de Raymond Boudon, qui me convainc de poursuivre mes études de doctorat à Laval. Embauché en 1982 à l'Université du Québec à Montréal, après un passage par l'Université de Moncton, je découvre un département de science politique d'orientation marxiste. La sociologie n'est pas absente mais c'est plus Marx que Weber ou Durkheim que l'on convoque. Le sociologue Pierre Bourdieu deviendra peu à peu avec le philosophe Michel Foucault l'une des nouvelles références pour l'enseignement et la recherche. Leur pensée gagnera peu à peu les différents secteurs de la science politique, et même celui, a priori peu favorable,

1. Voir, à ce sujet, Vincent Lemieux, «Le Département de science politique», dans Albert Faucher (dir.), *Cinquante ans de sciences sociales à l'Université Laval: l'histoire de la Faculté de sciences sociales (1938-1988)*, Sainte-Foy, Qc., Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, 1988, p. 251-278. Il faut lire, en particulier, le passage qui reprend les propos de Gérard Bergeron concernant le contexte dans lequel apparaît le département.

des relations internationales². L'individualisme méthodologique, Raymond Boudon, le choix rationnel, la sociologie politique quantitative ne sont certes pas ignorés mais ils n'occupent qu'une place secondaire dans l'édifice théorique enseigné et pratiqué. J'ai moi-même dirigé de nombreux travaux d'étudiants s'appuyant sur les principes de l'individualisme méthodologique et même un curieux mémoire où l'étudiant tentait de faire tenir ensemble la sociologie des effets pervers et la sociologie des champs et donc Boudon et Bourdieu.

Sociologie et science politique ont donc de bonnes raisons (pour reprendre une expression qu'affectionne Simon Langlois) de se parler, d'interagir. Les contraintes de la vie universitaire, le découpage en départements concurrents pour le recrutement d'étudiants, la levée de fonds, l'obtention de subventions, n'y invitent pas toujours. Les quelques paragraphes qui suivent pourraient contribuer, espérons-le, à un dialogue plus fructueux entre ces deux disciplines sœurs.

2. LA SOCIOLOGIE D'INSPIRATION TOCQUEVILLIENNE DE LANGLOIS ET SON APPORT À LA SCIENCE POLITIQUE

Raymond Boudon a été le directeur de thèse de Simon Langlois. Pour l'anecdote, ce dernier a même hérité du portrait de Max Weber que le maître avait accroché dans son bureau! Le professeur émérite de Laval, à qui nous rendons hommage dans ce livre, est un des plus habiles et sérieux continuateurs (j'allais dire «héritiers») de l'œuvre de Raymond Boudon. Simon Langlois connaît donc Raymond Boudon, qu'il a régulièrement rencontré au fil du temps, même après la fin de ses études de doctorat à Paris. Il connaît ses travaux et ceux des sociologues qui l'ont influencé: Alexis de Tocqueville, Max Weber et Émile Durkheim.

Pour un politologue, les références à Tocqueville devraient résonner. Mais il est vrai que l'auteur de *L'Ancien régime et la Révolution* est d'abord présenté en science politique comme un penseur. Ses textes et son nom apparaissent dans les bibliographies des cours de pensée ou d'idées politiques, mais rarement dans ceux de sociologie politique. Or, Boudon et Langlois vont d'abord mettre en avant le Tocqueville qui analyse, qui

2. Voir, à ce sujet, Frédéric Mérand, «Quels sont les apports du sociologue Pierre Bourdieu à cette discipline?», dans Alex Macleod et Dan O'Meara (dir.), *Théories des relations internationales. Contestations et résistances*, Montréal, Athéna Éditions, 2010, p. 421-438.

compare en s'appuyant sur des principes, sur une méthode. Car il y a une méthode toquevillienne. Dans un texte paru initialement dans la *Revue Tocqueville* en 2006 et reproduit dans *Refondations nationales au Canada et au Québec*, Langlois écrit : « Mais Tocqueville n'est pas seulement sociographe, historien et philosophe politique. Il est aussi un sociologue au sens fort du terme, le père d'une "nouvelle sociologie politique", comme le montre Raymond Boudon dans son *Tocqueville aujourd'hui*³. » Dans l'introduction à *De la démocratie en Amérique*, Tocqueville pose qu'« [i]l faut une science politique nouvelle à un monde tout nouveau ». Une science politique qui s'adresse à ceux qui dirigent la société, qui ait pour but

[d']instruire la démocratie, ranimer s'il se peut ses croyances, purifier ses mœurs, régler ses mouvements, substituer peu à peu la science des affaires à son inexpérience, la connaissance de ses vrais intérêts à ses aveugles instincts; adapter son gouvernement aux temps et aux lieux; le modifier suivant les circonstances et les hommes⁴.

Cette nouvelle science ou sociologie politique est essentielle car, « placés au milieu d'un fleuve rapide, nous fixons obstinément les yeux vers quelques débris qu'on aperçoit encore sur le rivage, tandis que le courant nous entraîne et nous pousse à reculer vers des abîmes⁵ ».

Pour éviter ces abîmes, il faut d'abord, c'est l'étape sociographique ou descriptive, dégager le contexte social et les « circonstances » spécifiques à ce qui sera analysé, présenter les lois et les institutions ainsi que la culture et les mœurs, c'est-à-dire, comme le rappelle Langlois « les idées, les représentations, les "sentiments", les comportements⁶ ». Une fois cette infrastructure dégagée, une fois le regard posé sur ces fondements et non sur les « débris » jonchant le rivage, il est possible d'expliquer. Pour Boudon et Langlois, il faut alors replacer les phénomènes sociaux dans le cadre de systèmes d'action, éventuellement contradictoires, comme on le verra plus loin. Comme le pose Boudon, « [l]e contexte détermine l'existence d'occasions, mais non le comportement même des individus, lequel est l'effet de motivations et de raisons⁷ ». On peut alors, non seulement

3. Simon Langlois, *Refondations nationales au Canada et au Québec*, Québec, Septentrion, 2018, p. 31.

4. http://classiques.uqac.ca/classiques/De_tocqueville_alexis/democratie_1/democratie_1_intro.html

5. *Ibid.*

6. *Refondations nationales au Canada et au Québec*, op. cit., p. 22.

7. Raymond Boudon, *Tocqueville aujourd'hui*, Paris, Odile Jacob, 2005, p. 213.

traduire en termes sociologiques contemporains les analyses que l'on trouve dans les œuvres de Tocqueville, mais aussi et surtout appliquer cette méthode, cette sociologie politique, ou cette sociologie de l'action à des phénomènes contemporains. Ainsi Simon Langlois peut-il relire les pages de l'œuvre concernant le Bas-Canada en regroupant les diverses observations de Tocqueville selon la trilogie « contexte, institutions et culture⁸ » et élaborer des schémas explicatifs⁹ qui donnent une place importante aux représentations sociales. Mais il peut aussi, preuve de la fécondité de l'approche tocquevillienne, analyser des phénomènes contemporains. Tocqueville pose comme axiome que « l'homme n'a pas que des intérêts; il a aussi des idées et des sentiments¹⁰ »; son action n'est pas réductible à une rationalité strictement économique. Par exemple, on peut acheter de la nourriture en faisant attention aux prix et suivre une rationalité de l'intérêt, mais on peut aussi acheter équitable ou bio, en tenant compte de nos convictions, sentiments, idées et connaissances. Un phénomène comme la consommation (de type macro) s'explique donc par le micro (l'achat) et repose sur des convictions ou sentiments (raisons). Raymond Boudon résumait cette logique par la proposition suivante: « expliquer le macro par le micro et le micro par des raisons¹¹ ». Ces raisons relèvent de ce que Boudon appelle une rationalité cognitive (liée à la connaissance) et une rationalité axiologique (liée aux valeurs).

On voit ainsi se dessiner un système explicatif qui « part » des connaissances, valeurs, convictions et sentiments des personnes, qui s'inscrivent, bien sûr, dans un contexte marqué par une morphologie du corps social (ce que révèle la statistique publique, par exemple), par des lois, par un ensemble de traditions. Au long de chemins que tracent les raisons qu'ont ces personnes d'agir et qui empruntent la voie d'une rationalité économique, axiologique et/ou cognitive se dessinent des systèmes d'action qui orientent, structurent le comportement, les décisions de ces personnes. Pour reprendre un exemple cher à Langlois, il n'est guère aisé d'avoir une vie de couple ou de famille épanouie lorsque l'on occupe un poste important dans une grande entreprise, à moins de disposer d'une conjointe (c'est souvent le cas) « compréhensive », les systèmes d'action qui orientent les décisions et agissements des acteurs étant éventuellement contradic-

8. *Refondations nationales au Canada et au Québec*, p. 22 et suivantes.

9. *Ibid.*, p. 31 et suivantes.

10. Simon Langlois, *Le Québec change. Chroniques sociologiques*, Montréal, Del Busso, 2016, p. 11.

11. Raymond, Boudon, *La sociologie comme science*, Paris, La Découverte, 2010, p. 85.

toires : être disponible presque en tout temps, voyager souvent, assister à cocktails, réunions, cérémonies, rentrer tard, prendre ses fins de semaine pour étudier les dossiers ne laissent que peu de place pour du temps en famille, pour surveiller les travaux des enfants, les accompagner les fins de semaine pour un tournoi ou une fête chez des amis, ou pour cocooner avec le conjoint.

Mais on verra mieux encore l'intérêt pour les politologues d'une telle façon de faire une analyse sociologique ou politique, en prenant l'exemple du sentiment souverainiste. Dans *Refondations nationales*, Langlois dégage « les raisons fortes des acteurs sociaux [...] d'appuyer le projet d'indépendance du Québec ou d'être contre¹² ». Dans un livre portant sur ces « raisons fortes », Simon Langlois et Gilles Gagné précisent : « Il faut situer l'acteur politique dans l'espace social à l'intérieur duquel se structurent ses choix et ses prises de décision¹³ ». Contrairement à ce qu'un jugement hâtif du courant boudonien et une identification de celui-ci aux positions les plus strictes du choix rationnel peuvent laisser penser, l'acteur tocquevillien n'est donc pas un atome isolé à l'esprit purement calculateur. Dans le cas du comportement électoral, le citoyen

vote selon ses intérêts, ses idées politiques, ses motivations qui peuvent être les plus diverses ; il vote selon la connaissance qu'il a des hommes et des femmes politiques, des programmes électoraux et des enjeux de société ; il vote aussi selon ses préjugés, ses préférences, ses valeurs. Bref, le citoyen vote pour les raisons qui lui paraissent les meilleures, des raisons fortes au sens donné à ce terme par Raymond Boudon¹⁴ (...)

Rejetant les thèses quasi complotistes de la manipulation du citoyen par les propagandes ou les sondages, les deux auteurs posent qu'en fait les raisons des choix et des décisions des citoyens « relèvent entre autres d'une rationalité cognitive et d'une rationalité axiologique ». Elles « se forment dans un espace social bien particulier, différent d'un groupement d'individus à un autre, et elles portent la trace de la place, objective et subjective, de ce groupement dans la société globale¹⁵ ».

Loin d'être réductible à la *Rational Choice Theory* bien connue des politologues et honnie par nombre d'entre eux, la sociologie politique

12. *Refondations nationales au Canada et au Québec, op. cit.*, p. 228 et suivantes.

13. Gilles Gagné et Simon Langlois, *Les raisons fortes. Nature et signification de l'appui à la souveraineté du Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2002, p. 19.

14. *Ibid.*

15. *Ibid.*

compréhensive inspirée de Tocqueville permet d'analyser infiniment plus de situations que celles justiciables simplement en termes de coûts-bénéfices. La sociologie des effets pervers, qui fut longtemps le cœur du message boudonien, se prête à de nombreuses utilisations en science politique. Ainsi, le message souverainiste, qu'analyse Simon Langlois dans *Refondations nationales*, a bien des difficultés à prospérer lorsqu'il est porté par un gouvernement. Si, malgré le statut de province du Québec, le gouvernement souverainiste réussit à défendre les intérêts des Québécois, voire à étendre les pouvoirs de l'État québécois, ne met-il pas alors en péril l'objectif d'indépendance ou de souveraineté? Ne prouve-t-il pas, ce faisant, que le fédéralisme canadien n'est pas un obstacle à l'émancipation du Québec? La logique du bon gouvernement et du beau risque, choisie par René Lévesque en 1984, ne conduit-elle pas, comme certains rebelles de l'époque, Jacques Parizeau en tête, le craignaient, à un affaiblissement de la cause? À l'inverse, de piètres performances gouvernementales, éventuellement causées par les blocages générés par le « système » fédéral, ne seraient-elles pas interprétées comme la preuve de l'amateurisme ou de la mauvaise volonté des équipes péquistes? Le dilemme est classique et difficilement contournable puisqu'il ne peut être question d'indépendance sans élection au préalable d'un gouvernement souverainiste. On comprend, dans ces conditions, que le moment du référendum pour l'indépendance a toujours été une question cruciale pour les indépendantistes. Plus ce référendum arrive tôt, plus il semble facile d'échapper à ce dilemme. Plus il arrive tard, plus il est difficile d'échapper à la logique perverse. Les péquistes et autres souverainistes n'ont pas été avarés de thèses sur le bon moment pour un référendum. Les choses seraient assez simples si le contexte social se résumait à quelques variables de type économique et si les choix étaient commandés par la pure recherche de bénéfices pécuniaires. Or les électeurs peuvent donner la priorité, comme on le verra plus loin, à quelque chose qui paraît juste (laisser le temps aux parties de discuter des modalités du référendum; laisser le temps aux acteurs principaux de brosseur un portrait crédible de ce que serait l'après) plutôt qu'à quelque chose qui représente le bien (l'indépendance). On sait que dans le cas du *Brexit*, le temps a singulièrement manqué aux uns et aux autres pour construire des scénarios crédibles dans l'optique d'un oui ou d'un non. Et que la victoire du non aurait été, selon les *Remainers*, le produit d'une précipitation et d'un choix hâtif et non « documenté » de la part des électeurs. Le bien, l'accession du Québec à l'indépendance, ne devrait-il pas, dans l'esprit des électeurs, être subordonné au juste? Bien sûr, la stratégie du fédéral s'est appuyée sur cette dimension de justice et consistait à réclamer une ques-

tion claire, une identification aussi précise que possible des effets d'une indépendance et surtout une majorité qualifiée. En son temps, le premier gouvernement du Parti québécois s'était attelé à la tâche de bâtir un budget de l'an 1 et donc d'offrir ce que les *Brexiteers* n'ont pas pu ou voulu fournir aux Britanniques ! Les citoyens, sur la base des intérêts, des idées et des sentiments qui sont les leurs, des connaissances qu'ils ont acquises sur les enjeux, etc., choisissent donc pour des raisons qui leur apparaissent bonnes telle ou telle option. Les enquêtes que les spécialistes des sciences sociales peuvent mener sur l'évolution des diverses variables objectives (par exemple, la structure de la population et en particulier la place des différentes générations) et subjectives (par exemple, le soutien à l'indépendance) permettent d'élaborer des scénarios crédibles pour l'avenir. Dans le cas du soutien à l'indépendance, on sait que les générations qui lui ont été grandement favorables, celles issues du *Baby-boom*, commencent à disparaître et que l'appui concret, sous forme de vote, pourrait lui aussi s'estomper. Cette thèse, que nous venons d'évoquer sous forme d'une série d'alternatives cruelles pour le mouvement indépendantiste et surtout pour son expression partisane et gouvernementale, a été brillamment exposée par Simon Langlois dans un chapitre de *Refondations nationales*, « L'indépendance du Québec, projet générationnel dans l'impasse ». Il y montre, en s'inspirant encore une fois de Tocqueville, comment « [le mouvement indépendantiste contemporain] a [...] été plombé par le succès de l'affirmation nationale des Québécois et par la francisation de la société québécoise¹⁶ ». L'enrichissement, le bien-être, le « confort » de nombreux Québécois ont eu pour effet de les conduire vers une forme d'« indifférence » ; la thèse a été maintes fois formulée par des analystes, dont le cinéaste Denys Arcand. Elle illustre, selon Langlois, un phénomène que Tocqueville avait dégagé dans *De la démocratie en Amérique* : « Ce qui me semble le plus à craindre [dans les sociétés démocratiques], c'est que, au milieu des petites occupations incessantes de la vie privée, l'ambition ne perde son élan et sa grandeur¹⁷. » Tenir compte de la modification des structures de la population, de sa morphologie, et donc du passage du temps, des succès du Québec malgré le statut de province, de l'impact de ces changements sur l'esprit des citoyens, sur l'élan et la grandeur de leur ambition pour reprendre les mots de Tocqueville, et donc sur leurs intentions de vote permet de comprendre pourquoi, selon Langlois, le mouvement souverainiste se trouve dans

16. *Refondations nationales au Canada et au Québec*, op. cit., p. 237.

17. Cité dans *Refondations*, *ibid.*

une sorte d'impasse. Traduire ce schéma explicatif assez complexe sous forme d'alternatives simples n'est pas toujours aisé. On peut toutefois montrer comment certaines parties de ce schéma s'articulent sous forme de paradoxes, de dilemmes en recourant à la théorie des jeux, comme l'a régulièrement fait Raymond Boudon. Pourquoi la loi 101 (qui a eu pour effet ultime, autre paradoxe, d'affaiblir un pan du discours indépendantiste¹⁸) a-t-elle été nécessaire, par exemple ? Au Québec, les francophones, majoritaires, souhaitent massivement le maintien de la langue française malgré un environnement marqué par l'anglais. L'enseignement en français est un facteur décisif de ce maintien. Collectivement, ces francophones tiennent donc à ce que les jeunes du Québec aillent à l'école en français. Individuellement, toutefois, ils peuvent choisir d'envoyer leurs propres enfants dans une école de langue anglaise en se disant qu'alors ces derniers bénéficieront de la meilleure formation dans un environnement comme celui du Québec. Leurs enfants maîtriseraient ainsi le français (langue maternelle) et l'anglais (langue apprise à l'école). Mais si ce raisonnement est repris par de nombreux parents, l'objectif collectif, le maintien de la langue française ne sera pas atteint du fait, donc, de l'agrégation de comportements rationnels. Le paradoxe est bien connu des théoriciens. La loi 101, en imposant le français pour tous, évite que des stratégies de cavalier solitaire (ou passager clandestin, *free rider*) apparaissent. Bien sûr, et Simon Langlois, reprenant Tocqueville, le répète à satiété, le contexte global est « fondamental ». Dans le cas étudié, l'arrivée au pouvoir du Parti québécois, les critiques vis-à-vis des politiques linguistiques précédentes, le choix linguistique des nouveaux arrivants, etc., expliquent aussi pourquoi Camille Laurin (sans compter l'équation personnelle du ministre) présente en 1977 une loi qui restreint l'accès à l'école anglaise. On retrouve le même paradoxe avec la fréquentation des écoles privées. On peut être favorable à l'école publique et vouloir pour diverses raisons qu'elle se maintienne ou même qu'elle se développe tout en souhaitant, pour son propre enfant, qu'il fréquente plutôt, pour diverses raisons, l'école privée. On sait que les professeurs d'université se sont souvent trouvés face à ce dilemme. Cette sociologie politique compréhensive a été pratiquée par des politologues québécois. Je mentionnerai, à ce sujet, le livre d'André Gosselin, *La logique des effets pervers*¹⁹, issu d'une thèse

18. Sur ce plan, le parallèle avec le mouvement socialiste, divisé entre réformistes et révolutionnaires, est éloquent. La participation des premiers au gouvernement, le vote de lois sociales favorables aux travailleurs ont souvent été présentés comme un frein à l'émancipation du prolétariat.

19. Paris, PUF, 1998.

de doctorat en science politique soutenue à l'Université du Québec à Montréal. Les thèses développées par Langlois ne se limitent toutefois pas à cette logique des effets pervers. La prise en compte des divers systèmes d'action et des « fonds de scène », ce que Tocqueville appelait contexte social, lois et institutions, mœurs, comme on vient de le voir à propos de la loi 101, permet d'échapper aux explications holistes et à celles fondées sur des acteurs uniquement motivés par la maximisation de « leur » utilité. Le livre qui regroupe plusieurs travaux de Langlois portant sur le politique, *Refondations nationales au Canada et au Québec*, propose ainsi des analyses subtiles de phénomènes parfois très complexes, par exemple l'évolution comparée du Canada et du Québec depuis une cinquantaine d'années. La thèse qu'il y défend est que l'on peut parler d'une refondation nationale dans les deux cas, mais selon des voies divergentes. La vieille identité canadienne-française qui « prenait place dans tout le Canada, y compris la Nouvelle-Angleterre et partout où se retrouvaient des Canadiens français de la diaspora réunis autour du clocher de leur paroisse²⁰ » s'est effritée, avant même les années 1960²¹. Mais c'est vraiment au moment des États généraux du Canada français de 1967 que la rupture va être consommée. Le Québec, qui vit (ou a vécu) sa Révolution tranquille, et les francophones hors Québec²², qui ne peuvent se retrouver dans un nouveau type de nationalisme mettant en avant la québécoité, vont vivre des aventures bien différentes. Dans le cas du Québec, le terme canadien-français disparaît²³ au profit de celui, géographiquement plus restreint mais plus précis, de québécois. Le Parti québécois voit le jour en 1968 : il n'est clairement pas un Parti *canadien-français*. De leur côté, les francophones des autres provinces vont constituer progressivement des communautés spécifiques au sein d'un Canada qui se refonde comme un ensemble multiculturel. Au Québec,

20. *Refondations nationales au Canada et au Québec*, *op. cit.*, p. 128.

21. *Ibid.*, p. 74.

22. *Ibid.*, p. 129.

23. La réponse à la question du recensement sur les origines, depuis la campagne *Call me Canadian!* du début des années 1990 et l'introduction de la modalité « canadienne » qui s'ensuit, traduit la survivance dans certaines régions du Québec du vieux terme Canadien qui dans le Bas-Canada du XIX^e siècle désignait les francophones par opposition aux Anglais. On peut ainsi faire une généalogie des termes usités au Québec pour parler des francophones : Canadien, Canadien français, Québécois, sans oublier qu'ils ne disparaissent jamais totalement du paysage linguistique. Voir, au sujet des origines ethniques au Canada, Jean-Pierre Beaud et Jean-Guy Prévost, « La mesure de l'ethnicité au Canada », *Revue Tocqueville*, vol. XXIX, n° 1, 2008, p. 73-92.

les nationalistes vont mettre en avant une conception de l'identité valorisant l'interculturalisme qui « se distingue du multiculturalisme par la reconnaissance d'une majorité nationale, ouverte à l'intégration des immigrants » et par « l'importance de la langue commune, le français, dans l'espace public²⁴ ».

Ce résumé des thèses de Langlois ne rend pas justice à un livre où sont développées : 1. une conception de la nation qui emprunte à Fernand Dumont, important sociologue de Laval dont les travaux ne sont probablement pas assez connus des politologues, et qui « définit la nation comme le produit d'un travail d'interprétation²⁵ ». Il ajoute, reprenant les termes mêmes de Dumont : la nation est « un groupement par référence ; les personnes y sont réunies par une symbolique commune et des discours idéologiques²⁶ » ; 2. une réflexion sur le concept d'identité, qui est central pour nombre de politologues ; et, 3. des développements, entre autres, sur l'importance de la langue française dans le monde d'aujourd'hui. Théorie et méthode sont deux facettes de l'apport de Langlois. Elles sont difficilement dissociables. Mais pour cet exposé il a été tenté de les présenter l'une après l'autre. Alors, quelle méthode utiliser pour faire ces analyses d'inspiration tocquevillienne ?

3. LE SOCIOLOGUE EN ACTION : UNE MÉTHODOLOGIE FORTE POUR LA SCIENCE POLITIQUE

L'enseignement de la méthodologie et des techniques, surtout quantitatives, de recherche est probablement un des aspects par lesquels la science politique se distingue de la sociologie. Pour les apprentis politologues, la méthodologie et les statistiques représentent deux matières « plates » que l'on prend souvent par pure obligation. D'un autre côté, les professeurs de science politique se plaignent depuis fort longtemps de façon rituelle de l'impréparation en matière de méthodes de recherche de leurs étudiants. Régulièrement, la tentation d'introduire plus de méthodologie et de techniques quantitatives se traduit en projets de réformes qui, plus souvent qu'autrement, se butent à un principe de réalité : les étudiants choisissent science politique plutôt que sociologie en partie parce que l'image de la première est moins mathématisée que

24. *Refondations nationales au Canada et au Québec, op. cit.*, p. 156.

25. *Ibid.*, p. 10.

26. Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 1993, cité par Langlois, *Refondations nationales au Canada et au Québec, op. cit.*, p. 10.

l'image de la seconde. J'ai cru comprendre qu'en sociologie même un des moyens de réguler le nombre d'entrants est d'exiger une formation mathématique plus poussée. Mais comment faire, alors, pour introduire les étudiants de science politique à plus de systématisme sans alourdir la formation en techniques dures? La pratique de recherche de Simon Langlois me semble offrir ce surcroît de rigueur et de bon sens méthodologiques.

Un des écueils de la formation en techniques quantitatives ou statistiques est la trop grande formalisation mathématique. J'ai le souvenir d'un texte de Simon Langlois sur l'échantillonnage qui date des années 1970 et qui est un modèle de clarté et de précision²⁷. L'exposé qu'il y fait de la technique d'échantillonnage en boule de neige, dont ne parlent guère ou ne parlent pas les ouvrages techniques, est simple et éclairant; cette technique est probablement une des plus utiles en sciences sociales. Par exemple, Jean Daudelin, diplômé de science politique de Laval et professeur à l'université Carleton, recourt à celle-ci pour sa recherche sur la violence et les marchés de drogue à Recife au Brésil, constituant son réseau d'informateurs à partir de quelques noyaux²⁸. On sait qu'une telle procédure ne sert nullement à détecter, par exemple, l'usage plus ou moins répandu de telle ou telle drogue, mais qu'en revanche elle permet de dégager des systèmes de relations, entre vendeurs et consommateurs, par exemple. Son ambition est donc plus élevée que celle d'autres techniques, du moins du point de vue des sciences sociales. La présentation que Simon Langlois fait des techniques d'échantillonnage probabilistes, pour lesquelles le recours à la formalisation mathématique est tentant,

27. Simon Langlois, *Techniques d'échantillonnage*, Université Laval, s. d.

28. « Notre échantillon a été construit selon une technique d'échantillonnage en boule de neige qu'on pourrait qualifier de structurée, contrainte ou « disciplinée ». D'un côté, nous nous efforçons de cerner au plus près le trafic de drogue et la violence qui y est parfois associée, et nous nous sommes principalement concentrés sur le recrutement de consommateurs et de vendeurs de drogue mais aussi de gardiens et de policiers qui auraient été directement témoins de saisie de drogue, d'arrestations, et des actes de violence qui parfois en découlent. Dans le même temps, nous voulions également avoir une idée de l'ensemble de la chaîne de production et de commercialisation de la drogue et du vaste paysage de la violence liée à la drogue et nous nous sommes ainsi assurés que les hauts responsables des forces de l'ordre et des prisons, ainsi que les procureurs et les juges étaient également interviewés. Pour éviter d'être piégés dans des réseaux fermés, nous avons recruté des participants à travers des chaînes de boules de neige distinctes et indépendantes. » Jean Daudelin and José Luiz Ratton, *Illegal Markets, Violence, and Inequality. Evidence from a Brazilian Metropolis*, Cham, Switzerland, Palgrave Macmillan, 2018, p. 9.

reste toutefois d'une grande sobriété sur ce plan sans pourtant rien perdre de sa précision. Rédigeant le chapitre d'un livre sur les méthodes d'échantillonnage en 1981-1982, j'ai tenté de suivre ce modèle²⁹. Je ne sais si j'ai réussi, mais je sais, en revanche, qu'un exposé plus littéraire que technique est de nature à mettre les « apprenants » dans une disposition favorable à l'acquisition de connaissances méthodologiques. C'était le pari des auteurs d'un célèbre manuel de méthodes statistiques que Simon m'a mis entre les mains il y a fort longtemps, le *Loether and McTavish*³⁰. Dans le cours d'Éléments de statistiques pour les sciences humaines, que j'ai donné à de nombreuses reprises au début de ma carrière, mon ambition était de faire comprendre, avec un raisonnement plus intellectuel que mathématique, ce qui se cachait derrière telle formule, tel coefficient, telle technique. Le calcul du Gamma, par exemple, peut finalement se comprendre assez aisément. Et ainsi de suite. Les apprentis politologues peuvent ainsi démystifier une matière, la méthodologie quantitative, dont le but est essentiellement d'aider, par le recours à un formalisme mathématique, à l'élaboration de systèmes explicatifs dont la fiabilité, la précision peuvent être appréciées. La discussion raisonnable est alors possible et sort d'un terrain politique ou idéologique où ce serait le pouvoir de conviction qui l'emporterait.

Muni de connaissances méthodologiques et statistiques, le politologue peut ainsi pratiquer sa discipline. Le premier temps, dans la plupart des recherches, consiste à dresser le fond de scène dont on a parlé plus haut à propos des principes toquevilliens. Mon collègue André Bernard, auteur du célèbre *La politique au Canada et au Québec*³¹, commençait toujours ses cours par un état des lieux. Qu'est-ce que le Québec aujourd'hui? Qu'est-ce que pourrait être le Québec demain? Une étude de la pyramide des âges, des flux migratoires et de la répartition des individus selon les origines, par exemple, permet d'asseoir des scénarios sur du solide. On comprend ainsi, comme le montre Simon Langlois dans ses travaux, que le mouvement souverainiste se trouve confronté à des difficultés grandissantes avec le vieillissement de la génération des *Baby-Boomers* qui lui a toujours été favorable et l'arrivée d'immigrants

29. « L'échantillonnage », chapitre 10, dans Benoît Gauthier et Isabelle Bourgeois (dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, Québec, PUQ, 2016, 6^e édition (la première édition date de 1984).

30. Herman Loether et David McTavish, *Descriptive and Inferential Statistics for Sociologists: An Introduction*, Boston, Allyn and Bacon, 1974.

31. André Bernard, *La politique au Canada et au Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1976.

non francophones. En son temps, Jacques Parizeau, le soir du référendum perdu de 1995, avait résumé cela en une formule qui lui a été reprochée au sein même du mouvement souverainiste : nous avons été battus par « l'argent puis des votes ethniques ». Les nombreuses chroniques que Simon Langlois a rassemblées dans *Le Québec change* s'appuient presque toujours sur des données fournies par Statistique Canada ou sur des résultats de sondages ou d'études sociologiques sérieuses, quantitatives ou qualitatives. Le fond de scène est omniprésent : on est loin des analyses souvent désincarnées et a-sociologiques produites à partir d'un principe de rationalité strictement économique ; on est tout aussi éloigné des analyses produites à partir de principes idéologiques ou politiques, quand bien même ces derniers seraient louables. Ainsi, sa réticence à utiliser le prétendu « plafond de verre » vient de ce que, loin de permettre une claire compréhension d'un phénomène bien réel – le faible nombre de femmes aux postes les plus importants des compagnies –, la référence à ce plafond empêche de comprendre un mécanisme que le recours à une analyse en termes de systèmes d'action permet de saisir : pour Langlois, les systèmes d'action peuvent entrer en contradiction ; c'est le cas de celui de la grande entreprise, qui s'articule autour d'horaires prolongés, de fins de semaine écourtées, de voyages à l'étranger, etc., toutes choses incompatibles avec la vie de couple³² qui exige des temps libres, une attention marquée vis-à-vis de l'autre. Cela touche d'abord et surtout aujourd'hui les femmes qui peuvent donc y voir à l'œuvre un « plafond de verre³³ », mais cela pourrait toucher aussi de plus en plus les hommes, du fait d'un mouvement, certes, encore timide, vers une meilleure répartition des rôles au sein du couple. Les analyses de Langlois s'appuyant sur des données solides, refusant les explications *ad hoc* occupaient déjà de larges pans de l'*État du Québec*, ancienne formule. Ses longues analyses m'ont fourni année après année le matériau de ma première leçon à chaque automne. J'ai rendu compte des analyses faites par Langlois dans *Le Québec change* et dans *Refondations nationales* dans un numéro de la *Revue européenne des sciences sociales*³⁴. Je ne reviendrai pas sur les nombreux exemples d'analyse portant sur l'évolution du Québec de 1976 à 2016, notamment au plan de la stratification sociale, sur la mutation de la condition fémi-

32. Simon Langlois, *Le Québec change. Chroniques sociologiques*, Montréal, Del Busso, 2016, p. 37.

33. *Ibid.*, p. 122.

34. Jean-Pierre Beaud, « Simon Langlois, *Le Québec change. Chroniques sociologiques* & Simon Langlois, *Refondations nationales au Canada et au Québec* », *Revue européenne des sciences sociales*, 57-2, 2019

nine³⁵, l'émergence d'une classe moyenne québécoise, la transformation de la composition de la classe ouvrière, les inégalités au Québec et au Canada (relativement faibles quand on les compare avec celles des autres pays occidentaux et en particulier avec les États-Unis), le rôle de l'État dans la réduction de celles-ci au moyen de l'impôt progressif et des politiques de redistribution, etc. Les relations dégagées par Langlois peuvent être d'une grande complexité, parce qu'elles intègrent souvent ce qu'on pourrait appeler les effets en retour (dont les *looping effects* des classements de Ian Hacking sont des exemples stimulants, en autant qu'ils sont considérés d'un point de vue non dogmatique, en gros à travers un constructivisme modéré, méthodologique, agnostique et non épistémologique) : il montre bien, par exemple, les relations entre la baisse de la fécondité et le traitement plus égalitaire des garçons et des filles ; il n'oublie pas de tenir compte alors de l'effet de génération avec la disparition des couches plus sexistes et du lien entre la scolarisation et le développement des idées égalitaires, etc. ; il intègre enfin l'effet en retour de la scolarisation sur la fécondité, etc.

Qu'est-ce qui caractérise alors la démarche de Simon Langlois ? Que retenir des nombreux textes écrits au cours des années, qui, certes, traduisent le mûrissement d'une pensée mais non l'abandon de principes tirés de Weber et Boudon, puis de Durkheim et Tocqueville, si l'on veut suivre ce qui semble être son parcours intellectuel ?

Il y a tout d'abord un premier principe, on pourrait même dire un principe premier, la distanciation, à distinguer, bien sûr, de l'engagement politique, dont la figure caricaturale était le lyssenkisme, mais aussi d'une position aujourd'hui populaire, qu'on pourrait appeler l'indigénisme, qui consiste à n'accepter que les discours et les pratiques sur les groupes dominés ou racialisés ou minorisés (on ne parle plus de minorités) provenant de locuteurs appartenant à ces mêmes groupes. L'actualité récente regorge de polémiques autour de ces questions. Et pourtant la distanciation est précisément le principe qui devrait écarter toute tentation de « parler au nom de », et donc toute critique des savoirs produits par des non-indigènes. Pour Langlois, la distanciation « sous-tend la démarche scientifique et apporte des savoirs fondés, soumis à examen³⁶ ». Elle permet de s'appuyer sur des faits durcis, que la statistique souvent met en lumière. La féminisation de certaines professions et son impact sur la stratification

35. *Le Québec change, op. cit.*, p. 16.

36. *Le Québec change, op. cit.*, .p. 9.

sociale au Québec, voilà un socle solide à partir duquel des analyses peuvent être élaborées. Pour employer un terme pas toujours connoté de façon positive (et pourtant!), on parlera de la nécessité d'une base empirique permettant de cerner la morphologie d'une société.

Il y a ensuite la nécessité d'une armature théorique ou, pour reprendre les mots de Simon Langlois, d'une boîte à outils conceptuelle permettant de dégager des relations significatives. La prise en compte des divers systèmes d'action, la recherche de ce qui fait sens pour les différents acteurs et qui implique aussi de cerner les représentations que les sociétés et leurs constituantes se donnent d'elles-mêmes. L'importance de Boudon apparaît ici déterminante. On a souvent considéré Boudon comme un importateur de courants américains alors qu'en fait ses référents sont souvent européens, Tocqueville, Weber et Durkheim, et qu'il critique assez sévèrement la sociologie américaine structurée autour de la seule rationalité instrumentale.

CONCLUSION

La contribution de Simon Langlois à la sociologie et à la science politique ne se limite pas à ce qui vient d'être présenté. On pourrait, en conclusion, présenter rapidement quelques thèmes politiques. Et d'abord la réflexion de Simon Langlois sur la distinction entre le bien et le juste. Cette distinction, qui reprend en partie la distinction wébérienne entre l'éthique de la responsabilité et l'éthique de conviction, permet de comprendre (au sens d'une sociologie compréhensive) des phénomènes sociaux. Prenons l'exemple des gilets jaunes en France et voyons comment cette distinction, combinée à la logique des systèmes d'action, rend compte du phénomène qui a enflammé la France à compter de 2018. Une hausse des taxes sur le carburant (le problème était apparu plus tôt à propos de la mise au rancart des vieux véhicules polluants) déclenche un mouvement social, politiquement parlant ambigu (de gauche et de droite, voire d'extrême gauche et d'extrême droite). Cette hausse des taxes s'inscrit dans le cadre d'une lutte pour une conversion accélérée vers des véhicules moins polluants et donc pour une France plus verte. Elle est apparue à plusieurs, et en particulier aux militants écologistes, comme quelque chose de bien en soi (comme un premier pas vers un idéal à atteindre). Pourtant elle a été aussi perçue comme essentiellement injuste par d'autres Français, parce que cette mesure faisait porter le poids d'une politique, noble en soi, sur les plus démunis (les provinciaux, les classes moyennes et populaires). D'un autre côté, le président français

Emmanuel Macron cherche à débloquent une société arc-boutée sur des privilèges de toutes sortes. C'est son message depuis la campagne présidentielle de 2017. Pour libérer l'économie, il tente d'abaisser le coût du travail, et réussit dans le cas du chemin de fer en s'attaquant au fameux statut des cheminots. Sans susciter, dans ce cas, de réactions trop négatives, le gouvernement ayant placé le débat sur le caractère injuste des privilèges des cheminots. Et une majorité de Français pensaient de même. Mais ce ne fut pas le cas pour la hausse des taxes sur le carburant. Cette mesure peut certes être considérée comme une décision courageuse, du moins du point de vue des soutiens de droite et même de gauche d'Emmanuel Macron. Mais avec l'abolition de l'impôt sur la fortune (ISF), elle a surtout eu pour effet de faire voir, mieux encore qu'auparavant, les inégalités qui caractérisent la France. Cette mesure apparaissait donc doublement injuste puisqu'à la hausse du carburant s'ajoutait une hausse, anticipée, des profits des immensément riches du fait de la disparition de l'ISF. Ajoutons à cela l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris qui fait voir plus encore la richesse et ses effets par les dons considérables des grosses fortunes. Au bout du compte, ce qui a dominé, c'est le sentiment d'injustice. Et il fut partagé par une majorité de Français. Évidemment, tout cela est aussi affaire de perspective car ces mesures ont été présentées par les soutiens du gouvernement comme justes, au moins dans un premier temps. En organisant par la suite un grand débat public (du jamais vu en France), Macron a tenté de camper cette fois sur le terrain de l'équitable. En argumentant de façon raisonnable et en cherchant le dialogue plutôt que l'affrontement, il a mis en avant un des aspects de la fabrication du juste, la discussion démocratique. Simon Langlois a bien montré qu'au Québec, mais c'est également le cas en France, les citoyens accordent en majorité une priorité au juste par rapport au bien³⁷. D'autant que la temporalité du juste, de l'équitable, d'une part, et du bien, d'autre part, n'est pas la même. Les effets sur le social d'une politique visant le bien prennent généralement du temps alors que la baisse du coût du travail, la libéralisation de la vie économique en France, qui forment le cœur du projet macronien dans sa dimension « de droite », la hausse des taxes ou l'abolition (en fait, la modification de l'assiette) de l'ISF s'appliquent parfois tout de suite. Le reste dépend en partie de la bonne volonté des entreprises. Mais, comme le montre bien encore Simon Langlois dans *Le Québec change*, les grandes entreprises, contrairement aux PME, sont dans une logique (un système d'action)

37. *Le Québec change, op. cit.*, p. 137-153.

qui n'oppose pas de freins, par exemple, aux hauts salaires. Dans le cas de la France, de plus, ces grandes entreprises sont basées à Paris, là où le macronisme prospère, et non en province. Les logiques des systèmes d'action sont donc partiellement contradictoires. Ce ne sont là que quelques développements dont le but est simplement de montrer la fertilité des principes de Simon Langlois.

Une deuxième avenue offerte par les travaux de Langlois aux politologues concerne ce qu'on pourrait qualifier de « découverte » toquevillienne : « lorsque la situation en société s'améliore, on est davantage sensible aux problèmes qui persistent³⁸ ». Comme le montre à plusieurs reprises Langlois en s'appuyant sur des études sociologiques, on est par exemple sensible à la violence qui persiste dans un contexte de baisse de la violence, tout comme on est sensible aux inégalités entre femmes et hommes dans un contexte de réduction de celles-ci³⁹. Ce paradoxe toquevillien est renforcé par un phénomène d'extension du domaine considéré : ainsi, par exemple, la violence, essentiellement physique d'hier est devenue, aujourd'hui, une violence également morale, psychologique, verbale, etc., et de subjectivisation puisque, plutôt que d'être « mesurée de l'extérieur », elle est souvent simplement déclarée (les statistiques, par exemple, sont de plus en plus subjectives⁴⁰). Tout cela a pour effet de rendre plus perceptible et de donner une mesure plus élevée d'une violence ou d'une inégalité qui n'augmente pas toujours (cela peut être le cas, ou non) mais qui est mieux documentée et dont les frontières se sont éventuellement élargies. D'où des effets de visualisation que les médias sociaux exposent. D'où souvent, encore, cette image d'une explosion. L'épisode des gilets jaunes en France en est une des conséquences.

J'ai voulu montrer, dans ce texte, probablement trop court et qui ne rend pas pleinement justice à Simon Langlois, l'intérêt de son œuvre pour les politologues. Tant au plan des positions théoriques, qu'à celui des principes d'analyse ou des méthodologies utilisées, les travaux du sociologue de Laval sont d'une grande richesse. J'espère, en terminant, avoir surtout montré les *bonnes raisons* que les politologues ont de puiser dans l'œuvre de Simon.

38. *Le Québec change, op. cit.*, p. 12.

39. *Ibid.*, p. 121.

40. Les questions posées par les bureaux statistiques prennent de plus en plus la forme de l'auto-déclaration et de l'auto-perception : « Vous considérez-vous... ? »

BIBLIOGRAPHIE

- Beaud, Jean-Pierre, « L'échantillonnage », dans Benoît Gauthier et Isabelle Bourgeois (dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, Québec, PUQ, 2016, 6^e édition.
- Beaud, Jean-Pierre et Jean-Guy Prévost, « La mesure de l'ethnicité au Canada », *Revue Tocqueville*, vol. XXIX, n° 1, 2008, p. 73-92.
- Beaud, Jean-Pierre, « Simon Langlois, *Le Québec change. Chroniques sociologiques* & Simon Langlois, *Refondations nationales au Canada et au Québec* », *Revue européenne des sciences sociales*, 57-2, 2019. [en ligne] <http://journals.openedition.org/ress/5438>
- Bernard, André, *La politique au Canada et au Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1976.
- Daudelin, Jean et José Luiz Ratton, *Illegal Markets, Violence, and Inequality. Evidence from a Brazilian Metropolis*, Cham, Switzerland, Palgrave Macmillan, 2018.
- Dumont, Fernand, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 1993.
- Gagné, Gilles et Simon Langlois, *Les raisons fortes. Nature et signification de l'appui à la souveraineté du Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2002.
- Langlois, Simon, *Techniques d'échantillonnage*, Université Laval, s. d.
- Langlois, Simon, *Le Québec change. Chroniques sociologiques*, Montréal, Del Busso, 2016.
- Langlois, Simon, *Refondations nationales au Canada et au Québec*, Québec, Septentrion, 2018.
- Lemieux, Vincent, « Le Département de science politique », dans Albert Faucher (dir.), *Cinquante ans de sciences sociales à l'Université Laval: l'histoire de la Faculté de sciences sociales (1938-1988)*, Sainte-Foy, QC, Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, 1988, p. 251-278.
- Loether, Herman et David McTavish, *Descriptive and Inferential Statistics for Sociologists: An Introduction*, Boston, Allyn and Bacon, 1974.
- Mérand, Frédéric, « Quels sont les apports du sociologue Pierre Bourdieu à cette discipline? », dans Alex Macleod et Dan O'Meara (dir.), *Théories des relations internationales. Contestations et résistances*, Montréal, Athéna Éditions, 2010, p. 421-438.

Tendances de l'œuvre de Simon Langlois

PAR ANDRÉE FORTIN

L'analyse des changements sociaux au Québec : voilà une constante dans l'œuvre de Simon Langlois. Ainsi, en 1986, il codirige *La morphologie sociale en mutation au Québec*, en 1990, il dirige *La société québécoise en tendances, 1960-1990*, et quelque 30 ans plus tard, il publie *Le Québec change* (2016).

Dans ce texte, je présente la perspective théorique adoptée par Simon Langlois, et en quoi elle relève à la fois d'approches « classiques » en sociologie et passe aussi par des sentiers moins fréquentés. En ce qui concerne ses analyses plus précises de la société québécoise, j'évoque également comment elles se situent dans le sillage de « classiques » des sciences sociales québécoises et à partir d'un exemple, comment elles ouvrent de nouvelles perspectives et quelle est la méthode à l'œuvre.

1. UNE CONCEPTION CLASSIQUE DE LA SOCIOLOGIE

Les études sur le changement social de Simon Langlois reposent sur des données issues du recensement, de diverses sources gouvernementales et d'enquêtes qu'il a lui-même menées. Pour comprendre son approche du changement, il est trop court toutefois de parler de séries longitudinales et d'approches quantitatives. Le titre d'un des premiers ouvrages qu'il a dirigés, publié en 1986, est révélateur : *La morphologie sociale en mutation au Québec*. Cela le rattache à des approches classiques de la sociologie, ce qui se manifeste par sa participation aux comités de rédaction de *L'Année sociologique* depuis plus de vingt ans (revue fondée en 1896 par Émile Durkheim) et de *La Revue Tocqueville* depuis une vingtaine

d'années. Les concepts classiques à la base des travaux de Simon Langlois sont la morphologie, que je viens d'évoquer, ainsi que la société globale. Un sentier moins fréquenté qu'il a largement emprunté est celui de l'induction. Je montrerai ici comment les trois s'articulent dans son œuvre.

1.1 La société globale

Les études empiriques de Langlois sont ancrées dans le Québec, pensé comme société globale. Comment donc définit-on la société globale? Le concept vient du sociologue Georges Gurvitch, pour qui une société globale se compose premièrement de « formes de sociabilité », deuxièmement de groupements particuliers et enfin de classes¹. Voilà pour la définition. Mais quel en est l'usage dans la sociologie québécoise en général et chez Simon Langlois en particulier?

Même si « le concept de “société globale” est un des plus confus de la science contemporaine », comme l'écrit fort à propos Fernand Dumont dans *Recherches sociographiques*², au Québec il a été utilisé pour désigner le Québec comme État-nation, avec sa culture et ses institutions. C'est pourquoi ce concept « a marqué l'histoire de la sociologie québécoise³ » ; en fait, ce qu'il y marque, c'est le passage du Canada français au Québec, conçu non plus comme une province mais comme un État. La perspective du Québec comme société globale prévalait dans les années 1960, comme le révèle la lecture de *Recherches sociographiques*, alors la seule revue québécoise de sociologie. Pour le dire autrement, le concept de société globale renvoie à une aire géographique, à une société pensée comme un tout, par opposition à une sociologie plus particulière, comme celle de la famille, de la jeunesse, de la santé, etc.

-
1. Georges Gurvitch, « Le concept de structure sociale », *Cahiers internationaux de Sociologie*, vol. 19, 1955, p. 3-44.
 2. Fernand Dumont, « L'étude systématique de la société globale canadienne-française », *Recherches sociographiques*, vol. 3, nos 1-2, 1962, p. 277.
 3. Gilles Bourque, Jules Duchastel et André Kuzminski, « Les grandeurs et les misères de la société globale au Québec », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 28, 1997, p. 7.

Parler de « société globale », comme le fait Langlois, seul⁴, avec Michel Forsé⁵ ou avec Robert Leroux⁶, c'est une façon d'affirmer son inscription dans une tradition de la sociologie française et québécoise, mais aussi de se poser en généraliste plus qu'en spécialiste de l'un ou l'autre aspect de cette société, posture elle-même classique.

Le concept de société globale ne renvoie donc pas à la mondialisation ou à la *globalization* comme on dit en anglais ou encore, dans une mauvaise traduction, à la « globalisation », mais à concevoir la société comme un tout. Ce qui ne signifie pas un repli sur le Québec, car Simon Langlois a été très engagé dans les études comparatives, j'y reviendrai.

1.2 La morphologie sociale

Comment donc Langlois étudie-t-il la société globale ? Il s'appuie sur une approche classique, la « morphologie sociale ». Ce concept est lui aussi emprunté à l'école française de sociologie, et c'est le titre d'un livre de Maurice Halbwachs, publié en 1938. Ce dernier l'a formalisé à la suite de Durkheim de la façon suivante : il s'agit de la forme matérielle de la société : « étendue, nombre, densité, mouvement, aspects quantitatifs, tout ce qui peut être mesuré et compté⁷ ». Cela dit, la « morphologie sociale stricto sensu » a pour objet « les faits de population⁸ », ce qui la rapproche de la démographie.

Cette perspective morphologique conduit souvent à des études quantitatives, lesquelles n'ont jamais été « dominantes » (au sens de répandues) au Québec, même si, comme l'écrit Marcel Mauss dans

-
4. Voir Simon Langlois, « Introduction. Pour une nouvelle analyse du changement social au Québec », 1990 ; Simon Langlois, « La place des jeunes dans la société globale », 1990 ; Simon Langlois, « Nouvelles tendances : objets et méthodes », 2003a ; Simon Langlois, « Structures de la consommation au Canada », 2003b ; Simon Langlois, « Quatre décennies d'études sur la stratification sociale au Québec et au Canada », 2003c ; Simon Langlois, « Classes sociales et stratification au Québec et au Canada », 2004 ; Simon Langlois, « Sociologie de la ville de Québec », 2007 ; Simon Langlois, « Stratification et classes sociales à Montréal », 2016b ; Simon Langlois, « Les aspirations de familles québécoises », 2017.
 5. Michel Forsé et Simon Langlois, « Analyse structurelle comparée du changement social. Le cas de la France et du Québec », 1995.
 6. Simon Langlois et Robert Leroux, « Avant-propos. Jean-Charles Falardeau, interprète de la société québécoise », 2013.
 7. Maurice Halbwachs, *Morphologie sociale*, Paris, Armand Colin, 1938, p. 4.
 8. Halbwachs, *Morphologie sociale, op. cit.*, p. 5.

L'Année sociologique: « À quel degré la morphologie, l'étude de la structure physique des sociétés forme le point de départ et aussi le point d'arrivée de toutes les études de la vie sociale, Durkheim l'a souvent expliqué⁹. »

Et qu'en dit Simon Langlois? Dans la présentation des actes du colloque de l'Acsalf de 1985, il écrit que la morphologie se donne comme programme d'étudier « les changements qui ont marqué les façons de vivre et les modes de vie au Québec, la place respective des groupements sociaux, des groupes d'âges et des sexes et, plus largement, dégager comment le tissu social s'était modifié au fil des ans¹⁰ ». Plus récemment il définit la morphologie d'une société comme « l'évolution de sa population, les contraintes de sa géographie, l'état de son économie, la nature de ses échanges avec l'extérieur ou encore les institutions qu'elle s'est données¹¹ ».

Il ne s'agit pas que de décrire des changements. Durkheim précise que « la morphologie sociale ne doit pas, d'ailleurs, se borner à une analyse descriptive; elle doit aussi expliquer¹² ». Dans sa recherche d'explication, Simon Langlois trouve souvent son inspiration chez Tocqueville, fréquemment cité dans *Le Québec change*, mais déjà en 1985 à l'occasion d'une table ronde sur « La science sociale aujourd'hui¹³ ».

Voilà pour le rattachement aux approches classiques, mais Simon Langlois articule celles-ci à d'autres plus originales.

2. DE LA TENDANCE À LA MUTATION, VIA L'INDUCTION

Pour cerner les changements sociaux, ceux de la morphologie, ceux qui touchent la société globale, Langlois procède essentiellement de façon quantitative. Pour ce faire, il utilise toutefois une voie peu fréquentée, l'approche inductive. Celle-ci repose, dans la conception qu'il en propose,

-
9. Marcel Mauss, « Divisions et proportions de la sociologie », *L'Année sociologique*, nouvelle série, n° 2, 1927, p. 14.
 10. Simon Langlois et François Trudel (dir.), *La morphologie sociale en mutation au Québec*, 1986, p. 7.
 11. Simon Langlois, *Refondations nationales au Canada et au Québec*, 2018, p. 10.
 12. Émile Durkheim, « Sociologie et sciences sociales, dans *De la méthode dans les sciences*, Paris, Félix Alcan, 1909, p. 12.
 13. Kenneth McRoberts, Jean-Paul Bernard, Simon Langlois et Hubert Guindon, « Table ronde : la science sociale aujourd'hui », 1985.

sur la notion de tendances. C'est dans deux textes, publiés en 1990 et 2003, qu'il explique en quel sens il faut entendre le terme « tendance ».

Dans l'introduction de *La société québécoise en tendances*, il écrit, ancrant sa démarche dans l'empirie :

Nous effectuerons cette analyse à partir de la plus petite unité d'observation que nous avons pu isoler et que nous désignerons sous le terme de tendances, [...] la tendance [...] est définie comme un vecteur de changement. Chaque vecteur sera dégagé ou construit à partir d'un diagnostic posé sur le sens de l'évolution d'une dimension sociale qui peut être étroite ou délimitée : baisse de la natalité, par exemple, ou est au contraire plus large et aux contours moins précis, comme la mobilité accrue de la vie quotidienne¹⁴.

Cette perspective se démarque des approches quantitatives les plus répandues, premièrement parce que « les analyses transversales classiques, menées au moyen d'enquêtes effectuées à un seul moment, ne permettent pas d'analyser ces mouvements [c.-à-d. les tendances] ni d'en estimer l'ampleur¹⁵, et deuxièmement, parce que pour établir une tendance, faute de données longitudinales, il faut parfois puiser à plusieurs sources :

À défaut de séries statistiques, nous convenons de chercher des données comparables recueillies à au moins trois points dans le temps afin d'être en mesure d'observer la direction ou le sens d'une tendance¹⁶.

Enfin, troisième caractéristique des tendances qui les distingue des approches statistiques, l'établissement de celles-ci peut s'appuyer sur des données qualitatives.

Si la priorité a été accordée à la cueillette de données quantitatives, on a aussi retenu des observations tirées de monographies pour étudier certains aspects moins connus. Mais dans tous les cas, la lecture proposée sous la forme d'un énoncé de tendance devra s'appuyer sur une connaissance sociographique de la réalité étudiée¹⁷.

Cette perspective est inductive dans la mesure où elle se base sur des observations et non sur une méthode hypothético-déductive.

14. Simon Langlois, « Introduction. Pour une nouvelle analyse du changement social au Québec », dans Simon Langlois, Jean-Paul Baillargeon, Gary Caldwell, Guy Fréchet, Madeleine Gauthier et Jean-Pierre Simard, *La société québécoise en tendances*, 1990, p. 15.

15. Guy Fréchet, Simon Langlois et Michel Bernier, « Les transitions sur le marché du travail : une perspective longitudinale », 1992, p. 81.

16. Simon Langlois, « Introduction. Pour une nouvelle analyse du changement social au Québec », *op. cit.*, p. 16.

17. *Ibid.*.

L'induction ainsi comprise ne conduit pas à un émiettement des savoirs et des analyses, mais est une façon de partir à la recherche de la société globale sans a priori théorique : « Le choix de présenter les changements sociaux sous la forme de tendances [...] s'inscrit plutôt dans une approche et une problématique visant une totalité¹⁸. »

La méthode inductive utilisée par Langlois, pourrait-on croire, rejoint la perspective de la théorie ancrée¹⁹, mais tel n'est pas le cas. Si « les analystes des sociétés contemporaines ont abandonné l'ambition d'élaborer une théorie générale susceptible d'expliquer ou de prédire toutes les formes de changement observables²⁰ », il n'en demeure pas moins que :

Les tendances définies comme lectures empiriques et comme diagnostics sociologiques sur un aspect du changement social en cours ne s'élaborent pas dans un vide théorique ni dans un vide empirique. [...] la plupart des tendances exigent d'abord un travail théorique qui en précise les fondements – pensons à la définition de la pauvreté [...]. Bien des études de tendances ne sont que descriptives. Sans nier ni minimiser l'utilité de telles descriptions empiriques, je voudrais d'abord rappeler que les faits ne parlent pas d'eux-mêmes²¹.

Pour mieux comprendre de quoi il s'agit, je reprends ici l'exemple de la pauvreté évoqué dans la citation précédente. Avec François Gardes²², Langlois propose une nouvelle façon de mesurer la pauvreté qui ne se réduit pas au revenu disponible, mais tient aussi compte de la participation à la vie en société, ce qui permet de cerner « le caractère relatif » de la pauvreté et de ses changements à travers le temps²³. Il s'agit, selon les auteurs, d'une « définition opératoire »,

18. *Ibid.*, p. 19.

19. Barney Glaser et Anselm L. Strauss, *The discovery of grounded theory: strategies of qualitative research*, Chicago, Aldine, 1967.

20. Langlois, « Introduction. Pour une nouvelle analyse du changement social au Québec », *op. cit.*, p. 19.

21. Simon Langlois, « Nouvelles tendances : objets et méthodes », dans Pierre Beaucage et Jean-Pierre Dupuis (dir.), *Des sociétés en mutation*, Québec, Nota Bene, 2003, p. 22.

22. François Gardes et Simon Langlois, « Une nouvelle mesure pour analyser la pauvreté au Québec : l'indice synthétique de pauvreté-ricesse », 1995 ; François Gardes, Simon Langlois et Sami Bibi, « Pauvreté et convergence des comportements de consommation entre classes socioéconomiques au Québec, 1969-2006 », 2010.

23. Gardes, Langlois et Bibi, « Pauvreté et convergence [...] », *op. cit.*, p. 346.

qui privilégie la prise en considération *en même temps* de trois dimensions différentes de la pauvreté : la non-satisfaction des besoins de base, la marginalisation par rapport à une population de référence du ménage et l'insuffisance du revenu relativement à l'ensemble de la société²⁴.

C'est à l'aide de cette définition que sont étudiées les tendances concernant la pauvreté au Québec et que cette dernière est comparée à celle des autres provinces canadiennes.

Évidemment, l'analyse de tendances ne peut demeurer descriptive. Dans l'interprétation de celles-ci arrive parfois un moment où, à partir du diagnostic posé à partir des tendances, il est possible de passer du quantitatif au qualitatif. À mesure qu'une tendance s'affirme, en effet, elle peut pointer vers un changement plus profond, et on parle alors de mutation. Dans ses travaux, Langlois évoque des mutations en général au Québec²⁵, et plus particulièrement en ce qui concerne la consommation²⁶ ainsi que les professions et la stratification²⁷, mais aussi les naissances hors mariages²⁸, autant de changements qui concernent au premier chef les femmes²⁹, j'y reviendrai, ainsi que l'espace urbain³⁰.

Pour récapituler :

La tendance est d'abord un énoncé basé sur l'observation empirique tant quantitative que qualitative. Nous pouvons la caractériser comme une généralisation empirique sur un phénomène de société vu dans la perspective du changement ou de son évolution dans le temps³¹.

24. Gardes et Langlois, « Une nouvelle mesure [...] », *op. cit.*, p. 33.

25. Simon Langlois, « Une révolution sociale et culturelle », 1999b; Simon Langlois, « Le Québec du XXI^e siècle. Une société en profonde mutation », 2003d; Simon Langlois, « Le Québec en profonde mutation », 2004b; Simon Langlois, « Québec 2008. Portrait social », 2008b.

26. Simon Langlois, « Une mutation radicale : l'avènement de la société de consommation », 1999; Simon Langlois, « La société de consommation, avènement d'une nouvelle culture matérielle », 2002c.

27. Simon Langlois, « Mutation des classes moyennes au Québec », 2010; Simon Langlois, « La grande mutation des professions au Québec », 2011.

28. Simon Langlois, « Tendances de la société québécoise », 1996; Simon Langlois, « Tendances de la société québécoise 1998 », 1997b.

29. Michel Forsé et Simon Langlois, « Analyse structurelle comparée du changement social. Le cas de la France et du Québec », 1995b.

30. Simon Langlois, « Sociologie de la ville de Québec », 2007.

31. Simon Langlois, « Nouvelles tendances : objets et méthodes », dans Pierre Beaucage et Jean-Pierre Dupuis (dir.), *Des sociétés en mutation*, *op. cit.*, p. 19.

De plus, comme l'ont indiqué les extraits cités plus haut, la tendance peut concerner soit « un segment du social », soit « un processus qui caractérise l'ensemble de la société³² ». De plus, il est possible de discerner des mutations à partir de ces tendances.

Les deux textes plus théoriques que je viens de discuter précisent donc ce qu'est une tendance, et la mise en œuvre de cette perspective a occupé Simon Langlois pendant plusieurs années. Il y a bien sûr l'ouvrage cosigné avec plusieurs collègues dont j'ai abondamment cité l'introduction, signée par Simon Langlois seul, et qui s'intitule *La société québécoise en tendances* (1990) mais plus largement, les « tendances de la société québécoise » sont le titre coiffant plusieurs synthèses publiées par Simon Langlois dans *L'Annuaire du Québec* (éditions de 1997 à 2001) ; dans les éditions de 2002 à 2005, ses articles sont intitulés « grandes tendances » et dans celle de 2006 : « vingt tendances marquantes de la société québécoise ».

Mais il y a plus, car la « tendance », approche inductive, favorise la comparaison entre les sociétés, comme Simon Langlois et Michel Forsé s'en expliquent³³. Aussi, sans surprise, Simon Langlois a été très engagé dans les études comparatives internationales³⁴.

L'analyse de la société globale rejoint les tendances, les « plus petites unités d'observation » pour reprendre des mots de Langlois cités plus haut, grâce à l'étude de la morphologie, laquelle passe par l'induction.

3. CLASSIQUES DE LA SOCIOLOGIE QUÉBÉCOISE

Les questions plus précises qui habitent Simon Langlois sont elles aussi « classiques » en sociologie. Stratification sociale, inégalités, pauvreté, consommation, identité, voilà des thèmes qui reviennent souvent dans ses travaux et dont il est abondamment question dans cet ouvrage.

32. *Ibid.*, p. 20.

33. Michel Forsé et Simon Langlois, « Analyse structurelle comparée du changement social. Le cas de la France et du Québec », *op. cit.*

34. Simon Langlois, « Au Québec et ailleurs », 2002 ; Simon Langlois *et al.*, *Convergence or Divergence?* 1994 ; Simon Langlois et Salustiano Del Campo, *Convergencia o divergencia*, 1995 ; Michel Forsé et Simon Langlois, *Tendances comparées des sociétés postindustrielles*, 1995 ; Lance W. Roberts, Rodney A. Clifton, Barry Ferguson, Karen Kampen et Simon Langlois (dir.), *Recent Social Trends in Canada*, 2005.

Langlois a tissé de nombreux liens avec des travaux non moins « classiques » de la sociologie québécoise, en particulier ceux de Marc-Adélaïde Tremblay et Gérald Fortin sur la famille salariée au Québec, à travers des études sur les budgets³⁵, la consommation³⁶ et les aspirations³⁷. Il s'est aussi penché sur l'œuvre de Jean-Charles Falardeau³⁸, de Fernand Dumont³⁹ et de Gérald Fortin⁴⁰ et a collaboré avec Fernand Dumont⁴¹. L'approche de Mark Granovetter⁴² sur les réseaux l'a incité à mener également des travaux sur les réseaux au Québec⁴³ et en France⁴⁴.

4. UNE VISION FÉMINISTE

Après avoir présenté le côté classique des études de Simon Langlois et son rattachement à l'école française de sociologie et évoqué celui aux classiques de la sociologie québécoise, vient le moment de parler de ce en quoi consistent les tendances principales caractérisant la société québécoise qui ont retenu son attention. Plusieurs textes de cet ouvrage insistent sur l'une ou l'autre de ces tendances. Je voudrais attirer l'attention sur l'une de celles-ci, centrale dans les analyses de Simon Langlois : la place des femmes dans la société québécoise.

-
35. Simon Langlois, « Budgets de familles et genres de vie au Québec », 2008 ; Simon Langlois, « Loisir, culture, villégiature et tourisme dans les budgets des ménages québécois », 2009.
 36. Simon Langlois, « Structures de la consommation au Canada : Perspectives transversales et longitudinales », 2003b.
 37. Simon Langlois, « L'univers des aspirations des familles québécoises », 1982 ; Simon Langlois, « Les aspirations de familles québécoises, 1959-2013 », 2017.
 38. Simon Langlois, « Jean-Charles Falardeau, sociologue et précurseur de la Révolution tranquille », 2012 ; Simon Langlois et Robert Leroux, « Avant-propos. Jean-Charles Falardeau, interprète de la société québécoise », 2013.
 39. Simon Langlois et Yves Martin, *L'horizon de la culture*, 1995 ; Jean-Philippe Warren et Simon Langlois, « Mémoire de Fernand Dumont », 2001.
 40. Simon Langlois, « Gérald Fortin, chercheur, penseur et utopiste », 1997.
 41. Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin, *Traité des problèmes sociaux*, 1994.
 42. Mark Granovetter, *Getting a Job*, Cambridge, Harvard University Press, 1974 ; Mark Granovetter, « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, vol. 78, n° 6, 1973.
 43. Simon Langlois, « Les réseaux personnels et la diffusion d'information sur les emplois », 1977.
 44. Michel Forsé et Simon Langlois, « Présentation. Réseaux, structures et rationalité », 1997.

Ce n'est pas tirer la couverture de mon côté – féminin et féministe – que d'affirmer que l'approche inductive de Langlois l'a conduit plus souvent qu'autrement à l'analyse du rôle changeant des femmes dans la société québécoise, voire à une analyse féministe. Son intérêt pour les familles et les ménages, les budgets, les aspirations et bien sûr les professions ne peuvent faire autrement, pour quelque attentif aux tendances, que d'attirer l'attention sur la place des femmes.

Les femmes ne sont pas dans les travaux de Langlois une « variable » dans des tableaux comparant leur situation à celle des hommes. Son souci de la morphologie et ses analyses de tendances, basées sur des observations empiriques, l'amènent à noter des changements de fond dans la société québécoise, et une mutation profonde de cette société. Il y a ici une excellente illustration de la fécondité, si on me passe ici l'expression, de l'approche inductive et des tendances, qui permet le passage du quantitatif au qualitatif et à la compréhension de la société globale : à partir d'un ensemble de données sur le travail, les professions, les budgets et les aspirations, c'est une révolution dans les rôles des hommes et des femmes qui se profile.

La présence croissante des femmes sur le marché du travail, qui va de pair avec la féminisation de plusieurs professions, notamment, n'est pas sans effet, sur les relations entre les sexes. Simon Langlois discute de ces thèmes dans le livre de 1990 sur les *Tendances* où il signe des textes comme « les rôles féminins », « le travail des femmes » ainsi que la « production domestique⁴⁵ ». En 2003, il revient sur la place des femmes, tant dans *Lien social et Politiques* que dans son texte sur les « nouvelles tendances », puis dans de nombreux articles dans *Les Cahiers des Dix*⁴⁶, ou dans *L'État du Québec 2009*.

Dans le même sens, *Le Québec change*, publié en 2016, immédiatement après la présentation générale et un texte à portée générale, « La mutation sociale radicale du Québec », fait place à un article intitulé justement « Place aux femmes » (sur le marché du travail), suivi de plusieurs autres sur le même thème, dont un dont le titre est rien de moins qu'« Un monde de femmes ». Le raisonnement à partir des

45. D'ailleurs, dès 1978, il publie à l'Éditeur officiel du Québec, avec Michel de Sève, « Les hommes et les femmes dans la fonction publique du Québec ».

46. Simon Langlois, « Budgets de familles et genres de vie au Québec », 2008 ; Simon Langlois, « La grande mutation des professions au Québec », 2011 ; Simon Langlois, « La nouvelle stratification de la société québécoise », 2015 ; Simon Langlois, « Stratification et classes sociales à Montréal », 2016b.

tendances et le passage du quantitatif au qualitatif, passe dans cet ouvrage par les étapes suivantes.

Premièrement, il y a l'analyse des tendances, qui permet d'affirmer que « la moitié des professionnels sont des femmes⁴⁷ » et qu'il y a une « forte féminisation des postes d'encadrement du travail de bureau⁴⁸ ».

Dans un deuxième temps, il y a généralisation à partir de ces diverses tendances : « Les femmes ont ainsi complètement modifié le paysage de la stratification sociale au Québec⁴⁹ ».

Et, troisièmement, il est possible de poser un diagnostic sur la société globale et la morphologie : « La structure sociale du Québec s'est largement féminisée dans la seconde moitié du XX^e siècle⁵⁰ » et on est entré dans « Un monde de femmes⁵¹ ». Ainsi, à partir de tendances, il est possible de dégager une véritable mutation, et le passage à l'interprétation.

L'articulation entre les tendances, l'induction et la société globale à laquelle j'ai fait allusion plus haut est ici à l'œuvre.

5. L'ENGAGEMENT DANS LES DÉBATS SOCIAUX

Au fil des ans, Simon Langlois s'est appliqué à faire connaître largement les études sur les changements au Québec, non seulement dans le monde universitaire, mais plus largement dans l'espace public. On peut parler à cet égard d'engagement envers cette société.

Selon Langlois, l'étude des changements et des tendances, si elle s'inscrit dans des courants classiques de la sociologie, s'inscrit aussi dans des débats sociaux. En général, on note chez lui un souci de la diffusion, tant dans le monde universitaire, au Québec et en France, qu'à l'extérieur de celui-ci. Cela prend plusieurs formes, notamment la participation aux ouvrages annuels *L'Annuaire du Québec* et *L'État du Québec*, entre 1997 et 2016. Simon Langlois tient aussi un blogue sur le site de l'Université Laval, depuis 2011 (et encore jusqu'à ce jour), dont plusieurs entrées ont été reprises dans le magazine *Contact* publié par la même université. Au

47. Simon Langlois, *Le Québec change*, 2016, p. 252.

48. *Ibid.*, p. 63.

49. *Ibid.*, p. 26.

50. *Ibid.*, p. 26.

51. *Ibid.*, p. 50.

fil des ans, il publie des textes dans les journaux, aux rubriques « courrier des lecteurs ou opinions » notamment dans *Le Soleil* et *Le Devoir*.

Une autre manifestation de son engagement envers le Québec : sa participation à *Recherches sociographiques*, revue d'études empiriques sur le Québec, comme administrateur, puis directeur et rédacteur et encore aujourd'hui membre du comité de rédaction. Il a aussi pris en charge l'établissement d'un Index cumulatif en papier avant l'ère d'Erudit.org.

CONCLUSION. SIMON LANGLOIS COMME INTELLECTUEL

Tout au long de sa carrière, Simon Langlois a étudié les changements sociaux au Québec. Il a accompagné ces changements par ses travaux, diffusés en diverses tribunes, et s'est prononcé sur ceux-ci dans des lettres d'opinion dans la presse et des prises de position sur son blogue.

Simon Langlois est un intellectuel. Un titre dont certains se réclament, mais qui à l'analyse ne convient pas à tous et toutes. Pour les concepteurs du *Dictionnaire des intellectuel.les au Québec*⁵², quatre critères permettent d'inclure quelqu'un dans cette catégorie : 1- l'intervention dans l'espace public, 2- l'intervention sur des questions d'intérêt civique et politique à propos d'enjeux « collectivement significatifs », 3- la défense et l'incarnation de la liberté de parole et enfin 4- l'existence de traces écrites.

Simon Langlois s'inscrit bel et bien dans cette définition. Notre rencontre autour de son œuvre en est une manifestation de ce que Simon Langlois est un intellectuel.

BIBLIOGRAPHIE

- Bourque, Gilles, Jules Duchastel et André Kuzminski, « Les grandeurs et les misères de la société globale au Québec », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 28, 1997, p. 7-15.
- De Sève, Michel et Simon Langlois (dir.), *Savoir et responsabilité*, Québec, Nota Bene, 1999.
- Dumont, Fernand, « L'étude systématique de la société globale canadienne-française », *Recherches sociographiques*, vol. 3, n°s 1-2, 1962, p. 277-292.

52. Yvan Lamonde *et al.*, *Dictionnaire des intellectuel.les au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2017, p. 14.

- Dumont, Fernand, Simon Langlois et Yves Martin, (dir.), *Traité des problèmes sociaux*, Québec, IQRC, 1994.
- Durkheim, Émile, « Sociologie et sciences sociales, dans *De la méthode dans les sciences*, Paris, Félix Alcan, 1909, p. 259-285. http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/sc_soc_et_action/texte_1_03/socio_sc_soc.html
- Forsé, Michel et Simon Langlois, « Présentation. Réseaux, structures et rationalité », *L'Année sociologique*, vol. 74, n° 1, 1997, p. 27-35.
- Forsé, Michel et Simon Langlois (dir.), *Tendances comparées des sociétés postindustrielles*, Paris, PUF, 1995.
- Forsé, Michel et Simon Langlois, « Introduction », dans Michel Forsé et Simon Langlois (dir.), *Tendances comparées des sociétés postindustrielles*, Paris, PUF, 1995, p. 9-14.
- Forsé, Michel et Simon Langlois, « Analyse structurelle comparée du changement social. Le cas de la France et du Québec », dans Michel Forsé et Simon Langlois (dir.), *Tendances comparées des sociétés postindustrielles*, Paris, PUF, 1995, p. 215-261.
- Fréchet, Guy, Simon Langlois et Michel Bernier, « Les transitions sur le marché du travail : une perspective longitudinale », *Relations industrielles*, vol. 47, n° 1, 1992, p. 79-99.
- Gardes, François et Simon Langlois, « Une nouvelle mesure pour analyser la pauvreté au Québec : l'indice synthétique de pauvreté-richesse », *Service social*, vol. 44, n° 3, 1995, p. 29-53.
- Gardes, François, Simon Langlois et Sami Bibi, « Pauvreté et convergence des comportements de consommation entre classes socioéconomiques au Québec, 1969-2006 », *Recherches sociographiques*, vol. 51, n° 3, 2010, p. 343-364.
- Glaser Barney et Anselm L. Strauss, *The discovery of grounded theory: strategies for qualitative research*, Chicago, Aldine, 1967.
- Granovetter, Mark, *Getting a Job*, Cambridge, Harvard University Press, 1974.
- Granovetter, Mark, « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, vol. 78, n° 6, 1973, p. 1360-1380.
- Gurvitch, Georges, « Le concept de structure sociale », *Cahiers internationaux de Sociologie*, vol. 19, 1955, p. 3-44.
- Halbwachs, Maurice, *Morphologie sociale*, Paris, Armand Collin, 1938. http://classiques.uqac.ca/classiques/Halbwachs_maurice/morphologie/morphologie.html
- Lamonde, Yvan, Marie-Andrée Bergeron, Michel Lacroix et Jonathan Livernois (dir.), *Dictionnaire des intellectuel.les au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2017.

- Langlois, Simon, *Refondations nationales au Canada et au Québec*, Québec, Septentrion, 2018.
- Langlois, Simon, « Les aspirations de familles québécoises, 1959-2013 », *Les Cahiers des Dix*, n° 71, 2017, p. 203-218.
- Langlois, Simon, *Le Québec change. Chroniques sociologiques*, Montréal, Del Busso, 2016.
- Langlois, Simon, « Stratification et classes sociales à Montréal, 1991-2011 », *Les Cahiers des Dix*, n° 70, 2016b, p. 237-265.
- Simon Langlois, « La nouvelle stratification de la société québécoise, 1971 à 2011 », *Les Cahiers des Dix*, n° 69, 2015, p. 341-370.
- Langlois, Simon, « Jean-Charles Falardeau, sociologue et précurseur de la Révolution tranquille », *Les Cahiers des Dix*, n° 66, 2012, p. 201-268.
- Langlois, Simon, « La grande mutation des professions au Québec, 1971-2006 », *Les Cahiers des Dix*, 2011, n° 65, p. 283-303.
- Langlois, Simon, « Mutation des classes moyennes au Québec entre 1982 et 2008 », *Les Cahiers des Dix*, n° 64, 2010, p. 121-143.
- Langlois, Simon, « Loisir, culture, villégiature et tourisme dans les budgets des ménages québécois, 1969-2006 », *Les Cahiers des Dix*, n° 63, 2009, p. 279-306.
- Langlois, Simon, « Budgets de familles et genres de vie au Québec dans la seconde moitié du XX^e siècle », *Les Cahiers des Dix*, n° 62, 2008, p. 195-231.
- Langlois, Simon, « Québec 2008. Portrait social », dans Miriam Fahmi (dir.), *L'État du Québec 2009*, Montréal, Fides, 2008b, p. 40-98.
- Langlois, Simon, « Sociologie de la ville de Québec », *Les Cahiers des Dix*, n° 61, 2007, p. 193-213.
- Langlois, Simon, « Classes sociales et stratification au Québec et au Canada », dans Jean-Noël Chopart et Claude Martin (dir.), *Que reste-t-il des classes sociales?*, Paris, Éditions de l'École nationale de santé publique, 2004, p. 187-224.
- Langlois, Simon, « Le Québec en profonde mutation », dans Michel Venne (dir.), *L'Annuaire du Québec 2005*, Montréal, Fides, 2004b, p. 126-181.
- Langlois, Simon, « Nouvelles tendances : objets et méthodes », dans Pierre Beaucage et Jean-Pierre Dupuis (dir.), *Des sociétés en mutation*, Québec, Nota Bene, 2003, p. 19-38.
- Langlois, Simon, « Structures de la consommation au Canada. Perspectives transversales et longitudinales », *Sociologie et sociétés*, vol. 35, n° 1, 2003b, p. 221-242.
- Langlois, Simon, « Quatre décennies d'études sur la stratification sociale au Québec et au Canada : tendances et illustrations », *Lien social et Politiques*, n° 49, 2003c, p. 45-70.

- Langlois, Simon, «Le Québec du XXI^e siècle. Une société en profonde mutation», dans Michel Venne (dir.), *L'Annuaire du Québec 2004*, Montréal, Fides, 2003d, p. 136-205.
- Langlois, Simon, «Au Québec et ailleurs : comparaisons de sociétés», *Recherches sociographiques*, vol. 43, 1, 2002, p. 9-18.
- Langlois, Simon, «Empirical Studies on Social Stratification in Quebec and Canada», dans Yannick Lemel et Heinz-Herbert Noll (dir.), *Changing Structures of Inequality: A Comparative Perspective*, Montréal and Kingston, McGill's-Queens University Press, 2002b, p. 67-108.
- Langlois, Simon, «La société de consommation, avènement d'une nouvelle culture matérielle», dans Denise Lemieux (dir.), *Traité de la culture*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval et Éditions de l'IQRC, 2002c, p. 931-947.
- Langlois, Simon, «Une mutation radicale : l'avènement de la société de consommation», *Cap-aux-Diamants*, n° 59, 1999, p. 10-14.
- Langlois, Simon, «Une révolution sociale et culturelle», dans Roch Côté (dir.), *Québec 2000*, Montréal, Fides, 1999b, p. 125-199.
- Langlois, Simon, «Gérald Fortin, chercheur, penseur et utopiste», *Recherches sociographiques*, vol. 38, n° 2, 1997, p. 210-213.
- Langlois, Simon, «Tendances de la société québécoise 1998», dans Roch Côté (dir.), *Québec 1998*, Montréal, Fides/Le Devoir, 1997b, p. 3-47.
- Langlois, Simon, «Tendances de la société québécoise», dans Roch Côté (dir.), *Québec 1997*, Montréal, Fides/Le Devoir, 1996, p. 13-38.
- Langlois, Simon, «Introduction. Pour une nouvelle analyse du changement social au Québec», dans Simon Langlois, Jean-Paul Baillargeon, Gary Caldwell, Guy Fréchet, Madeleine Gauthier et Jean-Pierre Simard, *La société québécoise en tendances, 1960-1990*, Québec, IQRC, 1990, p. 15-23.
- Langlois, Simon, «La place des jeunes dans la société globale : retournement et diversité», *L'Action nationale*, vol. 80, n° 4, 1990b, p. 494-503.
- Langlois, Simon, «L'univers des aspirations des familles québécoises, 1959-1977», *Recherches sociographiques*, vol. 23, n° 3, 1982, p. 227-252.
- Langlois, Simon, «Les réseaux personnels et la diffusion d'information sur les emplois», *Recherches sociographiques*, vol. 18, n° 2, 1977, p. 213-125.
- Simon Langlois (dir.) avec Theodore Caplow, Wolfgang Glatzer et Henri Mendras, *Convergence or Divergence? Comparing Recent Social Trends in Industrialized Societies*, Montréal, McGill-Queen's University Press et Frankfurt, Campus Verlag, 1994.
- Langlois, Simon, Jean-Paul Baillargeon, Gary Caldwell, Guy Fréchet, Madeleine Gauthier et Jean-Pierre Simard, *La société québécoise en tendances, 1960-1990*, Québec, IQRC, 1990.

- Langlois Simon et Michel de Sève, *Les hommes et les femmes dans la fonction publique du Québec*, Québec, Éditeur officiel, 1978.
- Langlois, Simon et Salustiano Del Campo (dir.), *Convergencia o divergencia?*, Madrid, Fundacion BBV, 1995
- Langlois, Simon et Robert Leroux, « Avant-propos. Jean-Charles Falardeau, interprète de la société québécoise », dans *Jean-Charles Falardeau, Sociologie du Québec en mutation. Aux origines de la Révolution Tranquille*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2013, p. 1-12.
- Langlois, Simon et Yves Martin (dir.), *L'horizon de la culture. Hommage à Fernand Dumont*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1995.
- Langlois, Simon et François Trudel (dir.), *La morphologie sociale en mutation au Québec*, Montréal, Cahiers de l'ACFAS, n° 41, 1986.
- Mauss, Marcel, « Divisions et proportions de la sociologie », *L'Année sociologique*, nouvelle série, n° 2, 1927, p. 87-173. http://classiques.uqac.ca/classiques/mauss_marcel/oeuvres_3/oeuvres_3_06/divisions_sociologie.html
- McRoberts, Kenneth, Jean-Paul Bernard, Simon Langlois et Hubert Guindon, « Table ronde : la science sociale aujourd'hui », *Recherches sociographiques*, vol. 26, n° 3, 1985, p. 491-505.
- Roberts, Lance W., Rodney A. Clifton, Barry Ferguson, Karen Kampen et Simon Langlois (dir.), *Recent Social Trends in Canada 1960-2000*, Montréal, McGill-Queen's University Press, coll. Comparative Charting of Social Change, 2005.
- Tremblay, Marc-Adélar et Gérald Fortin, *Les comportements économiques des familles salariées du Québec*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1964.
- Warren, Jean-Philippe et Simon Langlois, « Mémoire de Fernand Dumont », *Recherches sociographiques*, vol. 42, n° 2, 2001, p. 207-216.

La mesure du changement chez Simon Langlois

PAR FERNAND HARVEY

La mesure du changement social est centrale dans l'œuvre de Simon Langlois. Je compte en faire état à partir de deux champs de recherche qu'il a particulièrement développés au cours de sa carrière : l'analyse des tendances socioculturelles et la stratification sociale. Son approche s'inscrit d'emblée dans une interaction dynamique entre des données quantitatives qui servent de socle à ses analyses et les données qualitatives qui permettent d'échapper au niveau de la simple description pour aborder celui de l'explication et, ultimement, celui de l'interprétation.

1. L'ANALYSE DES TENDANCES SOCIOCULTURELLES

L'une des contributions majeures de Simon Langlois en rapport avec la mesure du changement social est sans contredit le chantier sur « Les Tendances socioculturelles », qu'il a dirigé à l'Institut québécois de recherche sur la culture, de 1986 à 1993, à l'invitation de son président-fondateur, Fernand Dumont. Au moment de lancer ce vaste projet de recherche, Simon Langlois en précise l'orientation générale : dégager les grandes tendances du changement social au Québec.

Un concours de circonstances et de convergence a fait en sorte que ce chantier de l'IQRC s'inscrit d'emblée dans une recherche internationale et comparative. Au début des années 1980, un groupe de chercheurs français animé par Henri Mendras et connu sous l'acronyme de Louis DIRN, avait amorcé un projet pour analyser les transformations de la société française depuis la Deuxième Guerre mondiale. Aux États-Unis, le sociologue Theodore Caplow de l'Université de Virginie, un

collègue et ami d'Henri Mendras, avait réalisé des études sur le changement social dans une ville moyenne américaine (Middletown¹) sur une période de 50 ans et s'apprêtait également à entreprendre une recherche sur les tendances socioculturelles dans son pays. Dans le même réseau initial sur les tendances, on trouve le sociologue allemand Wolfgang Glatzer de la Goethe University à Frankfurt. L'insertion de Simon Langlois dans ce réseau a permis à l'IQRC de jouer un rôle stratégique pour coordonner cette vaste recherche internationale en assumant les tâches de secrétariat avec des ressources financières que ne possédaient pas les autres équipes. Se joindront à ce noyau initial d'autres équipes nationales : le Canada, l'Espagne, l'Italie, la Russie, la Grèce et la Bulgarie².

Une grille d'analyse uniforme a été adoptée pour chacune des équipes interdisciplinaires afin de faciliter les comparaisons prévues par la suite. Au total, 78 tendances ont été retenues pour en analyser l'évolution³. La liste de ces tendances, classées en 17 grandes thématiques, privilégie la dimension socioculturelle, en regroupant en guise d'introduction contextuelle les tendances de nature démographique, macro-économique et technologique, considérées comme mieux connues parce que davantage étudiées.

Le plan qui regroupe en 17 thématiques les 78 tendances ne permet pas de saisir une hiérarchie de ces thématiques qui s'inspirerait d'une théorie sociologique générale. C'est donc dire que chaque tendance peut être analysée et lue pour elle-même ou en lien avec une ou plusieurs autres tendances, comme le soulignent d'ailleurs les auteurs. Parmi les tendances ainsi analysées, mentionnons celles qui concernent les groupes d'âge, les femmes, le marché du travail, la stratification sociale, les institutions mobilisatrices, les modes de vie, les idéologies et les croyances, les loisirs, l'intégration, la marginalisation ainsi que les représentations sociales liées à la satisfaction des besoins, aux valeurs et à l'identité nationale.

-
1. Theodore Caplow, *Middletown families : fifty years of change and continuity*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1982.
 2. Theodore Caplow, « Préface », dans Simon Langlois (dir.), *La Société québécoise en tendances 1960-1990*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1990, p. 9-11.
 3. IQRC, *8^e Rapport annuel 1986-1987*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, section IV, « Les Tendances socioculturelles », p. 29-30; IQRC, *9^e Rapport annuel 1987-1988*, p. 27-29.

**Tableau 1. Regroupement thématique
des 78 tendances socioculturelles**

Champ d'observation	Nombre de tendances analysées
0 – Contexte démographique, économique, technologique	3
1 – Groupes d'âges (jeunes et aînés)	2
2 – Microsocial	6
3 – Femmes	5
4 – Marché du travail	5
5 – Travail et administration	3
6 – Stratification sociale	4
7 – Relations sociales	5
8 – État et institutions	4
9 – Institutions mobilisatrices	5
10 – Institutionnalisation des forces sociales	4
11 – Idéologies et croyances	5
12 – Ressources des ménages	3
13 – Modes de vie	8
14 – Loisirs	4
15 – Niveau scolaire	3
16 – Intégration et marginalisation	4
17 – Représentations sociales	5
Total	78

Source : Simon Langlois, dir., *La Société québécoise en tendances 1960-1990*, Québec, IQRC, 1990, p. 13-14.

Dans leur ouvrage sur l'analyse des tendances socioculturelles au Québec, Simon Langlois et son équipe précisent en quoi leur approche diffère des autres approches qui mesurent le changement. Ainsi, la construction des tendances ne peut être associée aux recherches descriptives sur les indicateurs sociaux développées au cours des années 1970, car leur visée normative avait pour objectif de mesurer l'atteinte d'objectifs nationaux et d'en évaluer la performance. La démarche de Simon Langlois ne vise pas non plus à dégager des tendances lourdes ou à identifier des faits considérés comme porteurs d'avenir. Toujours selon Langlois, il importe de distinguer l'analyse des tendances de diverses analyses axées sur la projection et la prévision. Dès lors, on comprend mieux la position méthodologique de Simon Langlois qui privilégie une approche inductive et un alliage entre le quantitatif et le qualitatif :

La tendance, précise-t-il, est un regard posé sur le présent dans sa mouvance, tel qu'il est éclairé par le passé. Elle est une lecture, un diagnostic [...]. C'est une lecture du présent qui le situe dans sa genèse et dans son développement. [...] elle n'est pas un instrument de prévision mais plutôt une façon d'analyser ce qui change, ce qui est différent⁴.

Il y a, dans cette définition de la tendance une position épistémologique qui s'inscrit dans un courant théorique qui privilégie l'acteur social tel que défini par Max Weber et repris par Raymond Boudon. Elle n'est pas sans lien avec la pensée de Fernand Dumont qui met l'accent sur l'historicité des faits sociaux.

À la lumière des recherches réalisées autour de cette problématique, il apparaît évident que l'œuvre de Simon Langlois interpelle non seulement le sociologue, mais aussi l'historien. Son analyse des tendances relatives aux valeurs constitue, à cet égard, une thématique particulièrement riche pour l'étude d'une société globale. Ses diagnostics, faut-il le rappeler, couvrent une période qui se termine à la fin des années 1980. Reste à savoir dans quelle mesure les tendances qu'il a identifiées se prolongent au cours des trois décennies qui ont suivi et quelles sont les valeurs qui se sont modifiées ou les nouvelles qui sont apparues. À cet égard, je me permets d'ajouter quelques pistes de recherche pour les chercheurs de la relève (Tableau 2).

Tableau 2. Prolongements et changements dans les valeurs de la société québécoise depuis 1990

Tendances (Simon Langlois): 1960-1990 (30 ans)	Nouvelles tendances: 1990-2019 ⁵ (30 ans)
<i>Diversité grandissante et éclatement des valeurs personnelles dans toutes les directions</i> Déclin des valeurs traditionnelles Épanouissement personnel Plaisir immédiat Expérimentation (chez les jeunes)	Renforcement de ces tendances
Importance accrue des valeurs matérialistes La consommation valorisée chez les jeunes	Remise en question de la consommation chez les jeunes

4. Simon Langlois, *La société québécoise en tendances*, op. cit., p. 20.

5. Liste établie par l'auteur du présent texte.

Les aspects qui sont valorisés dans le travail sont en train de changer et la relation entre travail et vie privée devient plus importante Stabilité parce que travail précaire Recherche d'un travail intéressant	Pénurie de main-d'œuvre et nouvelles exigences chez les jeunes : travail-famille, mobilité et non fidélité à l'entreprise
L'égalité, valeur importante dans la culture québécoise, s'étend aux relations entre hommes et femmes Accès aux soins médicaux publics Institutions scolaires égalitaires Revendications en faveur des femmes	Valeurs maintenues
Les valeurs spirituelles sont considérées par une proportion grandissante de personnes comme étant les moins importantes Régression de la spiritualité, mais absence en parallèle de valeurs laïques	Retour du religieux et émergence de la laïcité dans le débat public
L'individualisme s'étend davantage Salaire familial remplacé par l'égalité et l'équité salariale Chartes des droits individuels	Impact d'Internet et des médias sociaux
La valorisation des projets collectifs reste élevée Défense de la langue française Protection de l'environnement, mais sans remettre en cause la société de consommation	Déclin du soutien à la langue française Tensions autour du multiculturalisme Fracture culturelle Montréal / régions Valeur centrale de l'environnement chez les jeunes

2. LA STRATIFICATION SOCIALE

L'étude de la stratification sociale constitue un second volet des travaux de Simon Langlois consacrés à la mesure du changement social. Dans *La société québécoise en tendances 1960-1990*, un chapitre lui est consacré en rapport avec le statut professionnel (Guy Fréchette), la mobilité sociale (Simon Langlois) et les inégalités sociales (Simon Langlois⁶). Cependant c'est dans une série d'articles publiés dans *Les Cahiers des Dix*, entre 2007 et 2017, que Simon Langlois approfondit la question dans plusieurs directions en lien avec les transformations de la société québécoise.

6. *La société québécoise en tendances 1960-1990, op. cit.*, p. 229-260.

Il importe de rappeler que l'étude de la stratification sociale et des classes sociales a connu une grande vogue dans les départements de sociologie des universités québécoises au cours des années 1970 avant de disparaître des écrans radars au cours des décennies qui ont suivi⁷. Il faut reconnaître à Simon Langlois le mérite d'avoir été l'un des rares sociologues québécois à remettre à l'avant-plan ce champ de recherche qui fait référence à une totalité sociale, ou, pour le dire autrement, à la société globale⁸. Dans un article particulièrement éclairant, intitulé « La nouvelle stratification sociale de la société québécoise, 1971 à 2011 », il analyse les profonds changements survenus au Québec depuis une quarantaine d'années. Ces changements qu'il qualifie lui-même de « véritable mutation macrosociale », il les rattache à la croissance des effectifs dans les échelons élevés de la hiérarchie sociale correspondant aux cadres supérieurs, aux cadres intermédiaires, aux professionnels et aux professionnels intermédiaires. S'y ajoute la nouvelle strate sociale des techniciens. En contrepartie, Simon Langlois souligne la régression des employés de bureau et de la classe ouvrière, tout en insistant, là et ailleurs dans ses travaux, sur la forte poussée de la présence des femmes aux échelons moyens et élevés de la hiérarchie sociale⁹.

Cette mutation macrosociale a un impact réel sur deux composantes de la structure sociale qu'il analyse plus en profondeur : les classes moyennes et les professions. La notion de *classes moyennes* qui n'avait pas la cote dans les années 1970 est revenue en force au cours des décennies qui ont suivi, particulièrement dans le discours politique, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde. Il y a-t-il eu déclin des classes moyennes pendant la période 1982-2008 ? Langlois répond par la négative tout en ajoutant qu'elles ont eu plus de difficulté à maintenir leur rang à partir des seuls revenus du marché. Les critères traditionnels d'accès aux classes moyennes en référence à l'âge, la scolarité ou la présence d'enfants

-
7. Voir à ce sujet : Fernand Harvey et Gilles Houle, *Les classes sociales au Québec. Bibliographie annotée*, Québec, Institut supérieur des sciences humaines, Université Laval, 1979. ; Nicole Laurin-Frenette, « La sociologie des classes sociales au Québec de Léon Gérin à nos jours », dans Guy Rocher, Jacques Henripin *et al.* (dir.), *Continuité et rupture. Les sciences sociales au Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1984, note 60, p. 556.
 8. Simon Langlois, « Classes sociales et stratification au Québec et au Canada », dans Jean-Noël Chopart et Claude Martin (dir.), *Que reste-t-il des classes sociales ?*, Rennes, Éditions de l'École nationale de la santé publique, 2004, p. 187-224.
 9. Simon Langlois, « La nouvelle stratification sociale de la société québécoise, 1971-2011 », *Les Cahiers des Dix*, n° 69, 2015, p. 341-370.

demeurent valides, mais les changements survenus imposent de tenir compte dorénavant de la diminution du nombre des jeunes ménages, lesquels ont moins d'enfants, de même que du nombre plus élevé de retraités et de personnes scolarisées¹⁰.

On observe le même changement radical dans le domaine des professions. Les historiens ont bien étudié le rôle des professions libérales – notaires, avocats, médecins – dans l'histoire politique, économique et culturelle du Québec au cours du 19^e siècle¹¹. Le nouveau portrait des professions que trace Simon Langlois comporte désormais 17 professions réparties en quatre secteurs : les professions libérales, les professions en sciences pures et appliquées, les professions en sciences sociales et les professions dans le domaine culturel et des communications. Il est intéressant de noter que dans le cas des professions libérales proprement dites, ce sont les professions dans le domaine de la gestion et des finances qui dominent¹². Dans la mesure où les élites québécoises se recrutent principalement dans le milieu professionnel, on peut se demander si cette nouvelle constellation des professions a contribué à modifier les réseaux de pouvoir et le contenu du débat politique au Québec.

Toujours dans le domaine de la stratification sociale, Simon Langlois a aussi orienté ses analyses en se concentrant plus spécifiquement sur le milieu urbain de Montréal et de Québec. Tout en observant que ses constats concernant les mutations de la stratification sociale au Québec s'appliquent également dans le cas de Montréal, il considère la structure sociale de la métropole comme typique de la modernité avancée. Ainsi, les clivages linguistiques anglais-français du passé auraient été remplacés par une nouvelle forme de différenciation sociale selon l'origine ethnique¹³. Quant à la ville de Québec, Simon Langlois y observe une mutation de sa structure sociale qui rejoint dans une certaine mesure

-
10. Simon Langlois, « Mutation des classes moyennes au Québec entre 1982 et 2008 », *Les Cahiers des Dix*, n° 64, 2010, p. 121-143.
 11. Fernand Ouellet, « Les classes dominantes au Québec, 1760-1840. Bilan historiographique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 38, 2, 1984, p. 223-243 ; Robert Gagnon, « Capital culturel et identité sociale : les fonctions sociales du discours sur l'encombrement des professions libérales au XIX^e siècle », *Sociologie et sociétés*, 21, 2, 1989, p. 129-146.
 12. Simon Langlois, « La grande mutation des professions au Québec, 1971-2006 », *Les Cahiers des Dix*, n° 65, 2011, p. 283-303.
 13. Simon Langlois, « Stratification et classes sociales à Montréal, 1991-2011 », *Les Cahiers des Dix*, n° 70, 2016, p. 237-265.

celle de Montréal mais selon un cheminement historique et contemporain différent¹⁴.

Dans ses analyses à caractère morphologique sur les changements sociaux, Simon Langlois a puisé dans la tradition française associée à Durkheim et à Maurice Halbwachs. Mais il se rattache également à la tradition sociologique américaine qui privilégie le rôle des acteurs dans une perspective wébérienne. Cette approche implique qu'on tienne compte de la rationalité des acteurs dans leurs choix personnels et aussi de la perception qu'ils ont de leur position dans la structure sociale.

L'article de Simon Langlois sur «La mobilité sociale subjective au Québec» s'inscrit dans cette approche des perceptions de statut et de classe, peu explorée dans la sociologie québécoise récente¹⁵. En s'appuyant sur une vaste enquête sur les *Représentations sociales des inégalités et de la pauvreté* effectuée par la firme Léger Marketing en 2013, Simon Langlois aborde la question de la mobilité intergénérationnelle du fils par rapport à son père. Il en arrive à la conclusion que la mobilité vers le haut est positive, particulièrement pour la génération qui avait 25 ans au cours des années 1960 et dont les parents étaient issus de milieux modestes. Ce sentiment de mobilité ascendante a eu tendance à s'atténuer pour les enfants des babyboomers plus instruits au moment de leur entrée sur le marché du travail. Dans le même article, Langlois note que le sentiment de faire partie de la nébuleuse des classes moyennes est très répandu dans la société québécoise. Toutefois, comme il le montre bien, cette perception regroupe deux catégories distinctes d'individus : ceux qui appartiennent à un milieu social plus favorisé et ceux qui se rattachent à un milieu social moins favorisé.

Toujours selon l'approche sociologique qui privilégie les acteurs, Simon Langlois met en perspective l'évolution des aspirations des familles québécoises en se fondant sur les résultats de trois enquêtes qui lui ont été consacrées, soit l'enquête Tremblay-Fortin de 1959, celle de l'Office de protection du consommateur de 1977 et celle qu'il a lui-même menée sur les représentations des inégalités et de la pauvreté en 2013. Si l'enquête de 1959 avait démontré que le tiers des familles québécoises avaient dépassé la simple satisfaction des besoins quotidiens pour entrer dans

14. Simon Langlois, «Sociologie de la ville de Québec», *Les Cahiers des Dix*, n° 61, 2007, p. 193-213.

15. Simon Langlois, «La mobilité sociale subjective au Québec», *Les Cahiers des Dix*, n° 68, 2014, p. 287-300.

l'univers de la satisfaction des aspirations, cette proportion atteignait près de 44,7 % dans l'enquête de 1977 pour retomber ensuite à 38,7 % dans l'enquête de 2013. Divers facteurs socioéconomiques et politiques expliqueraient ce déclin relatif des aspirations¹⁶.

En lien avec les aspirations des familles québécoises, un autre article mesure les dépenses des ménages dans le secteur des loisirs, de la culture, de la villégiature et du tourisme, de 1969 à 2006¹⁷. Cette analyse s'inscrit d'emblée dans l'univers de la consommation dont Simon Langlois a fait un champ de spécialisation en parallèle avec ses analyses plus globales¹⁸.

Ces analyses consacrées à la stratification sociale objective et subjective nous permettent de constater que *changement social* et *mobilité sociale* ne sont pas deux concepts interchangeables. Les changements observés au niveau de l'ensemble d'une société n'impliquent pas pour autant que les individus soient automatiquement entraînés dans une mobilité ascendante. La notion de progrès économique héritée du 19^e siècle est remise en cause depuis quelques décennies et certaines catégories d'individus peuvent stagner ou accuser un recul sur l'échelle de la mobilité sociale, comme tendent à le démontrer les recherches de Simon Langlois.

Les recherches de Simon Langlois sur la mesure du changement social m'amènent à dégager certaines pistes de réflexion. La première concerne la valeur qu'il accorde à la temporalité. De toute évidence, ses écrits s'inscrivent dans une perspective diachronique, d'autant plus qu'on ne peut entreprendre l'étude du changement social à partir d'un seul point de mesure. Mais de quelle temporalité s'agit-il? Celle du sociologue et celle de l'historien sont-elles identiques ou relativement distinctes? Il faut d'abord rappeler que la mesure du changement social chez Langlois prend généralement comme point de départ la décennie des années 1960, alors que l'État et divers organismes publics ont commencé à développer des appareils statistiques plus systématiques dont les catégories sont relativement comparables d'une décennie à l'autre, malgré certaines lacunes constatées pour les recensements. À cela s'ajoute l'essor des maisons de sondage d'opinion au cours de la même période. L'originalité

16. Simon Langlois, «Les aspirations des familles québécoises, 1959-2013», *Les Cahiers des Dix*, n° 71, 2017, p. 203-218.

17. Simon Langlois, «Loisir, culture, villégiature et tourisme dans les budgets des ménages québécois, 1969-2006», *Les Cahiers des Dix*, n° 63, 2009, p. 279-306.

18. Simon Langlois, «Nouvelles orientations en sociologie de la consommation», *L'Année sociologique*, 52, n° 1 2002, p. 83-104.

des travaux de Simon Langlois aura été de combiner ces données statistiques à des enquêtes plus qualitatives réparties dans le temps pour en faire une sorte de continuum. Si on ne peut pas parler ici d'analyse longitudinale au sens d'une même enquête sociologique sur le terrain qui serait reprise avec les mêmes paramètres à différentes périodes pour en suivre l'évolution, le souci de Langlois d'identifier des points de repère dans la durée associe sa démarche à une forme de sociologie historique. En cela, il se rapproche des historiens qui ont pratiqué l'histoire quantitative et sérielle, particulièrement au cours des années 1960 et 1970, mais dont les périodes d'analyse étaient plus anciennes¹⁹. Langlois lui-même n'a pas hésité à s'intéresser à un passé plus lointain, celui du Canada français d'avant la Révolution tranquille, lorsqu'il a utilisé une approche quantitative pour situer dans son contexte la Société du parler français au Canada dont la période d'activité est comprise entre 1902 et le début des années 1950²⁰.

Toutefois, la plupart des historiens ont tendance à privilégier la singularité des acteurs et la place de l'événement dans une forme de récit, bien qu'une certaine pratique de l'histoire sociale tende à masquer cette singularité des acteurs au profit d'analyses plus générales. Dans l'approche sociologique de Simon Langlois, la place accordée aux acteurs dans une perspective wébérienne ne les singularise pas pour autant ; elle implique plutôt qu'ils sont en mesure d'agir et de prendre des décisions qui influent sur la structure sociale au lieu d'être prisonniers d'une reproduction associée à une classe sociale à la manière de Pierre Bourdieu.

Les travaux de Simon Langlois sur les tendances socioculturelles et sur la stratification sociale qui couvrent une période de plus d'un demi-siècle constituent un matériel précieux pour les sociologues et les historiens qui revisiteront cette époque au cours des années à venir.

Une seconde piste de réflexion concerne le potentiel théorique des travaux de Simon Langlois et de ses collègues du chantier international sur les tendances socioculturelles. D'emblée, les auteurs ont opté pour une démarche inductive dans l'étude de chacune des sociétés globales considérées. Mais l'intention de comparaison était manifeste dès le départ.

19. Pierre Chaunu, *Histoire quantitative, Histoire sérielle*, Paris, Armand Colin, 1978.

20. Simon Langlois, « L'époque de la Société du parler français au Canada : un arrière-fond sociographique », dans Claude Verreault, Louis Mercier et Thomas Lavoie (dir.), *1902-2002. La Société du parler français au Canada cent ans après sa fondation : mise en valeur d'un patrimoine culturel*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2006, p. 189-208.

Un ouvrage intitulé *Tendances comparées des sociétés post-industrielles*, sous la direction de Michel Forsé et Simon Langlois, en rend compte en comparant quatre sociétés industrielles avancées de taille différente, mais qui se prêtent à l'exercice en s'appuyant sur le concept de société globale. Il s'agit en l'occurrence de la France, de l'Allemagne fédérale, des États-Unis et du Québec²¹. Dans sa présentation, Langlois pose une question fondamentale: « Dans quelle mesure et jusqu'à quel point il y a eu convergence entre les sociétés²²? »

De leur côté, Henri Mendras et Theodore Caplow tentent de répondre à cette question qui fait référence au destin supposé commun des sociétés industrielles avancées, de part et d'autre de l'Atlantique. Leur réponse est nuancée: « Oui, en ce qui concerne les tendances fortes qui agissent comme des variables exogènes, non, pour les solutions que chaque société invente pour elle-même²³. »

On peut donc en conclure que l'analyse comparée du changement social est pertinente, mais qu'elle ne peut déboucher pour autant sur une nouvelle théorie sociologique générale. Cette position modulée de la sociologie comme science s'inscrit en filiation avec la position épistémologique de Raymond Boudon dont les travaux s'appuient sur le paradigme de l'*individualisme méthodologique*. Selon ce dernier, « tout phénomène social résulte de la combinaison d'actions, de croyances ou d'attitudes individuelles. Il s'ensuit qu'un moment essentiel de toute analyse sociologique consiste à « comprendre » le pourquoi des actions, croyances ou attitudes individuelles responsables du phénomène qu'on cherche à expliquer²⁴ ».

Raymond Boudon, il convient de le rappeler, fut le directeur de thèse de doctorat de Simon Langlois²⁵. Ce point de départ de sa carrière

21. Michel Forsé et Simon Langlois (dir.), *Tendances comparées des sociétés post-industrielles*, Paris, Presses universitaires de France, 1995.

22. *Ibid.*, p. 13.

23. Henri Mendras et Theodore Caplow, « Convergences et divergences », dans Michel Forsé et Simon Langlois (dir.), *Tendances comparées des sociétés post-industrielles*, *op. cit.*, p. 39.

24. Raymond Boudon, « Individualisme méthodologique », dans André Akoun et Pierre Ansart (dir.), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Le Robert/Seuil, 1999, p. 277. Voir aussi: Raymond Boudon, *La sociologie comme science*, Paris, La Découverte, « Repères », 2010.

25. Simon Langlois, *Les réseaux sociaux et la mobilité professionnelle*, thèse de doctorat de troisième cycle, Paris, Université de Paris-Sorbonne (Paris IV), 1980.

universitaire ne sera pas sans influencer son insertion dans un réseau universitaire transatlantique franco-américain qui s'inscrit dans la tradition sociologique d'Alexis de Tocqueville et de Max Weber et que Monique Hirschhorn et Jean-Michel Morin ont rattaché quant à eux à « la famille intellectuelle de Boudon²⁶ ». Parmi les acteurs de ce réseau universitaire, on retrouve le nom de Simon Langlois dans le comité scientifique de deux revues d'importance internationale : *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville* aux côtés de Michel Forsé (coéditeur²⁷), et *L'Année sociologique*, aux côtés de Bernard Valade (ancien directeur et proche collaborateur de Boudon²⁸).

Au-delà de ses travaux sur la mesure du changement social, le parcours universitaire de Simon Langlois constitue un exemple parmi plusieurs autres de l'insertion de la pratique sociologique québécoise dans les grands réseaux internationaux. Les phénomènes sociaux observés au Québec s'inscrivent, dès lors, dans un contexte plus large sans pour autant remettre en cause leur pertinence nationale. Et la sociologie québécoise n'a-t-elle pas, de ce fait, atteint le seuil de la maturité après plus d'un demi-siècle de développement ?

BIBLIOGRAPHIE

- Boudon, Raymond, « Individualisme méthodologique », dans André Akoun et Pierre Ansart (dir.), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Le Robert/Seuil, p. 277.
- Raymond Boudon, *La sociologie comme science*, Paris, La Découverte, « Repères », 2010.
- Caplow, Theodore, *Middletown families: fifty years of change and continuity*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1982.

26. Monique Hirschhorn et Jean-Michel Morin, « La famille intellectuelle de Raymond Boudon », *Revue européenne des sciences sociales*, n° 52-2, 2018, p. 93.

27. Publiée par University of Toronto Press, *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville* se consacre aux études sur le changement social dans une perspective comparée en s'inspirant de l'approche de Tocqueville : <https://utorontopress.com/us/the-tocqueville-review>

28. Jean-Christophe Marcel, « Au comité de rédaction de *L'Année sociologique* : d'un héritage inopiné à une entreprise de normalisation », entretien avec Bernard Valade, *L'Année sociologique*, vol. 69, n° 1, 2019, p. 239-251.

- Caplow, Theodore, « Préface », dans Simon Langlois (dir.), *La Société québécoise en tendances 1960-1990*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1990.
- Chaunu, Pierre (1978), *Histoire quantitative, Histoire sérielle*, Paris, Armand Colin.
- Forsé, Michel et Simon Langlois (dir.), *Tendances comparées des sociétés post-industrielles*, Paris, Presses universitaires de France, 1995.
- Gagnon, Robert, « Capital culturel et identité sociale : les fonctions sociales du discours sur l'encombrement des professions libérales au XIX^e siècle », *Sociologie et sociétés*, 21, 2, 1989, p. 129-146.
- Harvey, Fernand et Gilles Houle, *Les classes sociales au Québec. Bibliographie annotée*, Québec, Institut supérieur des sciences humaines, Université Laval, 1979.
- Hirschhorn, Monique et Jean-Michel Morin, « La famille intellectuelle de Raymond Boudon », *Revue européenne des sciences sociales*, n° 52-2, 2018, p. 85-104.
- IQRC, *8^e Rapport annuel 1986-1987*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, section IV, « Les Tendances socioculturelles ».
- IQRC, *9^e Rapport annuel 1987-1988*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- Langlois, Simon, *Les réseaux sociaux et la mobilité professionnelle*, thèse de doctorat de troisième cycle, Paris, Université de Paris-Sorbonne (Paris IV), 1980.
- Langlois, Simon, « Nouvelles orientations en sociologie de la consommation », *L'Année sociologique*, 52, n° 1, 2002, p. 83-104.
- Langlois, Simon, « Classes sociales et stratification au Québec et au Canada », dans Jean-Noël Chopart et Claude Martin (dir.), *Que reste-t-il des classes sociales ?*, Rennes, Éditions de l'École nationale de la santé publique, 2004, p. 187-224.
- Langlois, Simon, « L'époque de la Société du parler français au Canada : un arrière-fond sociographique », dans Claude Verreault, Louis Mercier et Thomas Lavoie (dir.), *1902-2002. La Société du parler français au Canada cent ans après sa fondation : mise en valeur d'un patrimoine culturel*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2006, p. 189-208.
- Langlois, Simon, « Sociologie de la ville de Québec », *Les Cahiers des Dix*, n° 61, 2007, p. 193-213.
- Langlois, Simon, « Loisir, culture, villégiature et tourisme dans les budgets des ménages québécois, 1969-2006 », *Les Cahiers des Dix*, n° 63, 2009, p. 279-306.
- Langlois, Simon, « Mutation des classes moyennes au Québec entre 1982 et 2008 », *Les Cahiers des Dix*, n° 64, 2010, p. 121-143.

- Langlois, Simon, « La grande mutation des professions au Québec, 1971-2006 », *Les Cahiers des Dix*, n° 65, 2011, p. 283-303.
- Langlois, Simon, « La mobilité sociale subjective au Québec », *Les Cahiers des Dix*, n° 68, 2014, p. 287-300.
- Langlois, Simon, « La nouvelle stratification sociale de la société québécoise, 1971-2011 », *Les Cahiers des Dix*, n° 69, 2015, p. 341-370.
- Langlois, Simon, « Stratification et classes sociales à Montréal, 1991-2011 », *Les Cahiers des Dix*, n° 70, 2016, p. 237-265.
- Langlois, Simon, « Les aspirations des familles québécoises, 1959-2013 », *Les Cahiers des Dix*, n° 71, 2017, p. 203-218.
- Laurin-Frenette, Nicole, « La sociologie des classes sociales au Québec de Léon Gérin à nos jours », dans Guy Rocher, Jacques Henripin *et al.* (dir.), *Continuité et rupture. Les sciences sociales au Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1984, p. 531-556.
- Marcel, Jean-Christophe, « Au comité de rédaction de *L'Année sociologique* : d'un héritage inopiné à une entreprise de normalisation », entretien avec Bernard Valade, *L'Année sociologique*, vol. 69, n° 1, 2019, p. 239-251.
- Mendras, Henri et Theodore Caplow, « Convergences et divergences », dans Michel Forsé et Simon Langlois (dir.), *Tendances comparées des sociétés post-industrielles*, Paris, Presses universitaires de France, 1995, p. 39.
- Ouellet, Fernand, « Les classes dominantes au Québec, 1760-1840. Bilan historiographique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 38, 2, 1984, p. 223-243.

Simon Langlois : disciple de Boudon, héritier de Falardeau

PAR JEAN-PHILIPPE WARREN

De Simon Langlois, on peut dire, dans un raccourci commode, qu'il est un héritier de Jean-Charles Falardeau et un disciple de Raymond Boudon. Cette affirmation ne surprendra quiconque a suivi la carrière de celui qui a soutenu une thèse de doctorat à la Sorbonne, à Paris, sous la direction de Boudon¹, et qui prépare depuis plusieurs années une volumineuse biographie du premier directeur laïc du Département de sociologie de l'Université Laval. Entre *L'année sociologique*, dont il est membre, et *Recherches sociographiques*, dont il fut directeur, les fidélités sont franches et manifestes. Ce qui pourra davantage étonner, c'est de constater que Langlois est resté sans doute plus proche de Falardeau dans sa compréhension du métier de sociologue, que de Boudon dont il fut pourtant le collaborateur. Pour comprendre ces proximités plus ou moins prononcées, notre présent article est divisé en quatre parties : dans la première, nous revenons sur la conception de la sociologie comme science chez Langlois ; dans la deuxième, nous dégageons comment la sociologie de Langlois est construite autour d'une volonté de réconciliation des structures sociales et des subjectivités individuelles, volonté qui emprunte à Boudon l'idée des « bonnes raisons » qu'ont les acteurs d'agir comme ils le font ; la troisième partie est consacrée à la question des valeurs qui, centrale chez Boudon, occupe une place assez réduite chez Langlois ; enfin, dans la dernière partie, nous insistons sur la contribution la plus remarquable de Langlois, à savoir ses études empiriques qui représentent un véritable modèle d'érudition et de finesse pour tous les chercheurs du

1. Doctorat, Université de Paris-Sorbonne (Paris IV), directeur : M. Raymond Boudon, soutenance le 19 février 1981.

Québec. Selon nous, il est heureux que Langlois ne se soit jamais rangé entièrement à la théorie de Boudon et soit resté davantage ancré, en définitive, dans la grande tradition de l'« École de Laval ».

UNE SOCIOLOGIE SCIENTIFIQUE

Tout comme Falardeau et Boudon, Langlois a une énorme confiance dans le rôle que peut jouer la sociologie comme science². Il est persuadé qu'une société peut être étudiée objectivement en déployant l'ensemble des techniques du travail de distanciation et d'enquête. Cette confiance ne va pas de soi aujourd'hui, même si la plupart des praticiens des sciences sociales préfèrent d'ordinaire suspendre leur doute épistémique en faveur d'un acte de foi disciplinaire. Elle n'allait pas davantage de soi au moment où Langlois faisait ses premiers pas dans les établissements d'études supérieures. Dans les années 1970, les certitudes des premiers chercheurs en sciences sociales qui croyaient, selon l'expression de Fernand Dumont, au « vide idéologique³ », avaient commencé à se fissurer, et Langlois est donc arrivé aux études universitaires dans un moment de profonde remise en question du courant positiviste qui avait semblé, pendant une trentaine d'années, devenir hégémonique en Amérique du Nord. Pour remplacer ce paradigme, certains de ceux et celles avec qui Langlois faisait ses études s'étaient tournés vers le marxisme ou vers des formes plus ou moins orthodoxes de structuralisme, ou avaient tout simplement abandonné les vaines prétentions à la neutralité d'un savoir irréductiblement contingent, et donc arbitraire. Langlois, lui, ne voulut céder ni au dogmatisme ni au pur constructivisme. Il s'accrocha à la conviction que la société

-
2. Le sous-titre du livre que Langlois a consacré au Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie est révélateur: Simon Langlois, *Consommer en France. Cinquante ans de travaux scientifiques au Crédoc*, Paris, Éd. de l'Aube, coll. Petite bibliothèque du Crédoc, 2005a. Raymond Boudon, *La sociologie comme science*, Paris, La Découverte, « Repères », 2010. Sur le « positivisme » de l'« École de Laval », lire Jean-Philippe Warren, *L'engagement sociologique. La tradition sociologique du Québec francophone (1886-1955)*, Montréal, Boréal, 2003.
 3. « Écartant les spéculations traditionnelles », les savants des années 1950 partirent « à la recherche d'une conscience objective » où la recherche positive apparaîtra comme « une sorte de point zéro entre le passé et l'avenir. » Fernand Dumont, « Depuis la guerre: la recherche d'une nouvelle conscience (1966) », dans *La vigile du Québec*, Montréal, Éditions HMH, 1971, p. 41-42.

pouvait être analysée scientifiquement, tout en renonçant au rêve d'une « suprême théorie⁴ ».

Très tôt dans sa carrière, Langlois a vu dans l'éclatement des approches théoriques une évolution salutaire. « Il est tout à fait courant et même normal, écrivait-il en 1982, que, dans une même communauté scientifique ou dans une même discipline, coexistent plusieurs paradigmes, plusieurs interprétations scientifiques⁵. » Pour lui, il n'y avait pas un marxisme : il y avait des marxismes ; il n'y avait pas un structuralisme : il y avait des structuralismes. Il préférait d'ailleurs parler de sociologies au pluriel⁶, conscient de la nécessité de faire place à une multiplicité d'approches dans les centres de recherche. « Autrement dit, il n'existe pas une mais bien plusieurs sociologies produites par les membres de cette "excentrique famille que composent les sociologues" selon le mot de Bernard Valade⁷ [...]. »

Cette sensibilité au pluralisme scientifique découlait peut-être en partie du fait de son enseignement dans une université canadienne francophone, moins portée à l'utilisation de méthodes quantitatives que les universités canadiennes-anglaises, et davantage intéressée par des combinaisons diverses des approches quantitatives et qualitatives⁸. Toujours est-il que son respect pour des œuvres interprétatives et vaguement théoriques comme celles de Fernand Dumont, de Georg Simmel et d'Alexis de Tocqueville, auxquelles il ne cesse de revenir pour en tirer certains concepts pénétrants (« groupe par référence », « poids du nombre », « paradoxe de la privation relative », etc.), témoigne de son appréciation à la pièce des contributions des chercheurs, appréciation qui ne vise pas à les replacer, dans un premier mouvement du moins, dans un vaste système théorique unifié.

4. C. W. Mills, *L'imagination sociologique*, Paris, Maspero, 1966.

5. Simon Langlois, « La science sociale aujourd'hui », *Recherches sociographiques*, vol. 26, n° 3, 1985, p. 497.

6. Lire Simon Langlois et Michel Forsé, « Voies nouvelles de la sociologie », *L'Année sociologique*, 1, 2002. Il est à noter que le nom de la collection des Presses universitaires de France que Boudon a dirigée à partir de 1977, « Sociologies », est au pluriel.

7. Simon Langlois, « Raymond Boudon, sociologue », préface à Yao Assogba, *La sociologie est-elle une science ? Entretien avec Raymond Boudon et systématisation de la démarche d'explication en sociologie*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2004, p. x.

8. Jennifer Platt, « La spécificité du Québec et du Canada dans les méthodologies en sociologie », *Sociologie et sociétés*, vol. 37, n° 2, 2005, p. 91-118.

En même temps, il n'était nullement question pour Langlois de céder aux sirènes du relativisme. La tentation était forte dans les années 1970 de traiter la science comme une simple idéologie – ce qu'elle était par ailleurs largement devenue dans un monde dominé par le discours technoscientifique⁹. Langlois s'inscrit en faux contre ce renoncement à la quête de la vérité, abdication qui lui semble trop précipitée. Dans son mémoire de maîtrise, il affirme déjà les grandes lignes de sa conviction profonde. On m'excusera de le citer longuement :

À notre époque tentée par le relativisme, il faut réaffirmer cette orientation, ce choix de publier des connaissances empiriquement fondées, des savoirs solides. À l'encontre de cette approche, les relativistes soutiendront que « tout savoir est teinté d'idéologie » ou encore, que « la science n'est pas neutre ». Cette critique doit être rejetée. La science se distingue de l'idéologie en ce qu'elle explicite les règles du jeu qu'elle suit, qu'elle précise ses méthodes, qu'elle formalise ses bases théoriques, qu'elle soumet à examen par les pairs les conclusions et interprétations qu'elle tire des données. [...] Georg Simmel explique que le savant, comme tout être humain, commet des erreurs, notamment en acceptant des propositions implicites déterminantes et parce que ses moyens sont limités. La révélation de ces erreurs et de ces implicites, loin d'engendrer le scepticisme du relativiste, conduit plutôt « à l'accès progressif à la vérité » dont parlait Karl Popper¹⁰.

Dans ses publications ultérieures, Langlois ne manque pas une occasion de saluer l'effort des chercheurs pour jeter « les bases d'une véritable sociologie des sciences à distance de la perspective philosophique marquée par la pensée de Kuhn et par le relativisme cognitif¹¹ ». Ce n'est pas, précise-t-il, parce que « les hypothèses scientifiques s'inspirent de considérations extra-scientifiques » que l'on doit récuser « la capacité des sciences à atteindre l'objectivité et à produire du savoir solide¹² ». La sociologie « peut en toute légitimité conforter sa prétention au statut de véritable science sociale » ; seulement, et c'est là le défi des praticiens des

9. Jürgen Habermas, *La technique et la science comme « Idéologie »*, Paris, Gallimard, 1973.

10. Simon Langlois, *Représentation sociale d'un domaine scientifique*, mémoire de maîtrise (sociologie), Université Laval, 1975. Nicole Gagnon a dirigé le mémoire, qui fut aussi évalué par Pierre Saint-Arnaud et Marc-André Lessard.

11. Simon Langlois, « Trente ans de sociologie en France », *Commentaire*, vol. 31, n° 121, printemps 2008, p. 355. Raymond Boudon et Maurice Clavelin (dir.), *Le relativisme est-il résistible ? Regards sur la sociologie des sciences*, Paris, Presses universitaires de France, 1994.

12. Simon Langlois, « Trente ans de sociologie en France », *op.cit.*, p. 355.

sciences sociales, cette prétention doit « par ailleurs composer avec les croyances, les idées préconçues et les routines¹³ ». La science doit donc constamment, pour ainsi dire, se juger elle-même. Langlois n'hésite pas à citer Maxime Parodi quand ce dernier affirme dans un élan poppérien que « [l]es limites de la raison d'un savant, ce sont les raisons d'un autre savant¹⁴ ». Langlois est lui aussi habité par la conviction que « [l]a révélation et la critique de ses erreurs par les collègues, loin de conduire au relativisme et d'engendrer le scepticisme, amènent plutôt vers "l'accès progressif à la vérité" dont parlait Popper¹⁵ ». En tant que savants, il faut donc lutter raison contre raison, fait contre fait, observation contre observation, et cette lutte est souhaitable et possible, postule Langlois, parce que les chercheurs ferraillent visière levée, dans une posture caractérisée par la transparence et l'honnêteté qui rappelle d'assez près l'éthique du chercheur définie par Robert K. Merton dans « The Normative Structure of Science¹⁶ ».

Bref, Langlois soutient l'idée qu'il faut « sortir du cadre binaire restrictif opposant d'un côté les constructivistes et les relativistes et, de l'autre, les rationalistes, et « d'examiner quand, comment, par quels aspects les facteurs sociaux jouent un rôle en sciences, comme les constructivistes l'avancent, et d'étudier comment l'objectivité est atteinte malgré tout, comme les rationalistes le soutiennent¹⁷. » On sent ici que Langlois est proche de Popper par l'esprit. Mais cette reconnaissance de la contribution de l'auteur de *La logique de la découverte scientifique* n'empêche pas certaines divergences¹⁸. Pour Popper, un fait est un fait. Ou encore, si l'on préfère, un cygne blanc est un cygne blanc. Cette vision linéaire et réductrice du fait, si elle est peut-être applicable en science pure (je laisse cette question ouverte à débat), est très mal adaptée aux sciences sociales où mêmes les cygnes blancs ne sont jamais parfaitement blancs. Rien n'est pur et lisse dans l'univers de la culture et du symbolique. La faute de Popper, selon Langlois, c'est qu'en cherchant obstinément à

13. *Ibid.*, p. 359.

14. *Ibid.*, p. 356. Maxime Parodi, *La modernité manquée du structuralisme*, Paris, PUF, 2004, p. 163.

15. Simon Langlois, *Représentation sociale d'un domaine scientifique*, *op. cit.*

16. « The Normative Structure of Science », dans Robert K. Merton, *The Sociology of Science: Theoretical and Empirical Investigations*, Chicago, University of Chicago Press, 1979, p. 267-278.

17. Simon Langlois, « Trente ans de sociologie en France », *op. cit.*, p. 356.

18. Karl Popper, *La logique de la découverte scientifique*, Paris, Payot, 1973.

contraindre les sciences sociales à obéir aux règles de la falsification, le savant autrichien n'aurait pas été assez conscient de l'hétérogénéité des croyances et des valeurs.

Ces réserves faites, Langlois ne va pas toutefois jusqu'à prétendre avec Kuhn qu'un cygne blanc peut être autant un renard roux qu'un canard peut être un lapin¹⁹. Aux yeux de Langlois, alors que Popper pêche par naïveté, Kuhn pêche par excès d'imagination. On lui accordera que l'illustration par Kuhn de l'incommensurabilité par un dessin qui peut évoquer, selon la personne qui le regarde, la forme d'un canard ou celle d'un lapin est malvenue: le *gestalt switch* (ou *paradigm switch*) n'est possible que parce que le dessin représente à la fois un canard *et* un lapin. La description du dessin comme étant celui d'un canard ou celui d'un lapin ne trahit donc pas l'image ; elle ne fait que s'arrêter à une seule possibilité parmi deux options déjà présentes. La description n'est pas fausse: on peut seulement dire qu'elle est incomplète.

Entre Popper et Kuhn, Langlois pense qu'il est possible d'asseoir la sociologie sur un socle théorique solide et crédible. En accord avec Popper, il ne prétend pas que les vérités de la sociologie sont irréductiblement vraies, mais seulement qu'elles ont jusqu'ici résisté à l'épreuve de la critique. Il rajoute toutefois, en faisant un pas en direction du relativisme, qu'il peut exister plusieurs vérités d'une même réalité ou d'un même phénomène, et que la concurrence entre les modèles d'interprétation, loin de nuire à la connaissance, en forme une condition essentielle. Il aurait pu ainsi reprendre à son compte la formule célèbre de Paul Ricœur: «expliquer plus, c'est comprendre mieux²⁰». Dans ce dessein de complexifier notre compréhension des phénomènes sociaux par la multiplication des perspectives, Langlois a mis au point des indices de mesures variés qui sont autant d'outils précieux dans la boîte des sociologues québécois (indice multidimensionnel de pauvreté-richesse, indicateur Ratio des dépenses culturelles des ménages sur les dépenses de loisir, approches pour mesurer la pauvreté, mise à jour de l'Indice de Pauvreté Richesse, indicateurs sociaux subjectifs).

19. «What were ducks in the scientist's world before the revolution are rabbits afterward.» Thomas Kuhn, *The Structure of Scientific Revolutions*, Chicago, University of Chicago Press, 1962, p. 158.

20. Paul Ricœur, « Expliquer et comprendre. Sur quelques connexions remarquables entre la théorie du texte, la théorie de l'action et la théorie de l'histoire », *Revue philosophique de Louvain*, 25, 1977, p. 126-147.

La confiance de Langlois dans les capacités d'élucidation d'une science par ailleurs faillible l'a rendu sensible au travail de ses prédécesseurs. Un peu comme Boudon et Falardeau qui n'ont cessé de revenir aux classiques de la discipline, Langlois a pondu une quantité impressionnante de textes sur des figures admirées ou décédées. Il a ainsi consacré des « In Memoriam » en l'honneur de Fernand Dumont, Gérald Fortin, Jean-Charles Falardeau, Claude Beauchamp, André Billette, André Lux, Alfred Dumais et Paul Bernard. Chaque fois, il a su dégager ce que ces penseurs avaient de singulier, ce qu'ils avaient apporté à l'édification de leur domaine de connaissances et ce qui restait de valable dans leur œuvre. Les éléments qu'il a retracés en vue d'une biographie de Falardeau sont l'occasion pour lui de montrer que celui-ci fut un vrai savant, en même temps qu'un « précurseur de la Révolution tranquille », soulignant chez lui l'intrication entre la connaissance des faits empiriques et l'engagement intellectuel. Pour Langlois, la science est en marche, c'est une science qui se fait, et les essais et erreurs des pionniers (peu de pionnières) de la connaissance ne peuvent être abandonnés à la critique rongeuse des souris. « La sociologie a produit un authentique savoir, mais il faut l'extraire du magma de la production publiée, un peu à la manière du manœuvre poudreux qu'évoque Diderot et "qui apporte tôt ou tard, des souterrains où il creuse, le morceau fatal à cette architecture élevée à force de tête" (*De l'interprétation de la nature*²¹). »

LA SCIENCE DES « BONNES RAISONS D'AGIR »

Pour Langlois, le problème de la sociologie ne tient pas à sa faible capacité d'élucidation ou d'explication des faits sociaux ou à la compromission des principes scientifiques avec les valeurs morales du chercheur. Le problème de la sociologie consiste plutôt à éprouver les valeurs des individus à l'aune des principes scientifiques, sans ravalier celles-ci au rang de préjugés, d'illusions ou d'aliénations. On peut avancer que ce programme renverse sur sa tête l'approche du « *strong program* », puisqu'il ne s'agit pas de montrer l'irrationalité de la science mais au contraire de dégager la rationalité de ce qui existe en dehors de la science. « Ce ne sont pas les œuvres les plus rationnelles de l'esprit humain qui sont à analyser comme n'importe quelle production culturelle exotique, résume Fabrice Clément, ce sont les productions les plus exotiques de l'esprit

21. Simon Langlois, « Raymond Boudon, sociologue », préface à Yao Assogba, *La sociologie est-elle une science ?*, *op. cit.*, p. x.

humain qui doivent être appréhendées de la même manière que ses productions les plus rationnelles²². » Les attitudes et comportements qui semblent absurdes au sociologue à première vue ne peuvent pas l'être, puisqu'autrement les individus ne pourraient s'y conformer. Personne n'agit sans se donner des raisons d'agir ainsi. Autrement dit, les gens ont de « bonnes raisons » d'agir comme ils le font. « Et la tâche du sociologue réside précisément dans la mise au jour des bonnes raisons qui ont présidé à l'adhésion aux croyances qui semblent, du moins dans un premier temps, irrationnelles aux yeux d'un observateur extérieur²³. »

Tôt dans sa carrière, Langlois a été inspiré par ces sociologues américains qui, comme Paul Lazarsfeld, étudient les attitudes et comportements du point de vue des acteurs et actrices en société. Leur sachant gré d'avoir réhabilité la place de l'individu dans l'analyse des phénomènes sociaux, il approuve une démarche qui vise à expliquer « comment le changement social peut être conçu, à l'échelle macroscopique, comme produit par l'agrégation d'actions individuelles²⁴ ». Comme les sociologues américains, il s'accorde pour postuler que les phénomènes sociaux sont le produit de l'action des individus, une affirmation qui, quoiqu'en apparence triviale, permet d'écarter d'emblée les théories selon lesquelles les individus « sont parlés » mais ne parlent jamais eux-mêmes. Cependant, une fois cette dette reconnue, Langlois juge que la sociologie américaine n'a pas assez mis en lumière à quel point la capacité d'agir des individus n'est pas rationnelle ou à quel point, elle l'est en fonction de rationalités multiples, qui échappent à la définition stricte du « *rational choice* ». Les individus ont des valeurs, ils ont des croyances, et c'est à partir de ces boussoles intérieures qu'ils agissent et interagissent en société.

Langlois rejoint ici directement Boudon. Depuis 1977 et son ouvrage désormais classique intitulé *Effets pervers et ordre social*, suivi d'essais tels que *La logique du social*, *Le Sens des valeurs*, *Raisons, bonnes raisons* et *Essais sur la théorie générale de la rationalité*²⁵, Boudon n'a cessé d'être

22. Fabrice Clément, « La sociologie cognitive: une bien étrange croyance », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. CVII, 1999, p. 393.

23. Fabrice Clément, « La sociologie cognitive: une bien étrange croyance », *op. cit.*, p. 393.

24. Simon Langlois, « Trente ans de sociologie en France », *op. cit.*, p. 353. Langlois fait ici référence au livre de Raymond Boudon, *La place du désordre. Critique des théories du changement social*, Paris, Presses Universitaires de France, 1984.

25. Raymond Boudon, *Effets pervers et ordre social*, Paris, P.U.F., 1977; Raymond Boudon, *La logique du social. Introduction à l'analyse sociologique*, Paris, Hachette,

hanté par la question des raisons données à l'action humaine. Il n'était pas, bien sûr, le premier à explorer cette voie : soixante ans avant lui, Max Weber avait insisté sur le fait que la logique de l'action personnelle peut obéir à des principes qui, tout en étant rationnels, sont irréductibles à un simple calcul de coûts et bénéfices. Le concept de « rationalité axiologique » se résume au fond à cette idée à la fois banale (d'un point de vue sociologique) et transgressive (d'un point de vue idéologique) que les individus ont des raisons de croire à ce qu'ils croient, tant dans le domaine des jugements moraux que dans le domaine des jugements de réalité.

Pour Langlois, il s'agit par conséquent de remplacer la vision biaisée de l'*homo œconomicus* par celle plus complète, mais aussi plus complexe, de l'*homo sociologicus*, et ce, en dialectisant la relation du savoir et du croire²⁶. « L'acteur social maximise, soutient-il, et il n'y a pas lieu de remettre en cause ce postulat de la science économique, mais il le fait au terme d'une recherche limitée et sur la base d'informations bien incomplètes, ce qu'ont reconnu les meilleurs économistes contemporains. Mais il est nécessaire d'aller plus loin, car la sociologie ajoute aussitôt que l'acteur maximise en fait un système complexe de raisons²⁷. » Il y aurait *grosso modo* trois types de rationalité : la rationalité instrumentale qui tente de maximiser les bénéfices et de minimiser les coûts ; la rationalité cognitive qui suit les règles de la méthode scientifique, même si elle embrasse tout le champ de la connaissance informée et argumentée ; et enfin, la rationalité axiologique qui repose sur les « raisons fortes²⁸ » qu'il y a d'adhérer à certaines valeurs. En somme, pour le dire sommairement, les gens agissent en fonction de leurs intérêts, de leurs connaissances ou encore de leurs préjugés et préférences²⁹.

Pour Langlois, il y a toujours de « bonnes raisons » de faire quelque chose, même si ces bonnes raisons sont ultimement mauvaises du point de vue de la rationalité instrumentale ou de la rationalité cognitive. Il

1979 ; Raymond Boudon, *Le sens des valeurs*, Paris, P.U.F., 1999 ; Raymond Boudon, *Raisons, bonnes raisons*, Paris, P.U.F., 2003 ; Raymond Boudon, *Essais sur la théorie générale de la rationalité*, Paris, P.U.F., 2007.

26. Raymond Boudon, *Croire et savoir. Penser le politique, le moral et le religieux*, *op. cit.*.

27. Simon Langlois, « Trente ans de sociologie en France », *op. cit.*, p. 358.

28. Gilles Gagné et Simon Langlois, *Les raisons fortes. Nature et signification de l'appui à la souveraineté du Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2002.

29. *Ibid.*, p. 19.

insiste sur le fait que non seulement les acteurs et actrices sont pris dans des rétroactions non prévues et des effets pervers ou inattendus de leurs comportements, mais que l'agrégation des actions individuelles amène souvent à des conséquences non souhaitées par les personnes prises isolément. Les phénomènes sociaux sont le fruit de réactions en chaîne que n'ont pas toujours anticipées, ni voulues les acteurs et actrices en société. L'exemple classique du Crash de 1929, causé par la volonté de chaque actionnaire de retirer rapidement ses actifs avant l'écroulement du système économique, montre bien que le monde est construit à partir de micro-décisions qui finissent par avoir des effets sociétaux. Il faut aussi prendre en compte dans l'analyse les « effets Cournot », c'est-à-dire tous ces événements qui sont le produit

de la rencontre de deux causes indépendantes, comme dans l'exemple classique de la tuile qui tombe du toit sur la tête du passant. On peut en effet expliquer d'un côté les causes de la chute de la tuile et, de l'autre, ce qui a amené le passant à marcher près de ce toit, mais non la rencontre des deux causalités. Autrement dit, [...] il ne faut pas exclure le[s] cas de figure où le changement dépend de facteurs contingents³⁰.

Une fois identifiés les types de rationalité qui animent les acteurs et actrices et leurs caractéristiques, la tâche du sociologue sera de mettre en relief le contexte historique qui forme en quelque sorte « l'état du système d'interaction au temps T³¹ ». « L'acteur agit en effet en contexte donné, à une époque donnée, dans des structures données. Contexte, époque et structures n'apparaissent cependant pas comme des boîtes noires mystérieuses dans la mesure où ces éléments sont pris en compte dans les schémas d'intelligibilité de l'action et non pas comme des déterminants exogènes³². » Pour ne pas en rester à une analyse psychologisante, il est nécessaire de prendre en compte le contexte social dans lequel se déploient les actions individuelles, puisqu'une même action peut radicalement varier selon l'environnement dans lequel elle survient. « Nous retenons de Tocqueville l'idée que les mêmes causes ne produisent pas les mêmes effets dans toutes les sociétés. Le contexte, l'histoire et les institutions amènent les acteurs à agir différemment, comme il l'a bien montré dans ses analyses comparées des révolutions américaine et française, pourtant

30. Simon Langlois, « Trente ans de sociologie en France », *op. cit.*, p. 354.

31. *Ibid.* « Il est de la nature des rapports sociaux que les liens intersubjectifs qui s'y forment entraînent l'adhésion des acteurs aux orientations normatives typiques des milieux sociaux qui les encadrent. ». Gilles Gagné, Simon Langlois, *Les raisons fortes. Nature et signification de l'appui à la souveraineté du Québec*, *op. cit.*, p. 19.

32. Simon Langlois, « Trente ans de sociologie en France », *op. cit.*, p. 358.

animées par des idéaux communs comme l'implantation de la démocratie et la poursuite de l'égalité³³. »

Les études de la société québécoise écrites par Langlois visent à procurer des schémas d'intelligibilité et des modèles interprétatifs en fédérant l'analyse de l'expression des libertés individuelles (comme dans la consommation, un de ses sujets de prédilection) et celle des structures propres à la société québécoise.

Le sociologue parviendra à cerner le sentiment national [...] ou le sens des valeurs en les rendant intelligibles, mais il aura aussi à expliquer les particularités nationales dans lesquelles ils s'expriment et leurs évolutions temporelles. Tocqueville l'avait compris dans son analyse de la Révolution française, en dégageant "les faits anciens et généraux" qui l'ont préparée, mais aussi les "faits particuliers et récents qui ont déterminé sa place"³⁴.

Cette « étude conjointe du général et du particulier » caractérise la pratique sociologique de Langlois, pratique qui est constamment tendue par l'effort de lier les structures sociales, les genres de vie, les besoins et les valeurs. Avec des résultats absolument brillants.

Simon Langlois aime à dire de Jean-Charles Falardeau qu'il fut « un témoin actif de la mutation du Québec³⁵ ». L'anthologie de textes préparée sous sa codirection porte ainsi le titre : *Sociologie du Québec en mutation. Aux origines de la Révolution tranquille*³⁶. Les mêmes mots peuvent lui être appliqués. Lui aussi fut « un témoin actif de la mutation du Québec ». Tout comme Falardeau, il ne s'est jamais contenté d'empiler « des faits, des chiffres et des résultats de recherche », mais il a voulu au contraire situer les données empiriques produites par les enquêtes scientifiques à l'intérieur des conflits d'interprétation qui agitent sans cesse la société plus large. Dans un article de 1992 publié dans la revue *Argus*, il évoque les « mutations des bases morphologiques du Québec³⁷ ». Il s'est ainsi énormément intéressé au passage de la communauté canadienne-française

33. Simon Langlois, « Sociologie du Canada français », *Recherches sociographiques*, vol. 50, n° 1, 2009, p. 136.

34. Simon Langlois, « Trente ans de sociologie en France », *op. cit.*, p. 358.

35. On pourrait évidemment aussi le dire de Guy Rocher, auteur du livre *Le Québec en mutation*, Montréal, Les Éditions Hurtubise HMH, 1973.

36. Jean-Charles Falardeau, *Sociologie du Québec en mutation : aux origines de la Révolution tranquille. Introduction et choix de textes par Simon Langlois et Robert Leroux*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2013.

37. Simon Langlois, « Culture et rapports sociaux : trente ans de changements », *Argus*, vol. 21, n° 3, hiver 1992, p. 4-10.

à la société québécoise, passage qu'il considère d'ailleurs comme « un cas typique de mutation de la référence nationale³⁸ ». Il s'est penché sur la « mutation radicale » provoquée par l'avènement de la société de consommation³⁹. Il a aussi publié une série de billets sur son blogue sur la « mutation radicale » de la stratification sociale⁴⁰, ainsi qu'un texte sur la « Mutation des classes moyennes au Québec entre 1982 et 2008⁴¹ », un autre sur la « mutation de la classe ouvrière⁴² » et un autre encore sur la « mutation du niveau de vie des familles québécoises⁴³ », sans compter un article sur « La grande mutation des professions au Québec⁴⁴ ». Il a décrit la ville de Québec comme « une capitale en mutation⁴⁵ ». Le

-
38. Simon Langlois, « Un cas typique de mutation de la référence nationale : le Canada français », dans Simon Langlois (dir.), *Identité et cultures nationales. L'Amérique française en mutation*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1995, p. 3-14. Dans l'ouvrage collectif qu'il a codirigé avec Jocelyn Létourneau, *Aspects de la nouvelle francophonie canadienne*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2004, il aborde l'« évolution majeure » et les « mutations saisissantes » de la francophonie canadienne dans une section qui porte sur les « mutations de l'imaginaire commun ».
 39. Simon Langlois, « Une mutation radicale : L'avènement de la société de consommation », *Cap-aux-Diamants*, vol. 59, 1999, p. 10-14.
 40. Simon Langlois, « 1971-2011 : la mutation sociale radicale du Québec », 1^{er} février 2016.
http://www.contact.ulaval.ca/article_blogue/1971-2011-la-mutation-sociale-radical-du-quebec/
 41. Simon Langlois, « Mutation des classes moyennes au Québec entre 1982 et 2008 », *Les Cahiers des Dix*, n° 64, 2010, p. 121-143.
 42. Simon Langlois, « Déclin et mutation de la classe ouvrière », 14 mars 2016.
http://www.contact.ulaval.ca/article_blogue/declin-et-mutation-de-la-classe-ouvriere/
 43. Simon Langlois, « Mutation du niveau de vie des familles québécoises », dans Isabelle Bitauneau, Gilles Pronovost et Chantale Dumont (dir.), *La famille à l'horizon 2020*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2008, p. 59-69.
 44. Simon Langlois, « La grande mutation des professions au Québec, 1971-2006 », *Les Cahiers des Dix*, n° 65, 2011, p. 283-303.
 45. Simon Langlois, « Québec, une capitale en mutation », dans Pascal Lapointe (dir.), *Les meilleurs blogues de sciences en français*, Québec, Éditions Multimondes, 2013, p. 33-37. Simon Langlois, « La région de Québec, un tissu social en profonde mutation », dans Institut de la Statistique du Québec, *Le Choc démographique. La population de la communauté métropolitaine de Québec à l'aube du XXI^e siècle*, Québec, Institut de la statistique du Québec et Commission de la Capitale nationale, 2003, p. 139-147.

Québec du XXI^e siècle serait tout autant que le précédent « en profonde mutation⁴⁶ ».

Cette insistance sur les bouleversements vécus par la société québécoise n'est pas anodine. Une société en changement est une société en crise. Et ces crises sont inmanquablement traversées par des questions relatives aux valeurs. Tocqueville soulignait que, dans les époques de changement social accéléré, « rien ne semble plus défendu, ni permis, ni honnête, ni honteux, ni vrai, ni faux⁴⁷ ». Le Québec n'a pas échappé à cette déroute des repères qui découlait moins d'une indétermination des valeurs que d'une lutte entre un monde ancien, celui du Canada français, et le monde nouveau, celui du Québec contemporain. La Révolution tranquille consumma le passage d'une conscience de soi collective à une autre. Pour Langlois, il s'agit d'analyser comment des actions non concertées et largement intéressées, même si elles furent conditionnées par des valeurs communes, ont pu produire la société dans laquelle nous nous retrouvons aujourd'hui.

LA QUESTION DES VALEURS

Sur la question de la scientificité de la sociologie, et sur celle de la pratique sociologique elle-même, Langlois ne dévie pas de l'enseignement de l'« École de Laval », même si la typologie des rationalités de Boudon ajoute de la finesse aux descriptions un peu carrées de Falardeau. Là où il fait davantage preuve d'originalité par rapport à Falardeau, c'est quand il suit Boudon sur le terrain d'une sociologie des valeurs. Boudon et Falardeau se distinguent en effet dans leur rapport aux valeurs. Enfant de la République, Boudon rêve encore de l'établissement d'une « politique positive », alors que, enfant de la période glorieuse de la modernisation, Falardeau croit que les valeurs nord-américaines ne sont guère contestables. Ces différences font en sorte que le premier veut distiller les valeurs nouvelles, alors que le second souhaite seulement adapter les valeurs de la « modernité » à un contexte nouveau. Ayant à trancher entre les deux chercheurs, Langlois a donné raison à Boudon, tout en s'en tenant sagement, dans ses propres travaux, à l'attitude de Falardeau.

46. Simon Langlois, « Le Québec au XXI^e siècle. Une société en profonde mutation », dans Michel Venne (dir.), *L'Annuaire du Québec 2004*, Montréal, Fides, 2003, p. 136-205.

47. Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, Paris, Robert Laffont, 1986, p. 49.

Selon Langlois, Boudon aurait apporté « la réponse la plus articulée et la plus satisfaisante » à la question du relativisme des valeurs. « Il [Boudon] avance qu'il n'est pas possible de trouver un fondement objectif en soi aux valeurs. Celles-ci doivent être plutôt jugées sur la base des bonnes raisons que l'on a de valoriser telle ou telle chose⁴⁸. » Pour Boudon, en effet, un individu est forcément cohérent avec lui-même et agit en toutes circonstances selon ses principes moraux⁴⁹. Il s'ensuit deux idées contestables : d'abord, que les gens ont toujours de bonnes raisons de faire ce qu'ils font, c'est-à-dire qu'ils ont toujours des raisons fortes d'agir ; ensuite, qu'ils appuient ces raisons fortes, autant que faire se peut, sur des connaissances crédibles. Tout le raisonnement de Boudon repose sur la certitude que l'intensité des convictions est fonction de leur solidité. « Les propositions sont bonnes, non en elles-mêmes, mais parce qu'elles s'appuient sur des raisons solides. [...] la force des raisons détermine l'intensité de la conviction⁵⁰. » Il y aurait donc un « fondement » aux valeurs, même si ce fondement n'est pas « objectif », Boudon allant jusqu'à écrire qu'« on n'a jamais réussi à inculquer durablement à quiconque une croyance sans fondement⁵¹ ». Et ce « fondement » serait susceptible non seulement d'une analyse rationnelle, mais aussi d'une critique rationnelle.

À un tel propos, on peut objecter qu'il existe toutes sortes de croyances qui sont massivement crues et qui sont par ailleurs dénuées de fondement. Par exemple, l'idée d'un Dieu anthropomorphisé, vivant quelque part au Ciel et entouré d'une galerie de saints, ayant le pouvoir de commander à la nature et aux événements, et punissant les pécheurs, a été acceptée par des millions de fidèles pendant des siècles. On peut bien déclarer que le « fondement », dans ce cas-ci, était la tradition ou la révélation, mais on ne fait que contourner le problème : certaines

48. Simon Langlois, *Tendances culturelles et socio-économiques du Québec contemporain* (Extraits), Rapport de recherche soumis au ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, Département de sociologie, Université Laval, décembre 2002, p. 49.

49. Jacques Coenen-Huther, « Sens moral ou raisons fortes ? », *L'Année sociologique*, vol. 51, n° 1, 2001, p. 235-254.

50. Raymond Boudon, « L'objectivité des valeurs », dans Simon Langlois et Yves Martin (dir.), *L'horizon de la culture. Hommage à Fernand Dumont*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval et Institut québécois de recherche sur la culture, 1995, p. 225.

51. Raymond Boudon, « L'explication cognitiviste des croyances collectives », dans Raymond Boudon, Alban Bouvier et François Chavel, *Cognition et sciences sociales*, Paris, Presses universitaires de France, 1997, p. 23.

croyances se situent au-delà de l'épreuve des faits ou de la logique⁵². Cela est tout aussi vrai de l'exemple du port d'arme que donne Langlois pour illustrer la thèse de Boudon :

Nous vivons maintenant dans une culture qui juge très négativement la violence physique envers les personnes et qui ne la tolère pas (tolérance zéro). Dans ce contexte, tous s'entendent pour dénoncer le port des armes dans les cours d'école, par exemple, ou ailleurs dans l'espace public. L'individu n'a plus les mêmes raisons qu'autrefois (dans le Far West au XIXe siècle, par exemple) de porter des armes sur lui pour se défendre en cas d'agression. L'État de droit est là pour le protéger en cas d'agression selon des normes claires et reconnues. Les raisons de juger le port des armes sont donc différentes parce que la situation est différente⁵³.

Mais si les choses sont si simples, on se demande bien pourquoi le port d'arme est si âprement défendu aux États-Unis où les « raisons d'autrefois » de porter une arme ont disparu, où l'intolérance à la violence (en particulier envers les enfants) est publiquement aussi grande qu'au Québec, et où les statistiques les plus probantes et les plus effarantes démontrent la folie de permettre la prolifération des armes à feu. En fait, l'exemple de Langlois ressemble davantage à une tautologie qu'à autre chose : on en vient à affirmer que la dénonciation du port d'arme est la conséquence d'une culture qui juge négativement la violence physique, et que cette culture de non-violence est exemplifiée par le fait que la population est majoritairement contre le droit illimité au port d'arme...

Il faut bien se résoudre à admettre que les croyances peuvent « entrer en conflit avec les savoirs les plus solides », ce que Langlois d'ailleurs avait bien vu dans son mémoire de maîtrise. Depuis longtemps, des travaux ont démontré que les croyances suspectes qui contredisent les principes moraux et démocratiques et qui ne sont pas fondées empiriquement « peuvent librement se répandre aussi longtemps que ceux qui les adoptent ont un fort désir de les tenir pour vraies et que ce désir est entretenu par l'illusion d'objectivité qui s'attache aux propositions initiales⁵⁴ ». Sur ce point, la théorie de Boudon ne semble avoir aucun pouvoir explicatif dans l'abstrait, et être fautive dans son application. En tout cas, elle ne fait pas avancer d'un pouce la compréhension des phénomènes et les

52. Jacques Coenen-Huther, « Sens moral ou raisons fortes ? », *op. cit.*

53. Simon Langlois, *Tendances culturelles et socio-économiques du Québec contemporain* (Extraits), *op. cit.*, p. 49.

54. Patrick Pharo, *Le sens de la justice*, Paris, PUF, 2001, cité par Simon Langlois, « Trente ans de sociologie en France », *op. cit.*, p. 353.

concepts bourdieusiens d'*illusio* ou d'*habitus*, parce qu'ils font justement fi des valeurs des individus, semblent avoir un pouvoir explicatif bien supérieur.

Il me paraît heureux que Langlois n'ait pas songé jusqu'ici à explorer cette avenue, mais se soit contenté de faire paraître des travaux descriptifs sur les changements dans l'ordre des valeurs et des habitudes de vie. Qui ne connaît rien de Boudon, et qui même entretient de sérieuses réserves vis-à-vis du savant français en ce qui concerne sa théorie des valeurs, peut lire sans peine les travaux de Langlois et y trouver entière satisfaction. Le postulat d'un individu cohérent dans l'adhésion à des valeurs n'ajoute ni ne retranche rien aux savantes analyses de Langlois sur la consommation ou la stratification. D'ailleurs, quand on passe à travers son *curriculum vitae*, on s'aperçoit que Langlois a très peu publié d'études spécifiquement sur les valeurs, et a concentré le meilleur de ses efforts à l'analyse de la morphologie du Québec en tâchant de voir comment celle-ci pouvait avoir influé sur le développement de certaines préférences et pratiques collectives. Et quand il a fait paraître des études sur les valeurs, celles-ci ne s'écartaient pas d'analyses d'opinion assez classiques – ce qui ne les empêchait pas d'être souvent lumineuses, comme lorsque Langlois tire d'un sondage l'hypothèse que les Québécois sont plus matérialistes que capitalistes.

Il semble que, sur la question de la sociologie des valeurs, le disciple québécois de Boudon ne se soit jamais détaché de l'héritage de Falardeau. Cela découle peut-être du fait que le Québec de la Révolution tranquille, contrairement à la France de l'après-1968, s'interrogeait peu sur la consistance et la rationalité de ses valeurs. Le paradigme de la modernisation libérale apparaissant comme incontestable, le relativisme des valeurs ne se posait pas, ou peu. Enfant de la Révolution tranquille, Langlois semble, tout comme le Falardeau des années 1950 et 1960 (moins celui, davantage désabusé, des années 1970), satisfait de vivre dans une société qui suit la voie du « progrès » et de la « modernité ». Cette assurance d'être dans une société qui a pris globalement le « bon chemin » lui permet de suspendre le questionnement sur les valeurs et de s'en tenir à une analyse factuelle de la réalité sociale.

UN MONDE EN CHIFFRES

Un élément de la pensée de Langlois doit être clarifié. Des années 1980 à 2005, il est davantage revenu dans ses textes sur ce qu'il

devait à Fernand Dumont qu'à Falardeau. Son intérêt pour ce dernier peut sembler relativement récent, alors que son admiration pour Dumont ne s'est jamais démentie. N'a-t-il pas été délogé d'enseignement à la fin des années 1980 pour rejoindre l'Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC) afin de travailler sur « la société québécoise en tendances », en étroite collaboration avec Dumont ? Au cours de cette période fructueuse, il a notamment codirigé avec Dumont et Yves Martin le monumental *Traité des problèmes sociaux*⁵⁵. Martin et lui eurent la responsabilité de produire l'ouvrage en hommage à Dumont, au moment de sa retraite⁵⁶. J'ai eu moi-même le bonheur de codiriger avec Langlois un numéro spécial de *Recherches sociographiques* en l'honneur de Dumont⁵⁷.

La parenté entre Dumont et Langlois est certaine, mais elle moins due à la pratique du métier ou à une théorie générale qu'à la perspective dans laquelle se situent leurs travaux sur la société québécoise. Dumont a acquis une importance capitale dans le milieu intellectuel dans un moment d'intenses débats constitutionnels autour de la définition et du statut de la nation québécoise au sein de la fédération canadienne. En d'autres termes, Dumont a occupé une place centrale par son discours politique (au sens large), et non pas par ses travaux strictement sociologiques⁵⁸. La véritable influence de Dumont sur Langlois, elle est là, à mon avis. Ce que ce dernier retient d'abord de Dumont, c'est l'émergence du Québec comme « société globale » à travers le développement d'institutions politiques et de références collectives⁵⁹. À ce sujet, l'ouvrage *Genèse de la société québécoise* est qualifié par Langlois de « magistral » parce qu'il offre justement « un instrument de lecture de toute référence

55. Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin (dir.), *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994.

56. Simon Langlois et Yves Martin (dir.), *L'horizon de la culture. Hommage à Fernand Dumont*, op. cit.

57. Jean-Philippe Warren et Simon Langlois (dir.), « Mémoire de Fernand Dumont », numéro spécial de *Recherches sociographiques*, vol. 42, n° 2, 2001.

58. Fernand Dumont, *Raisons communes*, Montréal, Boréal, 1995.

59. Simon Langlois, « Dumont, Fernand (1927-1997) », dans John R. Shook (dir.), *The Dictionary of Modern American Philosophers*, Tome II, Bristol, Thoemmes, 2005, p. 677-680. Il reste que cet apport était aussi chez Falardeau. « Le rôle qu'il [Falardeau] a joué dans la redéfinition du Québec comme société globale est non négligeable. » Simon Langlois et Robert Leroux, « Jean-Charles Falardeau, interprète de la société québécoise », dans Jean-Charles Falardeau, *Sociologie du Québec en mutation*. op. cit., p. 9.

nationale⁶⁰ ». Ce n'est pas rien. L'idée du Québec comme société globale ne va pas de soi : elle s'est dessinée paradoxalement au moment d'une convergence des valeurs nord-américaines et de la montée de la mondialisation (comme idéologie et comme phénomène économique et culturel). Les écrits de Langlois s'appuient sur cette idée que le Québec est devenu une société globale avec la Révolution tranquille et que cette société globale forme nation⁶¹.

Cependant, cet emprunt à Dumont ne me semble avoir été pour Langlois qu'un détour commode pour se consacrer à ce qu'il aimait faire et faisait le mieux : étudier la société québécoise à l'aide des méthodes quantitatives. Alors que Dumont et les grands penseurs français (Foucault, Lacan, Derrida, etc.) se targuaient d'être des maîtres du texte, Langlois rappelait l'importance de ces autres maîtres français qui avaient su faire parler les chiffres autant que les discours (Ducpétiaux, Durkheim, Halbwachs, etc.). Ces maîtres ne brillaient pas seulement dans l'utilisation des méthodes quantitatives ; ils possédaient aussi en quelque sorte un sens des formes qui se traduisent dans des nombres et des nombres qui se traduisent dans des formes. Langlois a comme ces illustres prédécesseurs cette rare qualité de pouvoir lire dans une colonne de statistiques les dynamiques générales d'une société. Par malheur, trop souvent dans la tradition francophone (moins dans la tradition anglophone), cette capacité est injustement traitée comme un art mineur. Cela est d'autant plus regrettable que l'examen des tendances statistiques « [exige] d'abord un travail théorique qui en précise les fondements⁶² » et ne saurait donc se passer d'une critique poussée de la pertinence et de la validité des données. La tâche que Langlois s'est fixée est aussi déconsidérée que difficile.

Quatre présuppositions caractérisent le travail quantitatif de Langlois et rendent ses analyses particulièrement éclairantes. En premier lieu, il ne limite pas son horizon interprétatif à quelques années, mais situe ses analyses dans la longue durée (idéalement, vingt ans et plus) « afin de

60. Simon Langlois et Yves Martin, « Introduction », *L'horizon de la culture. Hommage à Fernand Dumont*, op. cit., p. 17-21.

61. Simon Langlois, « Refondation de la nation au Québec », dans Roch Côté et Michel Venne (dir.), *L'Annuaire du Québec 2003*, Montréal, Fides, 2002, p. 5-26.

62. Simon Langlois, « Nouvelles tendances : objet et méthodes », dans Pierre Beaucage et Jean-Pierre Dupuis (dir.), *Des sociétés en mutation*, Québec, Nota Bene, 2003, p. 27.

faire ressortir les changements de fond qui sont les plus marquants⁶³ ». Le mot qui résume le mieux cette attitude est celui de « tendance », dont ses publications offrent de multiples exemples⁶⁴. En deuxième lieu, Langlois cherche à tisser des liens entre les thèmes des enquêtes plutôt que de les traiter isolément. Il élabore des matrices dans lesquelles s'insèrent les différentes évolutions affectant des sphères parfois en apparence très éloignées les unes des autres (famille, consommation, État, etc.). En troisième lieu, il inclut dans le travail quantitatif les données acquises par le travail empirique, celui-ci serait-il même vaguement intuitif (comme chez Tocqueville visitant les États-Unis). Pour Langlois, les tendances sont des « diagnostics sociologiques appuyés empiriquement. La notion de tendances a donc une portée beaucoup plus générale que celle que lui donnent les manuels de méthodes quantitatives et de statistiques⁶⁵. » Enfin, en dernier lieu, Langlois insiste sur le fait que les lectures factuelles et descriptives doivent être relatives : relatives dans le temps, relatives par rapport à d'autres sociétés et relatives aux groupes d'individus qui composent une société. Il n'y a pas, par exemple, de seuil de pauvreté « en soi » : si on peut mesurer la non-satisfaction des besoins de base qui caractérise une pauvreté dite absolue, il est préférable de s'intéresser à la distance de la satisfaction des besoins par rapport à une référence collective. Cette simple modification du regard permet de faire intervenir dans l'analyse des besoins la dimension essentielle des aspirations. On quitte ainsi le domaine de la « morphologie sociale » (emploi, revenu, démographie) pour migrer vers celui des représentations, ouvrant dans ce mouvement aux enquêtes empiriques le champ immense de la subjectivité comme « objet social mesurable⁶⁶ ».

Simon considère comme « fondamentale » cette idée de Falardeau selon laquelle « la sociologie doit d'abord partir des bases morphologiques de toute la société pour enfin aboutir aux représentations que se donnent les acteurs⁶⁷ ». À cet égard, à ma connaissance, l'étude sur laquelle Langlois

63. Simon Langlois, « Tendances de la société québécoise 1999 », dans Roch Côté (dir.), *Québec 1999*, Montréal, Fides/Le Devoir, 1998, p. 126.

64. Sur la notion de tendances dans l'œuvre de Simon Langlois, voir l'excellent chapitre d'Andrée Fortin dans le présent ouvrage.

65. Simon Langlois, « Nouvelles tendances : objet et méthodes », *op. cit.*, p. 33.

66. Simon Langlois, « Québec 2008. Portrait social », dans Miriam Fahmy (dir.), *L'État du Québec 2009*, Montréal, Fides, 2008, p. 40-98.

67. Cité dans Simon Langlois et Robert Leroux, « Jean-Charles Falardeau, interprète de la société québécoise », *op. cit.*, p. 5.

est le plus souvent revenu est celle de Marc-Adélarde Tremblay et Gérald Fortin, réalisée en 1959 mais publiée en 1964⁶⁸. Cette enquête sur les budgets, les conditions de vie et les modes de vie des familles québécoises francophones est présentée par Langlois comme « la première grande recherche empirique menée au Québec à l'échelle de la société globale⁶⁹ ». Ce qu'il retient de cette étude, c'est notamment la solide construction conceptuelle des deux auteurs : écartant l'approche psychologique et l'approche économique, Tremblay et Fortin ont vu que l'univers des besoins sociaux est construit en fonction de la situation et des normes de chaque famille. « Les besoins ne peuvent pas être appréhendés – ou mesurés comme on dit maintenant dans les appareils – de l'extérieur. Ils sont socialement construits par les acteurs en fonction de leur position dans une société donnée⁷⁰. » L'enquête de Tremblay et Fortin tient non seulement de là sa puissance, mais aussi de l'articulation des analyses microsociologiques et macrosociologiques à une interprétation forte de l'histoire du Québec. Les résultats statistiques et empiriques des deux chercheurs ont conduit à une remise en question de l'opposition de la *folk society* et de la *urban society* et à l'affirmation de la modernité du Québec dès avant la Révolution tranquille.

On comprend que les études quantitatives de Langlois soient si riches et si subtiles. En reprenant le projet de Falardeau d'une sociographie du Québec, il n'abandonne pas l'ambition d'accoucher d'une interprétation qui tient ensemble le micro et le macro, l'empirique et le symbolique, l'infrastructure et la superstructure. Dumont s'est attaché à une herméneutique de la culture, tandis que Falardeau s'est tourné davantage vers la littérature dans les années 1960 et 1970, abandonnant (ou retraduisant) le paradigme de l'École de Chicago. Langlois, lui, a tenté de montrer que la sociologie pouvait être franchement scientifique tout en ne boudant pas le domaine des représentations sociales : qu'elle pouvait être objective tout en incluant la subjectivité, empirique sans être platement quantitative, globale sans délaisser les circonstances concrètes et historiques, etc.

68. Marc-Adélarde Tremblay et Gérald Fortin, avec la collaboration de Marc Laplante, *Les comportements économiques de la famille salariée du Québec. Une étude des conditions de vie, des besoins et des aspirations de la famille canadienne-française d'aujourd'hui*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1964.

69. Simon Langlois, « L'univers des aspirations des familles québécoises : 1959, 1977 », *op. cit.*, p. 227.

70. *Ibid.*

Il a ainsi produit une des contributions les plus stimulantes et les plus solides de sa génération.

CONCLUSION

La posture scientifique de Langlois se veut modeste. Comme la société n'est rien d'autre que la concaténation de choix individuels, il ne saurait être question pour lui de rechercher les « lois » du social. Cela ne l'empêche pas de croire de manière inébranlable à la réalité d'une science sociologique. Il est convaincu que « la sociologie contemporaine n'est pas ou n'est plus marquée par l'idéologie et [qu'] elle peut prétendre au statut de science en échappant au relativisme ambiant et à un positivisme réducteur, livrant plutôt des résultats de recherche solides et argumentés, susceptibles d'examen critique dans la communauté scientifique⁷¹ ». Il y a là une prétention assez triomphaliste, prétention qui rejoint celle de Falardeau au moment où celui-ci, embarqué dans le projet de réforme de la société canadienne-française, voyait dans la science sociale la seule chance de contester les autorités établies, assises sur des traditions immuables et une Révélation infaillible. Langlois n'a fait que transposer cette foi dans la science dans la capacité boudonnienne de circonscrire les « raisons fortes » des choix individuels. Certains pourront trouver cette confiance exagérée. Ils pourront trouver aussi que l'insistance sur les valeurs des individus n'apporte au fond pas grand-chose aux travaux de Langlois. Suis-je le seul à penser que l'héritage de Falardeau a permis une interprétation de Boudon qui échappait à une quête hasardeuse des valeurs fondatrices des actions individuelles ? J'irai même plus loin et je lancerai l'hypothèse que Boudon, au fond, permit surtout à Langlois de rester fidèle à Falardeau, tout en raffinant son approche. En d'autres

71. Simon Langlois, « Trente ans de sociologie en France », *op. cit.*, p. 35. La première phrase de la version française et celle de la version anglaise de ce texte diffèrent quelque peu, la version anglaise adoptant un ton un peu moins lyrique. En français : « Le statut de la sociologie a changé ces dernières années en France et elle est maintenant considérée comme une véritable science capable de produire un savoir fondé, depuis les analyses empiriques menées dans les règles de l'art jusqu'aux interprétations solidement argumentées. » En anglais : « *The status of sociology has changed over the years in France and is now considered a science capable of producing reliable knowledge resulting either from empirical analysis or from well-argued interpretations.* » Simon Langlois, « The PUF Sociologies Series: A Major Source of Scientific Knowledge in Contemporary Sociology », dans Mohamed Cherkaoui et Peter Hamilton (dir.), *Raymond Boudon. A Life in Sociology*, Tome 4, Oxford, The Bardwell Press, 2009, p. 261-282.

termes, Boudon, pour lui, ne fut qu'un détour. C'est de l'« École de Laval » qu'il venait, et c'est à l'« École de Laval » qu'il est toujours retourné. Et c'est sans doute tant mieux, oserais-je conclure.

BIBLIOGRAPHIE

- Boudon, Raymond, *Effets pervers et ordre social*, Paris, Presses Universitaires de France, 1977.
- Boudon, Raymond, *La logique du social. Introduction à l'analyse sociologique*, Paris, Hachette, 1979.
- Boudon, Raymond, *La place du désordre. Critique des théories du changement social*, Paris, Presses Universitaires de France, 1984.
- Boudon, Raymond, « L'explication cognitive des croyances collectives », dans Raymond Boudon, Alban Bouvier et François Chavel, *Cognition et sciences sociales*, Paris, Presses universitaires de France, 1997.
- Boudon, Raymond, *Le sens des valeurs*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999.
- Boudon, Raymond, *Raisons, bonnes raisons*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003.
- Boudon, Raymond, *Essais sur la théorie générale de la rationalité*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007.
- Boudon, Raymond, *La sociologie comme science*, Paris, La Découverte, « Repères », 2010.
- Boudon, Raymond, *Croire et savoir. Penser le politique, le moral et le religieux*, Paris, PUF, 2012.
- Boudon, Raymond et Maurice Clavelin (dir.), *Le relativisme est-il résistible ? Regards sur la sociologie des sciences*, Paris, Presses universitaires de France, 1994.
- Clément, Fabrice, « La sociologie cognitive : une bien étrange croyance », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. CVII, 1999, p. 389-404.
- Coenen-Huther, Jacques, « Sens moral ou raisons fortes ? », *L'Année sociologique*, vol. 51, n° 1, 2001, p. 235-254.
- Dumont, Fernand, « Depuis la guerre : la recherche d'une nouvelle conscience (1966) », dans *La vigile du Québec*, Montréal, Éditions HMH, 1971.
- Dumont, Fernand, *Raisons communes*, Montréal, Boréal, 1995.
- Dumont, Fernand, Simon Langlois et Yves Martin (dir.), *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994.
- Falardeau, Jean-Charles, *Sociologie du Québec en mutation. Aux origines de la Révolution tranquille. Introduction et choix de textes par Simon Langlois et Robert Leroux*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2013.

- Gagné, Gilles et Simon Langlois, *Les raisons fortes. Nature et signification de l'appui à la souveraineté du Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2002.
- Habermas, Jürgen, *La technique et la science comme « Idéologie »*, Paris, Gallimard, 1973.
- Kuhn, Thomas, *The Structure of Scientific Revolutions*, Chicago, University of Chicago Press, 1962.
- Langlois, Simon, *Représentation sociale d'un domaine scientifique*, mémoire de maîtrise (sociologie), Université Laval, 1975.
- Langlois, Simon, « La science sociale aujourd'hui », *Recherches sociographiques*, vol. 26, n° 3, 1985, p. 495-499.
- Langlois, « Culture et rapports sociaux : trente ans de changements », *Argus*, vol. 21, n° 3, hiver 1992, p. 4-10.
- Langlois, Simon, « Un cas typique de mutation de la référence nationale : le Canada français », dans Simon Langlois (dir.), *Identité et cultures nationales. L'Amérique française en mutation*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1995, p. 3-14.
- Langlois, Simon, « Tendances de la société québécoise 1999 », dans Roch Côté (dir.), *Québec 1997*, Montréal, Fides/Le Devoir, 1996, p. 13-38.
- Langlois, Simon, « Une mutation radicale : L'avènement de la société de consommation », *Cap-aux-Diamants*, vol. 59, 1999, p. 10-14.
- Langlois, Simon, *Tendances culturelles et socio-économiques du Québec contemporain* (Extraits), Rapport de recherche soumis au ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, Département de sociologie, Université Laval, décembre 2002.
- Langlois, Simon, « Refondation de la nation au Québec », dans Roch Côté et Michel Venne (dir.), *L'Annuaire du Québec 2003*, Montréal, Fides, 2002, p. 5-26.
- Langlois, Simon, « La région de Québec, un tissu social en profonde mutation », dans Institut de la Statistique du Québec, *Le Choc démographique. La population de la communauté métropolitaine de Québec à l'aube du XXI^e siècle*, Québec, Institut de la statistique du Québec et Commission de la Capitale nationale, 2003, p. 139-147.
- Langlois, Simon, « Le Québec au XXI^e siècle. Une société en profonde mutation », dans Michel Venne (dir.) *L'Annuaire du Québec 2004*, Montréal, Fides, 2003, p. 136-205.
- Langlois, Simon, « Nouvelles tendances : objet et méthodes », dans Pierre Beaucage et Jean-Pierre Dupuis (dir.), *Des sociétés en mutation*, Québec, Nota Bene, 2003.

- Langlois, Simon, « Raymond Boudon, sociologue », préface à Yao Assogba, *La sociologie est-elle une science ? Entretien avec Raymond Boudon et systématisation de la démarche d'explication en sociologie*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2004.
- Langlois, Simon, *Consommer en France. Cinquante ans de travaux scientifiques au Crédoc*, La Tour-d'Aigues, Éd. de l'Aube, coll. Petite bibliothèque du Crédoc, 2005.
- Langlois, Simon, « Dumont, Fernand (1927-1997) », dans John R. Shook (dir.), *The Dictionary of Modern American Philosophers*, Tome II, Bristol, Thoemmes, 2005, p. 677-680.
- Langlois, Simon, « Trente ans de sociologie en France », *Commentaire*, vol. 31, n° 120, printemps 2008, p. 349-359.
- Langlois, Simon, « Mutation du niveau de vie des familles québécoises », dans Isabelle Bitauveau, Gilles Pronovost et Chantale Dumont (dir.), *La famille à l'horizon 2020*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2008, p. 59-69.
- Langlois, Simon, « Québec 2008. Portrait social », dans Miriam Fahmy (dir.), *L'État du Québec 2009*, Montréal, Fides, 2008, p. 40-98.
- Langlois, Simon, « Sociologie du Canada français », *Recherches sociographiques*, vol. 50, n° 1, 2009, p. 119-137.
- Langlois, Simon, « The PUF Sociologies Series: A Major Source of Scientific Knowledge in Contemporary Sociology », dans Mohamed Cherkaoui et Peter Hamilton (dir.), *Raymond Boudon. A Life in Sociology*, Tome 4, Oxford, Bardwell Press, 2009, p. 261-282.
- Langlois, Simon, « Mutation des classes moyennes au Québec entre 1982 et 2008 », *Les Cahiers des Dix*, n° 64, 2010, p. 121-143.
- Langlois, Simon, « La grande mutation des professions au Québec, 1971-2006 », *Les Cahiers des Dix*, n° 65, 2011, p. 283-303.
- Langlois, Simon, « Québec, une capitale en mutation », dans Pascal Lapointe (dir.), *Les meilleurs blogues de sciences en français*, Québec, Éditions Multi-mondes, 2013, p. 33-37.
- Langlois, Simon, « 1971-2011 : la mutation sociale radicale du Québec », 1^{er} février 2016.
- http://www.contact.ulaval.ca/article_blogue/1971-2011-la-mutation-sociale-radicale-du-quebec/
- Langlois, Simon, « Déclin et mutation de la classe ouvrière », 14 mars 2016.
- http://www.contact.ulaval.ca/article_blogue/declin-et-mutation-de-la-classe-ouvriere/
- Langlois, Simon et Yves Martin (dir.), *L'horizon de la culture. Hommage à Fernand Dumont*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval et Institut québécois de recherche sur la culture, 1995.

- Langlois, Simon et Michel Forsé, « Voies nouvelles de la sociologie », *L'Année sociologique*, 52, 1, 2002.
- Langlois, Simon et Jocelyn Létourneau, *Aspects de la nouvelle francophonie canadienne*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2004.
- Merton, Robert K., « The Normative Structure of Science », dans *The Sociology of Science: Theoretical and Empirical Investigations*, Chicago, University of Chicago Press, 1979, p. 267-278.
- Mills, C. W., *L'imagination sociologique*, Paris, Maspero, 1966.
- Parodi, Maxime, *La modernité manquée du structuralisme*, Paris, PUF, 2004.
- Pharo, Patrick, *Le sens de la justice*, Paris, PUF, 2001.
- Platt, Jennifer, « La spécificité du Québec et du Canada dans les méthodologies en sociologie », *Sociologie et sociétés*, vol. 37, n° 2, 2005, p. 91-118.
- Popper, Karl, *La logique de la découverte scientifique*, Paris, Payot, 1973.
- Ricœur, Paul, « Expliquer et comprendre. Sur quelques connexions remarquables entre la théorie du texte, la théorie de l'action et la théorie de l'histoire », *Revue philosophique de Louvain*, 25, 1977, p. 126-147.
- Rocher, Guy, *Le Québec en mutation*, Montréal, Les Éditions Hurtubise HMH, 1973.
- Tocqueville, Alexis de, *De la démocratie en Amérique*, Paris, Robert Laffont, 1986.
- Tremblay, Marc-Adélar et Gérard Fortin, avec la collaboration de Marc Laplante, *Les comportements économiques de la famille salariée du Québec. Une étude des conditions de vie, des besoins et des aspirations de la famille canadienne-française d'aujourd'hui*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1964.
- Warren, Jean-Philippe, *L'engagement sociologique. La tradition sociologique du Québec francophone (1886-1955)*, Montréal, Boréal, 2003.
- Warren, Jean-Philippe et Simon Langlois (dir.), « Mémoire de Fernand Dumont », numéro spécial de *Recherches sociographiques*, vol. 42, n° 2, 2001.

La refondation du Canada francophone à l'extérieur du Québec dans l'œuvre de Simon Langlois

PAR LINDA CARDINAL

INTRODUCTION

Depuis des décennies, Simon Langlois participe à la production du savoir à la fois pour nourrir le dialogue sur le Québec, dont il a étudié les mutations dans toutes ses dimensions, au sein de la communauté scientifique et pour faire avancer sa société¹. Personne ne peut ignorer ses travaux tellement ils ont contribué à la compréhension de la représentation de soi du Québec comme nation. L'ouvrage synthèse de ses travaux qu'il publie en 2018, *Refondations nationales au Canada et au Québec*, témoigne avec éloquence de son apport au débat sur les représentations de la nation, tant en sociologie que dans le débat public². Simon Langlois fait aussi partie de la minorité de sociologues québécois qui étudient les transformations au sein du milieu minoritaire francophone au Canada depuis les années 1960, ce qui fait de lui un interlocuteur important, avec qui réfléchir sur l'avenir du français au

1. Je remercie Guillaume Deschênes-Thériault, doctorant à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa, de son assistance en vue de la préparation de ce chapitre.

2. Simon Langlois, *Refondations nationales au Canada et au Québec*, Québec, Septentrion, 2018.

pays³. Il est impossible de penser autour de l'œuvre de Simon Langlois sans prendre en compte ses travaux sur la francophonie canadienne.

L'objectif de ce chapitre est d'approfondir les deux principaux concepts utilisés par Simon Langlois pour analyser la francophonie hors Québec, ceux de fondation/refondation et de communautarisme. Ces deux concepts guident l'ensemble de ses travaux sur la représentation et les transformations de la société canadienne-française au Québec et en milieu minoritaire. Dans le cas qui nous occupe, la notion de fondation lui permet de retracer la trajectoire historique des minorités francophones au sein du Canada, afin de préciser comment elles vont se « refonder » comme communautés. Toutefois, nous montrerons que son utilisation du concept de communautarisme pour décrire l'agir collectif de ces minorités pose certaines difficultés d'interprétation. Simon Langlois postule que la refondation communautaire des minorités francophones a donné lieu à un repli sur elles-mêmes. Or, nous soutiendrons que la notion de complétude institutionnelle de Raymond Breton, qui définit les minorités francophones comme des « petites » communautés politiques (*mini polities*⁴) en quête d'un plus grand contrôle de leurs institutions, convient mieux à la compréhension de la représentation de soi de ces minorités que celle de communautarisme.

Dans un premier temps, nous allons présenter le concept de fondation, suivi dans un deuxième temps de la notion de communautarisme telle que Langlois l'utilise. Dans un troisième temps, nous approfondirons notre critique dans un souci de poursuivre le dialogue sur la francophonie au Canada au sein de la sociologie québécoise.

FONDATION ET REPRÉSENTATION DE LA NATION

Simon Langlois s'interroge sur les principes ou les représentations qui doivent guider la fondation des nations. Malgré son importance dans l'histoire de la pensée politique, à première vue, il n'est pas naturel d'associer l'idée de nation à celle de fondation. C'est une notion qui renvoie avant tout à l'exigence d'agir en communauté comprise dans son sens large de communauté politique. Se référer à l'idée de fondation,

3. Voir, entre autres, Simon Langlois et Jean-Louis Roy (dir.), *Briser les solitudes. Les francophonies canadiennes et québécoise*, Montréal, Nota Bene, 2003.

4. Raymond Breton, « La communauté ethnique, communauté politique », *Sociologie et sociétés*, vol. 15, n° 2, 1983, p. 23-38.

c'est rappeler le débat sur la nature des lois et des institutions que les citoyens doivent se donner à eux-mêmes afin d'aménager leur monde commun.

Il faut remonter à Machiavel, et de façon plus précise, au *Discours sur la première Décade de Tite-Live*, pour saisir toute l'importance de la notion de fondation⁵. En simplifiant, pour ce dernier, toute communauté est menacée de corruption, c'est-à-dire qu'elle subit l'usure du temps. Cela serait inévitable. Pour Machiavel, la seule façon de contrer cette usure du temps est de ramener la communauté à son fondement ou à son principe. Selon lui, « il faut donc que le principe des religions, des républiques ou des monarchies ait en lui-même une vitalité qui lui rende sa première autorité, sa première vigueur. Et comme ce principe s'use avec le temps, il est inévitable que le corps succombe si rien n'intervient pour le ranimer⁶ ». Machiavel poursuit : « On peut donc conclure que rien n'importe plus à une religion, à une république, à une monarchie que de reprendre l'autorité qu'elles avaient à leur origine⁷. » L'enjeu n'est pas tant la question de renouer avec des origines données une fois pour toutes, qu'avec l'autorité que la république exerçait au moment de sa fondation. Un tel rappel de ce qu'une communauté devrait pouvoir espérer de la vie en commun demeure essentiel à la vitalité d'une communauté politique.

La fondation d'une république, pour ne parler que d'elle, n'est pas un geste unique, bon une fois pour toutes, et que l'on rappellera dans les livres d'histoire. Bien au contraire, la fondation d'une république doit être continuée. Elle est un travail de tous les jours. Machiavel évoque trois scénarios possibles pour s'assurer de la continuité de la république ou sa fondation/refondation : soit cette dernière est l'effet d'une bonne loi, soit elle est le résultat d'une action politique entreprise par un citoyen ou un leader politique, soit encore elle est imposée par une puissance étrangère dans le contexte d'un conflit armé⁸. Bref, la fondation d'une république n'est pas le travail d'un jour, derrière soi et dans un passé résolu. Elle relève d'un travail au quotidien. Machiavel nous invite à reconnaître que la fondation d'une république est un exercice, sans cesse à reprendre, de fondation et de refondation. Ce besoin de revenir à son

5. Machiavel, *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1952. Voir le premier chapitre du livre III, *Discours sur la première Décade de Tite-Live*.

6. Machiavel, *Discours sur la première Décade de Tite-Live*, *op. cit.*, p. 607-608.

7. Machiavel, *Discours...*, p. 611.

8. *Ibid.*, p. 608-610.

principe premier est fondamental. C'est un principe qui fait l'objet d'une réinterprétation sans cesse renouvelée, en partie en raison des enjeux du moment.

Machiavel élabore sa pensée sur la fondation pour rappeler l'extraordinaire exercice de mise en sens et de mise en forme d'une république. Mais rien n'interdit de reprendre la référence machiavélienne à l'idée de fondation pour étudier le devenir d'une nation. Après tout, dans le monde moderne, les communautés politiques sont aussi devenues des communautés nationales. Les nations ne savent peut-être plus rêver, comme le suggère Gérard Bouchard dans son ouvrage sur la difficulté pour les nations de renouer avec leurs mythes fondateurs, mais elles demeurent un objet à penser⁹. Simon Langlois a donc raison de s'interroger sur le thème de la fondation au regard de celui de la nation. Il est habité par la question de l'avenir de la nation québécoise ; à l'instar de Bouchard, il voit aussi dans l'interculturalisme une voie d'avenir pour le Québec¹⁰. Nous y reviendrons.

Enfin, république et nation sont toutes deux des formes de communautés politiques. Toute nation peut donc être amenée à revoir son autorité première ou son principe générateur – ce sera le cas du Québec dès les années 1960. Trois points de vue complémentaires guident les analyses de Langlois sur la question des rapports entre l'idée de fondation, le thème de la nation depuis cette époque ainsi que ses propos sur l'idée d'interculturalisme. Ce sont ceux de Fernand Dumont, Charles Taylor et Guy Rocher. D'abord, le point de vue de Dumont, que Simon Langlois a fait sien, est que « les nations doivent de temps à autre se refonder et se donner une nouvelle représentation d'elles-mêmes dans le but d'intégrer de nouveaux éléments¹¹ ». Dumont fait valoir cette idée, car il voit que l'immigration oblige les sociétés d'accueil à revoir leur identité afin de les rendre plus inclusives. Ce sera aussi le cas du Québec, qui est appelé à repenser les rapports entre nation et immigration.

Ensuite, le point de vue de Taylor reprend l'esprit de la proposition de Dumont. Pour Taylor, « les nations doivent périodiquement reconnaître l'apport de nouveaux piliers qui viennent s'ajouter à ceux qui

9. Gérard Bouchard, *Les nations savent-elles encore rêver? Le fondement symbolique des sociétés*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2010.

10. Voir aussi de Gérard Bouchard, *L'interculturalisme. Un point de vue québécois*, Montréal, Les Éditions Boréal, 2012.

11. Simon Langlois, *Refondations nationales au Canada et au Québec*, op. cit., p. 265. De Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 1992.

existent déjà¹²». Ces nouveaux piliers peuvent comprendre les immigrants ou les minorités ainsi que les autochtones, que le Québec doit aussi inclure dans son récit national et projet d'avenir. Enfin, le point de vue de Guy Rocher complète les deux premiers¹³. En effet, chez Rocher la nation est une réalité historique, dont les formes peuvent « varier dans l'histoire d'une même communauté et elles sont aussi diversifiées d'une communauté nationale à une autre¹⁴ ». S'il subsiste toujours des traces de ses fondations passées dans ce qu'elle tente de devenir, la nation n'a donc rien d'une idée essentialiste. Elle fait l'objet d'interprétations et de réinterprétations en vue d'inclure de nouveaux récits de son agir collectif et élargir sa représentation de soi pour qu'elle puisse susciter l'adhésion du plus grand nombre.

Comment penser le nouveau et l'ancien dans la refondation de la nation québécoise à partir de Dumont, Taylor et Rocher? Comment être à la fois une société d'accueil et poursuivre l'histoire du Québec? Pour définir cette société, la langue française constitue la caractéristique la plus parlante. De fait, la question de la promotion du français s'avère un leitmotiv dans les travaux de Simon Langlois. Il fait aussi référence à des principes politiques plus abstraits, mais aux effets bien réels, dont celui du respect des compétences du Québec au sein du fédéralisme canadien et la reconnaissance de son caractère national. En écho à Dumont, Langlois considère qu'au premier rang, la langue française doit continuer de définir le Québec. La langue est ce qui relie la population québécoise, car c'est par cette dernière qu'elle pourra exprimer sa diversité. C'est aussi parce que la langue est le principal fondement de son identité que le Québec peut se définir comme une nation¹⁵. À la langue, s'est ajoutée une autre représentation de soi, la reconnaissance de l'interculturalisme,

12. Simon Langlois, « Gouvernance linguistique et mutations sociales », dans Jean-Pierre Wallot, *La gouvernance linguistique. Le Canada en perspective*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2005, p. 264.

13. Guy Rocher, « Des intellectuels à la recherche d'une nation québécoise », dans Michel Venne (dir.), *Penser la nation québécoise*, Montréal, Québec Amérique, 2000, p. 289.

14. Simon Langlois, « Gouvernance linguistique et mutations sociales », *op. cit.*, p. 264.

15. Pour s'en convaincre, voir la première phrase du préambule de la Charte de la langue française du Québec plus communément appelée la loi 101 : « Langue distinctive d'un peuple majoritairement francophone, la langue française permet au peuple québécois d'exprimer son identité. » <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-11> (site consulté le 31 octobre 2019)

qui est la façon québécoise d'exprimer son engagement envers la diversité en insistant sur le besoin d'un dialogue constant entre la majorité francophone, les nouveaux arrivants, les autochtones et la minorité anglo-québécoise. À l'instar des Dumont, Rocher et Taylor, Simon Langlois reconnaît que les représentations jouent un rôle structurant dans la redéfinition du vivre ensemble, mais celles-ci ne sont pas données une fois pour toutes. Elles doivent s'adapter au contexte et se renouveler afin de continuer à être rassembleuses. De nouvelles représentations de soi, comme l'interculturalisme, peuvent ainsi s'ajouter au socle de valeurs communes existantes qui définiront le Québec de demain, mais celles-ci devront aussi s'insérer dans une trame historique qui rappellera le parcours de la population québécoise en terre d'Amérique. Simon Langlois invite ainsi à inscrire le discours sur l'interculturalisme dans le récit historique du Québec, dont la caractéristique déterminante sera la défense de la langue française et sa capacité d'action par rapport au reste du pays.

LA REFONDATION DU QUÉBEC À L'ÉPREUVE DU COMMUNAUTARISME

Guidé par une approche qui en a fait un interprète privilégié de la nation québécoise, Simon Langlois a étudié ses transformations et mouvements de refondation depuis les années 1960 jusqu'aux années 1990. Pendant cette période, le Canada est le théâtre de nombreux débats sur son identité, mais aussi sur le fonctionnement de ses institutions et, de façon particulière, sur la place du Québec au sein de la fédération. En 1963, l'on assiste à la mise en place de la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme, car le compromis canadien a subi les effets de l'usure du temps, pour parler comme Machiavel¹⁶. De fait,

16. La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme ou plus communément appelée la Commission Laurendeau-Dunton du nom de ses deux coprésidents, André Laurendeau, éditeur du quotidien *Le Devoir*, et Davidson Dunton, président de l'Université Carleton à Ottawa, aura pour mandat de « faire enquête et rapport sur l'état présent du bilinguisme et du biculturalisme, et de recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée, compte tenu de l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada, ainsi que les mesures à prendre pour sauvegarder cet apport » (1969). Voir l'ouvrage très éclairant de Valérie Gagnon-Lapointe, *Panser le Canada: une histoire intellectuelle de la Commission Laurendeau-Dunton*, Montréal, Boréal, 2018.

nombreux au pays étaient ceux qui souhaitaient revoir le compromis originel afin de l'améliorer et de renouveler l'engagement des Canadiens envers leur pays, dont le Québec au premier chef.

La refondation du Canada: en simplifiant, rappelons que pendant les années 1960 et 1970, le Canada amorce sa refondation, la plus importante depuis 1867, date de création de la fédération canadienne. L'intention du législateur est de refonder le pays sur de nouvelles bases, la langue et la culture ainsi que les droits individuels. En 1969, le gouvernement canadien adopte de nouvelles politiques identitaires, dont la *Loi sur les langues officielles* et en 1971, il publie son énoncé sur le multiculturalisme. En 1982, le gouvernement complète sa fondation lorsqu'il adopte la *Charte canadienne des droits et libertés* et confirme que la langue et la culture sont au cœur de l'identité du pays¹⁷. La nouvelle *Charte* fait de la langue une caractéristique fondamentale de la société canadienne, aux côtés de la diversité et de la lutte à la discrimination. Le Canada se définira désormais par la référence à ses deux langues officielles, le français et l'anglais, par sa diversité culturelle ainsi que par les droits à l'égalité pour les femmes, les minorités visibles, les autochtones et les personnes ayant un handicap.

En 1988, la nouvelle *Loi sur les langues officielles* et la *Loi canadienne sur le multiculturalisme* confirment à nouveau combien la langue et la culture représentent des assises importantes de la nouvelle représentation de soi au Canada comme un pays fondé sur la dualité linguistique, l'égalité et la diversité. La *Loi sur les langues officielles* reconnaît de surcroît que le gouvernement a l'obligation de voir à l'épanouissement et au développement des minorités de langue officielle partout au pays, soit la minorité anglophone au Québec et les minorités francophones dans le reste du Canada, et reconnaît le droit des fonctionnaires fédéraux de travailler dans la langue officielle de leur choix¹⁸. Pour sa part, la *Loi canadienne sur le multiculturalisme* fonde les principes sur lesquels le pays repose : respect des droits de tous les citoyens, reconnaissance de la diversité ethnoculturelle et linguistique et promotion du patrimoine

17. Plusieurs articles incarneront cette orientation, dont les articles 16 à 20 et 23 pour ce qui est de la langue, l'article 15 en ce qui a trait aux droits à l'égalité, et l'article 27 pour ce qui est de la diversité. Sur les libellés exacts des articles, voir <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-15.html> (site consulté le 31 octobre 2019).

18. Voir de façon particulière, les parties V et VII de la Loi sur les langues officielles au lien suivant : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/o-3.01/page-4.html#h-375173> (site consulté le 31 octobre 2019).

multiculturel de la population canadienne¹⁹. Le pays retient néanmoins de nombreux éléments de l'ancienne fondation, dont le fédéralisme, la monarchie et le parlementarisme, mais il amorce une nouvelle période de son histoire dorénavant caractérisée par son engagement envers la diversité et les droits individuels ou le droit à la non-discrimination.

Cette nouvelle façon de penser le vivre ensemble fera la fierté de bien des Canadiens, mais elle n'ira pas de soi au Québec. Elle produira de nouveaux débats, en particulier, sur le rapport entre le droit et le parlementarisme, mais également sur le caractère distinct du Québec²⁰. Étant donné que le gouvernement du Québec a refusé de parapher la *Charte* avec les gouvernements des autres unités constituantes, il tente de se soustraire à son application, mais en vain. Pendant les années 1990, la classe politique québécoise participe également à plusieurs tentatives de faire reconnaître le caractère distinct du Québec par le moyen de la négociation constitutionnelle, mais toujours sans succès. Malgré les échecs constitutionnels, il n'y a pas que des ombres au tableau. À titre d'exemple, les gouvernements canadien et québécois réussissent à s'entendre pour reconnaître la particularité du Québec dans certains domaines d'intervention, dont l'immigration, grâce à la signature d'ententes administratives qui donnent au Québec plus de contrôle sur ce champ de compétence partagée. Par ailleurs, ce type de mesure de nature pragmatique associée au fédéralisme asymétrique est aussi considérée comme étant insuffisante par plusieurs pour répondre au besoin de reconnaissance du Québec²¹. En témoigne, en 1995, la tenue du référendum sur la souveraineté-association du Québec avec le reste du Canada²². Alors que

19. Voir le préambule de la Loi sur le multiculturalisme au lien suivant : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-18.7/page-1.html> (site consulté le 31 octobre 2019).

20. Rappeler les différents positionnements sur la question serait trop long dans le cadre de ce chapitre, mais pour un aperçu du débat, voir Guy Laforest, *Trudeau et la fin du rêve canadien*, Québec, Septentrion, 1992.

21. Mentionnons la critique la plus courante selon laquelle les ententes administratives ne reconnaissent pas de façon particulière la nation québécoise étant donné qu'elles peuvent être signées par toutes les unités constituantes sans égard à leur réalité distincte. Réjean Pelletier, « L'asymétrie dans une fédération multinationale : le cas canadien », dans Linda Cardinal (dir.), *Le fédéralisme asymétrique et les minorités linguistiques et nationales*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2007, p. 31-50. Pour un point de vue plus nuancé, voir Benoît Pelletier, « L'asymétrie pour répondre aux défis de la diversité », dans Linda Cardinal (dir.), *Le fédéralisme asymétrique et les minorités linguistiques et nationales*, op. cit., p. 425-444.

22. Pour un aperçu des événements importants pendant les années 1990, voir la synthèse de Brian O'Neil, *La société distincte : origine, interprétations, implications*,

le référendum est perdu de peu par les forces souverainistes, le gouvernement Chrétien adopte une motion portant sur le caractère distinct du Québec afin de mettre fin au débat²³. Or, celle-ci n'a rien donné de concret; elle n'a pas été célébrée au Québec ni même appuyée par l'Assemblée nationale. Plus important, en 1999, le gouvernement canadien promulgue la *Loi C-20, Loi sur la clarté référendaire* qui vise à encadrer tout futur référendum au Canada, en particulier au Québec, cela va s'en dire; depuis cette période, toute velléité référendaire au Québec s'est heurtée aux exigences de la *Loi C-20*²⁴.

Enfin en 2006, le nouveau gouvernement dirigé par Stephen Harper, du parti conservateur, souhaite revoir les relations fédérales-provinciales, en particulier les rapports entre le Québec et le gouvernement fédéral. Le parti conservateur avait fait campagne sur la promesse d'un fédéralisme d'ouverture et courtisait le Québec de façon toute particulière²⁵. Une fois au pouvoir, le nouveau gouvernement fait adopter une motion reconnaissant l'existence de la nation québécoise dans un Canada uni et annonce qu'un représentant du Québec fera dorénavant partie de la délégation canadienne à l'UNESCO. Or, ces mesures n'ont pas été interprétées par Québec comme des avancées suffisantes pour que le gouvernement se décide à signer la constitution du pays et à reconnaître formellement la *Charte*²⁶.

En 2017, dans le contexte du 150^e anniversaire de la fédération canadienne, le gouvernement du Québec publiait un document, *Québécois, notre façon d'être Canadiens*, dans lequel il esquisse la représentation du fédéralisme multinational qu'il a fait sienne malgré les

Ottawa, Bibliothèque du Parlement, 1995 au lien suivant : <http://publications.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/BP/bp408-f.htm#C> (site consulté le 31 octobre 2019).

23. <http://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/35-1/chambre/seance-272/debats#LARECONNAISSANCEDUQUÉBECCOMMESOCIÉTÉDISTINCTE> (site consulté le 29 février 2020).
24. Pour un rappel des critiques de l'approche du gouvernement canadien à l'égard du Québec pendant les années 1990, voir André Burelle, *Le mal canadien*. Montréal, Fides, 1995.
25. Robert Dutrisac, «Harper courtise le Québec», *Le Devoir*, 20 décembre 2005, p. A1.
26. Eugénie Brouillet et Patrick Taillon, «La vraie "souveraineté culturelle" du Québec», *Le Devoir*, 27 septembre 2008, p. B5; Antoine Robitaille, «Aux oubliettes le fédéralisme d'ouverture?», *Le Devoir*, 28 mars, 2009, p. C3.

multiples échecs constitutionnels et revers subis depuis les années 1960²⁷. Or, alors qu'il cherche à se faire une place au sein du fédéralisme canadien et à renouveler son engagement envers le Canada, le Premier ministre Justin Trudeau choisit plutôt d'ignorer ce document et le souhait du Québec d'un renouveau du dialogue Canada-Québec²⁸. L'attitude du gouvernement canadien confirme que le Canada est satisfait de son identité, même si le Québec peine toujours à se reconnaître dans ce pays qui est aussi le sien et au sein duquel il veut poursuivre son développement. L'idée selon laquelle le Canada serait un pays multinational n'a pas beaucoup d'adeptes hors des cercles universitaires québécois sauf exception²⁹.

La refondation du Canada français: les années 1960 représentent aussi une période de grands bouleversements identitaires au sein du Canada français. Le Québec amorce un travail de fond pour la remise en question de l'identité canadienne-française alors qu'ailleurs au pays, les milieux francophones vivent aussi un regain de militantisme³⁰. La référence nationale canadienne-française existe depuis 150 ans, comme nous le rappelle Simon Langlois, mais celle-ci est de plus en plus remise en question et finit par éclater dans le contexte des États généraux du Canada français de 1967.

En simplifiant, dans son étude des rapports entre le Québec et la francophonie canadienne, Anne-Andrée Denault rappelle que les États généraux sont appuyés par de nombreux groupes, dont la Fédération des collèges classiques, la Fédération des travailleurs du Québec, la

27. Gouvernement du Québec, *Québécois, notre façon d'être Canadiens*, Politique d'affirmation du Québec et de relations canadiennes, Secrétariat québécois aux relations canadiennes, 2017. <https://www.sqrc.gouv.qc.ca/documents/rerelations-canadiennes/politique-affirmation.pdf> (site consulté le 31 octobre 2019).

28. Robert Dutrisac, « Québec, l'exil intérieur encore et toujours », *Le Devoir*, 6 janvier 2018. <https://www.ledevoir.com/opinion/editoriaux/516935/politique-d-affirmation-du-quebec-l-exil-interieur-encore-et-toujours> (site consulté le 2 novembre 2019).

29. Peter Russell, *The Canadian Odyssey. A Country Based on Incomplete Conquests*, Toronto, University of Toronto Press, 2017; Samuel La Selva, *The Ethics of Canadian Constitutionalism*, Montréal & Kingston, McGill-Queen's University Press, 2019.

30. Gratien Allaire, « Le triangle canadien-français au tournant des années 1960. Le Conseil de la vie française en Amérique, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et l'Ordre de Jacques-Cartier », *Francophonies d'Amérique*, n° 17, 2004, p. 107-116. <https://doi.org/10.7202/1005284ar>

Confédération des syndicats nationaux, l'Union catholique des cultivateurs, le Conseil de la vie française en Amérique et l'Association canadienne des éducateurs de langue française³¹. Ils sont organisés sous la forme d'un forum constitué de délégués qui viennent de partout dans les Amériques. Par ailleurs, le Québec détient une majorité de voix au chapitre et les délégués québécois appuient sans surprise la résolution sur le droit à l'autodétermination du Canada français en tant que nation et la reconnaissance du Québec comme le territoire national de cette nation.

Comme le souligne Denault, la résolution fera couler beaucoup d'encre. Entre autres, même si elle porte sur l'autodétermination du Canada français, elle sera relayée par les médias comme une résolution sur l'autodétermination du Québec – un tel glissement a marqué les esprits à ce jour. Or, pour Denault, bien des francophones ne voyaient déjà plus le Québec comme leur foyer, mais comme un pôle provincial d'une identité francophone particulière. Ils auraient souhaité une motion reconnaissant leurs droits et leur appartenance singulière à leurs provinces respectives au lieu d'une résolution centrée uniquement sur le Québec. De fait, dans la foulée du développement de l'État-providence, les minorités francophones se sont tournées vers leur gouvernement provincial pour revendiquer leur droit à l'existence et exiger des services dans leur langue, en particulier en matière d'éducation³². Partout au pays, des références régionales sont mises en avant pour définir le nouveau Canada français hors Québec. Les Canadiens français de l'Ontario deviennent des Franco-Ontariens, ceux de l'Ouest des Franco-Manitobains, des Fransaskois, des Franco-Albertains et des Franco-Colombiens. Les Acadiens s'appelaient déjà ainsi, mais le mouvement d'affirmation identitaire régionaliste et nationaliste est également important, surtout que

31. Anne-Andrée Denault, *Divergences et solidarité: une étude sociopolitique des rapports entre le Québec et les francophones d'Amérique*, Ottawa, thèse de doctorat, École d'études politiques, Université d'Ottawa, 2013. Pour une synthèse de ses travaux sur la question voir, Anne-Andrée Denault, «La transformation des rapports entre francophones en Amérique: le récit de la rupture revisité», dans Jean-François Laniel et Joseph-Yvon Thériault (dir.), *Retour sur les États généraux du Canada français: continuités et ruptures d'un projet national*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2016, p. 267-296.

32. Anne-Andrée Denault et Linda Cardinal, «Rupture et continuité: une relecture des récits des effets de la révolution tranquille sur les rapports entre les sociétés acadienne et québécoise», *American Journal of Quebec Studies*, vol. 43, 2007, p. 67-81.

certains fondent le Parti acadien³³. Les années 1960 marquent ainsi le début de la fin du dualisme canadien au profit de la régionalisation et d'une nouvelle politisation de l'identité nationale canadienne-française à l'extérieur du Québec.

Le Québec rompt également avec le Canada français au profit de sa nouvelle représentation de soi. Rappelant Fernand Dumont, Simon Langlois considère que le noyau mémoriel canadien-français continue de constituer un réservoir de significations nécessaires à la création de cette nouvelle identité. Par contre, au passé glorieux auquel ils avaient été habitués par le chanoine Groulx, les Québécois apprennent à voir se substituer le Canada français comme une référence caractérisée par une culture de la subordination et d'oppression, de repli sur soi et de grandes noirceurs³⁴. Ce Canada français devient dorénavant une sorte de repoussoir à toute nostalgie pour le « bon vieux temps ». La représentation du Canada français d'avant les années 1960, telle que véhiculée par les intellectuels et les acteurs politiques et sociaux, invite les Québécois à repartir à zéro et à se projeter dans l'avenir autrement. Ainsi, le Québec est appelé à se donner un nouveau référentiel. Au départ associé à un fort désir de libération nationale et à une redéfinition complète de la culture, ce nouveau référentiel se cristallise autour de l'idée qu'il existe au Québec une culture publique commune caractérisée par son progressisme, le rôle particulier accordé à l'État dans la cohésion sociale et l'égalité entre les sexes, la prédominance du français et l'interculturalisme³⁵.

Or, du moment que l'interculturalisme et l'immigration – symboles de l'ouverture du Québec sur le monde et du fait qu'il est une société d'accueil – font partie de la redéfinition de la nouvelle référence nationale, apparaît aussi dans l'espace public la question du communautarisme,

33. Michel Poplyansky, *Le Parti acadien et la quête d'un paradis perdu*, Québec, Septentrion, 2018.

34. Le débat sur l'identité canadienne-française au Québec a donné lieu à une réécriture importante de l'histoire canadienne-française telle que perçue par les élites scientifiques et politiques québécoises. Pour une synthèse du débat et son incidence sur la représentation de l'histoire au Québec, É.-Martin Meunier, « La période de la Grande noirceur québécoise dans l'historiographie et la mémoire canadiennes. Revisiter une interprétation dominante », *XX^e siècle, Revue d'histoire intellectuelle*, n° 129, 2016, p. 43-59.

35. Pensons à l'idée de culture de convergence proposée par Dumont, mais également à l'ensemble des débats sur la solidarité sociale et le rôle de l'État comme une dimension clé de la société québécoise, dont les travaux d'Alain Noël sont un bon exemple. Voir notamment Alain Noël, *Utopies provisoires. Essai de politique sociale*, Montréal, Québec-Amérique, 2019.

une idée empruntée à la France, qui l'utilise pour parler du repli sur eux-mêmes supputé de la part de certains groupes, identifiés la plupart du temps à l'islamisme. Par communautarisme, Simon Langlois entend l'apparition dans le dernier quart du XX^e siècle de mouvements identitaires qui reposent sur la promotion d'intérêts particuliers. Selon Alain Touraine, également cité par Langlois, « les mouvements identitaires contemporains et la philosophie communautariste qui leur est associée voient les valeurs comme étant imbriquées dans des cultures particulières³⁶ ». Ces mouvements peuvent cautionner un relativisme culturel qui viendrait affaiblir les normes universelles et entraîner de nouveaux conflits entre les groupes. L'idée qu'il existerait du communautarisme au Québec est tenue pour acquise et associée au multiculturalisme canadien. L'approche, appliquée telle quelle au Québec, pourrait ainsi produire de nouvelles lignes de fracture entre Québécois et immigrants. Au Canada, Simon Langlois note que les penseurs de la diversité, dont Will Kymlicka, Charles Taylor, James Tully, considèrent au contraire que le multiculturalisme ne conduit pas au fractionnement de la société en sous-groupes isolés³⁷. Pour ces derniers, le multiculturalisme constitue un « cadre commun et partagé dans lequel les différences individuelles peuvent s'épanouir dans un contexte qui respecte la diversité³⁸ ».

Simon Langlois conçoit le Québec comme une société d'accueil, mais comment l'aménager demeure une question pour laquelle la réponse canadienne n'est pas véritablement une voie à suivre. Le Québec s'est projeté dans un projet d'interculturalisme qui a été beaucoup associé au thème des accommodements raisonnables bien que ce dernier ne lui soit pas propre³⁹. Celui-ci a néanmoins suscité de nombreux débats au Québec depuis les années 2000, dont une commission d'enquête sur le sujet, la Commission Bouchard-Taylor⁴⁰. De plus, pour Simon Langlois, la

36. Simon Langlois, *Refondations nationales au Canada et au Québec*, op. cit., p. 56.

37. *Ibid.*

38. *Ibid.*

39. La question des accommodements raisonnables va au-delà de la simple juridiction québécoise. José Woehrling, « L'obligation d'accommodement raisonnable et l'adaptation de la société à la diversité religieuse », *Revue de droit de McGill*, vol. 43, 1998, p. 325-401.

40. Créée le 8 février 2007, par le Premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, la commission portera le titre officiel de Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles co-présidé par Gérard Bouchard et Charles Taylor. Le rapport de la Commission a été rendu public en 2008. Il peut être consulté au lien suivant : <https://www.mce.gouv.qc.ca/publications/CCPARDC/rapport-final-integral-fr.pdf>

question des accommodements raisonnables implique davantage d'enjeux au Québec que dans le reste du Canada⁴¹. Ce qu'il serait raisonnable d'accepter ou non en matière d'accueil provoque plus de doutes ou d'interrogations que de solutions. Entre autres, comment s'assurer que l'attachement des immigrants à leur communauté d'appartenance soit durable et qu'il ne nuise pas à leur appartenance plus large à la société québécoise⁴². Pour Simon Langlois, il y a une concurrence difficile à surmonter entre la logique particulariste et le processus de construction identitaire propre à la société d'accueil⁴³ : « son application soulève d'importantes questions. Comment la définir en pratique ?⁴⁴ »

Toutefois, depuis le projet du Parti Québécois d'une Charte des valeurs imposée aux immigrants, la référence aux accommodements raisonnables ne donne plus l'impression de suffire comme réponse à la question du vivre ensemble⁴⁵. En 2018, l'arrivée au pouvoir de la Coalition Avenir Québec (CAQ) et l'adoption de son projet de Loi n° 21 sur la laïcité de l'État en témoignent également, ainsi que sa mesure d'imposer un test des valeurs aux nouveaux arrivants. Certes, le Québec veut être une société d'accueil, mais selon ses propres normes qu'il veut distinctes de la norme multiculturelle canadienne. Pour reprendre les termes de Machiavel, le Québec veut ainsi redonner autorité aux principes premiers qu'il s'est donnés depuis les années 1960 : être une culture de convergence caractérisée par sa culture publique commune, la prédominance du français et l'interculturalisme. Le Québec veut intégrer les immigrants, mais il veut aussi poursuivre sa fondation comme nation, en conformité avec les intentions premières de la majorité francophone. Le communautarisme que Simon Langlois croit percevoir au sein de la société québécoise représente un obstacle à cette convergence.

41. Simon Langlois, *Refondations nationales au Canada et au Québec*, *op. cit.*, p. 165.

42. *Ibid.*

43. Langlois, *Refondations ...*, *op. cit.*, p. 164-165.

44. *Ibid.*, p. 161.

45. <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-21-42-1.html>. Radio-Canada, « Le gouvernement Legault impose un test des valeurs dans la sélection des immigrants », <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1367706/immigration-test-valeurs-quebec> (site consulté le 31 octobre 2019).

LE COMMUNAUTARISME ET LA FRANCOPHONIE HORS QUÉBEC

Le thème du communautarisme est également au cœur des analyses de la refondation de la francophonie de l'extérieur du Québec réalisées par Simon Langlois. Le communautarisme de cette dernière, comme il le souligne, peut même paraître radical à ses yeux⁴⁶. Que signifie donc ce courant dans sa version radicale francophone hors Québec? Langlois situe la refondation du Canada francophone hors Québec dans la foulée des transformations au sein du Canada et de la nation canadienne-française depuis les années 1960. L'affirmation de l'identité québécoise et le projet de construction d'une nation québécoise pour remplacer la nation canadienne-française se font de façon concomitante à la redéfinition de la francophonie hors Québec.

Pour rappel, de 1970 à 1992, les francophones hors Québec, du nom de leur association fondée en 1975, deviennent des « communautés francophones et acadienne du Canada ». Langlois semble regretter que les francophones ne soient plus des francophones hors Québec, car même s'ils se définissaient par la négative, ils conserveraient ainsi un lien identitaire avec le Québec. Il laisse entendre qu'en l'absence de ce lien, les francophones hors Québec seraient davantage menacés de comportements communautaristes – donc communautaristes parce qu'orphelins de la nation québécoise. En fin de compte, l'identification au Canada des minorités francophones hors Québec les condamnerait au communautarisme. Simon Langlois explique que les minorités vont poursuivre le projet du bilinguisme canadien au sein duquel ils deviendront des groupes aux intérêts particuliers. Leur identité sera individuelle et régionale, à l'exception de l'Acadie qui continuera de se représenter comme une nation⁴⁷.

Simon Langlois a raison de se préoccuper de la perte de référence nationale en milieu francophone hors Québec. Son approche repose sur des événements marquants qui lui permettent d'illustrer son propos, mais d'autres moments méritent aussi d'être rappelés. De fait, la francophonie hors Québec ne cesse pas d'être politique du fait qu'elle est orpheline de la nation québécoise. À titre d'exemple, dans les années 1960 et 1970, la fin de l'identité nationale canadienne-française provoque la redécouverte de l'histoire provinciale des minorités francophones hors Québec. Cette redécouverte n'est pas à négliger. Que les francophones hors Québec

46. Langlois, *Refondations ...*, *op. cit.*, p. 72.

47. *Ibid.*, p. 139.

se dotent d'une identité régionale est un moment important dans le cadre de leur refondation. Ils redécouvrent leur histoire et les luttes qui ont jalonné leur intégration au sein de la vie politique, sociale et économique de leur province. Ils revendiquent leur droit à une éducation depuis la fin du XIX^e siècle, un des enjeux qui sera longuement scruté par les responsables de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme à l'époque⁴⁸.

L'adoption, en 1969, de la *Loi sur les langues officielles* et de la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick* à la même époque sert aussi de levier de premier plan pour la mise en sens et la mise en scène de mouvements pour obtenir des services en français à travers le pays. Au Nouveau-Brunswick, les Acadiens sont mobilisés et revendiquent des services en français, mais également une université gérée par et pour les Acadiens, ce qu'ils obtiendront au moment de l'élection du gouvernement de Louis Robichaud en 1967⁴⁹. Donald Savoie parle avec raison de cette période comme étant celle de la renaissance acadienne⁵⁰. Galvanisés par les mesures d'égalité des chances prises par le gouvernement Robichaud, les Acadiens deviennent enfin des citoyens à part entière au sein de leur province.

Dans les années 1970, le mouvement *C'est l'temps*, animé par de jeunes militants Franco-Ontariens vivant dans la région d'Ottawa, confirme également le virage idéologique important au sein de leur milieu⁵¹. Ces jeunes s'identifient aux mouvements de libération nationale et à l'approche de l'autoconscience, influencés par les enseignements de Paolo Freire et d'Albert Memmi. Les membres du mouvement *C'est l'temps* font de la désobéissance civile et vont en prison pour avoir refusé de payer des contraventions rédigées uniquement en anglais. Ils réussissent à faire plier le gouvernement provincial et à le convaincre de l'importance d'offrir des services en français à sa population francophone. De plus,

48. André Laurendeau en parle pendant de nombreuses pages dans son journal. André Laurendeau, *Journal tenu pendant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Québec, VLB éditeur/Septentrion, 1990.

49. Pour un témoignage sur l'importance du gouvernement Robichaud dans la vie des Acadiens du Nouveau-Brunswick, voir le bel ouvrage biographique de Donald Savoie, *Moi, je suis de Bouctouche*, Montréal & Kinsgton, McGill-Queen's University Press, 2009.

50. Donald Savoie, *Moi, je suis de Bouctouche*, op. cit..

51. Linda Cardinal, *C'est l'temps. Le premier mouvement de revendication pour des services en français dans le domaine de la justice en Ontario, 1975-1977*, Ottawa, Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques, 2011, 52 p.

ces jeunes Franco-Ontariens caressent le projet d'une province officiellement bilingue. Ils seront très déçus, car en 1982, le gouvernement canadien refuse d'enclôser le bilinguisme officiel de l'Ontario dans la constitution canadienne – un grand compromis de la part du gouvernement fédéral sur le dos des Franco-Ontariens pour obtenir la signature de l'Ontario⁵². Depuis, les Franco-Ontariens n'ont jamais cessé de revendiquer le bilinguisme officiel pour leur province.

Ces mouvements sont importants, car ils fondent une nouvelle francophonie militante. Les francophones hors Québec continuent de croire dans le dualisme canadien, il est vrai, et ils caressent aussi le projet d'un Canada bilingue. En 1979, la Commission Pepin-Roberts sur l'avenir constitutionnel du Canada invitait d'ailleurs les provinces à reconnaître des droits à leurs minorités provinciales et à les enclôser dans la constitution canadienne, tout comme ses commissaires souhaitaient la reconnaissance constitutionnelle du Québec⁵³.

Or, le rapatriement de la constitution canadienne et l'adoption de la *Charte* ont fait basculer le débat et mis fin au dualisme canadien tel que conçu par les principaux porte-parole du Canada français depuis le XIX^e siècle. Malgré le rejet du Canada biculturel – car c'est ce dont il est véritablement question dans le projet du dualisme canadien –, l'Ontario adopte en 1986 la *Loi sur les services en français*. Bref, le régionalisme des minorités francophones n'est pas vain. Il joue un rôle déterminant au sein des provinces où elles habitent. Il constitue une force de transformation des cultures politiques provinciales.

En 1992, la francophonie hors Québec se prépare à un autre changement au sein de ce mouvement de remise en question du dualisme. Elle se définira dorénavant à l'image des communautés francophones et acadienne. Elle ne délaisse pas le vocable minoritaire, mais elle prend définitivement le parti du Canada. Toutes deviennent des minorités de langue officielle, en particulier en raison de l'article 23 de la *Charte* qui garantit leur droit à une éducation dans leur langue et confirme leur statut. Cet article réparateur ne fait pas l'affaire du Québec, mais dans

52. Linda Cardinal et Stéphane Lang, «Les Franco-Ontariens et la pensée constitutionnelle de Roy McMurtry», *Mens. Revue d'histoire intellectuelle de l'Amérique française*, vol. 7, n° 2, 2007, p. 279-311.

53. Il existe peu d'études de la Commission Pepin-Roberts et ses anniversaires passent inaperçus sauf exception. Jean-Pierre Wallot (dir.), *Le débat qui n'a pas eu lieu. La Commission Pépin-Roberts quelque vingt ans après*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2002.

les milieux minoritaires francophones, il signifie la poursuite de la transformation des cultures provinciales et le début de la fin de 100 ans de discrimination dans le domaine de l'éducation en français au pays. La mise en place d'écoles françaises et la reconnaissance du droit des minorités à la gestion de leurs écoles confirment l'existence des minorités francophones au sein des provinces. Elles se perçoivent comme des collectivités à part entière, qui ne devraient pas constamment avoir à justifier leur droit à l'existence. Suivra toutefois le début d'un ensemble de recours devant les tribunaux afin de faire reconnaître les droits des francophones dans le domaine de l'éducation, la justice, l'emploi. La judiciarisation des droits linguistiques a été critiquée par plusieurs, mais force est de constater que ce sont les juges qui ont le plus défendu ce droit des francophones à l'existence⁵⁴.

En résumé, de façon concomitante à la judiciarisation de leurs droits, les minorités francophones se sont constituées en *mini polities*, ou petites communautés politiques pour reprendre l'expression de Raymond Breton⁵⁵. Ces petites communautés sont engagées principalement en faveur du développement d'institutions gérées par et pour leurs membres afin d'assurer leur pérennité dans le temps et dans l'espace – que l'on pense à lutte des Franco-Ontariens pour l'hôpital Montfort ou encore au mouvement pour la création de l'Université de l'Ontario français – et de renforcer leur dynamisme.

Breton n'associe pas ces avancées à de nouvelles formes de communautarisme, car ces communautés ne représentent pas que des intérêts particuliers. Leurs batailles pour des institutions gérées par et pour les francophones, ce que Breton appelle la complétude institutionnelle, s'inscrivent dans la continuité d'une histoire qui rappelle la longue lutte des Canadiens français au sein de la fédération canadienne ainsi que leur dynamisme et leur combativité. Pour le Québec, être canadien-français signifiait être des perdants et des porteurs d'eau – ce qui est contestable. En se débarrassant de cette identité, les Québécois ont opté pour une démarche plus autonomiste. C'est aussi ce qu'on fait les francophones hors Québec en se définissant comme des Franco-Ontariens, des Franco-Manitobains, des Franco-Albertains, même si tous n'ont pas complètement délaissé l'identité canadienne-française. Ils se sont donné une identité « communautaire » pour ne pas être complètement impuissants sur le

54. Pierre Foucher, « Le droit et la langue française au Canada : évolution et perspectives », *Francophonies d'Amérique*, n° 26, 2006, p. 63-78.

55. Raymond Breton, « La communauté ethnique, communauté politique », *op. cit.*

plan politique alors que le communautarisme dont parle Simon Langlois dépolitise les enjeux au profit d'un repli sur soi. Au contraire, les communautés francophones et acadienne du Canada ne se sont aucunement dépolitisées. Elles n'ont jamais autant occupé l'espace politique au sein de leurs provinces et sur la scène fédérale.

Depuis les années 1990, les francophones hors Québec se définissent aussi comme membres d'une francophonie canadienne. Dès 1993, cette francophonie canadienne, sous l'impulsion de Claude Ryan, tente ses premiers rapprochements avec le Québec⁵⁶. En 2006, lorsque Benoît Pelletier devient ministre des Relations intergouvernementales canadiennes et responsable de la francophonie canadienne, ce rapprochement prend une forme plus concrète. Pelletier renouève la politique du Parti Libéral du Québec à l'endroit de la francophonie hors Québec et annonce la création du Centre de la francophonie des Amériques. Il joue aussi un rôle de premier plan au sein de la Conférence ministérielle de la francophonie canadienne au plan fédéral. Par contre, en 2014, le Québec ne veut pas appuyer la reconnaissance du bilinguisme officiel de la ville d'Ottawa, tout comme il est toujours absent des débats sur les langues officielles au plan fédéral, dont celui sur la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*.

En 2018 le Québec est «de nouveau de retour», pour reprendre l'expression de Pelletier. Le 15 novembre 2018, également baptisé le jeudi noir, provoque la consternation au Québec lorsque le gouvernement ontarien abolit le Commissariat aux services en français et met fin au financement du projet de l'Université de l'Ontario français. L'intervention du gouvernement Legault auprès du Premier ministre Doug Ford est attendue et appréciée des milieux francophones hors Québec. La ministre Sonia Lebel fait une déclaration à Ottawa, le 30 janvier 2019, dans le cadre de la journée d'étude de l'Université d'Ottawa sur la francophonie canadienne et le Québec avant et après Doug Ford⁵⁷. Entre autres, elle affirme qu'il ne doit pas y avoir d'opposition entre le Québec et la francophonie canadienne. Pour elle, le Québec fait partie de la francophonie canadienne. Est-ce à dire que le Québec doit renier son identité et son

56. Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, *La francophonie canadienne. Un espace à reconnaître*, Ottawa, FCFA, 1993.

57. Voir le reportage sur la plateforme web d'ONFR#, «L'heure du rapprochement pour le Québec et la francophonie canadienne, ONFR#, 31 janvier 2019. <https://onfr.tfo.org/lheure-du-rapprochement-pour-le-quebec-et-la-francophonie-canadienne/>

ambition de poursuivre son développement comme nation ? Non dira la ministre. Benoît Pelletier rappelle aussi que le Québec est une nation lors de son allocution à l'Université d'Ottawa dans le cadre de cette même journée d'étude⁵⁸.

Le 7 mai 2019, la ministre Lebel annonçait conjointement avec la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada la tenue d'un prochain Sommet de l'ensemble des francophones du Canada en 2020⁵⁹. Ce Sommet permettra de prendre le pouls de ce que signifie ce nouveau retour. Rappelons qu'en l'absence du Québec, en particulier en l'absence des fédéralistes québécois dans le débat sur la langue au palier fédéral, les francophones hors Québec ont été souvent seuls à défendre le français, la politique des langues officielles et la dualité linguistique. Comment les francophones hors Québec ont-ils réussi à maintenir leur légitimité ? D'une part, la Cour suprême a souligné dans son *Renvoi sur la sécession unilatérale du Québec* que la constitution canadienne reposait sur le principe non écrit du respect des droits des minorités. D'autre part, les francophones hors Québec se sont redéfinis comme la francophonie canadienne. Cette francophonie canadienne comprendra l'ensemble des communautés francophones y compris les Acadiens. Elle pourrait aussi comprendre le Québec. L'histoire est à suivre.

CONCLUSION

« Les nations se transforment de l'intérieur et la mémoire peut-elle encore servir d'unique référence, de référence principale ?⁶⁰ », se demande Simon Langlois. La nation est une communauté historique. Elle peut donc être sujette à bien des redéfinitions. L'œuvre de Simon Langlois porte sur l'étude des représentations sociales que les nations ont d'elles-mêmes. Comment est-ce qu'elles se définissent et interprètent leur devenir⁶¹ ? Tout en reconnaissant l'importante contribution de Simon

58. Sylvie Branch, « Dialogue pour une nouvelle francophonie canadienne », *Le Droit*, 31 janvier 2019. <https://www.ledroit.com/actualites/francophonie/dialogue-pour-une-nouvelle-francophonie-canadienne-aa4cd912c1cb7cf98259dfe51ca9fd0c>

59. Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, *Le gouvernement du Québec et la FCFA annoncent conjointement un Sommet sur le rapprochement des francophonies canadiennes*, Ottawa, FCFA, 7 mai 2019. Communiqué de presse.

60. Langlois, *Refondations ...*, *op. cit.*, p. 173.

61. *Ibid.*, p. 10.

Langlois à l'étude du Québec et de la francophonie canadienne, nous avons pris l'initiative de proposer quelques amendements à son approche. D'une part, la référence au communautarisme des francophones hors Québec donne l'impression d'une fondation figée de la francophonie canadienne par rapport à la fondation continuée du Québec. Les événements que Langlois reprend de la trame historique de la francophonie hors Québec sont déterminants, mais ils ne suffisent pas pour parler d'un virage communautariste au sein de la francophonie canadienne. Le propos est trop linéaire et surtout, il repose sur un débat franco-français qui s'applique difficilement au Canada. Comme approche de rechange, nous avons proposé d'utiliser les concepts de communauté politique et de complétude institutionnelle, qui nous paraissent davantage coller à la réalité des minorités francophones sur le terrain. Ce sont aussi des concepts qui ont l'avantage de s'inscrire dans la tradition d'action collective du Canada francophone.

Il y a peut-être une francophonie communautariste au sein de la francophonie canadienne. Il y aurait lieu de proposer une nouvelle typologie de la francophonie au Canada qui prenne en compte ses différentes trajectoires possibles dans les provinces où vivent des minorités francophones et dans l'ensemble qu'elles tentent de représenter, incluant la posture communautariste. Ce texte a montré qu'il existe aussi une francophonie canadienne caractérisée par son régionalisme, son appartenance à de petites communautés politiques et la politisation constante de son identité au sein des provinces où elle habite. Cette proposition est une invitation à reconnaître qu'il existe plusieurs modalités d'intégration des francophones à leur milieu, tout comme au Québec.

BIBLIOGRAPHIE

- Allaire, Gratien, « Le triangle canadien-français au tournant des années 1960. Le Conseil de la vie française en Amérique, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et l'Ordre de Jacques-Cartier », *Francophonies d'Amérique*, n° 17, 2004, p. 107-116.
- Bouchard, Gérard, *Les nations savent-elles encore rêver? Le fondement symbolique des sociétés*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2010.
- Bouchard, Gérard, *L'interculturalisme. Un point de vue québécois*, Montréal, Les Éditions Boréal, 2012.
- Branch, Sylvie, « Dialogue pour une nouvelle francophonie canadienne », *Le Droit*, 31 janvier 2019.

- Breton, Raymond, « La communauté ethnique, communauté politique », *Sociologie et sociétés*, vol. 15, n° 2, 1983, p. 23-38.
- Brouillet, Eugénie et Patrick Taillon, « La vraie “souveraineté culturelle” du Québec », *Le Devoir*, 27 septembre 2008, p. B5.
- Burrelle, André, *Le mal canadien*. Montréal, Fides, 1995.
- Cardinal, Linda, *C'est l'temps. Le premier mouvement de revendication pour des services en français dans le domaine de la justice en Ontario, 1975-1977*, Ottawa, Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques, 2011, 52 p.
- Cardinal, Linda et Stéphane Lang, « Les Franco-Ontariens et la pensée constitutionnelle de Roy McMurtry », *Mens. Revue d'histoire intellectuelle de l'Amérique française*, vol. 7, n° 2, 2007, p. 279-311.
- Denault, Anne-Andrée, *Divergences et solidarité: une étude sociopolitique des rapports entre le Québec et les francophones d'Amérique*, thèse de doctorat, Ottawa, École d'études politiques, Université d'Ottawa, 2013.
- Denault, Anne-Andrée, « La transformation des rapports entre francophones en Amérique: le récit de la rupture revisité », dans Jean-François Laniel et Joseph-Yvon Thériault (dir.), *Retour sur les États généraux du Canada français: continuités et ruptures d'un projet national*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2016, p. 267-296.
- Denault, Anne-Andrée et Linda Cardinal, « Rupture et continuité: une relecture des récits des effets de la révolution tranquille sur les rapports entre les sociétés acadienne et québécoise », *American Journal of Quebec Studies*, vol. 43, 2007, p. 67-81.
- Dumont, Fernand, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 1992.
- Dutrisac, Robert, « Harper courtise le Québec », *Le Devoir*, 20 décembre 2005, p. A1.
- Dutrisac, Robert, « Québec, l'exil intérieur encore et toujours », *Le Devoir*, 6 janvier 2018.
- Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, *La francophonie canadienne. Un espace à reconnaître*, Ottawa, FCFA, 1993.
- Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, *Le gouvernement du Québec et la FCFA annoncent conjointement un Sommet sur le rapprochement des francophonies canadiennes*, Ottawa, FCFA, 7 mai 2019. Communiqué de presse.
- Foucher, Pierre « Le droit et la langue française au Canada: évolution et perspectives », *Francophonies d'Amérique*, n° 26, 2006, p. 63-78.
- Gagnon-Lapointe, Valérie, *Panser le Canada: une histoire intellectuelle de la Commission Laurendeau-Dunton*, Montréal, Boréal, 2018.

- Gouvernement du Québec, *Québécois, notre façon d'être Canadiens, Politique d'affirmation du Québec et de relations canadiennes*, Secrétariat québécois aux relations canadiennes, 2017.
- Laforest, Guy, *Trudeau et la fin du rêve canadien*, Québec, Septentrion, 1992.
- Langlois, Simon, « Gouvernance linguistique et mutations sociales », dans Jean-Pierre Wallot (dir.), *La gouvernance linguistique. Le Canada en perspective*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2005, p. 259-276.
- Langlois, Simon, *Refondations nationales au Canada et au Québec*, Québec, Septentrion, 2018.
- Langlois, Simon et Jean-Louis Roy (dir.), *Briser les solitudes. Les francophonies canadiennes et québécoise*, Montréal, Nota Bene, 2003.
- La Selva, Samuel, *The Ethics of Canadian Constitutionalism*, Montréal & Kingston, McGill-Queen's University Press, 2019.
- Laurendeau, André, *Journal tenu pendant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Québec, VLB éditeur/Septentrion, 1990.
- Machiavel, Nicolas, *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1952.
- Meunier, É.-Martin, « La période de la Grande noirceur québécoise dans l'historiographie et la mémoire canadiennes. Revisiter une interprétation dominante », *XX^e siècle, Revue d'histoire intellectuelle*, n° 129, 2016, p. 43-59.
- Noël, Alain, *Utopies provisoires. Essai de politique sociale*, Montréal, Québec-Amérique, 2019.
- O'Neil, Brian, *La société distincte: origine, interprétations, implications*, Ottawa, Bibliothèque du Parlement, 1995.
- Pelletier, Benoît, « L'asymétrie pour répondre aux défis de la diversité », dans Linda Cardinal (dir.), *Le fédéralisme asymétrique et les minorités linguistiques et nationales*, 2007, p. 425-444.
- Pelletier, Réjean, « L'asymétrie dans une fédération multinationale: le cas canadien », dans Linda Cardinal (dir.), *Le fédéralisme asymétrique et les minorités linguistiques et nationales*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2007, p. 31-50.
- Poplyansky, Michel, *Le Parti acadien et la quête d'un paradis perdu*, Québec, Septentrion, 2018.
- Robitaille, Antoine, « Aux oubliettes le fédéralisme d'ouverture? », *Le Devoir*, 28 mars, 2009, p. C3.
- Rocher, Guy, « Des intellectuels à la recherche d'une nation québécoise », dans Michel Venne (dir.), *Penser la nation québécoise*, Montréal, Québec Amérique, 2000, p. 171-179.
- Russell, Peter, *The Canadian Odyssey. A Country Based on Incomplete Conquests*, Toronto, University of Toronto Press, 2017.

- Savoie, Donald, *Moi, je suis de Bouctouche*, Montréal & Kingston, McGill-Queen's University Press, 2009.
- Woehrling, José, « L'obligation d'accommodement raisonnable et l'adaptation de la société à la diversité religieuse », *Revue de droit de McGill*, vol. 43, 1998, p. 325-401.
- Wallot, Jean-Pierre (dir.), *Le débat qui n'a pas eu lieu. La Commission Pépin-Robarts quelque vingt ans après*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2002.

Sites internet consultés

- <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-21-42-1.html>
- <https://doi.org/10.7202/1005284ar>.
- <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1367706/immigration-test-valeurs-quebec>
- <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-15.html>
- <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/o-3.01/page-4.html#h-375173>
- <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-18.7/page-1.html>
- <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-11>
- <https://onfr.tfo.org/lheure-du-rapprochement-pour-le-quebec-et-la-francophonie-canadienne/>
- <http://publications.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/BP/bp408-f.htm#C>
- <http://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/35-1/chambre/seance-272/debats#LARECONNAISSANCEDUQUÉBECOMMESOCIÉTÉDISTINCTE>
- <https://www.ledevoir.com/opinion/editoriaux/516935/politique-d-affirmation-du-quebec-l-exil-interieur-encore-et-toujours>
- <https://www.ledroit.com/actualites/francophonie/dialogue-pour-une-nouvelle-francophonie-canadienne-aa4cd912c1cb7cf98259dfe-51ca9fd0c>
- <https://www.mce.gouv.qc.ca/publications/CCPARDC/rapport-final-integral-fr.pdf>.
- <https://www.sqrc.gouv.qc.ca/documents/rerelations-canadiennes/politique-affirmation.pdf>

L'apport de Simon Langlois à *L'Année sociologique*

PAR BERNARD VALADE

L'œuvre sociologique de Simon Langlois se distingue autant par la diversité des questions qui s'y trouvent examinées, que par leur regroupement autour de quelques principaux objets d'analyse. À côté des réseaux, du changement social, des classes moyennes, des inégalités et de la pauvreté, à côté aussi des thèmes sur lesquels portent les études québécoises, la « consommation » et le « bien-être » en constituent deux d'une importance majeure. C'est à ces secteurs de la sociologie que se rapportent essentiellement les articles donnés par Simon Langlois à *L'Année sociologique*. On se propose d'en marquer ici, outre la richesse et l'originalité, la place qu'ils occupent dans la constitution du domaine d'études concerné; de souligner également le rôle de premier plan qu'a joué leur auteur dans le développement de la sociologie comme science, grâce à la rigueur de ses règles méthodologiques et à la rectitude de ses cadrages théoriques.

CHOIX MÉTHODOLOGIQUES ET ORIENTATIONS THÉORIQUES

Un pluralisme généralisé, le recours systématique au comparatisme, une constante articulation des données factuelles aux élaborations conceptuelles, le cumul des perspectives transversales et des perspectives longitudinales caractérisent les recherches entreprises par Langlois en sociologie. Par pluralisme, il faut entendre la prise en compte des différents points de vue et des divers plans d'analyse dans l'étude des phénomènes sociaux. Au même titre que la sociologie, d'autres disciplines sont mobilisées dans cette opération, principalement l'économie, l'ethno-anthropologie, l'histoire. Le comparatisme quantitatif, compte tenu de

l'inégale comparabilité des cas considérés et de la plus ou moins grande disponibilité de documentation statistique, est précisément appliqué au couple société québécoise/société française. Il a été exemplairement mis en œuvre dans l'ouvrage publié sous la direction de Michel Forsé et de Langlois, *Tendances comparées des sociétés post-industrielles*¹. Enfin, les constructions théoriques sont indissociables des recherches empiriques préalablement requises, comme sont inséparables, dans le traitement d'une question sociale, l'approche dite macrosociologique et les investigations microsociologiques antérieurement conduites.

Des trois courants d'idées qui irriguaient la pensée en sciences humaines et sociales dans les dernières décennies du 20^e siècle – la psychanalyse, le matérialisme historique et celui auquel Claude Lévi-Strauss a attaché son nom, c'est-à-dire les courants FMS (freudisme, marxisme, structuralisme) dont Raymond Boudon a dénoncé l'excessive emprise – c'est le dernier que Langlois a mis en cause comme unique source d'imputation invoquée par nombre de sociologues. Dans *L'Année sociologique*, il l'a fait, avec Forsé, dans la présentation du numéro consacré aux « Réseaux sociaux² ». Conçu comme « ensemble de relations entre un ensemble d'acteurs », le « réseau » y est donné à voir comme nouveau paradigme. Il ne se réduit pas à une simple somme de relations. Sa structure exerce une contrainte qui pèse sur les choix et les comportements des individus. « Mais cette contrainte ne résulte pas d'une relation abstraite à une totalité (...) Nous sommes à l'opposé des analyses selon lesquelles les acteurs sont mus par des forces qui d'une certaine manière les transcendent³ » ; dans cette optique, « on risque de penser que les structures sociales sont essentiellement préexistantes aux relations⁴ ». En réalité, la structure est aussi l'effet émergent des interactions : « Les structures contraignent les comportements tout en émergeant des relations et interactions⁵. »

Les perspectives de travail sont aussi précisées au départ des « Voies nouvelles de la sociologie⁶ ». Les pistes neuves en question, nous est-il

1. Paris, Presses Universitaires de France, 1995.

2. Michel Forsé et Simon Langlois, « Présentation : Réseaux, structures et rationalité », *L'Année sociologique*, vol. 47, n° 1, 1997, p. 27-35.

3. *Ibid.*, p. 30.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*, p. 31.

6. Michel Forsé et Simon Langlois, « Présentation : Voies nouvelles de la sociologie », *AS*, vol. 52, n° 1, 2002, p. 7-14.

expliqué par Forsé et Langlois, ne sont point coupées des anciennes : elles s'inscrivent dans le prolongement de celles tracées par les auteurs classiques. « La nouveauté est toujours débitrice de ce qui la précède⁷ », elle se soutient d'un savoir précédemment accumulé. Il n'y a point ici « rupture épistémologique », mais reconnaissance de filiations qu'il faut mettre au jour. Le corpus de la sociologie classique demeure une importante source d'inspiration. En témoigne le parti qu'a tiré Boudon de la relecture des *Formes élémentaires de la vie religieuse* (1912) de Durkheim pour expliquer les croyances collectives de façon scientifiquement convaincante. Cette « Présentation » est aussi l'occasion de signaler que l'ouverture de ces voies nouvelles, singulièrement en sociologie de la consommation, est redevable d'un recours massif aux enquêtes et aux techniques statistiques. Les méthodes quantitatives, est-il au passage rappelé, n'ont pas connu en France un développement comparable à celui qui s'est produit dans le monde anglo-saxon. Il en va de même pour la comparaison internationale.

Les remarques d'ordre méthodologique et théorique jalonnent l'itinéraire intellectuel de Langlois. On les trouve dans ses articles « consommation », « relations sociales », « F. Dumont » du *Dictionnaire de la pensée sociologique*⁸. Elles se situent dans le droit fil des conceptions boudoniennes de la discipline et des explications qu'elle est susceptible de fournir.

L'individualisme méthodologique en forme le fond. Ainsi, dans son étude intitulée « Alexis de Tocqueville, un sociologue au Bas-Canada⁹ », revient-il sur la place respective de la description sociographique et de l'explication des situations, pour citer Boudon qui écrit¹⁰ : « Le contexte détermine l'existence d'occasions, mais non le comportement même des individus, lequel est l'effet de motivations et de raisons » et, plus loin : « Tocqueville a compris qu'une sociologie scientifique suppose que l'on explique les phénomènes sociaux à partir des actions et des croyances des hommes et qu'il est essentiel de retrouver les raisons et motivations compréhensibles qui les inspirent¹¹ ». Toutes ces remarques sont en prise

7. *Ibid.*, p. 8.

8. Massimo Borlandi, Raymond Boudon, Mohamed Cherkaoui et Bernard Valade (dir.), *Dictionnaire de la pensée sociologique*, Paris, PUF, 2005.

9. Simon, Langlois, « Alexis de Tocqueville, un sociologue au Bas-Canada », *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, vol. XXVII, n° 2, 2006, p. 552-573.

10. Raymond Boudon, *Tocqueville aujourd'hui*, Paris, Odile Jacob, 2005.

11. Simon Langlois, *Refondations nationales au Canada et au Québec*, Québec, Septentrion, 2018, p. 31.

sur l'évolution récente de la sociologie française dont Langlois a fait le bilan en 2008¹². Il en ressort l'importance qu'il faut, à ses yeux, accorder aux acteurs, en particulier dans l'étude de la consommation.

LA SOCIOLOGIE DE LA CONSOMMATION

1. Les raisons pour lesquelles la *consommation* a été tardivement constituée en objet d'analyse sociologique sont exposées au début des « Nouvelles orientations en sociologie de la consommation¹³ ». Négativement connotée et plus souvent dénoncée qu'étudiée, elle a peiné à accéder à la dignité scientifique. Elle est d'ailleurs aujourd'hui encore la cible de critiques centrées sur la rhétorique des « marques », l'envahissement de la publicité, les pièges du crédit, etc. Au sein des sciences sociales, l'anthropologie a été la première à poser les fondements d'une théorie générale de la consommation. Langlois, qui nous a déjà habitués aux croisements interdisciplinaires – pour l'étude des réseaux sociaux¹⁴, avec des renvois à Alfred R. Radcliffe-Brown, Raymond Firth, John A. Barnes et Elizabeth Bott – illustre ici son propos avec les travaux de Daniel Miller¹⁵ et de Jean-Pierre Warnier¹⁶. Côté sociologie, il met en évidence la disparité existant entre la masse de données disponibles et la relative pauvreté de la théorisation.

La sociographie de la consommation – qui a dû ses premiers développements à Frédéric Le Play, Edouard Ducpetiaux, Ernst Engel, à Maurice Halbwachs et aux enquêteurs de l'École de Chicago – exploite aujourd'hui quantité d'enquêtes budgétaires comme, au Canada, les Enquêtes sur les dépenses des ménages (EDM), et, en France celles réalisées par l'OCDE, l'INSEE, le CREDOC. Au regard de ces avancées dont témoignent les deux volumes de Nicolas Herpin et Daniel Verger,

12. Simon Langlois, « Trente ans de sociologie en France », *Commentaire*, n° 120, 2008, p. 349-359.

13. Simon Langlois, « Nouvelles orientations en sociologie de la consommation », *Année sociologique*, 2002, vol. 52, n° 1, 2002, p. 83-103.

14. Michel Forsé et Simon Langlois, « Présentation : Réseaux, structures et rationalité », *op. cit.*, p. 28.

15. Daniel Miller, *Material Culture and Mass Consumption*, Oxford, Basil Blackwell, 1987.

16. Jean-Pierre Warnier, *Construire la culture matérielle. L'homme qui pensait avec ses doigts*, Paris, Presses universitaires de France, 1999.

*La consommation des Français*¹⁷, la « production conceptuelle » accuse un retard manifeste. Cette production, elle aussi, a des précurseurs : Georg Simmel, Thorstein Veblen, Edmond Goblot. Mais, plus ou moins bien compris, les essais du premier sur la « parure » ou la « mode », *The Theory of the Leisure Class*¹⁸ du deuxième et les jugements de classe analysés dans *La barrière et le niveau*¹⁹ par le troisième ont contribué à faire ranger la « consommation » au rayon des pratiques de peu d'importance. L'avènement de la société à laquelle elle a donné son nom a modifié cette situation. Sur fond de modèle fordiste – couverture des besoins élémentaires, fourniture d'éléments du confort moderne – le nouveau genre de vie a mobilisé l'attention.

La consommation a alors été appréhendée au moyen d'une grille d'analyse agençant principalement les notions de besoin, d'ostentation et de distinction. L'accent a été mis, avec ce dernier terme, sur les signes d'appartenance à une classe, les stratégies qui séparent du « commun », la différenciation sociale. Il l'a été tout particulièrement par Pierre Bourdieu, dans le sillage de Goblot. Or, pour Langlois, « [l']objet de consommation n'est pas seulement un objet qui distingue ; la fonction de distinction se superpose aux autres fonctions de l'objet, et l'on ne peut pas réduire la consommation à la seule recherche de distinction ni la valeur de l'objet à la seule valeur-signe²⁰ ». De ce constat procède une mise en perspective nouvelle du phénomène étudié qui combine l'*utilité*, le confort et la sécurité, la *distinction*, un style de vie, la signification d'un prestige, le *plaisir*, la consommation hédoniste. Il est observé que, dans cette combinatoire, les deux premiers termes sont, en sociologie, bien documentés, ce qui n'est pas le cas du dernier.

L'importance de la troisième dimension est mise en évidence par un retour sur les effets et les « possibilités » engendrés par l'apparition de la société de consommation. Colin Campbell²¹ a bien saisi ce qui oppose

17. Nicolas Herpin et Daniel Verger, *La consommation des Français*, Paris, La Découverte, 2000.

18. Thorstein Veblen, *The Theory of the Leisure Class: An Economic Study in the Evolution of Institutions*, New York, Macmillan, 1899.

19. Edmond Goblot, *La barrière et le niveau. Étude sociologique sur la bourgeoisie française moderne*, Paris, Félix Alcan, 1925.

20. Simon Langlois, « Nouvelles orientations en sociologie de la consommation », *op. cit.*, p. 90.

21. Colin Campbell, *The Romantic Ethic and the Spirit of the Modern Consumerism*, Oxford, Basil Blackwell, 1987.

logique utilitariste et logique hédoniste, Daniel Roche²² a montré ce qu'il en a été de la « naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles » primitivement enfermées dans le monde des besoins. Langlois tire les conséquences de l'avènement de la « consommation marchande » : elle a « non seulement transformé l'appropriation de l'espace, les genres de vie et les valeurs des individus, mais elle est aussi au cœur de l'apparition d'un mode de vie individualisé²³ ». La mutation de la famille, l'affranchissement de ses membres, la multiplication des objets susceptibles d'être consommés individuellement ont, en effet, contribué à l'individualisation de la vie en société. Avec la marchandisation des rapports sociaux, une « nouvelle culture matérielle » est apparue en même temps qu'un « nouveau type de société » a émergé où, grâce au revenu discrétionnaire, l'impératif économique l'a cédé à la satisfaction des désirs de confort ou de divertissement. L'une et l'autre doivent être interrogés à nouveaux frais, ce qui ne peut être envisagé, est-il constamment rappelé, qu'en associant étroitement formulation d'hypothèses, recherches empiriques et formalisation théorique.

Analyse des rapports qu'entretiennent innovation technique et consommation des ménages, examen des changements intervenus dans la manière de satisfaire les besoins, identification du nouvel imaginaire social en cours de déploiement : autant de tâches d'un programme de travail qui n'était alors qu'à peine tracé. Dans l'article de 2002, les tâches à accomplir portent d'abord sur les effets de l'innovation technologique – avec la mutation des objets qui intègrent des performances techniques – et sur l'importance de l'« innovation sociale », en distinguant la nature des besoins et les manières de les satisfaire, en précisant aussi qu'avec le temps ces manières peuvent changer et modifier la façon dont les ménages traduisent leurs besoins en demande de produits. Elles concernent ensuite la « nouvelle culture matérielle » issue de la sphère marchande, où les objets produits sont devenus, au terme d'un processus d'appropriation symbolique, « partie prenante de la vie de chaque individu, structurant les modes de vie et les genres de vie²⁴ ». Elles ont trait enfin au « nouvel imaginaire social ». Ce dernier n'est plus hanté par le souci de distinction, fortement marqué dans les bourgeoisies mises en scène par Veblen et

22. Daniel Roche, *Histoire des choses banales. Naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles*, Paris, Fayard, 1997.

23. Simon Langlois, « Nouvelles orientations en sociologie de la consommation », *op. cit.*, p. 93.

24. *Ibid.*, p. 96.

Goblot, mais centré sur la recherche du bonheur et la jouissance immédiate. Il est remarqué que dans cette recherche « les aspirations grandissent à un rythme différent de celui des ressources disponibles pour les satisfaire²⁵ ». Il est également noté que, de même que la profonde transformation des modes de vie reste à explorer, les contours de ce nouvel imaginaire social restent à préciser.

Plusieurs autres « chantiers de recherche » spécifiques sont évoqués en fin de balisage de ces « nouvelles orientations ». Ils se rapportent au débat sur la consommation comme élément moteur de style de vie ; à l'établissement de seuils de pauvreté à partir des enquêtes de consommation ; à la différenciation sociale et à la convergence des comportements. Les deuxième et troisième questions venaient d'être examinées par François Gardes, Patrice Gaubert et Langlois²⁶.

Derniers points abordés : la convergence des sociétés, la mondialisation des marchés et la « macdonaldisation » du monde pointée par George Ritzer dans son *An Investigation into the Changing Character of Contemporary Social Life*²⁷. C'est là une polémique dans laquelle on se gardera d'entrer ; les travaux existants ne permettent pas de se prononcer, et de toute façon, la consommation marchande, en tant que telle, n'est pas remise en cause. Conclusion : le regard sur la consommation a changé, elle constitue un domaine de recherche en pleine expansion, mais la théorie reste à parfaire. « Le défi est double : il faut expliquer les comportements des acteurs, mais aussi (...) la place du phénomène même de la consommation marchande dans la société²⁸. »

2. Neuf ans plus tard paraît dans *L'Année sociologique* « le numéro Langlois²⁹ ». Une introduction générale, une étude originale réalisée en collaboration avec Régis Bigot (CREDOC), une recension bibliographique composent l'apport du maître d'œuvre. Dans sa présentation, ce dernier revient sur l'inscription de ce secteur de la sociologie dans l'his-

25. *Ibid.*, p. 97-98.

26. François Gardes, Patrice Gaubert et Simon Langlois, « Pauvreté et convergences des structures de la consommation au Canada », *Revue canadienne de sociologie*, 2000, vol. 37, n° 1, p. 1-27.

27. George Ritzer, *The McDonaldization of Society: An Investigation into the Changing Character of Contemporary Social Life*, Newbury Park, Pine Forge Press, 1993.

28. Simon Langlois, « Nouvelles orientations en sociologie de la consommation », *op. cit.*, p. 100.

29. Simon Langlois, « Sociologie de la consommation », *L'Année sociologique*, vol. 61, n° 1, 2011, p. 11-19.

toire de la discipline, pour ajouter aux ouvrages classiques cités en 2002 ceux de Vance Packard, de John Kenneth Galbraith et des théoriciens de l'École de Francfort.

La consommation marchande ne peut être, en effet, analysée indépendamment du système de production des marchandises, marketing et publicité compris, qui a suscité leurs critiques. Comme activité humaine, la consommation est conçue en termes de satisfaction de *besoins* et de recherche de *sens*; le consommateur l'est comme acteur doté de la capacité de choisir. La société qu'elle caractérise s'est développée à partir du moment où les individus ont disposé de revenus discrétionnaires leur permettant d'acheter les biens et les services, de plus en plus diversifiés, que les systèmes de production et de distribution mettent sur le marché.

La satisfaction des besoins s'y pose de manière nouvelle, et la relation est complexe entre l'offre grandissante d'objets sur le marché et ce que consomment effectivement les consommateurs.

Après avoir argumenté et illustré son propos concernant les répercussions qu'a l'accès à des biens et services nouveaux sur les conditions de vie – la téléphonie portable, par exemple, a profondément modifié les relations de sociabilité –, Langlois en vient à la consommation marchande comme porteuse de sens. Il observe que son essor est contemporain du déclin de la pratique religieuse. La vie ne tire plus sa signification d'une référence à une transcendance. Comme l'a montré Charles Taylor dans *Sources of the Self – The Making of Modern Identity*³⁰, nombre d'individus ont désormais tendance à donner sens à leur existence à partir de leurs *expériences*. La consommation marchande en est une, faite de pratiques rituellement accomplies dans un monde sécularisé où de gigantesques centres commerciaux font figure de temples de la Consommation, sinon de cathédrales de la Modernité. Elle s'y diversifie effectivement dans des pratiques quotidiennes qui tendent à s'affranchir des déterminismes socio-économiques, l'étau des contraintes sociales s'étant passablement desserré. Reste une double interrogation. La première sur le prix à payer pour que fonctionne le modèle marchand: n'inflige-t-il pas de graves dommages à l'écologie? La seconde quant au sens de la vie humaine: la consommation suffit-elle à lui en donner un?

30. Charles Taylor, *Sources of the Self. The Making of Modern Identity*, Cambridge, Harvard University Press, 1989.

Cosignée avec R. Bigot, l'étude intitulée « Consommation et privation au sein des classes moyennes au Canada et en France³¹ » articule la consommation au thème général de la stratification sociale, les *classes moyennes* étant particulièrement ciblées. L'examen des dépenses des ménages canadiens et français sur une longue période fait voir un fractionnement de celles-ci, et discerner aussi le malaise qu'éprouve une partie de leurs membres. Mis en relation avec les logiques d'action observables dans la consommation marchande et respectivement ordonnées à l'aisance matérielle, au jugement d'autrui, au plaisir avec la montée de l'hédonisme, trois ensembles sociaux sont distingués : les « ménages pauvres » des classes populaires, enclos dans la sphère des besoins où l'état de fait est intériorisé et les aspirations bornées ; les « ménages aisés » des classes supérieures qui disposent de ressources suffisantes pour satisfaire et leurs besoins et leurs désirs ; les classes moyennes « qui font l'expérience de la consommation élargie, mais sans nécessairement avoir les moyens financiers de satisfaire toutes leurs aspirations qui augmentent plus rapidement que leurs ressources monétaires disponibles³² ». Cette exposition appelle une définition préalable des classes moyennes et une précision d'ordre statistique.

Les éléments de définition des classes moyennes sont fournis par Halbwachs. Dans son cours donné à l'université de Strasbourg puis à la Sorbonne entre 1930 et 1942, il les caractérise par la profession ou le métier, les revenus et les budgets de dépenses³³. Pour Charles Wright Mills³⁴, les classes moyennes américaines qui sont d'une grande diversité trouvent leur unité dans l'appartenance d'une majorité de leurs membres à une bureaucratie et au salariat. Plus récemment, Serge Bosc³⁵ a bien rendu compte des ambivalences et ambiguïtés caractéristiques des groupes sociaux concernés : multiformes et multipolarisés, ils sont soumis aux attractions opposées des classes supérieures et des classes populaires. S'agissant de « la mesure de la classe moyenne », Bigot et Langlois

31. Régis Bigot et Simon Langlois, « Consommation et privation au sein des classes moyennes au Canada et en France », *L'Année sociologique*, vol. 61, n° 1, 2011, p. 21-46.

32. Régis Bigot et Simon Langlois, « Consommation et privation au sein des classes moyennes au Canada et en France », *op. cit.*, p. 27.

33. Maurice Halbwachs, *Les classes sociales*, Paris, Presses Universitaires de France, 2008.

34. Charles Wright Mills, *Les Cols blancs. Essai sur les classes moyennes américaines*, Paris, Maspéro, 1966.

35. Serge Bosc, *Sociologie des classes moyennes*, Paris, La Découverte, 2008.

proposent de considérer comme en faisant partie « les ménages dont les revenus disponibles par unité de consommation se situent dans l'intervalle compris entre 75 % et 150 % de la médiane du revenu disponible par unité de consommation », ce qui est, spécifient-ils, « l'approche largement utilisée dans les comparaisons internationales », ayant pour avantage de servir « à caractériser l'évolution de la taille de la classe moyenne et la polarisation au sein de la société³⁶ ».

Repris d'enquêtes de statistique Canada et de l'INSEE, cinq tableaux représentent la structure de la consommation dans les deux pays considérés. S'y ajoute un sixième tableau construit par les auteurs à partir de l'enquête *Conditions de vie et aspirations* du CREDOC, 2001. Ce ne sont pas seulement des convergences transversales et temporelles qui sont repérées par cet examen de la situation des classes moyennes; dans ces analyses de la structure des dépenses des ménages, aspirations à consommer, privations ressenties et sentiment de frustration sont également mis en évidence. Des « deux sous-ensembles empiriquement distingués selon qu'ils se trouvent en bas ou en haut de la médiane des revenus disponibles », il est finalement montré qu'ils ont une structure de dépenses différentes, « les consommations de la fraction inférieure des classes moyennes se trouvant plus proches de celles qui sont observées dans les classes les moins favorisées et les consommations de la fraction supérieure, plus près de celles des classes favorisées³⁷ ». Ce sont cependant tous les membres de ces classes qui aspirent à consommer. Mais cette aspiration ne peut être entièrement satisfaite, en dépit de l'augmentation continue des ressources monétaires, « car la taille et la variété du panier de biens et services disponibles auxquels ils aspirent augmentent encore plus vite³⁸ ».

Les études de cette livraison de *L'Année sociologique* – sur la FNAC (Vincent Chabault), la conversion du calcul en « calcul » (Franck Cauchoy), la consommation de la célébrité (Nathalie Heinich), la « Ligue sociale d'acheteurs » en 1900 (Marie-Emmanuelle Chessel) – sont suivies d'analyses bibliographiques thématiques, également réunies par Langlois qui en a signé une. Sa recension de l'ouvrage de N. Herpin et D. Verger, *Consommation et modes de vie en France. Une approche économique et*

36. Régis Bigot et Simon Langlois, « Consommation et privation au sein des classes moyennes au Canada et en France », *op. cit.*, p. 30.

37. *Ibid.*, p. 43.

38. *Ibid.*, p. 44.

*sociologique sur un demi-siècle*³⁹ est un modèle du genre. Les auteurs sont félicités pour ne s'être pas limités aux aspects monétaires en prenant en compte le budget temps. Ils sont repris sur deux des six fonctions de consommation qu'ils distinguent : à la fonction « transports » sont rattachées les « vacances » qui devraient en être séparées ; à la fonction « loisir-culture » est agrégée la « communication » qui, compte tenu de la montée en puissance des NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication) ne peut être ainsi rangée. Les analyses contrastées qui ont été faites, d'une part des dépenses pour le confort – la thèse de Jay Gershuny et celle de Daniel Bell – et d'autre part des dépenses pour la culture – la thèse de Joffre Dumazedier et celle de l'École de Francfort – sont exposées pour montrer comment l'examen des faits et la recherche empirique peuvent conduire à des reformulations et réajustements théoriques.

DE LA CONSOMMATION AU BIEN-ÊTRE

« Confort » : ensemble de commodités matérielles qui procurent le bien-être, tout ce qui assure le bien-être de l'esprit et sa tranquillité. « Bien-être » : sentiment général d'agrément, d'épanouissement que procure la pleine satisfaction des besoins du corps et/ou de l'esprit. Le *Trésor de la Langue Française*⁴⁰ qui nous fournit ces définitions précise que « [l]e bien-être, à la différence du bonheur, s'accompagne généralement d'une composante physique (cause ou effet) ». C'est à cette notion où se conjoignent le subjectif et l'objectif, l'individuel et le social qu'est consacré, en 2014, le second volume semestriel de *L'Année sociologique* : « Sociologie du bien-être ». À côté des multiples éclairages notamment donnés par la philosophie, la psychologie et les sciences économiques, celui des sciences sociales n'est pas le moins intéressant. Dans leur présentation, Forsé et Langlois mettent en lumière les difficultés et les débats que rencontre et suscite l'étude scientifique du bien-être. Les premières et les seconds tiennent moins au caractère polysémique du terme, et donc à sa définition, qu'aux déterminants à prendre en compte.

Tout au long des Trente Glorieuses l'idée a tendu à s'imposer que la richesse économique globale, mesurée par le Produit intérieur brut (PIB), suffisait à engendrer un bien-être individuel. De fait, on ne peut plus

39. Paris, La Découverte, 2008.

40. CNRS et Gallimard, 1971-1994.

douter de l'influence majeure exercée par le revenu sur la satisfaction à l'égard de la vie menée; et l'on s'accorde aujourd'hui à dire que cette influence du revenu sur la satisfaction est proche entre le niveau individuel et le niveau sociétal. Peut-on néanmoins rapporter au seul PIB le bien-être sociétal? Les travaux d'Amartya Sen sur les «capabilités» sont au départ d'une nouvelle façon d'évaluer le bien-être. En prenant en compte «la liberté *réelle* qu'ont les individus de mener à bien le projet de vie qu'ils ont choisi en fonction de leurs préférences⁴¹», Sen a proposé de substituer au PIB l'Indice de développement humain (IDH). Concrètement calculé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), cet indice intègre effectivement la richesse (PIB), la santé (l'espérance de vie), le niveau d'éducation.

Sen recommande aussi de ne pas se borner à la mesure du bien-être objectif, c'est-à-dire de ne pas négliger celle du bien-être subjectif. Il est, à cet égard, nécessaire de se pencher sur l'évaluation que les individus font eux-mêmes de leur propre bien-être. Le moyen indiqué est de recueillir et d'analyser les réponses à des questions, soumises à des échantillons représentatifs, d'appréciation subjective du bien-être. Une méthode de mesure de ce dernier ainsi entendu a été proposée par l'OCDE: la plupart des instituts statistiques du globe l'ont adoptée. De son côté et dans le même sens, l'ONU a invité ses pays membres à mesurer «le niveau de bonheur de leur population». Une masse de données «standardisées et comparables sur le plan international» est ainsi disponible. «Finalement, on aboutit aujourd'hui à une conception nettement pluridimensionnelle du bien-être, dont on admet qu'il doit être vu sous ses différents aspects: individuel, collectif, subjectif et objectif⁴².» C'est ce que montrent les études qui suivent et qui portent sur: le bien-être dans les sciences sociales (Rémy Pawin), son évolution en France (Régis Bigot et Sandra Hoibian), la mesure du «*societal well-being*» (Wolfgang Aschauer), le bien-être subjectif et la justice sociale (Michel Forsé et Maxime Parodi), le bien-être et le ressenti des discriminations à l'école (Barbara Fouquet-Chauprade), l'injonction au bien-être dans les programmes de prévention au vieillissement (Cécile Collinet et Matthieu Delalandre).

La contribution de Langlois, «Bonheur, bien-être subjectif et sentiment de justice au Québec», a pour objet d'examiner «le lien entre le revenu et deux mesures du bien être – le bonheur et la satisfaction à

41. Michel Forsé et Simon Langlois, «Présentation», *L'Année sociologique*, vol. 64, n° 2, 2014, p. 263.

42. *Ibid.*, p. 265.

l'égard de la vie menée par les individus – en prenant en compte les représentations sociales des conditions de vie associées à un revenu donné et pas seulement le seul revenu⁴³». Elle analyse les résultats d'une enquête menée au Québec, en 2013, sur le sentiment de bien-être, le bonheur ressenti et les inégalités. Cette enquête a été précédée de celle, réalisée en France en 2009, « Perception des inégalités et sentiments de justice » (PISJ), qui a mis en évidence les relations qu'entretiennent le sentiment de justice et le sentiment de bien-être. L'examen de ces données conduit à « revoir le lien tenu pour acquis dans la littérature scientifique entre les revenus et le sentiment de bonheur – plus les revenus du ménage sont élevés, plus le score sur l'indice du bonheur est élevé⁴⁴ » : au niveau de revenu il faut aussi associer la représentation sociale que les acteurs ont de leur situation. Deuxième observation : les deux mesures précédemment mentionnées ne sont pas interchangeables ; ces indicateurs ne sont pas, en effet, équivalents ; il existe bien des cas de figure dissonants, des individus peuvent avoir des attentes en termes de revenus ou d'emploi manifestement insatisfaites tout en estimant être heureux.

Apport essentiel de l'enquête québécoise, dégagé par Langlois et qui n'est pas le moins important : la confirmation de l'intérêt qu'il y a à prendre en considération le sentiment de justice dans l'estimation du bien-être. Forsé et Olivier Galland⁴⁵, et les chercheurs qui ont exploité l'enquête française PISJ, avaient déjà insisté sur ce point. Ici se trouve confirmée « la pertinence de distinguer deux principes en fonction desquels s'élabore le sentiment de justice, le principe d'équité et le principe d'égalisation des ressources⁴⁶ ». Les analyses développées⁴⁷ du sentiment de macrojustice et du sentiment de microjustice à l'égard de sa propre situation sont d'une grande richesse. On en tire des renseignements qui font comparativement sens. Ainsi, pour 70 % des Québécois leur société est jugée « plutôt juste », et « plutôt injuste » pour 30 %. En France, les personnes interrogées en 2009 répondaient « plutôt injuste » à 58 % et « plutôt juste » à 42 %. Pour ces « estimations », la question des

43. Simon Langlois, « Bonheur, bien-être subjectif et sentiment de justice au Québec », *L'Année sociologique*, vol. 64, n° 2, p. 391.

44. *Ibid.*, p. 402.

45. Michel Forsé et Olivier Galland, *Les Français face aux inégalités et à la justice sociale*, Paris, Armand Colin, 2011.

46. Simon Langlois, « Bonheur, bien-être subjectif et sentiment de justice au Québec », *op. cit.*, p. 417-418.

47. *Ibid.*, p. 408-413.

indicateurs occupe une place évidemment centrale. Il n'est donc pas étonnant que Langlois se soit chargé, dans cette livraison de *L'Année sociologique*, de rendre compte du livre sur *Les Nouveaux indicateurs de richesse* de Jean Gadrey et Florence Jany-Catrice⁴⁸.

À la fois conventions (cadres cognitifs et éthiques) et outils de régulation pour l'action publique et privée, les indicateurs ne doivent pas uniquement être jugés d'un point de vue pragmatique. Leur appréciation doit tenir compte des valeurs qui les fondent. Une fois de plus les limites du PIB sont rappelées. Les alternatives proposées et imposées par de nouvelles valeurs – comme le développement durable, le respect de l'environnement, la qualité de la vie – appellent la construction de mesures différentes. Après un passage en revue des différentes classes d'indicateurs, composites et synthétiques, trois remarques sont formulées. La première a trait à la distinction entre la conception individualiste et la conception collective du bien-être. La deuxième porte sur la place à donner à l'environnement dans la construction d'indicateurs de bien-être. La dernière pose la question de la place à donner aux indicateurs subjectifs aux côtés des indicateurs objectifs comme le revenu. Cette place est notable dans le rapport Stiglitz, Sen et Fitoussi remis à l'OCDE en 2009.

Ils ne font cependant pas l'unanimité. Langlois relève la réticence de Gadrey et Jany-Catrice à accueillir les mesures de satisfaction à l'égard de la vie menée. Ces indicateurs sont à leurs yeux de faible intérêt pour « la conduite de l'action publique » ; ils se prêtent mal aux comparaisons internationales et à l'analyse de la convergence entre les pays.

Éminemment représentatifs de ses recherches, tous les textes publiés par Langlois dans *L'Année sociologique* ne constituent qu'une minime partie de son œuvre. Celle-ci compte quantité d'ouvrages et d'articles dont le sujet va, comme on l'a indiqué d'entrée, de la stratification et de la mobilité sociales aux transformations de la société québécoise, en passant par les hommages rendus à Fernand Dumont et à Jean-Charles Falardeau. Tous les écrits de l'auteur de *Consommer en France*⁴⁹ forment, au total, un corpus sociologique dont on ne redira pas la richesse et la fécondité. En vérité, ce corpus langloisien, et quelles qu'en soient les composantes, doit être un modèle pour les sociologues. À ceux qui

48. Simon Langlois, recension de Jean Gadrey et Florence Jany-Catrice, *Les Nouveaux indicateurs de richesse*, Paris, La Découverte, 3^e édition, 2012, *L'Année sociologique*, vol. 64, n^o 2, 2014, p. 475-479.

49. Simon Langlois, *Consommer en France. Cinquante ans de travaux scientifiques du Crédoc*, La Tour-d'Aigues, Éd. de l'Aube, 2005.

travaillent sur la consommation, son auteur montre comment les « bonnes questions » sont à poser, et comment cet objet de recherche s'articule avec le bien-être, les inégalités, la justice sociale. Il montre surtout, à l'occasion de la dernière recension qu'il a faite d'un dictionnaire récemment paru sur ces thèmes⁵⁰, que la sociologie contemporaine est « en mesure de livrer ce que R. Boudon a appelé des savoirs fondés. Parallèlement aux interprétations portant sur la société globale (...), la sociologie propose aussi des connaissances empiriques solides sur des phénomènes sociaux d'ampleur plus limitée et des interprétations bien argumentées⁵¹ ». Vous-même, cher Simon, avec vos ouvrages qui sont déjà des classiques en sciences sociales, vous en avez magnifiquement administré la preuve.

BIBLIOGRAPHIE

Publications de Simon Langlois dans *L'Année sociologique* (AS)

- Langlois, Simon, « Nouvelles orientations en sociologie de la consommation », *AS*, vol. 52, n° 1, 2002, p. 83-103.
- Langlois, Simon, « Introduction », *AS*, vol. 61, n° 1, 2011 (« Sociologie de la consommation »), p. 11-19.
- Langlois, Simon, « Bonheur, bien-être subjectif et sentiment de justice sociale au Québec », *AS*, vol. 64, n° 2, 2014, p. 389-420.

En collaboration

- Forsé, Michel et Simon Langlois, « Présentation : Réseaux, structures et rationalité », *AS*, vol. 47, n° 1, 1997, p. 27-35.
- Forsé, Michel et Simon Langlois, « Présentation : Voies nouvelles de la sociologie », *AS*, vol. 52, n° 1, 2002, p. 7-14.
- Bigot, Régis et Simon Langlois, « Consommation et privation au sein des classes moyennes au Canada et en France », *AS*, vol. 61, n° 1, 2011, p. 21-46.
- Forsé, Michel et Simon Langlois, « Présentation », *AS*, vol. 64, n° 2, 2014, p. 261-271.

50. Simon Langlois, recension de Patrick Savidan (dir.), *Dictionnaire des inégalités et de la justice sociale*, Paris, PUF, 2018, *L'Année sociologique*, vol. 69, n° 2, 2019, p. 541-545.

51. *Ibid.*, p. 544.

Analyses bibliographiques thématiques

- Langlois, Simon, recension de Nicolas Herpin et Daniel Verger, *Consommation et modes de vie en France. Une approche économique et sociologique sur un demi-siècle*, Paris, La découverte, 2008, *AS* 2011, vol. 61, n° 1, 2008, p. 160-165.
- Langlois, Simon, recension de Jean Gadrey et Florence Jany-Catrice, *Les Nouveaux indicateurs de richesse*, Paris, La Découverte, 3^e édition, 2012, *AS*, vol. 64, n° 2, 2014, p. 475-479.
- Langlois, Simon, recension de Patrick Savidan (dir.), *Dictionnaire des inégalités et de la justice sociale*, Paris, PUF, 2018, *AS*, vol. 69, n° 2, 2019, p. 541-545.

Autres références bibliographiques

- Bosc, Serge, *Sociologie des classes moyennes*, Paris, La Découverte, 2008.
- Boudon, Raymond, *Tocqueville aujourd'hui*, Paris, Odile Jacob, 2005.
- Campbell, Colin, *The Romantic Ethic and the Spirit of the Modern Consumerism*, Oxford, Basil Blackwell, 1987.
- Forsé, Michel et Olivier Galland, *Les Français face aux inégalités et à la justice sociale*, Paris, Armand Colin, 2011.
- Forsé, Michel et Simon Langlois (dir.), *Tendances comparées des sociétés post-industrielles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1995.
- Gardes, François, Patrice Gaubert et Simon Langlois, « Pauvreté et convergences des structures de la consommation au Canada », *Revue canadienne de sociologie*, vol. 37, n° 1, 2000, p. 1-27.
- Halbwach, Maurice, *Les classes sociales*, Paris, Presses Universitaires de France, 2008
- Herpin, Nicolas et Daniel Verger, *La consommation des Français*, Paris, La Découverte, 2000.
- Langlois, Simon, *Consommer en France. Cinquante ans de travaux scientifiques du Crédoc*, La Tour-d'Aigues, Éd. de l'Aube, 2005.
- Langlois, Simon, « Consommation », dans Massimo Borlandi, Raymond Boudon, Mohamed Cherkaoui et Bernard Valade (dir.), *Dictionnaire de la pensée sociologique*, Paris, PUF, 2005, p. 128-132.
- Langlois, Simon, « Dumont, Fernand 1927-1997 » dans Massimo Borlandi, Raymond Boudon, Mohamed Cherkaoui et Bernard Valade (dir.), *Dictionnaire de la pensée sociologique*, Paris, Presses universitaires de France, 2005 : 192-193.
- Langlois, Simon, « Relations sociales » dans Massimo Borlandi, Raymond Boudon, Mohamed Cherkaoui et Bernard Valade (dir.), *Dictionnaire de*

- la pensée sociologique*, Paris, Presses universitaires de France, 2005 : 595-597.
- Langlois, Simon, « Trente ans de sociologie en France », *Commentaire*, n° 120, 2008, p. 349-359.
- Langlois, Simon, « Alexis de Tocqueville, un sociologue au Bas-Canada », *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, vol. XXVII, n° 2, 2006, p. 552-573 ; repris dans Simon Langlois, *Refondations nationales au Canada et au Québec*, Québec, Septentrion, 2018, p. 18-38.
- Miller, Daniel, *Material Culture and Mass Consumption*, Oxford, Basil Blackwell, 1987.
- Mills, Charles Wright, *Les Cols blancs. Essai sur les classes moyennes américaines*, Paris, Maspéro, 1966.
- Ritzer, George, *The McDonaldization of Society: An Investigation into the Changing Character of Contemporary Social Life*, Newbury Park, Pine Forge Press, 1993.
- Roche, Daniel, *Histoire des choses banales. Naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles*, Paris, Fayard, 1997.
- Taylor, Charles, *Sources of the Self. The Making of Modern Identity*, Cambridge, Harvard University Press, 1989.
- Veblen, Thorsten, *The Theory of the Leisure Class: An Economic Study in the Evolution of Institutions*, New York, Macmillan, 1899
- Warnier, Jean-Pierre, *Construire la culture matérielle. L'homme qui pensait avec ses doigts*, Paris, Presses universitaires de France, 1999.

TÉMOIGNAGES

La fabrique du chercheur

PAR CHRISTIAN DESÎLETS

En entrant au colloque qui a eu lieu autour de l'œuvre de Simon Langlois, j'ai entendu pour la première fois l'adjectif *langloisien*. Arrivé tardivement, il me manquait le contexte d'énonciation. Ignorant son champ sémantique, je me demandais sur quels sèmes avait été construit ce nouveau signifié. J'ai d'abord pensé que le néologisme était ludique, puis qu'il désignait la communauté de ses amis, mais je n'ai pas véritablement envisagé qu'il avait été forgé pour homologuer la naissance d'une école de pensée. D'ailleurs, n'ayant jamais vu rôder autour de Simon aucun *famulus*, je ne lui connais pas de disciple et encore moins un dauphin attitré susceptible d'attendre la mort de son Maître comme le grand jour où il accèdera enfin à « une dignité nouvelle comme gardien de la tradition, conservateur de la légende¹ ». De toute manière, l'attribution d'une épithète fondée sur le nom de famille ne me paraît pas très québécoise. Dans notre culture, le summum de la célébrité est atteint quand on se fait un prénom, bien plus qu'un nom. On aura peut-être songé puis écarté le qualificatif *simonien* parce qu'il était déjà pris, et plutôt mal. On aura vigoureusement écarté l'idée de l'appeler Simon Pierre, bien qu'il soit effectivement devenu l'une des pierres d'assise de notre Faculté des sciences sociales. Quoi qu'il en soit, il faudra un jour qu'un auteur produise sur Simon un article semblable à celui qu'il a lui-même écrit sur Jean-Charles Falardeau². En attendant cet ouvrage mérité, et puisque les hommages aux contemporains se doivent d'être sobres,

-
1. Arthur Koestler, *Les somnambules. Essai sur l'histoire des conceptions de l'Univers*, Paris, Les Belles Lettres, coll. Le goût des idées, 2010, p. 169-170.
 2. Simon Langlois, « Jean-Charles Falardeau, sociologue et précurseur de la révolution tranquille », *Les Cahiers des Dix*, n° 66, 2012, p. 201-268.

j'offre à la communauté de ses collègues, étudiants et amis ce témoignage sur la manière dont Simon travaillait à la production de doctorants.

Comment apprend-on à faire de la recherche ? Comment devient-on chercheur ? À l'université, le travail du directeur avec son doctorant s'inscrit dans une tradition orale et il faudrait une approche ethnographique pour en fixer les modes de transmission du savoir. Le processus de socialisation à la recherche dans les études supérieures tend aujourd'hui à s'institutionnaliser dans des pratiques normalisées et professionnalisées : contrat de collaboration entre le doctorant et son directeur, initiation des étudiants à la collégialité à travers l'intégration à des laboratoires et des groupes de recherche où leurs projets et articles doivent être présentés et discutés, incitation à organiser ou participer à des colloques, recherche de financement et aide à la publication. Tous les aspects organisationnels, scientifiques et relationnels de l'encadrement doctoral font même partie d'un nouveau domaine de recherche : les *doctoral studies*. Dans mon cas cependant, ce processus de socialisation s'est essentiellement opéré dans le cadre des rencontres entre doctorant et directeur, dispositif traditionnel qui compte encore parmi les plus structurants. Ces rencontres se font le plus souvent dans cette fabrique du chercheur qu'est le bureau du directeur de thèse. C'est le lieu du dialogue et de la négociation des pensées et des textes, là où l'apprentissage personnalisé des ficelles du métier et des règles de l'art (les savoir-faire) se fait encore sous le mode du compagnonnage. Cela prend les allures d'un long parcours initiatique, fait d'épreuves de sélection qui commencent par l'acceptation de l'élève par le maître. Le début de la Quête commence habituellement par ces étapes qualifiantes : le professeur examine la thématique et le dossier scolaire soumis par le doctorant qui sollicite sa direction, il prend des références et, si tout semble prometteur, il organise une rencontre. Cette dernière étape est d'autant plus importante que le professeur prend sa décision à la tête du client.

Tel ne fut pas mon cas. À 45 ans, j'étais un thésard sur le retour, formé en littérature, qui avait décroché du doctorat dans les années 1980 pour embrasser la carrière de publicitaire ; j'avais besoin d'une sérieuse mise à jour de ma culture universitaire et d'une mise à niveau des connaissances sociologiques que j'avais acquises par pure curiosité sur le mode de l'érudition. Simon, qui en outre ne me connaissait pas, aurait donc eu toutes les raisons du monde de ne pas me recevoir. Malgré cela, lorsque j'ai poussé pour la première fois sa porte, je savais déjà qu'il avait accepté de me diriger au doctorat sur mesure en sociologie et communication publique. Il l'avait fait sur recommandation de mon département qui

venait de m'engager comme professeur de publicité sociale dans l'idée de remplacer Claude Cossette lorsqu'il prendrait sa retraite. Ce parcours n'est pas le plus orthodoxe mais il impose lui aussi son lot d'épreuves, inaugurées par le processus de sélection et d'approbation par les professeurs de mon unité de rattachement, et se termine par l'obtention du doctorat et de l'agrégation dans des délais impartis.

La fréquentation de Simon m'a permis de comprendre qu'il a pu avoir aussi deux raisons plus personnelles de m'accueillir. L'une a trait à la profession que je venais de laisser, qui recoupait ses intérêts de recherche en sociologie de la consommation. L'autre a trait à son roman familial, qui a pu lui insuffler la tentation de favoriser une mobilité sociale improbable. J'y vois une forme de militantisme et une marque de reconnaissance envers la société québécoise qui l'a bien servi lui-même. On connaît la formule de Sophocle : « Un bienfait en engendre toujours un autre ; mais celui qui perd la mémoire du bien qu'on lui a fait ne saurait être un cœur généreux. » Les fondations de Simon sont là.

Professeur emblématique du Département de sociologie de l'Université Laval, il fait partie de la troisième génération des bâtisseurs de la Faculté des sciences sociales, après la première génération des théologiens issus de l'université pontificale, puis celle des sociologues comme Dumont et Falardeau qui ont marqué les débuts de l'université laïque. À bien des égards, il est un pur produit de ce département qui a fait du Québec son laboratoire et qui a formé tant d'intellectuels publics, pour reprendre le terme qu'il a lui-même utilisé pour qualifier Falardeau. Il est un sociologue d'influence qui, suivant la grande tradition française, croit à la nécessité d'intervenir dans les débats publics, et à qui politiciens et hauts fonctionnaires demandent son avis. Considérez aussi qu'il est membre de plusieurs sociétés académiques et honorifiques parmi les plus sélectives et qu'il est le numéro Un de la Société des Dix, dont le nom seul en impose par son mystère décimal (pourquoi pas onze, ou neuf?). Cela ne l'empêche pas d'être modeste, courtois et attentionné. Ce savoir-être compte tout autant que son savoir-faire, car la personnalité d'un professeur aide les étudiants à fixer et à mémoriser son enseignement.

Si le parcours doctoral se fait dans le cycle le plus long des études supérieures, ce n'est pas seulement parce que la scolarité, la recherche et l'écriture prennent du temps, ni parce que le directeur doit prendre le temps de s'assurer que la thèse sera soutenable (un directeur ne veut pas envoyer son doctorant au casse-pipe). Le travail du directeur est aussi celui du passeur de l'ethos propre à la société méritocratique qui est celle

des chercheurs universitaires. Cet apprentissage ne peut pas être hâté ; il doit se faire par acculturation, de manière mimétique, par la fréquentation du doctorant avec son directeur. Les rencontres avec Simon m'ont toujours été agréables et d'un grand profit. Le cérémonial était toujours le même : la porte entrouverte signalait qu'il m'attendait et que je pouvais entrer, même quand il n'y était pas. Il ne laissait jamais ses nombreuses obligations entraver ses obligations envers son étudiant. Là ou pas là, il commençait toujours par s'excuser de ce qui l'occupait avant mon arrivée (une rencontre départementale, un souci administratif, une recherche en cours), et la conversation s'entamait là-dessus puis abordait, de fil en aiguille, toutes sortes de sujets d'intérêt sociologique qui nous servaient d'échauffement jusqu'à ce que nous en venions au sujet de ma thèse. À ce point de la rencontre, quand j'en étais à l'étape de la rédaction, il tirait d'un tiroir mon dossier : une chemise dont il extirpait les feuilles annotées de mon dernier envoi. Simon est papier : je ne me souviens pas l'avoir jamais vu à l'ordinateur, bien qu'il en fasse évidemment usage. Je me rappelle mieux sa bibliothèque, qu'il interrogeait souvent du regard et comme avec gourmandise. Il en tirait au besoin le livre d'un auteur qui pouvait éclairer la discussion. C'est ainsi qu'il m'a présenté Bénéton et Gusfield, dont les travaux m'ont été si utiles. Ces rencontres avec mon directeur ont toujours été d'un énorme profit : analyser les données, discuter, justifier et corriger mon point de vue, pousser la réflexion plus loin, voilà qui faisait le sel de ces entretiens.

J'en viens donc à ce que j'ai appris à la fabrique de Simon, plus précisément aux préceptes qu'il m'a inculqués, et à quoi je suppose que tous ses étudiants le reconnaîtront. Il y a bien sûr les préceptes universellement connus qui sont comme des plats que tout le monde académique se repasse, comme ceux qui ont trait à la nécessité de resserrer son sujet de recherche (toujours trop vaste au départ) ou au danger de chercher à tout savoir (car on ne sait le tout de rien), et ce précepte proverbial qui est de toutes les injonctions à en finir : « une bonne thèse est une thèse finie ». Je me contenterai donc d'évoquer ici, de mémoire, sept des préceptes de Simon qui m'ont le plus marqué et qui me semblent caractéristiques d'une orthopraxie en matière de direction d'études.

1. « Définis tes concepts »

La sociologie empirique, pratiquée par Simon, n'est pas de la littérature. Il m'a bien vite appris à éviter la volatilité dans mon vocabulaire conceptuel, et à ne pas modifier arbitrairement le sens habituel des mots,

car comme le dit Tocqueville, l'un de ses auteurs de prédilection, « un mot abstrait est comme une boîte à double fond : on y met les idées que l'on désire et on les en retire sans que personne ne le voie³ ».

2. « Ne te fais pas un cours à toi-même »

Ce précepte, qui existe aussi en publicité (le client ne paie pas son conseiller pour se faire dire ce qu'il sait déjà), Simon me l'a resservi une ou deux fois. Je fais de même avec presque tous les étudiants que j'encadre aujourd'hui.

3. « Il faut partir des données »

Dans le bureau de Simon trône un buste d'Aristote, dont on connaît la méthode de présentation des connaissances : définir, décrire et classer. La mise à plat des faits est un exercice de rigueur, surtout chez Simon qui valorise la recherche sociographique, pratique la démonstration statistique et se méfie des démonstrations prématurées. Décrire avant de courir à l'explication, observer avant d'argumenter, dégager le probant de la bourbe du vraisemblable, ne pas accorder une importance exagérée à des données accessoires : voilà qui est de bonne méthode dans toutes les sciences et de bonne recommandation aux apprentis chercheurs parce qu'ils sont souvent tentés d'exposer leur conclusion avant d'avoir commencé leur recherche. Déjà au 17^e siècle, l'écrivain et scientifique français Fontenelle écrivait cette maxime qui devrait figurer au fronton de toutes les universités et à l'en-tête de tous les médias d'information :

Assurons-nous bien du fait, avant de nous inquiéter de la cause. Il est vrai que cette méthode est bien lente pour la plupart des gens, qui courent naturellement à la cause, et passent par-dessus la vérité du fait ; mais enfin nous éviterons le ridicule d'avoir trouvé la cause de ce qui n'est point⁴.

4. « Il faut garder le rythme »

Dès le départ, Simon a établi un rythme lent de rencontres qui, au moment de la rédaction, s'est accéléré et formalisé dans un calendrier de livraison de textes. « Envoie-moi quelque chose, même si ce n'est pas parfait, que je puisse réagir », me répétait-il. Lui-même s'imposait une

3. Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, tome 2, dans *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1961, p. 582.

4. Bernard Le Bovier de Fontenelle, *Œuvres complètes*, Paris, Fayard, 1991, t. II, p. 161-162.

semaine de délai pour me recevoir et passer mon texte en revue. De fait, laisser passer beaucoup de temps entre la livraison des chapitres pose au directeur un défi de mémoire et d'attention qui entrave la fluidité de la lecture ; cela l'oblige à faire des retours laborieux aux chapitres antérieurs pour faire le point sur la démonstration et sur les objectifs poursuivis. Le même problème se pose au doctorant car à l'écrit la mémoire est plus courte et les risques de redite sont nombreux. Ce rythme m'a aidé à ne pas céder trop aux sirènes de la lenteur et aux atermoiements des obligations personnelles et professionnelles, qui sont le propre des doctorants retardataires.

5. «Capitalise sur tes connaissances»

Je m'étais quelque peu égaré dans mon premier sujet de thèse, lequel m'avait été inspiré d'un séminaire en promotion de la santé qui faisait partie de ma scolarité préparatoire. En m'intéressant aux problèmes de la sous-théorisation de la communication dans les campagnes de promotion de la santé, j'avais relevé la prégnance du mythe de la toute-puissance des médias dans la littérature en suicidologie, puis remonté la généalogie de cette croyance erronée. À contre-courant du mouvement social, les chercheurs prenaient appui sur ce mythe pour se livrer d'abord à une défense et une illustration des vertus de l'antique tabou sur le suicide, puis pour recommander la censure totale sinon partielle des nouvelles. Ainsi croyaient-ils pouvoir faire disparaître l'idéation suicidaire. Simon réussit à me détourner progressivement de ce sujet. Son argument décisif fut que je me lançais dans un domaine qui m'était totalement étranger : «Choisis un sujet que tu connais bien et capitalise sur les connaissances que tu as acquises.» C'est un autre conseil de Simon que je ressers depuis à tous mes étudiants.

J'ai finalement fait ma thèse sur les campagnes de promotion en sécurité routière, un objet de recherche d'autant mieux adapté que, dans ma carrière publicitaire, j'avais piloté à l'agence Cossette la production de campagnes pour la Société d'assurance automobile du Québec.

6. «Tu n'es plus le serviteur du maître»

Le passage du statut de publicitaire à celui de chercheur ne peut s'accomplir sans un changement de posture, ce que le choix de mon nouvel objet de recherche avait rendu plus difficile. Sachant que je connaissais la SAAQ et ceux qui y travaillaient, Simon a senti un jour une réserve critique de ma part. C'est la seule fois où l'on peut dire qu'il

m'ait recadré, au sens où on l'entend dans la relation entre un professeur et son étudiant. Encore l'a-t-il fait aussi poliment que fermement. Ce fut un moment marquant du début de mon parcours initiatique avec lui. Il m'a affermi dans mon nouveau statut de chercheur et m'a soutenu chaque fois que j'ai eu à avancer des points de vue divergents. C'est une forme de courage qui est peut-être plus difficile en science, où les savants qu'on contredit ne sont pas toujours agréables (*genus irritabile vatum*); j'en avais fait l'expérience à mon examen de synthèse.

Bien plus tard, juste après ma soutenance, Simon m'a servi cette autre injonction, la dernière, par laquelle il a consacré mon accession à un nouveau statut, m'autorisant à l'assumer et m'enjoignant de le revendiquer. J'en fus plus fier encore que de mon doctorat. Il m'a dit, en insistant sur le verbe de sa phrase : « Tu es un sociologue. »

7. « Qui ça, on ? »

J'ai vite appris avec Simon qu'il faut éviter les arguments d'autorité et l'imprécision paresseuse, combinaison fatale qu'il repérait dans l'usage du pronom indéfini « on ». Dans le fil de la discussion, cela se présentait toujours ainsi :

Moi : *On sait bien que...*

Simon (vif et contrarié) : *On ? Qui ça « on » ?*

Je terminerai mon témoignage sur un éloge stylistique : Simon évite l'inintelligible et la complexité volontaire. Faire de la sociologie avec lui, ce n'est pas faire de la métaphysique allemande. Simon a la plume claire. C'est aussi un trait de son caractère.

BIBLIOGRAPHIE

- Fontenelle, Bernard Le Bovier de, *Œuvres complètes*, Paris, Fayard, 1991, t. II.
- Koestler, Arthur, *Les sonnambules. Essai sur l'histoire des conceptions de l'Univers*, Paris, Les Belles Lettres, coll. Le goût des idées, 2010.
- Langlois, Simon, « Jean-Charles Falardeau, sociologue et précurseur de la révolution tranquille », *Les Cahiers des Dix*, n° 66, 2012, p. 201-268.
- Tocqueville, Alexis de, « Chapitre XVI. Comment la démocratie américaine a modifié la langue anglaise », *De la démocratie en Amérique*, tome 2, dans *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1961.

Quel plaisir de travailler avec Simon !

PAR GENEVIÈVE LAPOINTE

Quel plaisir d'être invitée aujourd'hui pour offrir un témoignage en l'honneur de Simon Langlois, qui a été mon directeur thèse de doctorat entre septembre 2011 et mai 2018 !

Durant l'hiver 2011, il y a 8 ans, j'ai rencontré Simon pour la première fois. Je projetais de commencer un doctorat en sociologie à l'Université Laval et cherchais un directeur de thèse. Je me rappelle lui avoir demandé si mon sujet (à l'époque c'était l'immigration en communauté francophone minoritaire) pouvait l'intéresser. En tant que spécialiste de la société québécoise – mais aussi des communautés francophones au Canada – Simon était tout à fait enthousiaste et réceptif. Je lui ai aussi demandé si ça le dérangeait de superviser une thèse épousant une approche féministe et antiraciste. Je me rappellerai toujours sa réponse. Il a dit : « Moi, je n'ai pas de problème avec ça, je suis ouvert à travailler avec n'importe quelle approche en accord avec le sujet de la recherche, pourvu que la démarche soit rigoureuse et le cadre théorique justifié. »

Ce qui caractérise Simon, selon moi, c'est son ouverture d'esprit, sa curiosité intellectuelle et son profond désir de soutenir ses étudiants jusqu'au bout. Simon m'a transmis sa passion de la sociologie et de la recherche. Conscientieux et extrêmement respectueux envers ses étudiants, il a toujours pris le temps de lire avec attention mes travaux et de les commenter de manière constructive, et ce, dans un délai exemplaire.

Après que Simon a accepté de me superviser, je me suis interrogée sur le type d'encadrement qu'il pouvait offrir en termes de disponibilité. Avant de commencer à travailler avec lui, j'ai pensé : « C'est un homme occupé, il publie beaucoup et il enseigne beaucoup. » Il était même

directeur du Département de sociologie à l'époque. Je me suis alors demandé s'il aurait le temps de me superviser. J'ai eu la réponse à ma question assez rapidement. Simon est un excellent superviseur. Oui, c'est effectivement un homme occupé, mais je peux vous dire qu'il a toujours pris le temps de me rencontrer, de retourner rapidement mes chapitres commentés (quelques jours après la réception de mon texte ou même, dès le lendemain) et d'offrir des commentaires pertinents soutenus par des suggestions de lecture précises! Pour quelqu'un qui, comme moi, a pris près de quatre ans à rédiger sa thèse, c'est un peu gênant.

Bref, Simon est le genre de directeur de thèse de doctorat que tout étudiant rêve d'avoir. Non seulement il est rapide pour réagir, mais en plus il le fait avec grand soin. Alors que j'ai déjà eu le commentaire suivant: «cette section n'est pas très claire, svp réécrire», Simon écrivait plutôt: «afin de clarifier cette section, tu pourrais te référer à tel auteur, dans tel article qui a travaillé sur tel sujet ou théorie». Ce n'est pas tout, Simon m'a même prêté des livres de sa bibliothèque personnelle afin que je puisse lire et citer les auteurs en question! Donc, si je résume son approche, c'est: «Relis tel auteur, tu peux le citer et voici le livre en question pour le faire.» Wow! Dans ma carrière d'étudiante, cela ne m'est pas arrivé souvent d'avoir autant de soutien, à la fois intellectuel et matériel.

Parlons de soutien justement. Cela m'arrivait de ne pas donner de nouvelles durant quelques semaines, voire plus, parfois. C'est ce qu'on appelle en psychologie «faire de l'évitement». Je n'ai pas beaucoup travaillé sur ma thèse au cours des derniers mois et j'évite mon directeur de thèse parce que j'ai honte, mais plus j'attends, plus ça devient dramatique. Et soudain, en ouvrant ma boîte de courriels, je trouve un message de Simon: «Bonjour Geneviève, je viens aux nouvelles. Comment vas-tu? Aimerais-tu qu'on se rencontre bientôt? Et aussi, puis-je avoir ton adresse à la maison, j'aimerais t'envoyer une copie d'une revue scientifique qui, je pense, pourrait être utile pour la rédaction de ton chapitre». Re-wow! Comment ne pas aimer un superviseur aussi gentil, respectueux et délicat? Dans ces moments-là, le stress tombait, j'avais un regain d'énergie et la rédaction reprenait. Me contacter après quelque temps sans nouvelles pour m'envoyer une revue scientifique par la poste, c'est ce que j'appelle donner un encadrement extraordinaire... Quel plaisir de travailler avec Simon!

J'aimerais partager avec vous une autre prouesse de Simon, qui démontre son dévouement sans limites pour le succès de ses étudiants,

lorsqu'il a réussi à organiser une soutenance de thèse en moins d'un mois. En effet, après six années de travail, j'ai finalement effectué le dépôt initial de ma thèse en vue de la soutenance. Petit hic, cependant, j'apprenais au même moment avoir obtenu une importante bourse postdoctorale. Nous étions au début août 2017 et je devais avoir terminé le doctorat (soutenance comprise) avant la fin du mois suivant pour toucher ladite bourse. J'ai tout de suite écrit un courriel à Simon pour lui faire connaître la situation. Sa réponse est venue le 11 août à 11 h 12, soit exactement 21 minutes après avoir reçu mon courriel l'informant de l'obtention de ma bourse: « Je suis dans le train en route vers Montréal. Bravo et félicitations! Je suis bien content pour toi. Je vais voir ce que je peux faire pour accélérer la soutenance. Simon. »

Imaginez-vous que Simon a réussi un tour de force en une vitesse record. Il a réussi à convaincre un examinateur externe de faire partie de mon jury et a gentiment obtenu de tous les examinateurs qu'ils lisent mon document à temps pour la soutenance qui a eu lieu le 8 septembre 2017. Quel exploit!

Je souhaite aussi mentionner que tout au long de mon parcours, Simon a accepté de m'écrire une dizaine de lettres de recommandation pour différents concours et bourses. Qu'il s'agisse d'écrire des lettres ou de donner des références verbalement, il a toujours été là pour moi.

En résumé, je peux témoigner que Simon Langlois a été un mentor et un directeur de thèse extraordinaire. Durant mon parcours, un collègue en science de la santé m'avait dit: « Tu verras, quand tu seras tannée de voir ton directeur de thèse, ce sera le signe que c'est le temps de soutenir ta thèse. » Dans mon cas, cela ne m'est jamais arrivé. Je suis toujours si heureuse d'échanger avec Simon et de collaborer avec lui, alors qu'il partage avec moi ses connaissances, son expertise et son érudition sociologique. Merci Simon!

Ma vie avec Simon

PAR MATTHIAS RIOUX

Être doctorant et fréquenter assidument Simon Langlois est un périlleux honneur. Avant d'accéder à la « diplomasson » et vivre l'euphorie que procure la fréquentation du petit monde des grands profs et des savants, le parcours pour y arriver peut donner le vertige. Pire, l'illusion d'appartenir au club sélect des chercheurs peut rendre narcissique.

Mais le quotidien du doctorant le ramène à la réalité. L'euphorie s'estompe rapidement quand l'épaisseur de la jungle s'est dissipée et qu'apparaissent les grands fauves du milieu. Certes, les éminents profs nous en mettent plein les oreilles. Mais que dire du doyen, du directeur de département et du directeur de recherche. Incidemment, Simon coiffait les deux derniers chapeaux. La question m'est souvent venue : ces gars-là veulent-ils vraiment mon bien ? Admirateur depuis ma jeunesse du poète et tragédien Pierre Corneille, je me suis dit, « à vaincre sans péril on triomphe sans gloire ».

Oui, c'est un rude apprentissage, souvent exaspérant. Surtout quand des gens bien intentionnés s'informent : « Pis ta thèse, ça avance-tu ? Ça fait combien d'années que tu y travailles ? Penses-tu terminer avant de rendre l'âme ? Tu es fou ! À ton âge, t'as pas le goût de faire autre chose ? » Donc, que des propos enthousiasmants. Mais, il y a pire : la souffrance qui accompagne l'accouchement des idées, la quête du savoir.

Ma vocation ayant été tardive, j'ai dû côtoyer une jeunesse fébrile et m'adapter aux règles de ma nouvelle famille. Surtout ajuster ma vie à celle de mon directeur de recherche.

L'éminent sociologue n'a pas été mon professeur. Sa notoriété s'est imposée à travers la lecture d'ouvrages, d'articles scientifiques dans la

revue *Recherches sociographiques* et de ses textes publiés à la Société des Dix. Ses opinions étoffées sur l'État du Québec, ses prestations lors de colloques présentés à l'Université Laval et à la bibliothèque de l'Assemblée nationale m'ont accroché. J'ai découvert dans ses écrits une parenté intellectuelle avec le grand juriste et philosophe Montesquieu (1689-1755), précurseur d'une sociologie explicative. Le philosophe, célèbre pour son œuvre phare *De l'esprit des lois*, quitte l'abstraction philosophique pour le terrain solide de la réalité et des faits sociaux. À la manière de Montesquieu, Simon était en quête d'une relation causale entre divers facteurs et la globalité sociale. Si Aristote fut *le philosophe de la cité* et de la justice sociale, Simon, par ses écrits sur les particularités et besoins des collectivités rurales et urbaines, mérite certainement le titre de *sociologue de la cité*.

Par ce rapprochement avec l'époque des Lumières, je veux mettre en évidence, la puissance du social dans la pensée de Simon. Une démarche qui prend en considération tant la globalité sociale que la diversité des facteurs qui y sont en jeu. Je sou mets que mettre en relation la démarche sociologique *langloisienne* – si l'on me permet le néologisme – et la pensée de Montesquieu tient la route.

Il serait impardonnable de la part de l'indépendantiste que je suis de passer sous silence, en pareille circonstance, l'apport exceptionnel de Simon à la réflexion sur l'avenir constitutionnel du Québec et du Canada. Il décrit brillamment dans son dernier livre *Refondations nationales au Canada et au Québec* l'impasse du mouvement souverainiste porté dans les années 1960 par une génération d'acteurs et les difficultés pour la nation québécoise d'aujourd'hui de cohabiter avec le Canada anglais.

Par ses écrits, Langlois nous amène au cœur du débat sur l'avenir du Québec au sein de la fédération canadienne. Les nationalistes québécois doivent lire cet ouvrage s'ils veulent éviter le piège qui les guette : celui de sauver à tout prix le véhicule (le parti) au détriment de la trajectoire ouvrant les voies de la liberté. Simon le démocrate voit la clé du pouvoir au sein du peuple et de ses représentants. C'est, en effet, entre les mains du maître des lois que reposent, en dernier lieu, les arbitrages nécessaires au bien-être, au bonheur et à la liberté des citoyens. Outre les auteurs classiques, Langlois porte un grand respect à la pensée de Durkheim et à l'œuvre de son maître, Fernand Dumont. Ce dernier a du reste écrit de belles pages sur le Québec qu'il souhaitait indépendant et progressiste.

Simon me fut chaudement recommandé comme directeur de recherche par deux contemporains et amis : Jean-François Simard et

Daniel Mercure. Deux intellectuels qui, pourtant, voulaient mon bien ! Comme ils connaissaient mieux que moi le professeur émérite, j'ai accepté avec enthousiasme leur recommandation.

Mais ma vie avec Simon fut un mélange d'angoisse et d'espoir, ponctué de négociations parfois ardues, d'échanges musclés, d'arbitrages douloureux et de moments de grand plaisir, voire jouissifs. Je pense à nos échanges sur les concepts de modèles de développement (*top down* ou *bottom up*), la notion de politique publique, ou la puissance des théories comme systèmes structurés d'hypothèses à vocation explicative. Quant au « paradigme », mot-valise s'il en est, il a en sciences sociales des acceptations aussi lâches que nombreuses et des applications trop multiples pour être intelligibles. Je l'affirme sans détour, la sociologie est une science jargonneuse. Simon s'est chargé de me mettre au parfum et en communication avec les Merton, Boudon, Morin et autres de la discipline afin que j'acquière une connaissance plus fine du travail de terrain et de l'usage délicat du recul historique dans le cadre d'une démarche empirique. Bref, tout ce qui entoure la scientificité d'une démonstration faisait partie de son arsenal. Il y avait chez lui une obsession de la boîte à outils conceptuelle et des méthodologies nécessaires à l'analyse découlant de la question de recherche.

Simon est homme discret, qui cache un tortionnaire redoutable. Rien ne lui échappe : en bon aristotélicien, il scrute à la loupe les concepts qui fondent votre démarche et veille à la cohérence de la démonstration ; surtout, votre conclusion ne doit jamais dépasser vos prémisses. En prime, il corrige les coquilles dans votre texte et les encercle avec une certaine délectation.

Je ne peux oublier deux chapitres de ma thèse (la problématique et le cadre théorique) que j'ai dû réécrire. Pourquoi ? « Ça ne tient pas la route ». J'encaisse le coup. Et de m'expliquer avec un sourire poli que pour trouver une réponse adéquate à un problème complexe, il faut d'abord exposer clairement celui-ci. Pour la première fois de ma longue vie, je remettais en question le peu d'intelligence que je pensais avoir, soudain habité par l'abîme de l'ignorance. On a beau revenir à Descartes et au célèbre *Discours de la méthode*, rien n'y fait. En langage vernaculaire, j'avais pris le champ.

La sentence de Simon eut l'effet d'une condamnation. Le goût de tout foutre en l'air s'est invité. Je crois que ma survie tient au fait que le sujet de ma recherche lui plaisait. Mais, comment je parviendrais à m'en sortir semblait l'inquiéter. Bizarrement, je partageais cette inquiétude,

disons ce malaise. Connaissant mes origines et mon parcours professionnel, il m'avait à l'œil, soupçonnant sans doute un biais intellectuel de ma part. Le souci de l'objectivité chez Simon est comparable à celui de Durkheim quand ce dernier appelle à considérer les faits sociaux comme des choses. À l'évidence, il voulait m'éviter d'être prisonnier de mes valeurs ou de mes préjugés dans l'étude de mon sujet de recherche. Son conseil prenait alors la forme d'un ordre : les émotions, si nobles soient-elles, ne peuvent remplacer la rigueur dans l'écriture d'une thèse. Nos rencontres généralement axées sur le contrôle de la qualité et sur l'avancement des travaux étaient brèves, intenses et productives. Peu de place à la palabre et aux états d'âme. Parfois, je le quittais en me demandant : « cet homme est-il patient ou entêté ? »

« Tu es le 61^e étudiant que je conduis à la soutenance », m'a-t-il avoué un jour ! Avait-il imaginé en dirigeant un qui héritait de son passé des expériences variées, certes, mais aussi des habitudes et des pratiques si peu compatibles avec la recherche ? Avec le temps, il comprit que j'étais un fils de pêcheur ; que les vagues de la mer gaspésienne pouvaient me transporter hors du temps et de l'espace. Habitué, comme le pêcheur, à braver les vents de face et à entrer au port fier d'avoir sauvé ses prises.

Outre mon entêtement, c'est l'implacable rigueur de Simon qui m'a redonné confiance. Souple sur l'accessoire mais intraitable sur l'essentiel, il m'a rappelé le précepte pédagogique de *la main de fer dans un gant de velours*. Nous sommes devenus des partenaires dans cette aventure scientifique. Sur le plan de la pensée et de la méthode, il m'a forcé à quitter une voie de service pleine de nids-de-poule, pour remonter sur l'autoroute de la recherche et conduire mon projet jusqu'à la soutenance. J'ai une reconnaissance éternelle à l'endroit de ce tortionnaire et néanmoins ami. À la fin, on finit par aimer son bourreau. Si bien que le fréquenter m'a rendu meilleur.

Être présent à ce colloque organisé en son honneur pour saluer son exceptionnelle contribution au savoir sociologique est ma façon de lui dire merci et de lui témoigner mon admiration.

Hommage au professeur Simon Langlois

PAR MARIE ROSALIE SAGNA

L'évocation de mon parcours doctoral d'une durée de sept ans est l'occasion de revenir sur ma collaboration avec l'éminent professeur Langlois, mon directeur de thèse. « Le rôle joué par le directeur de recherche au cours des études de doctorat est d'une importance incontestable¹ »; pour cette raison, l'encadrement de M. Langlois restera à jamais gravé dans mon cœur et dans ma mémoire. Des travaux ont confirmé que la relation entre le directeur de recherche et le doctorant est le facteur le plus critique conduisant ce dernier à terminer ou abandonner ses études².

Mon expérience personnelle n'en dit pas moins : mon directeur de thèse a été une source constante d'inspiration, de motivation et de persévérance. Mon cheminement a certes été semé d'obstacles et d'incertitudes comme tout parcours de 3^e cycle, cependant, grâce tant à l'humanisme qu'à la rigueur scientifique du professeur Langlois, tous les obstacles à ma réussite ont été déjoués ou surmontés.

1. David Litalien, *Persévérance aux études de doctorat (Ph. D.) : Modèle prédictif des intentions d'abandon*, thèse de doctorat en sciences de l'orientation, Université Laval, 2014, p. 29.

2. Litalien, *Persévérance aux études de doctorat (Ph. D.)*, *op. cit.*; Pascale Haag, « Analyser et évaluer la relation entre doctorant et directeur de thèse », *Émulations. Revue des jeunes chercheur.e.s en sciences sociales*, vol. 21, 2017; Chantal Thibodeau et Sylvain et Caroline Sylvain, « Les études supérieures : Savoir tirer le meilleur de la relation d'encadrement », Direction des services aux étudiants, Université Laval, Québec, 2016.

Une des conditions *sine qua non* pour être admis au doctorat à l'Université Laval est qu'un professeur accepte d'encadrer votre thèse, comme il est clairement mentionné sur le site du Département de sociologie. En consultant ce site, j'ai pris connaissance des contributions du professeur Langlois, à travers ses articles et ouvrages sur la stratification sociale, la pauvreté et les inégalités sociales. J'ai rapidement constaté que ses champs de recherche correspondaient parfaitement à mes intérêts de recherche, à mes travaux antérieurs et à mon projet doctoral. Toutes mes recherches ont en effet été orientées sur la pauvreté et les inégalités sociales au Sénégal : mon mémoire de maîtrise analysait la microfinance comme levier de lutte contre la pauvreté et moyen de renforcer le pouvoir économique et social des femmes. En 2005, j'ai donc envoyé, du Sénégal, une demande d'encadrement à M. Langlois.

J'ignorais totalement le style d'encadrement qu'il pouvait m'offrir et de son côté, mon *curriculum vitae* et mon projet de recherche doctorale étaient ses seules références, mais ces documents attestaient que nos intérêts et champs de recherche se rejoignaient.

J'ai vécu une première période de deux années (2005 à 2007) remplies d'obstacles et d'incertitudes. Admise au programme de doctorat en sociologie à l'Université Laval à l'automne 2005, je ne disposais pas des ressources financières nécessaires au bon déroulement de mes études, notamment, pour payer les frais de scolarité et de subsistance. Pour surmonter ce premier obstacle, je me suis investie dans la recherche active de bourses d'étude à partir du Sénégal. Mes chances d'en trouver une étaient cependant limitées. Lorsque j'ai fait part à M. Langlois de cette difficulté, il n'a pas renoncé à m'encadrer, et m'a plutôt encouragée à poursuivre mes démarches. À force de persévérer, j'ai finalement obtenu en 2007 une bourse du Programme international de bourses de recherche (IFP) de la Fondation Ford, ce qui m'a permis d'entamer mes études de 3^e cycle à l'Université Laval à la session d'automne 2008.

Comme pour tout projet d'envergure, mon cheminement doctoral a été parsemé d'embûches ; trois moments ont été particulièrement difficiles, mais grâce à l'encadrement professionnel de M. Langlois j'ai pu les traverser avec succès.

Une première difficulté s'est présentée durant l'examen de synthèse, qui comprend une double épreuve, écrite et orale. Cette phase est décisive, car elle constitue l'étape finale de la scolarité. Or, l'épreuve orale a été laborieuse et à un moment, j'ai perdu confiance en moi. Mais quand mon directeur a pris la parole, avec calme et sérénité, pour recadrer le débat, j'ai trouvé le courage de poursuivre l'examen et de le réussir.

Le deuxième moment crucial coïncide avec la phase de rédaction de la thèse. Sur le plan professionnel, « les directeurs de recherche ont pour mandat de vous guider dans les étapes de votre projet (choix de la question de recherche, planification et établissement de l'échéancier de travail, conseils théoriques et méthodologiques)³ ». En sa qualité de guide, M. Langlois faisait un suivi étroit de l'avancement du travail sur les plans épistémologique et méthodologique. Il lisait minutieusement chaque chapitre et ne manquait jamais de rappeler l'importance de poser les bonnes questions et de comprendre les processus sociaux. Il insistait tout particulièrement sur la cohérence entre les différentes parties d'une thèse, à savoir le contexte, la revue de littérature, la méthodologie, l'analyse et l'interprétation des données. Il rappelait l'importance de respecter le principe dit de l'entonnoir, qui consiste à passer du plus général et plus simple et au plus spécifique et plus complexe afin d'avancer rationnellement dans la recherche et de permettre à son lecteur de suivre la logique argumentative. M. Langlois partageait régulièrement des références clés avec moi, suggérait des auteurs incontournables afin de m'aider à bonifier mon raisonnement ou à trouver de nouvelles pistes d'analyse.

La période de rédaction a cependant aussi été marquée par des difficultés majeures qui ont eu un impact sur ma motivation et ma persévérance. Dans sa thèse de doctorat, Litalien a abordé la question de la persévérance dans les études de 3^e cycle à l'aide de la théorie de l'auto-détermination, qui stipule que

l'être humain possède une tendance innée à s'actualiser et à devenir un tout intégré (...). Cette tendance intégrative repose grandement sur l'environnement social dans lequel l'individu évolue et sur sa capacité à satisfaire ses trois besoins psychologiques fondamentaux : le besoin d'autonomie, le besoin de compétence et le besoin d'appartenance sociale⁴.

L'encadrement du professeur Langlois intégrait justement une prise en compte du besoin d'autonomie, car il m'encourageait fréquemment à prendre des initiatives. Nos discussions étaient enrichissantes et nos rencontres, des moments privilégiés qui renforçaient ma motivation. Quant à mon besoin de compétence, il était satisfait par les critiques constructives qu'il ne manquait jamais de formuler lors de nos rencontres.

Mais un événement important dans ma vie personnelle a rendu mon parcours universitaire plus incertain : je suis tombée enceinte de mon

3 Thibodeau et Sylvain, « Les études supérieures... », *op. cit.*, p. 2.

4 Litalien, *Persévérance aux études de doctorat (Ph. D.)*, *op. cit.*, p. 17-18.

deuxième enfant. Je me sentais incapable de concilier l'avancement de mon projet doctoral et mes responsabilités de mère. À la naissance de ma fille, j'ai donc mis la rédaction de ma thèse en veilleuse, tout en m'inscrivant à des crédits de recherche à chaque session. Cette situation a duré pendant plus d'une année. Pour Dominique Tanguay, « l'incidence de la maternité sur les études doctorales s'exprime d'abord et avant tout en termes de contraintes de temps (...) Les mères observent des effets plus marqués sur leur progression aux études⁵ ». C'est exactement ce que j'ai vécu.

Quand j'ai fait part à M. Langlois de mon hésitation à poursuivre ma thèse, il a fait valoir que j'avais déjà accompli beaucoup et même que le plus dur était déjà derrière moi : j'avais terminé ma scolarité, y compris l'examen de synthèse. J'avais réussi l'examen du projet de thèse et j'avais en outre terminé la collecte de données sur le terrain, au Sénégal. Ce n'était pas le moment de baisser les bras !

Parmi les conseils qu'il m'a prodigués ce jour-là, l'un m'a servi de leitmotiv non seulement jusqu'à la fin de mon doctorat, mais au-delà des études, dans mon épanouissement professionnel. Après m'avoir patiemment et attentivement écoutée, il m'a dit tout simplement : « Mais, Marie, avance au rythme d'une maman. » Encore une fois, sa sagesse et son empathie m'ont redonné confiance et permis de voir que j'avais seulement besoin d'organisation et de méthode, que je pouvais assumer pleinement mon rôle de mère tout en menant à son terme mon projet doctoral. Le succès de mes études dépendait d'une intégration équilibrée de mes diverses réalités quotidiennes d'épouse, de mère, d'immigrante et d'étudiante. M. Langlois avait le don de me mettre à l'aise et de faire tomber le stress qu'engendrait la quête de cet équilibre. Il respectait ma situation et l'intégrait dans son encadrement teinté tout à la fois de rigueur scientifique, de simplicité, de patience, et d'écoute attentive.

La phase de rédaction coïncidait avec la fin de mon financement par la Fondation Ford, qui était d'une durée de trois ans (2008-2011). M. Langlois m'a alors accompagnée dans ma recherche d'autres soutiens financiers, notamment l'obtention de contrats d'assistante de recherche et d'enseignement et d'autres bourses.

5. Dominique Tanguay, *L'incidence de la maternité et de la paternité sur la persévérance aux études doctorales*, thèse de doctorat en sciences de l'orientation, Université Laval, 2014, p. 418.

À l'approche de la soutenance, les rencontres avec mon directeur étaient plus fréquentes, et ses réponses à mes questions, toujours aussi claires et précises. Le jour même de la soutenance, j'étais particulièrement stressée, mais comme par le passé sa présence m'a aidée à traverser avec succès ce dernier rite de passage. Les mots qu'il a prononcés à cette occasion m'ont particulièrement émue: il n'avait jamais cessé de croire en moi, en mes capacités à bien mener mon parcours doctoral à terme. L'obtention de mon diplôme en juin 2015 reste une grande fierté et génère en moi une profonde reconnaissance envers le professeur Langlois.

Pour conclure, je salue la qualité exceptionnelle de son encadrement, qui réunissait les trois dimensions préconisées par Haag⁶: une dimension scientifique axée sur le soutien aux plans théorique, méthodologique et rédactionnel; une dimension institutionnelle concernant la planification du travail et de la recherche, et des délais raisonnables dans les rétroactions; et finalement une dimension relationnelle prenant en compte l'intégration de mes réalités sociale, financière et psychologique.

BIBLIOGRAPHIE

- Haag, Pascale, « Analyser et évaluer la relation entre doctorant et directeur de thèse », *Émulations. Revue des jeunes chercheur.e.s en sciences sociales*, vol. 21, 2017. <https://ojs.uclouvain.be/index.php/emulations/article/view/3913/2743>
- Litalien, David, *Persévérance aux études de doctorat (Ph. D.): Modèle prédictif des intentions d'abandon*, thèse de doctorat en sciences de l'orientation, Université Laval, 2014.
- Tanguay, Dominique, *L'incidence de la maternité et de la paternité sur la persévérance aux études doctorales*, thèse de doctorat en sciences de l'orientation, Université Laval, 2014. https://www.fse.ulaval.ca/fichiers/site_crievat/documents/Essai_memoire_these/2013-2014/TheseDTanguay.pdf
- Thibodeau, Chantal et Caroline Sylvain, « Les études supérieures: Savoir tirer le meilleur de la relation d'encadrement », Direction des services aux étudiants, Université Laval, Québec, 2016. <https://www.aide.ulaval.ca/apprentissage-et-reussite/2e-et-3e-cycles/les-etudes-superieures-savoir-tirer-le-meilleur-de-la-relation-d-encadrement/>

6. « Analyser et évaluer la relation entre doctorant et directeur de thèse », *op. cit.*, p. 20.

Annexes

Liste des contributeurs

Yao Assogba est professeur émérite de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et ses principaux écrits portent sur l'inégalité des chances en éducation, sur l'insertion professionnelle des jeunes et sur le développement communautaire en Afrique subsaharienne. Il est en outre un spécialiste de l'individualisme méthodologique élaboré par Raymond Boudon.

Jean-Pierre Beaud est professeur titulaire au Département de science politique de l'Université du Québec à Montréal. Il est un membre régulier du Groupe de recherche sur les pratiques et politiques statistiques (GREPPS) et du Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST). Il est spécialisé en sociologie politique, en sociopolitique des statistiques, en épistémologie, théorie et méthodologie politiques et en histoire sociale des institutions.

Linda Cardinal est professeure à l'École d'études politiques et titulaire de la Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques à l'Université d'Ottawa. Elle est reconnue pour ses travaux sur les régimes linguistiques comparés, le constitutionnalisme, la citoyenneté et les minorités. Elle a publié et dirigé de nombreux travaux sur les politiques linguistiques et l'action publique des minorités linguistiques au Canada, au Québec et en Europe.

Christian Desilets est professeur au Département d'information et de communication de la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université Laval où il enseigne la publicité sociale. Ses recherches se situent à l'intersection de la sociologie de l'action publique et de la communication marketing : elles portent notamment sur la manière dont les promoteurs de causes sociales représentent au public les problèmes

sociaux dont ils s'occupent, et sur les stratégies de réception par lesquelles leurs différents publics traitent les messages qui cherchent à les influencer.

Michel Forsé est directeur de recherche au CNRS. Il est à ce titre membre du Centre Maurice Halbwachs (CNRS, EHESS, ENS). Après avoir travaillé sur les réseaux sociaux et l'analyse du changement social en France et par comparaisons internationales, notamment dans le cadre du programme *Comparative Charting of Social Change*, Michel Forsé se consacre depuis le début des années 2000 à l'étude de la justice sociale et de la cohésion sociale.

Andrée Fortin est professeure émérite au Département de sociologie de l'Université Laval et membre de la Société des Dix. Ses travaux portent essentiellement sur la culture, la ville et les réseaux sociaux. Elle a aussi été rédactrice et directrice de la revue *Recherches sociographiques* pendant de nombreuses années.

François Gardes, professeur émérite à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne, est actuellement professeur à l'Université Catholique d'Angers. Il effectue ses recherches comme membre associé de l'École d'Économie de Paris. Ses recherches actuelles et publications récentes portent sur les choix économiques et le comportement des ménages, l'économie mathématique, l'économétrie appliquée et l'histoire de la pensée économique.

Fernand Harvey est professeur associé au centre Urbanisation Culture Société de l'Institut national de la recherche scientifique à Québec. Historien et sociologue de formation, il a été, de 1998 à 2006, le premier titulaire de la chaire Fernand-Dumont sur la culture instituée par l'INRS. Il est membre de la Société royale du Canada et secrétaire de la Société des Dix.

Détenteur d'un doctorat en sociologie de l'Université du Québec à Montréal (2018), **Jean-François Laniel** est professeur adjoint à la Faculté de théologie et de sciences religieuses de l'Université Laval depuis janvier 2019. Ses recherches portent sur les liens entre la tradition et la modernité; entre la religion, la culture et le politique; entre le christianisme et le nationalisme; entre l'Église et l'État – au Québec, au Canada français et au sein des petites nations.

Geneviève Lapointe termine présentement un stage postdoctoral à l'Université Laval et au CIUSSS de Chaudière-Appalaches. Ses travaux de recherche portent sur les inégalités sociales de santé et l'organisation des soins et services en périnatalité. Elle a obtenu une bourse postdoctorale des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) : la Bourse

d'apprentissage en matière d'impact sur le système de santé. En 2018, elle a obtenu son diplôme de doctorat en sociologie sous la direction de Simon Langlois.

Robert Leroux est professeur titulaire de sociologie à l'Université d'Ottawa. Il a notamment publié *Histoire et sociologie* (Paris, PUF, 1998), *Cournot sociologue* (Paris, PUF, 2004), *Aux fondements de l'industrialisme* (Paris, Hermann, 2015), *Lire Bastiat* (Paris, Hermann, 2008). Il a été décoré par l'Académie des sciences morales et politiques. Deux autres ouvrages sont sous presse, dont un sur Raymond Boudon (PUF) et l'autre sur les Idéologues (Perrin).

Enseignant de formation, journaliste et animateur de radio et de télévision, cofondateur du Mouvement Québec-français, secrétaire de l'Union des artistes, député provincial, ministre du Travail de 1996 à 1998, **Matthias Rioux** a occupé plusieurs postes et fonctions. Il a également soutenu sa thèse de doctorat sous la supervision de Simon Langlois, le 1^{er} mai 2018.

Marie Rosalie Sagna, originaire du Sénégal, s'intéresse aux inégalités de genre et à la pauvreté. Ses recherches doctorales ont porté sur la microfinance comme moyen d'*empowerment* des femmes et de lutte contre la pauvreté au sud du Sénégal (Ziguinchor). Sous la direction de Simon Langlois, elle a obtenu son diplôme de doctorat en juin 2015.

Bernard Valade est Professeur émérite à la Faculté des Sciences humaines et sociales de l'Université René-Descartes-Sorbonne depuis 2011. Sa spécialité est l'histoire des pensées sociales. Il a également été conseiller scientifique pour les sciences sociales à l'*Encyclopaedia Universalis* (1978-2003) et Secrétaire général (1988-2003) puis directeur du Comité de rédaction de *L'Année sociologique* (2003-2013). Il est rédacteur en chef de la revue *Hermès* (CNRS) depuis 2012.

Professeur titulaire au Département de sociologie et d'anthropologie de l'Université Concordia et directeur de la Chaire Concordia d'études sur le Québec, **Jean-Philippe Warren** a abondamment publié sur l'histoire et la sociologie de la société québécoise. Ses travaux ont paru dans des revues de littérature, de sociologie, de science politique, d'histoire et d'anthropologie. Son livre *Honoré Beaugrand. La plume et l'épée* a reçu en 2015 le prix du Gouverneur Général dans la catégorie étude-essai. Il est membre de la Société royale du Canada.

Publications de Simon Langlois

Livres (auteur ou co-auteur)

- _____. *Refondations nationales au Canada et au Québec*, Québec, Septentrion, 2018.
- _____. *Le Québec change. Chroniques sociologiques*, Montréal, Del Busso, 2017.
- _____. *Intentions d'auteurs sur le Québec, le Canada et les sciences sociales*, Québec, Nota Bene, 2012, 385 p.
- _____. *Consommer en France. Cinquante ans de travaux scientifiques du Crédoc*, La Tour-d'Aigues, L'Aube, 2005, 371 p.
- _____. (avec Lance W. Roberts, Rodney A. Clifton, Barry Ferguson et Karen M. Kampen) *Recent Social Trends in Canada 1960-2000*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2005.
- _____. (avec Gilles Gagné) *Les raisons fortes. Nature et signification de l'appui et la souveraineté du Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2002.
- _____. (avec Jean-Paul Baillargeon, Gary Caldwell, Guy Fréchet, Madeleine Gauthier et Jean-Pierre Simard) *La société québécoise en tendances, 1960-1990*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1990, 667 p. Trad. *Recent Social Trends in Québec, 1960-1990*, Montréal, McGill-Queen's University Press et Frankfurt, Campus Verlag, 1991, 607 p.

Livres (direction ou co-direction)

- _____. [Jean-Charles Falardeau] *Sociologie du Québec en mutation. Aux origines de la Révolution tranquille*, introduction et choix de textes par Simon Langlois et Robert Leroux, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2013.
- _____. *Jeunes et projets de société. La conscience de génération en France et au Québec* (sous la direction de Simon Langlois et Jacques Palard), Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2008, 277 p.

- _____. *Aspects de la nouvelle francophonie canadienne* (sous la direction de Simon Langlois et Jocelyn Létourneau), Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, coll. Culture française d'Amérique, 2004.
- _____. *Briser les solitudes. Les francophonies canadiennes et québécoise* (sous la direction de Simon Langlois et Jean-Louis Roy), Québec, Nota Bene, 2003.
- _____. *Savoir et responsabilité* (sous la direction de Michel de Sève et Simon Langlois), Québec, Nota Bene, 1999.
- _____. *Tendances comparées des sociétés post-industrielles* (sous la direction de Michel Forsé et Simon Langlois), Paris, Presses Universitaires de France, 1995.
- _____. *Convergencia o Divergencia?* (sous la direction de Simon Langlois et Salustiano Del Campo), Madrid, Fundacion BBV, 1995.
- _____. *L'horizon de la culture. Hommage à Fernand Dumont* (sous la direction de Simon Langlois et Yves Martin), Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1995.
- _____. *Identité et cultures nationales. L'Amérique française en mutation* (sous la direction de Simon Langlois), Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, coll. CEFAN, 1995.
- _____. *Convergence or Divergence? Comparing Recent Social Trends in Industrialized Societies* (S. Langlois, editor, with Theodore Caplow, Wolfgang Glatzer et Henri Mendras), Montréal, McGill-Queen's University Press et Frankfurt, Campus Verlag, 1994.
- _____. *Traité des problèmes sociaux* (sous la direction de Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin), Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994, 1164 p.
- _____. *Le Canada, tradition et révolution* (sous la direction de Alan Artibise et de Simon Langlois), Montréal, Conseil international des études canadiennes, 1990, 190 p.
- _____. *La morphologie sociale en mutation au Québec* (sous la direction de Simon Langlois et de François Trudel), Montréal, Cahiers de l'ACFAS, 1986, 349 p.

Numéros spéciaux de revues (direction)

- _____. (direction avec Michel Forsé) *Sociologie du bien-être*, numéro spécial de *L'Année sociologique*, 64, 2, 2014.
- _____. (direction avec Guy Laforest) *Républicanisme, multiculturalisme et laïcité*, numéro spécial de *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, XXXIV, 1, 2013.
- _____. *Sociologie de la consommation*, numéro spécial de *L'Année sociologique*, 61, 1, 2011.

- _____. *Quebec and French Canada*, numéro spécial de *Journal of Indo-Canadian Studies*, vol. 2, 2, 2002.
- _____. (direction avec Michel Forsé) *Voies nouvelles de la sociologie*, numéro spécial de *L'Année sociologique*, 52, 1, 2002.
- _____. *Au Québec et ailleurs : comparaisons de sociétés*, numéro spécial de *Recherches sociographiques*, XLIII, 1, 2002.
- _____. (direction avec Jean-Philippe Warren) *Mémoire de Fernand Dumont*, numéro spécial de *Recherches sociographiques* XLII, 2, 2001.
- _____. *Index cumulatif. 40 ans de recherches*, *Recherches sociographiques*, hors-série, 2004.
- _____. (direction avec Andrée Fortin) *Québec-Canada. Deux références conflictuelles*, numéro spécial de *Recherches sociographiques*, xxxix, 2-3, 1998.
- _____. (direction avec Michel Forsé) *Les réseaux sociaux*, numéro spécial de *L'Année sociologique*, 47, 1, 1997.
- _____. (direction avec Gary Caldwell) *Les Cégeps vingt ans après*, *Recherches sociographiques*, xxvii, 3, 1986.

Chapitres de livres

- _____. « Évolution de l'appui à l'indépendance du Québec de 1995 à 2015 », dans Amélie Binette et Patrick Taillon (dir.), *La démocratie référendaire dans les ensembles plurinationaux*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2018, p. 55-84.
- _____. « Jacques Beauchemin, 1954- », dans Michel Lacroix, Yvan Lamonde, Marie-Andrée Bergeron et Jonathan Livernois, *Dictionnaire des intellectuels au Québec*, Presses de l'université de Montréal, coll. Corpus, 2017.
- _____. « Jean-Charles Falardeau 1914-1989 », dans Michel Lacroix, Yvan Lamonde, Marie-Andrée Bergeron et Jonathan Livernois, *Dictionnaire des intellectuels au Québec*, Presses de l'université de Montréal, coll. Corpus, 2017.
- _____. « La révolution des genres de vie », dans Denis Latulippe (dir.), *La sécurité sociale au Québec. Au cœur du développement d'une société*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2017, p. 109-135.
- _____. (avec Michel Forsé et Maxime Parodi) « Des sentiments de justice sociale divergents en France et au Québec », dans Olivier Galland (dir.), *La France des inégalités. Réalités et perceptions*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2016, p. 139-156.
- _____. (avec Davod Ahmadi Gheidari et Gale E. West) « Maternal fruit and vegetable consumption in Canada. Differences between Anglophones and Francophones », dans Florence Pasche Guignard et Tanya M. Cassidy (dir.) *Mothers and Food*, Bradford, Demeter Press, 2016, p. 133-145.

- _____. «Le sentiment de justice sociale: entre équité et égalité», dans Annick Poitras (dir.), *L'État du Québec 2016*, Montréal, Del Busso, 2015, p. 245-250.
- _____. «Portrait démographique du Québec: une décennie dynamique», dans Miriam Fahmy (dir.), *L'État du Québec 2014*, Montréal, Boréal, 2013, p. 41-57.
- _____. (avec Robert Leroux) «Jean-Charles Falardeau, interprète de la société québécoise», dans Jean-Charles Falardeau, *Sociologie du Québec en mutation. Aux origines de la Révolution tranquille*, introduction et choix de textes par Simon Langlois et Robert Leroux, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2013, p. 1-12.
- _____. «Québec, une capitale en mutation», dans Pascal Lapointe, *Les meilleurs blogues de sciences en français*, Québec, Éditions Multimondes, 2013, p. 33-37.
- _____. «Mesurer scientifiquement le bonheur et la qualité de la vie», dans Miriam Fahmy (dir.), *L'État du Québec 2011*, Montréal, Boréal, 2010, p. 143-154.
- _____. «Defining the Quebec nation: Ten years of debates and an emerging consensus», dans Christian Lammert & Katja Sarkowsky (dir.), *Travelling Concepts. Negotiating Diversity in Canada and Europe*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2010, p. 109-128.
- _____. «The PUF *Sociologies* series: A major source of scientific knowledge in contemporary sociology», dans Mohamed Cherkaoui et Peter Hamilton (dir.) *Raymond Boudon. A Life in Sociology*, Tome 4, Oxford, The Bardwell Press, 2009, p. 261-282.
- _____. «La nouvelle société québécoise en devenir», dans Aurélien Boivin (dir.), *Vues du Québec*, Québec, Les publications Québec français, 2008, p. 34-40.
- _____. (avec Gilles Gagné) «L'appui à la souveraineté du Québec dix ans après le référendum de 1995», dans Alain-G. Gagnon (dir.), *D'un référendum à l'autre: le Québec face à son destin*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2008, p. 51-73.
- _____. «Mutation du niveau de vie des familles québécoises», dans Gilles Pronovost, Chantale Dumont, Isabelle Bitaudeau et Élisabeth Coutu (dir.), *La famille à l'horizon 2020*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2008, p. 59-69.
- _____. «Québec 2008. Portrait social», dans Miriam Fahmy (dir.), *L'État du Québec 2009*, Montréal, Fides, 2008, p. 40-98.
- _____. «La place du français au Québec: bilan nuancé», dans Miriam Fahmy (dir.), *L'État du Québec 2009*, Montréal, Fides, 2008, p. 85-92.
- _____. «Niveaux de vie et effets de génération», dans Céline Saint-Pierre et Jean-Philippe Warren (dir.), *Sociologie et société québécoise. Présences de Guy Rocher*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2006, p. 73-84.

- _____. (avec Marcel Fournier) « Fin d'une époque et renouveau des sciences sociales au Québec: les années 1990-2005 », dans Dominique Wolton (dir.), *Mondes francophones*, Paris, Éditions de l'ADPF, 2006, p. 139-150.
- _____. « L'époque de la Société du parler français au Canada: arrière-fond sociographique », dans Claude Verreault, Louis Mercier et Thomas Lavoie (dir.), *La Société du parler français cent ans après sa fondation: Mise en valeur d'un patrimoine culturel*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2006, p. 187-208.
- _____. (avec David Dupont) « Vingt tendances marquantes de la société québécoise », dans Michel Venne et Antoine Robitaille (dir.), *L'Annuaire du Québec 2006*, Montréal, Fides, 2005, p. 691-701.
- _____. (avec Gilles Gagné) « Les jeunes appuient la souveraineté et les souverainistes le demeurent en vieillissant », dans Michel Venne et Antoine Robitaille (dir.), *L'Annuaire du Québec 2006*, Montréal, Fides, 2005, p. 440-456.
- _____. « Gouvernance linguistique et mutations sociales », dans Jean-Pierre Wallot (dir.), *La gouvernance linguistique. Le Canada en perspective*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2005, p. 259-276.
- _____. « Diversité identitaire et référence commune: le cas du Québec », dans Justin K. Bisanswa et Michel Tétu (dir.), *Francophonie d'Amérique*, Cidef-AFI, 2005, p. 263-274.
- _____. « Les défis démographiques au XXI^e siècle », dans Robert Bernier (dir.), *L'État québécois à l'aube du millénaire*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 2004, p. 493-511.
- _____. « Le Québec en profonde mutation », dans Michel Venne (dir.), *L'Annuaire du Québec 2005*, Montréal, Fides, 2004, p. 126-181.
- _____. « Jeunes hommes en colère à Québec: malaise de classe et de génération », dans Michel Venne (dir.), *L'Annuaire du Québec 2005*, Montréal, Fides, 2004, p. 92-94.
- _____. « Classes sociales et stratification au Québec et au Canada », dans Jean-Noël Chopart et Claude Martin (dir.), *Que reste-t-il des classes sociales?*, Rennes, Éditions de l'École nationale de la santé publique, 2004, p. 187-224.
- _____. « Le Québec du XXI^e siècle. Une société en profonde mutation », dans Michel Venne (dir.), *L'Annuaire du Québec 2004*, Montréal, Fides, 2003, p. 136-205.
- _____. « Le système d'éducation face au défi démographique », dans Michel Venne (dir.) *L'Annuaire du Québec 2004*, Montréal, Fides, 2003, p. 458-465.
- _____. « Briser les solitudes entre francophones », dans Simon Langlois et Jean-Louis Roy (dir.), *Briser les solitudes. Les francophonies canadiennes et québécoise*, Québec, Nota Bene, 2003, p. 173-183.

- _____. « Nouvelles tendances : objet et méthodes », dans Pierre Beaucage et Jean-Pierre Dupuis (dir.), *Des sociétés en mutation*, Québec, Nota Bene, 2003, p. 18-38.
- _____. « La région de Québec, un tissu social en profonde mutation », dans Institut de la Statistique du Québec, *Le Choc démographique. La population de la communauté métropolitaine de Québec à l'aube du XXI^e siècle*, Québec, Institut de la statistique du Québec et Commission de la Capitale nationale, 2003, p. 139-147.
- _____. « La société de consommation, avènement d'une nouvelle culture matérielle », dans Denise Lemieux *et al.* (dir.), *Traité de la culture*, Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC et Presses de l'Université Laval, 2002, p. 931-947.
- _____. « Refondation de la nation au Québec », dans Roch Côté et Michel Venne (dir.) *L'Annuaire du Québec 2003*, Montréal, Fides, 2002, p. 5-26.
- _____. « Aspects démographiques : les grandes tendances » (p. 95-112) ; « Familles et modes de vie : les grandes tendances » (p. 112-123) ; « Aspects démolinguistiques : les grandes tendances » (p. 129-135) ; « Immigration et diversité culturelle » (p. 141-146) ; « Emploi et activité professionnelle » (p. 155-164) ; « Revenus, pauvreté et inégalités » (p. 164-180) ; « Évolution de la consommation » (p. 189-194), dans Roch Côté et Michel Venne (dir.), *L'Annuaire du Québec 2003*, Montréal, Fides, 2002.
- _____. « Empirical Studies on Social Stratification in Quebec and Canada », dans Yannick Lemel et Heinz Herbert Noll (dir.), *Changing Structures of Inequality: A Comparative Perspective*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University press, 2002, p. 67-108.
- _____. (avec Paul Kingston, Yannick Lemel et Heinz Herbert Noll) « Inequality: The Structuring Effect of Social Class in Four Countries », dans Yannick Lemel et Heinz Herbert Noll (dir.), *Changing Structures of Inequality: A Comparative Perspective*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2002, p. 369-428.
- _____. « The Contemporary Canadian State: Redefining a Social and Political Union », dans Theodore Caplow (dir.), *Leviathan Transformed. Seven National States in the New Century*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University press, 2001, p. 135-171.
- _____. (avec Wolfgang Glatzer) « Tendencias particulares y communes en las sociedades industrializadas avanzadas », dans Maria Angeles Duran *et al.* (dir.), *Estructura y Cambio Social Homenaje a Salustiano del Campo*, Madrid, Centro de Investigaciones Sociologicas, 2001, p. 243-257.
- _____. (avec Gilles Gagné et Claude Fortier) « Tendances de l'appui à la souveraineté : la question du vote des femmes, 1999-2001 », dans Roch Côté (dir.), *Québec 2002*, Montréal, Fides, 2001, p. 459-474.

- _____. «L'avenir de la langue française», dans M. Plourde (dir.) et H. Duval et P. Georgeault (coll.), *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides, 2000, p. 430-438.
- _____. «Les changements sociaux : tendances de 1960 à 2000», dans Roch Côté (dir.), *Québec 2001*, Montréal, Fides, 2000, p. 11-88.
- _____. «Les enjeux sociaux du début des années 2000», dans Roch Côté (dir.), *Québec 2001*, Montréal, Fides, 2000, p. 5-10.
- _____. (avec Gilles Gagné et coll. de Claude Fortier) «L'état de l'appui à la souveraineté du Québec», dans Roch Côté (dir.), *Québec 2001. Annuaire politique, social, économique et culturel*, Montréal, Fides, 2000, p. 97-108.
- _____. «Foreword. The changing faces of the Canadian francophonie», dans Robert A. Stebbins, *The French Enigma. Survival and Development in Canada's Francophone Societies*, Calgary, Detselig Enterprises Ltd., 2000, p. VII-XI.
- _____. «Une révolution sociale et culturelle», dans Roch Côté (dir.) *Québec 2000*, Montréal, Fides, 1999, p. 125-199.
- _____. «Tendances de la société québécoise», dans Roch Côté (dir.), *Québec 1997*, Montréal, Fides/*Le Devoir*, 1996, p. 13-38.
- _____. «Pauvreté, dépendance sociale et inégalités : la situation au Québec», dans Roch Côté (dir.), *Québec 1997*, Montréal, Fides-*Le Devoir*, 1996, p. 39-62.
- _____. (avec Michel Forsé) «Analyse structurelle comparée du changement social. Le cas de la France et du Québec», dans Michel Forsé et Simon Langlois (dir.), *Tendances comparées des sociétés post-industrielles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1995, p. 215-261.
- _____. (avec Heinz-Herbert Noll) «Marché du travail et activité professionnelle : deux modèles de croissance en voie de rapprochement», dans Michel Forsé et Simon Langlois (dir.), *Tendances comparées des sociétés post-industrielles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1995, p. 61-84.
- _____. (avec Heinz-Herbert Noll) «Evolucion del empleo y del mercado laboral : Hacia dos modelos de crecimiento», dans Simon Langlois et Salustiano del Campo (dir.), *Convergencia o Divergencia?*, Madrid, Fundacion BBV, 1995, p. 153-219.
- _____. (avec Michel Forsé) «Análisis estructural comparado del cambio social en Francia y en Quebec», dans Simon Langlois et Salustiano del Campo (dir.), *Convergencia o Divergencia?*, Madrid, Fundacion BBV, 1995, p. 345-386.
- _____. «Un cas typique de mutation de la référence nationale : le Canada français», dans Simon Langlois (dir.), *Identité et cultures nationales. L'Amérique française en mutation*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, coll. Culture française d'Amérique, 1994, p. 3-14.

- _____. « Deux sociétés globales en conflit », dans Jacques Hamel et Joseph Yvon Thériault (dir.), *Les identités*, Montréal, Éditions Le Méridien, 1994, p. 17-36.
- _____. (avec Heinz-Herbert Noll) « Employment and Labour Market Change: Toward two Models of Growth », dans Simon Langlois *et al.* (dir.), *Convergence or Divergence? Comparing Recent Social Trends in Industrialized Societies*, Montréal et Frankfurt, McGill-Queen's University Press et Campus Verlag, 1994, p. 269-301.
- _____. (avec Michel Forsé) « Comparative Structural Analysis of Social Change in France and in Québec », dans Simon Langlois *et al.* (dir.), *Convergence or Divergence? Comparing Recent Social Trends in Industrialized Societies*, Montréal et Frankfurt, McGill-Queen's University Press et Campus Verlag, 1994, p. 89-113.
- _____. « Le niveau de vie des familles. Déclassement et effet de génération », dans Gilles Pronovost (dir.), *Comprendre la famille. Actes du symposium québécois de recherche sur la famille*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1994, p. 17-30.
- _____. « Le Québec: une société et une culture sous tension », dans Daniel Latouche (dir.), *Québec 2000 +. Une prospective du Québec à l'aube d'un autre siècle*, Montréal, INRS-Urbanisation, 1994, p. 309-346.
- _____. « Conclusion et perspectives: la fragmentation des problèmes sociaux », dans Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin (dir.), *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994, p. 1107-1127.
- _____. (avec G. Fréchet et M. Bernier) « Mouvements d'entrée et de sortie sur le marché du travail et précarité de l'emploi », dans André Turmel (dir.), *Chantiers sociologiques et anthropologiques*, Montréal, Éditions du Méridien, 1993, p. 57-79.
- _____. — « Nouveaux rapports sociaux et transformations des sociétés contemporaines », dans H. Patrick Glenn et Monique Veillette (dir.), *Culture, Justice and Law/La culture, la justice et le droit*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1992, p. 20-31.
- _____. — « Inégalités et pauvreté: la fin d'un rêve? », dans Gérard Daigle et Guy Rocher (dir.), *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1992, p. 249-263.
- _____. « L'individualisation », dans Daniel Mercure (dir.), *La culture en mouvement. Nouvelles valeurs et organisations*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, Coll. Sociétés et mutations, 1992, p. 248-250.
- _____. « Niveaux de vie et consommation durant les années 1960 à 1990: l'avènement de nouveaux rapports sociaux », dans Pierre Lantier et Guildo Rousseau (dir.), *La culture inventée*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1992, p. 303-316.

- _____. «Une identité à reconnaître» (p. 187-188), «Le lien froid de l'argent» (p. 327-328), dans Alain-G. Gagnon et Daniel Latouche (dir.), *Allaire, Bélanger, Campeau et les autres. Les Québécois s'interrogent sur leur avenir*, Montréal, Québec/Amérique, 1991. [Extraits du mémoire présenté à la Commission Bélanger-Campeau].
- _____. «Le choc de deux sociétés globales», dans Louis Balthazar, Guy Laforest et Vincent Lemieux (dir.), *Le Québec et la restructuration du Canada 1980-1992*, Sillery, Septentrion, 1991, p. 93-108.
- _____. «Anciennes et nouvelles formes d'inégalités et de différenciation sociale au Québec», dans Fernand Dumont (dir.), *La société québécoise après trente ans de changements*, Québec, IQRC, 1990, p. 81-98.
- _____. «L'avènement de la société de consommation : un tournant dans l'histoire de la famille», dans Denise Lemieux (dir.), *Familles d'aujourd'hui*, Québec, IQRC, 1990, p. 89-113.
- _____. «Les familles à un et à deux revenus : changement social et différenciation socio-économique», dans John Carlsen et Jean-Michel Lacroix (dir.), *Culture et société au Canada en périodes de crises*, Ottawa, Association des Études canadiennes, 1987, p. 147-160.
- _____. «Consommation, modes de vie et éclatement de la masse», dans Jacques Zylberberg (dir.), *Masses et postmodernité*, Paris, Méridien/Klincksieck, 1986, p. 105-115.
- _____. «Status Inconsistency and Consumption in Canadian Dual Earner and One Earner Families», dans Hermann Strasser et Robert W. Hodge (dir.), *Status Inconsistency in Modern Society*, Duisburg (R.F.A.), Verlag der Sozialwissenschaftlichen Kooperative, 1986, p. 567-578.
- _____. «Les rigidités sociales et l'insertion des jeunes dans la société québécoise», dans Fernand Dumont (dir.), *Une société des jeunes?*, Québec, IQRC, 1986, p. 301-323.
- _____. «Les seuils de pauvreté», dans Madeleine Gauthier (dir.), *Les nouveaux visages de la pauvreté*, Québec, IQRC, 1986, p. 199-220.
- _____. «Positions sur le marché du travail des diplômés de tous les départements de sociologie et d'anthropologie du Québec de 1975 à 1982», dans G. Pronovost et J. Boisjoli (dir.), *La sociologie et l'anthropologie au Québec*, Montréal, Cahiers de l'ACFAS, 1984, p. 7-36.
- _____. «Crise économique et mutations dans les genres de vie des familles québécoises», dans Lise Pilon et André Hubert (dir.), *Les enjeux sociaux de la décroissance*, Montréal, Éd. Coopératives Albert St-Martin, 1982, p. 119-139.

Articles dans dictionnaires et encyclopédies

- _____. « Social Tradition », dans James D. Wright (editor-in-chief), *International Encyclopedia of the Social & Behavioral Sciences*, 2nd edition, vol 24., Oxford, Elsevier 2015, p. 508-511.
- _____. « Identity Movements », dans James D. Wright (editor-in-chief), *International Encyclopedia of the Social & Behavioral Sciences*, 2nd edition, vol 11., Oxford, Elsevier, 2015, p. 543-546.
- _____. « Wellbeing in Canada », dans Wolfgang Glatzer, Laura Camfield, Valerie Moller et Mariano Rojas (dir.), *Global Handbook of Quality of Life. Explorations of Well-Being of Nations and Continents*, London-Dordrecht, Springer, 2015, p. 569-572.
- _____. « Consommation », dans Massimo Borlandi, Raymond Boudon, Mohamed Cherkaoui et Bernard Valade (dir.), *Dictionnaire de la pensée sociologique*, Paris, Presses universitaires de France, 2005, p. 128-132.
- _____. « Dumont, Fernand 1927-1997 », dans Massimo Borlandi, Raymond Boudon, Mohamed Cherkaoui et Bernard Valade (dir.), *Dictionnaire de la pensée sociologique*, Paris, Presses universitaires de France, 2005, p. 192-193.
- _____. « Relations sociales », dans Massimo Borlandi, Raymond Boudon, Mohamed Cherkaoui et Bernard Valade (dir.), *Dictionnaire de la pensée sociologique*, Paris, Presses universitaires de France, 2005, p. 595-597.
- _____. « Dumont, Fernand (1927-1997) », dans John R. Shook (editor), *The Dictionary of Modern American Philosophers*, Tome II, Bristol, Thoemmes, 2005 p. 677-680.
- _____. « Tradition : social », dans Neil J. Smelser et Paul B. Baltes (dir.), *International Encyclopedia of the Social and Behavioral Sciences*, New York, Elsevier, 2001, vol. 11, p. 7713-7166.
- _____. « Identity movements », dans Neil J. Smelser et Paul B. Baltes (dir.), *International Encyclopedia of the Social and Behavioral Sciences*, New York, Elsevier, 2001, vol. 23, p. 15829-15833.
- _____. « Canadian identity: A francophone perspective », dans P. Robert Magocsi (dir.), *Encyclopedia of Canada's People*, Toronto, University of Toronto Press, 1999, p. 323-329.

Articles scientifiques

- _____. « Le multiculturalisme à la lumière de la sociologie de Raymond Boudon », *Revue européenne des sciences sociales*, numéro spécial, *Nouvelles études sur la sociologie de Raymond Boudon*, vol. 57, n° 1, 2019, p. 193-207.
- _____. (avec David Gaudreault) « Représentations sociales de la pauvreté et des inégalités au Québec », *Recherches sociographiques*, xL, 2, 2019, p. 429-458.

- _____. (avec Julien Bolaert et François Gardes) « Convergence des consommations entre classes socioéconomiques et contraintes non monétaires au Canada », *L'Actualité économique*, vol. 93, n° 4, décembre 2017.
- _____. « Les aspirations des familles québécoises, 1959-2013 », *Les Cahiers des Dix*, n° 71, 2017, p. 203-218.
- _____. « Stratification et classes sociales à Montréal, 1991-2011 », *Les Cahiers des Dix*, n° 70, 2016, p. 237-265.
- _____. (avec Michel Forsé et Maxime Parodi) « Contrasting sentiment of social justice in France and Québec », *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, XXXVII, 2, 2016, p. 13-34.
- _____. « La nouvelle stratification sociale de la société québécoise, 1971 à 2011 », *Les Cahiers des Dix*, n° 69, 2015, p. 341-370.
- _____. « Recherche universitaire et administration publique : les défis d'une collaboration », *Télescope. Revue d'analyse comparée en administration publique*, Québec, 2014, p. 45-52.
- _____. « La mobilité sociale subjective au Québec », *Les Cahiers des Dix*, n° 68, 2014, p. 287-300.
- _____. (avec Mathieu Lizotte) « L'indice de Palma, nouvelle mesure des inégalités au Québec et au Canada », *Revue Vie Économique*, vol. 6, n° 1, 2014, p. 15-21.
- _____. « Bonheur, bien-être subjectif et sentiment de justice sociale au Québec », numéro spécial sur *La sociologie du bien-être*, *L'Année sociologique*, 64, 2, 2014, p. 389-420.
- _____. « Jean-Charles Falardeau, premier sociologue universitaire québécois », *Cap-aux-Diamants*, n° 117, printemps 2014, p. 27-30.
- _____. « Jean-Charles Falardeau. Sociologue et précurseur de la Révolution tranquille », *Les Cahiers des Dix*, n° 66, 2012, p. 201-268.
- _____. « La grande mutation des professions au Québec 1971-2006 », *Les Cahiers des Dix*, n° 65, 2011, p. 283-303.
- _____. « Review Essay. John Porter. A life in Sociology », *Canadian Journal of Sociology*, 36, 3, 2011, p. 229-240.
- _____. (avec Régis Bigot) « Consommation et privation au sein des classes moyennes au Canada et en France », *L'Année sociologique*, 61, 1, 2011, p. 21-46. Trad. « Consumption and privation in the middle classes in Canada and France », (publié sur le site web des PUF).
- _____. (avec François Gardes et Sami Bibi) « Pauvreté et convergence des structures de consommation entre classes socioéconomiques au Québec, 1969-2006 », *Recherches sociographiques*, LI, 3, 2010, p. 343-364.
- _____. « Mutation des classes moyennes au Québec entre 1982 et 2008 », *Les Cahiers des Dix*, n° 64, 2010, p. 121-143.

- _____. «Loisir, culture, villégiature et tourisme dans les budgets des ménages québécois, 1969-2006», *Les Cahiers des Dix*, n° 63, 2009, p. 279-306.
- _____. (avec Barry Ferguson et Lance W. Roberts) «Social cohesion in Canada», *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, XXX, 2, 2009, p. 69-101.
- _____. «Sociologie du Canada français», *Recherches sociographiques*, L, 1, 2009, p. 119-137.
- _____. «À la source des paradoxes de Tocqueville», *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, XXIX, 1, 2008, p. 229-233.
- _____. «Budgets de famille et genres de vie au Québec dans la seconde moitié du XX^e siècle», *Les Cahiers des Dix*, n° 62, 2008, p. 195-231.
- _____. «Trente ans de sociologie en France», *Commentaire*, vol. 31, n° 121, printemps 2008, p. 349-359.
- _____. «Sociologie de la ville de Québec», *Les Cahiers des Dix*, n° 61, 2007, p. 193-213.
- _____. «Alexis de Tocqueville: un sociologue au Bas-Canada», *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, XXVII, 2, 2006, p. 552-573.
- _____. «Structures de la consommation au Canada. Perspectives transversales et longitudinales», *Sociologie et Sociétés*, numéro spécial, *Les chiffres pour le dire. Innovations conceptuelles et méthodologiques en statistiques sociales*, (Paul Bernard dir.), xxxv, 1, printemps 2003, p. 221-242.
- _____. «Le biculturalisme oublié», *Canadian Issues/Thèmes canadiens*, juin 2003, p. 27-29.
- _____. «Refundacion de la nacion de Québec», *Revista Fuentes Humanisticas*, 27, septembre 2003, p. 3-23.
- _____. «Quatre décennies d'études sur la stratification sociale au Québec et au Canada: tendances et illustrations», *Lien social et Politiques*, numéro spécial, *Des sociétés sans classes?*, printemps 2003, n° 49, p. 45-70.
- _____. (avec François Gardes) «La pauvreté en France et au Québec: une comparaison à l'aide de l'indice multidimensionnel de pauvreté-richesse», *Santé, société et solidarité*, 1, 2003, p. 181-189.
- _____. «Quebec society at the dawn of the 21th century», *Journal of Indo-Canadian Studies*, vol. 2, n° 2, juillet 2002, p. 7-20.
- _____. «Nouvelles orientations en sociologie de la consommation», *L'Année sociologique*, 52, 1, 2002, p. 83-104.
- _____. (avec Harry Hiller) «The most important books/articles in Canadian Sociology in the Twentieth Century: A Report», *Canadian Journal of Sociology/Cahiers canadiens de sociologie*, 26, 200, p. 513-516.
- _____. «L'État canadien: une union politique et sociale en redéfinition», *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, XXII, 1, 2001, p. 75-104.
- _____. «Le Québec, société divisée sur son avenir», *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, XXI, 2, 2000, p. 89-99.

- _____. « A productive decade in the tradition of Canadian Sociology », *Canadian Journal of Sociology*, 25, 3, 2000, p. 391-397.
- _____. (avec Gilles Gagné) « Le vote en faveur de la souveraineté du Québec, 1995-2000 », *Recherches sociographiques*, xli, 3, 2000, p. 431-477.
- _____. (avec François Gardes et Patrice Gaubert) « Pauvreté et convergence des structures de consommation au Canada », *Revue canadienne de sociologie*, 37, 1, février 2000, p. 1-27.
- _____. (avec Gilles Gagné) « Is separatism dead? Not quite yet », *Policy Options*, juin 2000, 21, 5, p. 29-45.
- _____. (avec Gilles Gagné) « La République des satisfaits », *Argument*, 3, 1, 2000, p. 9-29.
- _____. « Des arpents de neige au Québec de l'an 2000 », *ENA-Mensuel* (Paris), hors-série, 1999, p. 13-21.
- _____. « Mutacion de la identidad canadiense », *Revista Mexicana di Sociologia*, 60, 1, 1998, p. 91-112.
- _____. « Fernand Dumont (1927-1997) interprète de la culture », *L'Année sociologique*, 47, 2, 1997, p. 7-13.
- _____. (avec François Gardes et Didier Richardeau) « Cross-section Versus Time-series Elasticities of Canadian Consumption », *Economic Letters*, Elsevier, 1996, 51, p. 169-175.
- _____. (avec François Gardes) « Une nouvelle mesure pour analyser la pauvreté au Québec : l'indice synthétique de pauvreté-richesse », *Service social*, 44, 3, 1995, p. 29-53.
- _____. « Trois regards sur les générations », *International Journal of Canadian Studies/Revue internationale d'études canadiennes*, hiver 1993, p. 201-208.
- _____. « Culture et rapports sociaux : trente ans de changements », *Argus. La revue des bibliothécaires professionnels*, 21, 3, hiver 1992, p. 4-10.
- _____. « Le Canada vu par S. M. Lipset », *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, XIII, 2, 1992, p. 143-147.
- _____. « The distribution of anti-semitism in Canada: A hasty and erroneous generalization by Brym and Lenton », *The Canadian Journal of Sociology*, 17, 2, 1992, p. 175-178.
- _____. (avec Guy Fréchet et Michel Bernier) « Les transitions sur le marché du travail. Perspective longitudinale », *Relations industrielles*, 47, 1, 1991, p. 79-98.
- _____. « Le travail à temps partiel : vers une polarisation de plus en plus nette », *Relations industrielles*, 45, 3, 1990, p. 548-564.
- _____. (avec Florian Sauvageau) « L'image de l'ombudsman de presse dans deux quotidiens canadiens », *Communication*, 10, 2-3, 1989, p. 189-210.
- _____. « [Jean-Charles Falardeau]. Critique social et critique littéraire », *Recherches sociographiques*, xxx, 1, 1989, p. 9-12.

- _____. « Les jeunes chercheurs au Québec : un diagnostic », *Questions de culture*, 11, 1986, p. 169-174.
- _____. (avec Gary Caldwell) « Les Cégeps vingt ans après », *Recherches sociographiques*, xxvii, 3, 1986, p. 355-364.
- _____. « Les rigidités sociales et l'insertion des jeunes dans la société québécoise », *L'orientation professionnelle*, 21, 2, 1985, p. 46-68.
- _____. « Consommation et activités de loisirs au Québec », *Loisirs et société/Leisure and Society*, 7, 2, 1984, p. 327-350.
- _____. « L'impact du double revenu sur la structure des besoins dans les ménages », *Recherches sociographiques*, xxv, 2, 1984, p. 211-265.
- _____. (avec Florian Sauvageau) « Les journalistes des quotidiens québécois et leur métier », *Politique. Revue de la Société québécoise de science politique*, 2, automne 1982, p. 5-40.
- _____. « L'univers des aspirations des familles québécoises : 1959, 1977 », *Recherches sociographiques*, xxiii, 3, 1982, p. 227-252 et dans F. Dumont et Y. Martin (dir.) *Imaginaire social et représentations collectives*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1982, p. 227-252.
- _____. « Les réseaux personnels et la diffusion des informations sur les emplois », *Recherches sociographiques*, xviii, 2, 1977, p. 213-245.

Titres parus :

- De Kerckhove, Derrick, *Les nerfs de la culture. Être humain à l'heure des machines à penser*, PUL, 1998.
- Assogba, Yao, *La sociologie de Raymond Boudon. Essai de synthèse et applications de l'individualisme méthodologique*, PUL et L'Harmattan, 1999.
- Spurk Jan, Raynald Bourque, Pierre Cours-Salies, Geneviève Dahan-Seeltzer, Antonella De Vincenti, Nelly Mauchamp et Daniel Mercure (dir.), *L'entreprise écartelée*, PUL, 2000.
- Dagenais, Daniel, *La fin de la famille moderne. Signification des transformations contemporaines de la famille*, PUL, 2000.
- Fortin, Robin, *Comprendre la complexité. Introduction à la méthode d'Edgar Morin*, PUL et L'Harmattan, 2000.
- Mercure, Daniel (dir.), *Une société-monde? Les dynamiques sociales de la mondialisation*, PUL et De Boeck, 2001.
- Spurk, Jan, *Critique de la raison sociale. L'École de Francfort et sa théorie de la société*, PUL et Sylepse, 2001.
- Lacombe, Sylvie, *La rencontre de deux peuples élus. Comparaison des ambitions nationale et impériale au Canada entre 1896 et 1920*, PUL, 2002.
- Freitag, Michel, *L'oubli de la société. Pour une théorie critique de la postmodernité*, PUL, 2002.
- Duménil, Gérard et Dominique Lévy (dir.), *Crises et renouveau du capitalisme*, PUL, 2002.
- Vultur, Mircea, *Collectivisme et transition démocratique. Les campagnes roumaines à l'épreuve du marché*, PUL, 2002.
- Dagenais, Daniel (dir.), *Hannah Arendt, le totalitarisme et le monde contemporain*, PUL, 2003.
- Martin, Thibault, *De la banquise au congélateur. Mondialisation et culture au Nunavik*, PUL et Unesco, 2003.
- Soulet, Marc-Henry et Vivianne Châtel (dir.), *Agir en situation de vulnérabilité sociale*, PUL, 2003.
- Otero, Marcelo, *Les règles de l'individualité contemporaine. Santé mentale et société*, PUL, 2003.
- Mercure, Daniel et Jan Spurk (dir.), *Le travail dans l'histoire de la pensée occidentale*, PUL, 2003.
- Saint-Arnaud, Pierre, *L'invention de la sociologie noire aux États-Unis d'Amérique. Essai en sociologie de la connaissance scientifique*, PUL, 2003.
- Duhaime, Gérard, *La vie à crédit. Consommation et crise*, PUL, 2003.
- Teeple, Gary, *La globalisation du monde et le déclin du réformisme social*, PUL, 2003.

- Guay, Louis (dir.), *Les enjeux et les défis du développement durable. Connaître, décider, agir*, PUL, 2004.
- Angers, Stéphanie et Gérard Fabre, *Échanges intellectuels entre la France et le Québec (1930-2000). Les réseaux de la revue Esprit avec La Relève*, Cité libre, Parti pris et Possibles, PUL, 2005.
- Mercure, Daniel (dir.), *L'analyse du social. Les modes d'explication*, PUL, 2005.
- Freitag, Michel, *L'oubli de la société. Pour une théorie critique de la postmodernité*, PUL, 2005.
- Helliwell, John F., *Mondialisation et bien-être*, PUL, 2005.
- Fortin, Andrée, *Passage de la modernité. Les intellectuels québécois et leurs revues, 1778-2004* (2^e édition), PUL, 2006.
- Fortin, Robin, *Comprendre la complexité. Introduction à la Méthode d'Edgar Morin* (2^e édition), PUL, 2006.
- Cotesta, Vittorio, *Images du monde et société globale. Grandes interprétations et débats actuels*, PUL, 2006.
- Lapointe, Paul-André, Guy Bellemare (dir.), *Innovations sociales dans le travail et l'emploi. Recherches empiriques et perspectives théoriques*, PUL, 2006.
- Dagenais, Daniel, *La fin de la famille moderne. Signification des transformations contemporaines de la famille*, PUL, 2006.
- Azzaria, Leila (dir.), *Carol Levasseur. Incertitude, pouvoir et résistances : les enjeux du politique dans la modernité*, PUL, 2006.
- Talin, Kristoff, *Valeurs religieuses et univers politiques. Amérique du Nord et Europe*, PUL, 2006.
- Negura, Lilian, *Le travail après le communisme. L'émergence d'une nouvelle représentation sociale dans l'espace postsoviétique*, PUL, 2007.
- Bernstein, Basil, *Pédagogie, contrôle symbolique et identité. Théorie, recherche, critique*, PUL, 2007.
- Hirschhorn, Monique (dir.), *L'individu social. Autres réalités, autre sociologie?*, PUL, 2007.
- Vaillancourt, Jean-Guy et Corinne Gendron (dir.), *Environnement et sciences sociales. Les défis de l'interdisciplinarité*, PUL, 2007.
- Lalive d'Épinay, Christian et Dario Spini (dir.), *Les années fragiles. La vie au-delà de quatre-vingts ans*, PUL, 2007.
- Lamoureux, Diane (dir.), *Du tricoté serré au métré serré? La culture publique commune au Québec en débats*, PUL, 2008.
- Roberge, Jonathan, *Paul Ricoeur, la culture et les sciences humaines*, PUL, 2008.
- Hamel, Pierre, *Ville et débat public. Agir en démocratie*, PUL, 2008.
- D'Amato, Marina, *Téléfantaisie. La mondialisation de l'imaginaire*, PUL, 2009.

- Bajoit, Guy, *Socio-analyse des raisons d'agir. Études sur la liberté du sujet et de l'acteur*, PUL, 2009.
- Chandler, Michael, Christopher E. Lalonde, Bryan W. Sokol et Darcy Hallett, *Le suicide chez les jeunes Autochtones et l'effondrement de la continuité personnelle et culturelle*, PUL, 2010.
- Petitot André (dir.), *Être en société. Le lien social à l'épreuve des cultures*, PUL, 2010.
- Mercure, Daniel et Mircea Vultur, avec la collaboration de Marie-Pierre Bourdages-Sylvain, Charles Fleury et Lilian Negura, *La signification du travail. Nouveau modèle productif et ethos du travail au Québec*, PUL, 2010.
- Côté, Jean-François et Alain Deneault (dir.), *Georg Simmel et les sciences de la culture*, PUL, 2010.
- Vultur, Mircea et Daniel Mercure (dir.), *Perspectives internationales sur le travail des jeunes*, PUL, 2011.
- Hudon, Raymond et Christian Poirier, *La politique, jeux et enjeux. Action en société, action publique, et pratiques démocratiques*, PUL, 2011.
- Hudon, Raymond et Bernard Fournier (dir.), *Engagements politiques et citoyens de jeunes. Bilan et expérience au Canada et en Europe*, 2012.
- Saint-Arnaud, Pierre, *In the Land of the Free. Le paradoxe racial à travers le roman social africain-américain*, 2012.
- Saillant, Francine et Karoline Truchon (dir.), *Droits et cultures en mouvements*, 2013.
- Gagnon, Éric, Andrée Fortin, Amélie-Elsa Ferland-Raymond et Annick Mercier, *L'invention du bénévolat. Genèse et institution de l'action bénévole au Québec*, 2013.
- Turmel, André, *Une sociologie historique de l'enfance*, 2013.
- Falardeau, Jean-Charles, *Sociologie du Québec en mutation*, Choix de textes et introduction par Simon Langlois et Robert Leroux, 2013.
- Kirouac, Laurie, *L'individu face au travail-sans-fin. Sociologie de l'épuisement professionnel*, 2014.
- Côté, Jean-François et Anouk Bélanger (dir.), *Raymond Williams et les sciences de la culture*, 2015.
- Tondreau, Jacques, *L'école en milieu défavorisé*, 2016.
- Turner, Bryan S. et Alex Dumas, *L'antivieillesse. Vieillir à l'ère des nouvelles biotechnologies*, 2016.
- Rudolf, Florence (dir.), *Les villes à la croisée des stratégies globales et locales des enjeux climatiques*, 2016.
- Doucet, Marie-Chantal et Simon Viviers (dir.), *Métiers de la relation. Nouvelles logiques et nouvelles épreuves du travail*, 2016.

- Saint-Arnaud, Pierre, *Le roman sociologique américain*, 2017.
- Mercure, Daniel et Marie-Pierre Bourdages-Sylvain (dir.), *Travail et subjectivité. Perspectives critiques*, 2017.
- Joly, Danièle et Khursheed Wadia, *La participation civique et politique des femmes de culture musulmane en Europe*, 2017.
- Robène, Luc et Dominique Bodin, *Sport et violence. Repenser Norbert Elias*, 2018.
- Soulet, Marc-Henry (dir.), *Sociétés en mouvement, sociologie en changement*, 2018.
- Mercure, Daniel et Mircea Vultur (dir.), *Dix concepts pour penser le nouveau monde du travail*, 2018.
- Guay, Louis et Pierre Hamel, *Les aléas du débat public. Action collective, expertise et démocratie*, 2018.

Simon Langlois est un chercheur de renommée internationale. Sa contribution scientifique, qui couvre plus de trois décennies, porte sur le changement social, notamment la stratification sociale, les tendances démographiques et la mobilité sociale. Ses travaux ont analysé de manière fine la société canadienne-française, puis québécoise ainsi que le Canada anglais, spécialement les rapports tendus entre ces deux sociétés. Il a aussi publié de remarquables synthèses des débats sur la question nationale et l'identité québécoise, ouvert un vaste champ de recherche sur la consommation, mis en relief l'intérêt sociologique des études sur les styles de vie, les usages de biens commercialisés et les aspirations des consommateurs. Simon Langlois a aussi participé de manière active aux débats publics qui ont traversé le Québec depuis trois décennies.

Cet ouvrage présente une synthèse de ses travaux et des nombreux courants de pensée en sciences sociales qui les ont inspirés et qui ont marqué notre histoire récente.

Ont contribué à cet ouvrage: Yao Assogba (UQO), Jean-Pierre Beaud (UQAM), Linda Cardinal (Université d'Ottawa), Michel Forsé (Centre de recherche Maurice-Halbwachs), Andrée Fortin (Université Laval), François Gardes (Paris I Panthéon Sorbonne), Fernand Harvey (INRS), Jean-François Laniel (Université Laval), Robert Leroux (Université d'Ottawa), Bernard Valade (Université Paris-Descartes) et Jean-Philippe Warren (Université Concordia).

Illustration de couverture: Froid d'hiver, 2012, Humberto Canello

Collection



Sociologie contemporaine
Dirigée par Daniel Mercure



Sociologie



Presses de l'Université Laval
pulaval.com